This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD
Vet. Fr. II A. 2058

VOLTAIRE FOUNDATION

ŒUVRES DIVERSES

DE MONSIEUR PELLISSON

DE

L'ACADEMIE FRANCOISE;

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DIDOT, Quay des Auguſtins, près le Pont Saint Michel, à la Bible d'or.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

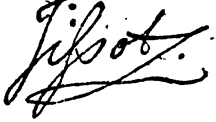

ŒUVRES DIVERSES

DE MONSIEUR PELLISSON

DE

L'ACADEMIE FRANÇOISE;

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DIDOT, Quay des Auguſtins, près le Pont Saint Michel, à la Bible d'or.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD
Vet. Fr. II A. 2058

VOLTAIRE FOUNDATION FUND

derniere édition, fol. 9. vol. avec les Armoiries gravées en bois.

Histoire des Revolutions Romaines, de Suede, de Portugal, & l'établissement des Bretons dans les Gaules, par M. l'Abbé de Vertot, 8 *vol. in.* 12.

Histoire de l'Empire Ottaman de Sagredo, augmentée d'une Table des matieres à chaque vol. & continuée jusqu'à present, 7 *vol. in* 12.

Histoire de Cirus le jeune, & de la retraite des dix milles, par M. l'Abbé Pagi, *in* 12. *sous presse.*

Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les regnes de François II. Charles IX. Henry III. Henry IV. la Minorité du regne de Louis XIII. par M. Marsollier, 2 *vol. in* 12.

Histoire Anecdote du Chevalier des Essarts, & de la Comtesse de Berci, 2 *vol. in* 12. *sous presse.*

Histoire & Avanture de Guzman d'Afarache, nouv. édition, 3 *vol.* 12. *avec figures.*

Lettres Historiques contenant le journal des Campagnes de Louis XIV. par M. Pelisson de l'Académie Françoise, 3 *vol. in* 12.

Lucien de la traduction de M. Perrot d'Ablancourt, nouvelle édition, 3 *vol. in* 12.

Lettres du Cardinal d'Ossat, belle édition, 5 *vol. in* 12.

Marianne, Tragedie du Sr Tristan l'Hermite, remise au theâtre par M. Rousseau.

Métamorphoses d'Ovide, traduites en François avec des Remarques & des Explications Historiques, par M. l'Abbé Banier de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, *in* 12. 3 *vol. avec des figures de Picart.*

Memoires & Reflexions sur les principaux évenemens du Regne de Louis XIV. par M. de la Fare, nouvelle édit. avec des notes.

Nouveau Recueil de Chansons choisies, avec les airs notez, 6 *vol. in* 12.

Ouvrages du Sr Barreme, contenant les Comptes faits, Arithemetique. Traité des Parties doubles, Livre necessaire, Changes Etrangers, &c.

Oeuvres diverses de M. Pellisson, 3 *vol. in* 12.

Oeuvres diverses de M. Rousseau, nouv. édition cor-

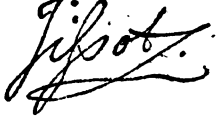

de votre bienfait, ou à la dignité de cette Assemblée : je ne doute point que vous ne vous repentiez bientôt de m'avoir si genereusement obligé. Mais si on peut dire des graces que vous faites, comme on a dit quelquefois de celles du Ciel, qu'on les mérite quand on en reconnoît parfaitement la valeur ; jamais homme ne les mérita mieux que moi, & vous ne fîtes jamais une élection plus judicieuse.

Je sçai combien il est glorieux d'être Membre d'un si noble Corps ; quelle utilité est jointe à cet honneur ; de quel plaisir cette utilité est accompagnée ; combien de défauts me défendoient d'aspirer à ces avantages ; combien d'obstacles en la chose même vous défendoient de me l'accorder.

Ces diverses considérations se présentent à moi sans cesse. Il n'y en a pas une qui ne m'arrête, qui ne me touche sensiblement, qui ne me donne pour vous, Messieurs, quelque particulier mouvement de reconnoissance.

Commencerai-je par la gloire, dont me comble une si rare faveur ? Les Rois, les Conquérans, & quelques-uns même de ces Héros, dont l'Antiquité a fait ses Dieux, ont pris autrefois à grand

honneur d'être faits Bourgeois de certaines Républiques. Cependant, Messieurs, à le considerer comme il faut, un Etat quelque florissant, & quelque illustre qu'il puisse être, qu'est-ce autre chose qu'un amas de gens, que l'intérêt & la nécessité seulement joignent ensemble, où regnent, tantôt les richesses, tantôt la force & la violence, tantôt l'intrigue & la fourbe, & très-rarement le mérite & la vertu? Certes si la pompe extérieure ne nous ébloüit, & si nous n'en jugeons par les yeux, plutôt que par la raison, autant que le sage est au-dessus de la multitude, l'esprit au dessus du corps, & le désir de sçavoir au-dessus de celui de vivre, autant l'Académie est au-dessus de la République, autant l'honneur que vous m'avez fait, surpasse celui dont se glorifioient autrefois, & ces Rois, & ces Conquérans, & ces Dieux même de l'Antiquité. Et quand de ces reflexions générales, je descends à de plus particulieres, quand je me remets devant les yeux cette celebre Compagnie, établie en la premiere ville du premier Royaume du Monde, formée par le plus grand Ministre qui fut jamais, & protégée encore aujourd'hui par un au-

tre, qui, pour tout dire, ne pouvoit être plus digne de lui succéder : Quand je me la repreſente compoſée de tant d'excellens hommes, connus, eſtimés, & admirés de toute l'Europe : Quand je m'imagine que j'aurai à l'avenir une place au milieu d'eux, & que je verrai mon nom parmi les leurs voler par tout l'Univers, & prendre part aux loüanges immortelles qui leur ſont duës : L'oſerai-je dire, Meſſieurs, je doute ſi je veille, ou ſi je dors, & ſi ce n'eſt point ici un de ces beaux ſonges, qui ſans nous faire quitter la terre, nous perſuade que nous ſommes dans le Ciel.

Mais, Meſſieurs, ces beaux ſonges ne laiſſent rien après eux, au lieu que la gloire à laquelle vous m'appellez doit être bientôt ſuivie d'une utilité réelle & ſolide. Que ſert-il de le diſſimuler ? ſi dès mon enfance les belles-lettres ont été ma paſſion ; ſi j'ai toujours regardé l'art de bien écrire, comme la fin & le dernier but de tous mes travaux ; il ne m'étoit ni facile, ni poſſible d'y parvenir ſans la faveur que vous me faites. Il y a veritablement un petit nombre de genies extraordinaires que la nature prend plaiſir à former,

qui trouvent tout en eux-mêmes, qui ſçavent ce qu'on ne leur a jamais enſeigné, qui ne ſuivent pas les regles, mais qui les font, & qui les donnent aux autres. Tels êtes-vous aujourd'hui, Meſſieurs : tels ont été aux ſiecles paſſés quelques grands perſonnages de Rome & d'Athénes. Mais quant à nous, qui ſommes d'un ordre inférieur, ſi nous n'avons que nos propres forces, & ſi nous n'empruntons rien d'autrui, quel moyen qu'avec un ſeul jugement, & un ſeul eſprit, qui n'ont rien que d'ordinaire & de médiocre, nous contentions tant de différens eſprits, tant de jugemens divers, à qui nous expoſons nos ouvrages ? Quel moyen, que de nous-mêmes nous aſſemblions une infinité de qualités, dont les principales ſemblent contraires ? Que nos Ecrits ſoient en même tems ſubtils & ſolides, forts & délicats, profonds & polis ? Que nous accordions toujours enſemble la naïveté & l'artifice, la douceur & la majeſté, la clarté & la briéveté, la liberté & l'exactitude, la hardieſſe & la retenuë, & quelquefois même la fureur & la raiſon ? C'eſt beaucoup, ſi la naiſſance nous donne une partie de ce qui eſt néceſſaire pour ces grandes choſes, nous

devons recevoir tout le reſte de l'inſtitution ; il nous faut avoir recours aux préceptes, aux exemples, à des amis, à des maîtres ; & ces préceptes, ces exemples, ces amis, ces maîtres, c'eſt parmi vous, Meſſieurs, que je me propoſe de les trouver. Que dirai-je maintenant de la douceur que je me figure dans vos Conférences ? Ceux que vous y admettez peuvent bien repreſenter en quelque ſorte, & l'honneur, & le profit qu'ils en attendent ; mais pour ce plaiſir que vous apporte ſans doute l'agréable commerce des bonnes choſes, ce plaiſir, que la vertu jointe à l'amitié, que l'union des eſprits, & la conformité de deſirs loüables, mêlent à toutes vos converſations ; Il faut, ſi je ne me trompe, le goûter pour le comprendre, il ſe ſent & ne ſe peut exprimer. Je vous en prens à témoin, Meſſieurs ; j'en prens à témoin ces heures, qui coulent ſi vîte, & ces importunes ténebres, qui d'ordinaire viennent plutôt que vous ne voudriez, vous ſeparer, & rompre ces Aſſemblées.

Mais je m'arrête trop long-temps, Meſſieurs, à ce qu'il y a de moins particulier en votre bienfait ? C'eſt ainſi que je devrois vous remercier, ſi vous

aviez accordé cet honneur à mon mérite, à mes instantes supplications, à la nécessité de remplir votre Compagnie, & d'obéir à vos Reglemens. Maintenant que vous fermez les yeux à tous mes défauts, que vous prevenez & mes poursuites, & mes espérances, que vous oubliez pour moi vos coutumes & vos loix, qu'il ne se presente point d'obstacle si grand, que votre bonté ne le surmonte; avec quels termes, & avec quelle éloquence, fût-ce la vôtre même, vous pourrois-je dignement remercier? Je veux bien ne point examiner ici ces défauts, que vous n'avez pas voulu considerer, & qui vous devoient empêcher de penser à moi; & plût à Dieu que je pûsse ou m'en corriger entierement, ou vous les cacher toute ma vie. Mais je ne sçaurois me taire de cet excès, de cette profusion de vos faveurs, de cette forme de m'obliger, pour ainsi dire, contre toutes les formes. Je crains, Messieurs, d'en parler trop hardiment; vous avez fait, ce me semble, en cette rencontre, & plus que vous ne deviez, & plus que vous ne pouviez; vous avez préferé en quelque sorte ma gloire à la vôtre, l'intérêt d'un particulier sans mérite à

celui de tout votre Auguſte Corps. Je penſois, Meſſieurs, & vous l'aviez crû peut-être, que ce ſeroit la principale matiere de mon Diſcours : Mais quelle apparence de m'étendre davantage ſur un ſujet, où ſi je veux me loüer de votre bonté, je me vois preſque contraint de blâmer votre indulgence, où tous mes remercimens ſeroient des reproches, où je ne ſçaurois ni vous défendre ſans orgüeil, ni vous accuſer ſans ingratitude ? A la verité ſi l'Academie n'a jamais tant fait d'honneur à perſonne, jamais perſonne n'eut un ſi ferme, & ſi véritable deſſein de l'honorer ; ſi elle a violé pour moi ſes propres loix, elle ne ſe plaindra jamais que je les viole. Mais je crains bien que toutes mes bonnes reſolutions ne puiſſent pas excuſer la ſienne. Qui ſuis-je, Meſſieurs, pour faire qu'on ébranlât en ma faveur des fondemens, poſés avec tant de jugement, & affermis par l'uſage de tant d'années. Qui ſuis-je, que pour me donner entrée en ce ſacré lieu, il fallût non pas en ouvrir les portes, mais, ſi je l'oſe dire, en abattre les remparts & les murailles, comme on feroit pour un Roy triomphant & victorieux. La vanité m'emporteroit, Meſ-

sieurs, si j'allois plus loin; je sens cette douce confusion de pensées, que donnent la joïe, la reconnoissance, & toutes les autres passions agréables, quand elles sont au plus haut point : & dans ce désordre de mon esprit, tout ce que je puis, c'est de reprendre mes propres paroles, de finir de même que j'ai commencé, & de m'écrier pour toute conclusion : Si vous avez attendu de moi un remerciment qui répondît à la grandeur de votre bienfait, ou à la dignité de cette Assemblée, je ne doute point que vous ne vous repentiez déja de toutes les graces que vous m'avez faites : Mais si c'est les mériter, que d'en reconnoître parfaitement la valeur, jamais homme ne les mérita mieux que moi, & vous ne fîtes jamais une élection plus judicieuse.

DISCOURS,

PRONONCE' LE 17. NOVEMBRE 1653. par M. Pelliſſon, lorſqu'il fut reçû à la place de M. de Ponheres.

MESSIEURS,

J'aurois ſouhaité de ne voir jamais mourir pas un de Meſſieurs les Académiciens, & de demeurer toute ma vie ſupernumeraire ; ce qui ne m'étoit que trop glorieux ; mais puiſqu'il en devoit arriver autrement, je me réjouis de voir que cette illuſtre Compagnie me confirme aujourd'hui la grace qu'elle m'avoit déja faite, & qu'elle n'en a point été détournée, ni par les défauts qu'elle a pû remarquer en moi, depuis que j'ai l'honneur d'aſſiſter à ſes Aſſemblées, ni par les divers murmures qui ont été excités contre moi de tous côtés, contre ce miſerable Livre, qui tout innocent qu'il eſt, n'a pas eu certainement le

bonheur de satisfaire également à tout le monde. Je me sens obligé, Messieurs, à vous protester de nouveau, que ni en le composant, ni en le publiant, je n'ai jamais eu d'autre pensée que de servir la Compagnie, d'obliger tous les particuliers qui la composent, d'honorer la mémoire du Protecteur mort, de rendre tout ce que je dois au mérite & à la qualité du Protecteur vivant. A cette protestation, Messieurs, j'en ajoute une autre, qui est que je n'imiterai point ceux qui ne témoignent de l'ardeur pour leurs maîtresses que durant les fiançailles, & qui s'en dégoûtent le lendemain de leurs nôces. Vous me verrez redoubler mon assiduité & mes soins ; & par les devoirs que je rendrai & à tout le Corps en general, & à chacun de vous, Messieurs, j'essayerai de vous faire voir, que dans une ame qui n'est pas tout-à-fait mercenaire, le souvenir & la reconnoissance d'un bienfait reçû ont encore plus de force que n'en avoient le desir & l'assurance de le recevoir.

COMPLIMENT POUR l'Academie Françoiſe, à Monſeigneur le Chancelier, lorſque les Sceaux lui furent rendus, prononcé le 6. Janvier 1656.

MONSEIGNEUR, l'Academie Françoiſe eſt trop ſenſible à toutes vos graces, pour ne l'être point à toutes vos proſpérités. Le reſpect que nous avons pour votre Grandeur, ne peut à la vérité ni augmenter, ni diminuer. En cela, tous les tems nous ſont égaux, comme ils le ſont à votre vertu; mais quant à notre ſatisfaction, & à notre joye, nous confeſſons, MONSEIGNEUR, qu'elle dépend de votre fortune. Ce que le Roy vient de rendre à vos grands ſervices, nous penſons l'avoir reçû. Votre gloire eſt la nôtre; ſi vous la regardez ſans émotion, nous vous admirerons, MONSEIGNEUR, mais nous ne ſçaurions vous imiter. Souffrez que nous en ſoyons plus touchés que vous, & qu'on reconnoiſſe à cette marque, à quel point nous ſommes tous en general, & en particulier, Vos très-humbles, très-obéiſſans, & très-fideles ſerviteurs, &c.

DISCOURS AU ROY,

Par un de ſes fidéles Sujets, ſur le Procès de M. Foucquet.

SIRE,

Deux choſes bien différentes, mais qui ne ſont nullement contraires, m'ont fait prendre la réſolution d'adreſſer directement ce Diſcours à V. M. L'admiration véritable que j'ai pour un Roy le plus grand, le plus magnanime, le plus triomphant, & le plus heureux qui ſoit au monde, & la juſte compaſſion dont je ſuis touché pour le plus infortuné de ſes ſujets. Ce n'eſt pas la coutume ni le défaut du ſiecle, que la diſgrace trouve trop de Défenſeurs, &

V. M. n'eſt ſans doute guéres importunée de ceux qui lui parlent aujourd'hui pour M. Foucquet, n'aguéres Procureur General, Surintendant des Finances, Miniſtre d'Etat, l'objet de l'admiration & de l'envie, maintenant à peine eſtimé digne de pitié. Tout ſe tait, tout tremble, tout révére la colere de V. M. je la révérerois plus que perſonne, & quelque obligé que je fuſſe de parler, je me tairois comme tous les autres, ſi je n'avois à dire à V. M. des choſes eſſentielles qu'autre que moi ne lui dira point, & qui regardent le bien de ſon ſervice. Veuille le Maître des cœurs & le Roi des Rois, que pour en reconnoître la vérité & l'importance, V. M. les liſe ſans dégoût juſqu'à la fin, & que donnant tant de temps aux moindres ſupplications de ſes Sujets, elle ne refuſe pas un peu de véritable attention à une affaire qui regarde ſa gloire; & qui n'eſt pas de ſi petite conſideration qu'elle n'attire aujourd'hui les yeux de toute l'Europe.

Je parlerai, SIRE, avec toute la liberté d'un homme qui n'a rien à craindre, ni à eſpérer, mais avec tout le reſpect & la ſoumiſſion d'un ſujet fidéle; & ſi par malheur, ce que je ne ſçaurois

croire, il m'échappoit le moindre mot, qui semblât s'éloigner tant soit peu de cette parfaite soumission, & de ce profond respect, que je lui garderai toute ma vie, je le désavouë dès cette heure; je l'efface avant que de l'avoir écrit, & supplie très-humblement V. M. de croire, que je puis faillir de la plume, & de la main, mais jamais du cœur ni de la pensée.

Mais avant que d'entrer dans les accusations de M. Foucquet, où consiste la principale & plus considérable partie de ce que je dois représenter à V. M. qu'elle me pardonne, s'il lui plaît, si je m'arrête, quoiqu'avec peine, sur les Commissaires extraordinaires devant lesquels on dit que V. M. veut qu'il réponde. Je ne douterai jamais, SIRE, de ce qu'il faut faire quand V. M. veut. Qu'il me soit seulement permis de douter de ce qu'elle veut, de douter du moins de ce qu'elle voudra, si avec cette ame si grande, si royale, si juste, si équitable, avec ces lumieres si claires, si merveilleuses, si étonnantes que Dieu lui a données, elle prend la peine de considerer, non seulement pour cette occasion, mais pour une infinité d'autres, ce que je vais lui remontrer avec

toute ſorte d'humilité ſur ce ſujet.

Le pouvoir de Meſſieurs les Commiſſaires ne ſe peut fonder que ſur l'Edit & la Commiſſion que V. M. a fait regîtrer dans les Compagnies ſouveraines pour la Chambre de Juſtice. Encore qu'on ait coulé en paſſant deux ou trois mots generaux, *de toute ſorte de perſonnes, & de quelque condition que ce ſoit*, il eſt certain, & il n'y a point d'homme, tant ſoit peu inſtruit du Droit François ou Romain, il n'y a point de conſultant déſintéreſſé, qui n'en die autant à V. M. il eſt certain, dis-je, que ces termes généraux ne comprennent en façon du monde les perſonnes privilégiées telles qu'eſt M. Foucquet, comme Gentilhomme, comme veteran du Parlement de Paris, comme ayant eu l'honneur d'être un des principaux Miniſtres de Votre Etat, comme exemt par ſes Lettres de Surintendance de rendre raiſon de ſon adminiſtration qu'a la ſeule perſonne de V. M. Quand V. M. veut déroger à un privilége, il faut qu'elle y déroge en termes précis & exprès; qu'elle parle de ce qui a fondé ce privilége; qu'elle témoigne vouloir s'en départir, pour de grandes conſidérations, & à cet égard ſeulement; que

ce

ce qui détruit ſoit auſſi clair & auſſi formel, que ce qui avoit établi ; autrement ces paroles génerales ne ſont qu'une confirmation ſimple de la Loi générale, qui n'empêche point le privilége de ſubſiſter. Le Grand Conſeil s'en eſt expliqué dans ſon Arrêt d'enregîtrement, déclarant qu'il ne regîtroit rien contre les privilégiez : les autres Compagnies ont crû que cela s'entendroit aſſez ſans le dire, & qu'il ne falloit point aller au devant du mal par une explication non néceſſaire. Si V. M. en pouvoit douter, SIRE, elle n'auroit qu'à leur envoyer déclarer, qu'elle entend ſoûmettre par exprès les Officiers de leur Corps à la Chambre de Juſtice. V. M. verroit auſſi-tôt à ſes pieds, ces Corps vénérables la conjurer de ne leur point ôter par deux ou trois petits mots généraux, ce que la ſageſſe & la bonté de tant de Rois ſes prédeceſſeurs leur ont accordé, par tant de titres ſi exprès & ſi authentiques ; ce qui fait toute la dignité de leur condition, ce qui leur fait trouver dans l'eſprit des peuples cette conſidération & ce reſpect ſi néceſſaires à ceux à qui V. M. confie la garde des Loix, le ſaint & ſacré dépôt de ſa juſtice.

Donc, SIRE, ſi juſqu'ici reconnoiſſant V. M. toute juſte, toute équitable, toute généreuſe, on lui a dit, qu'on agiſſoit en ſon nom contre M. Foucquet dans toutes les formes les plus juridiques & les plus ſolemnelles du Royaume, en vertu d'un Edit vérifié, & devant les Juges naturels, puiſque les Juges naturels ont regîtré leur pouvoir; je viens, SIRE, ſans doute avec moins d'autorité, & moins d'adreſſe, mais avec plus de juſtice & de vérité, je viens dire à V. M. qu'il s'en faut beaucoup; que les choſes ſont très-différentes; qu'à l'égard de M. Foucquet il n'y a rien de regîtré, ni de vérifié, & qu'il n'y a qu'une commiſſion purement extraordinaire.

Mais qu'importe, dira-t-on, ſi même pour les perſonnes privilégiées, il y a déja des exemples de pareilles Commiſſions. C'eſt quelque choſe ſans doute, SIRE, que ces exemples; mais je l'oſerai dire, ce n'eſt point aſſez pour un Roi tout grand, tout héroïque, tel que V. M. qui n'obéït qu'à Dieu, & à la raiſon, qui ne regarde déſormais ſes Prédeceſſeurs que pour les effacer, qui ne penſe pas tant à ſuivre les exemples du paſſé, qu'à faire lui-même des

exemples glorieux que la postérité puisse suivre.

SIRE, par l'Ordonnance de Blois, par celles qui ont été faites depuis, par une infinité d'autres plus anciennes, renouvellées de temps en temps, d'âge en âge, avec un soin extrême jusqu'aux (*a*) Capitulaires de Charle le Chauve, par toutes ces Ordonnances, SIRE, plus claires, plus solemnelles, plus souvent réïterées, qu'en aucune autre matiére, les Rois vos Prédécesseurs ont promis solemnellement à leurs sujets de n'établir nulle commission extraordinaire, & de les laisser juger par leurs Juges

(*a*) Le Roi Charle le Chauve en ses Capitulaires, tit. 1. chap. 3. Le Roi Philippe de Valois en sa Déclaration du 9. de Juillet 1341. Le Roi Louis XI. en sa Déclaration du 21. Octobre 1467. Le Cahier des trois Etats du Royaume, que le Roi Charle VIII. avoit convoqué à Tours l'an 1483. chapit. de la Justice, artic. commençant, *Semblablement, pour ce qu'il n'est rien, &c.* & autres suivans. Réponse du Roi à ces Artic. Le même Roi Charle VIII. en son Ordonnance de l'an 1485. art. *Insuper accusationes sinistræ, &c.* Le Roi Charle IX. en l'Ordonnance de Moulins, de l'an 1566. art. 38. Le Roi Henry III. en l'Ordonnance qu'il fit l'an 1579. sur les Cahiers des Etats Generaux, qu'il avoit convoqués à Blois l'an 1576. art. 98. & 99.

naturels ; ils ont dérogé par avance à ce qu'ils pourroient faire au contraire ; ils ont ordonné aux Compagnies Souveraines de n'y avoir aucun égard. Ce ſont ces Ordonnances, SIRE, dont V. M. a juré l'exécution le jour de ſon Sacre ; Ordonnances fondées ſur l'eſprit géneral de la Monarchie, ſur la forme générale d'adminiſtrer la juſtice en France, qui réclame manifeſtement contre ces ſortes de Commiſſions. Il ſeroit aiſé de le montrer par une infinité de raiſons, ſi l'on ne craignoit la longueur. Mais en voici une, SIRE, digne qu'un grand Prince tel que V. M. la ſçache & la conſidére. Il n'appartient qu'à l'autorité royale ſeule en France de pourſuivre la punition des crimes. Mais dans cette pourſuite, choſe étrange & admirable, elle renonce pour un tems, s'il faut ainſi dire, à ce droit ſi grand, ſi vaſte, ſi abſolu de la Royauté. Notre Roi devient notre partie ; on commandoit auparavant de ſa part, alors on ſupplie, on requiert ; il écrit & produit contre l'accuſé, & l'accuſé contre lui ; écrire contre ſon Roi légitimement en France, quel prodige ! & comment cela eſt-il poſſible ? Il l'eſt, SIRE, parce qu'en ces rencontres la

grandeur de V. M. consiste à s'abaisser jusqu'à ses sujets, à s'égaler en quelque maniere à eux, à se dépoüiller de tous ses avantages, parce qu'elle ne les poursuit pas comme ennemis, mais comme sujets, mais comme enfans; qu'elle voudroit les pouvoir sauver justement, qu'elle craint scrupuleusement de les perdre. Or, SIRE, je ne parle point ici de Messieurs de la Chambre de Justice en particulier, je parle de tous les Commissaires en géneral en matiére de crimes. Il ne m'arrivera point aussi de mettre des bornes à Votre pouvoir, non plus qu'à la puissance divine dont il est l'image. Je n'aurai jamais d'esprit, ni de voix, ni de sang, ni de vie, que pour soutenir ce sacré pouvoir qui ne fait pas seulement la grandeur de V. M. mais aussi la félicité de ses peuples. Mais, SIRE, que V. M. considére, s'il lui plaît, elle-même quelle différence il y a, quel éloignement, quel abîme entre cette qualité glorieuse & volontaire du Roi au sujet, dans la poursuite des crimes, cette modération, cette retenuë, ce scrupule que je viens de remarquer, & le choix des Juges par un Roi qui est Partie. Et où est la Partie, je ne dis pas toute grande &

toute puiſſante, je dis quelque foible, quelque miſérable qu'elle ſoit, qui ne gagne ſa cauſe, s'il lui eſt permis d'en faire autant. Et que peut-il y avoir de plus ſuſpect, de plus redoutable à des accuſés, que les Juges, non pas naturels & ordinaires, mais établis exprès contr'eux; qu'on n'a jamais vû être pour eux; qui, à regarder les exemples du paſſé ſur leſquels on en fonde l'uſage, ont toujours ſçû condamner, & pas une ſeule fois abſoudre.

Que ſi les exemples peuvent quelque choſe ſur V. M. qu'elle en reçoive un, mais véritablement fait pour elle. C'eſt celui de Henry le Grand de glorieuſe mémoire, ayeul de V. M. à qui elle a tant fait d'honneur en témoignant même dès l'enfance qu'elle le regardoit comme un des plus dignes modéles de ſes grandes actions, & dont on remarque avec éloge, qu'il ne fit jamais faire le procès par Commiſſaires à qui que ce ſoit, quoiqu'il en eût pluſieurs occaſions, & quoique cette voie lui eût été ſouvent propoſée.

S'il faut d'ailleurs conſulter ces ſages & pieux Docteurs, qui ont examiné avec tant de ſoin ce qui regarde les conſciences, ils diront à V. M. qu'en

laiſſant juger les Juges ordinaires, un Roi ſe décharge de l'événement ; qu'en donnant des Juges extraordinaires, quelque bonne que ſoit ſon intention, s'il arrive qu'on juge mal, on peut douter pour le moins, s'il n'eſt point tenu de répondre à Dieu de leur injuſtice. Juſques-là, SIRE, que conformément à la doctrine des plus excellens Théologiens & Canoniſtes, un grand Perſonnage d'entr'eux, qui avoit été député au Concile de Trente, & ſervi fort long-tems en qualité de Confeſſeur de l'Empereur Charles-Quint, & qui par conſéquent ne devoit pas ignorer l'étenduë de la puiſſance Royale, n'y avoit interêt de la diminuer, a tenu que les Juges extraordinaires n'étant pas véritables Juges, quelque ſerment qu'un accuſé eût fait devant eux, il n'étoit pas obligé en conſcience de leur dire la vérité.

S'il faut enfin entendre la voix du peuple, cette voix, SIRE, qui eſt ſi ſouvent celle de Dieu, cette voix, qui fait, à vrai dire, la gloire des Rois, qui parle ſi magnifiquement aujourd'hui par toute la terre des vertus de V. M. elle dira à V. M. que tout ce qui n'eſt point naturel & ordinaire lui eſt ſuſ-

pect ; qu'un innocent même condamné par Votre Parlement passe toujours pour coupable ; qu'un coupable même condamné par des Commissaires laisse toujours au public & à la postérité, quelque soupçon d'innocence ; qu'enfin le géneral du monde regarde ces deux sortes de Juges, comme deux choses tout-à-fait différentes ; témoin la réponse de ce bon Religieux, que l'Histoire n'a pas trouvé indigne d'être rapportée, quand le Roi François I. regardant à Marcoussy le tombeau d'un Surintendant, immolé sous un des Rois précedens aux jalousies de la Cour, & à la passion d'un Duc de Bourgogne, & ce grand Prince disant que c'étoit dommage qu'on eût fait mourir un tel homme par Justice ; ce n'est pas par Justice, SIRE, répondit ingénuëment le Religieux, c'est par Commissaires.

Je l'ai déja dit à V. M. SIRE, jusqu'ici en tout ce raisonnement, je n'ai parlé que des Commissaires en géneral. Je suis persuadé que Messieurs de la Chambre de Justice sont justes, pleins d'honneur, pleins de probité, dignes par leur rang, par leur dignité, par leur caractére, par leur mérite, par le choix de V. M. même, de toute sorte de

de reſpect ; mais en deſcendant du général au particulier, quel moyen, SIRE, de diſſimuler ce que tout Paris, ce que toute la France diſent tous les jours, & que perſonne n'a encore peut-être oſé dire à V. M. Je le dirai toutefois hardiment, car la vérité ne craint rien ſous un grand Prince, tel que V. M. bien que ces Juges ſoient juſtes en eux-mêmes, pleins d'honneur, pleins de probité, le malheur de M. Foucquet veut encore qu'il y en ait un grand nombre, qui par d'autres conſidérations ſont légitimement récuſables; mais un ſi grand nombre, SIRE, & pour de telles conſidérations, qu'il n'y a point de Parlement dans Votre Royaume dont on ne pût évoquer un procès, ſi on avoit un pareil nombre d'auſſi fortes & légitimes récuſations.

Avec quelque ſoin que V. M. veille ſur ſon Etat, les affaires des particuliers, leurs liaiſons, leurs intrigues, leurs démêlés, leurs paſſions, leurs jalouſies, leurs animoſités, leurs vengeances, ne vont point juſqu'au Trône. Ce ſont vapeurs de la terre qui s'arrêtent à la moyenne région de l'air, & n'approchent point du Soleil. Que V. M. ne m'en croye point, mais qu'elle

faſſe ce que peut faire un grand Prince, & qui ne regne que par lui-même ; qu'elle écoute en ſecret les deux partis (ſi toutesfois il y a quelqu'un encore du parti des malheureux) qu'elle commande aux uns & aux autres de lui parler franchement ; elle verra que je ne mens point, & ne lui dis rien par aucun interêt particulier, qui ne s'accorde avec ſa gloire.

Lors donc, SIRE, que tant d'Ordonnances confirmées par les ſermens des Rois Vos Prédeceſſeurs, & par celui de V. M. même ; que l'eſprit de nos Loix & de la Juſtice Françoiſe ; que l'exemple du Grand Henry Votre ayeul ; que les avis des perſonnes doctes, ſaintes & pieuſes ; que la voix du peuple ; que tant de raiſons particuliéres qu'on n'explique point par reſpect à V. M. lui perſuadent de renvoyer M. Foucquet à ſes Juges naturels ; lorſque V. M. après tant de proſpérités & tant de triomphes couronnant ſes victoires d'une ſageſſe profonde, d'une fermeté, & d'une magnanimité incroyable, ne regne pas moins abſolument dans les Compagnies Souveraines, que dans le Louvre ; quelle néceſſité trouvera-t-elle de ſe détourner du chemin le plus bat-

tu, le plus fréquenté de la Justice, de quitter les grandes & belles voyes royales, pour en prendre d'autres ? Pourquoi voudra-t-elle ou donner à un coupable le moyen de se faire croire plus innocent qu'il n'est en effet, ou ôter sans y penser à un innocent quelqu'un des moyens de justifier son innocence ? Pourquoi voudra-t-elle du moins laisser à la médisance, & à l'envie pour qui il n'y a rien de sacré, un prétexte de murmurer en secret, si elle ne l'ose en public, contre la plus belle & plus florissante réputation du monde, qui est celle de Votre Majesté.

Mais, SIRE, quelque résolution qu'il plaise à Dieu inspirer à V. M. sur ce sujet ; ce que je ne puis m'empêcher d'esperer, c'est que si V. M. ne renvoye point M. Foucquet à ses Juges naturels, si elle n'accorde point ce que la sage & vertueuse Mere, ce que la famille désolée de cet infortuné lui ont déja demandé avec tant de larmes, qui est de ne lui point donner d'autres Juges que V. M. même, suivant les clauses expresses (*a*) de ses Lettres de Sur-

(*a*) *Provisions du 21. de Février 1653.* Vous avons constitué, ordonné, & établi par ces Présentes, &c. seul Surintendant de nos Fi-

intendant, qui l'affranchiſſent de toute autre juriſdiction ; s'il faut que le premier & le plus malheureux des Surintendans ſubiſſe effectivement le jugement d'une Chambre de Juſtice comme un ſimple & miſérable homme d'affaires, au moins V. M. lui reſervera-t-elle en ſa perſonne une juſtice ſupérieure à la Chambre de juſtice, une juſtice où V. M. n'appellera point ſeulement ſa ſéverité, mais auſſi ſa bonté, ſa clémence, & ſon cœur vraiment Royal, pour y venir donner leur ſuffrage.

C'eſt, SIRE, devant ce Tribunal ſupérieur, car auſſi à vrai dire M. Foucquet n'en peut reconnoître d'autre ſans ſe faire tort ; c'eſt, dis-je, devant ce Tribunal ſupérieur que je vais déſormais plaider ſa cauſe.

nances, pour déſormais les adminiſtrer avec un plein & entier pouvoir, & ainſi qu'en votre conſcience le jugerez néceſſaire pour notre ſervice, & joüir de cette charge aux honneurs, &c. ſans que de cette adminiſtration vous ſoyez tenu de rendre raiſon en Notre Chambre des Comptes, ni ailleurs qu'à Notre Perſonne, dont Nous vous avons de Notre grace ſpéciale, pleine puiſſance & autorité Royale, relevé & diſpenſé, relevons & diſpenſons par ces Préſentes.

Que V. M. le ſouffre, & qu'elle m'écoute, s'il lui plaît, non pas avec l'eſprit d'un Maître irrité, mais avec celui d'un Juge équitable, d'un Roy bon & généreux, qui ne condamne jamais qu'à regret, & qui cherche toute ſorte de moyens pour abſoudre.

J'ai même en cela un extrême déſavantage, qu'il me faut combattre dans l'eſprit de V. M. des crimes, dont on ne parle qu'à elle, & dont le peuple n'a point été informé que par des bruits vagues, confus & incertains. Un Sage de l'Antiquité, SIRE, a dit autrefois, que le plus ſage de tous les hommes paſſeroit pour fou, ſi l'on voyoit toutes ſes penſées. Quel eſt donc le malheur d'un homme qui écrivoit tout ce qu'il penſoit, & beaucoup plus qu'il ne penſoit, & preſque tout ce qu'on pouvoit penſer ſur toute ſorte d'affaires, & dont on a recherché avec tant de ſoin juſqu'aux moindres Billets. Il n'eſt pas ſeulement vraiſemblable, il eſt même néceſſaire & inévitable, que dans cette multitude & cette confuſion de papiers, de projets obſcurs, imparfaits, mal entendus, peu favorablement expliqués, on ſe ſoit forgé d'abord mille phantômes, il eſt preſqu'impoſſible que

cela soit arrivé autrement. Mais, SIRE, quelques uns de ces phantômes ont déja disparu d'eux-mêmes, dissipés par le temps & par la vérité ; les autres, s'ils ont trouvé place dans l'esprit des inférieurs, soit que l'erreur ou la calomnie les ait formés & grossis, ne resisteront point aux vives & célestes lumiéres de V. M. Je ne les combattrai point sans les connoître ; mais jugeant par ce qui me paroît seulement, je défendrai M. Foucquet de deux accusations principales : La mauvaise administration des finances qu'on veut qu'il ait appliqué à son profit particulier, la mauvaise & excessive ambition qu'on a représentée à V. M. comme suspecte & criminelle.

Quant à la mauvaise administration des Finances, on n'en sçauroit juger que par deux moyens ; l'un général, par les biens qu'il a acquis ; l'autre particulier, en examinant le détail de cette administration. Pour le premier, SIRE, comme ces apparences sont souvent trompeuses, sur tout quand on juge des biens d'un homme qui a tout ensemble beaucoup d'esprit & beaucoup de cœur, je ne crains pas de dire à V. M. qu'il n'y a point d'homme dans

ſon Royaume aſſez hardi, pour ſe charger en même temps des biens & des dettes de M. Foucquet; & au lieu de ces millions de reſerve entaſſés les uns ſur les autres qu'on a d'abord figurés à V. M. il me ſemble que je vois ce Romain, qui après avoir bâti une trop belle maiſon, qu'il fit néanmoins ſagement abbattre en un jour, pour appaiſer l'envie, fut trouvé ſi pauvre, qu'il ne laiſſa pas de quoi ſe faire enterrer, & qu'il fallut que le public fît lui-même les frais de ſes funérailles.

Que ſi l'on prétend que par ſes exceſſives dépenſes il a non ſeulement fait ces grandes dettes, mais encore beaucoup conſommé des Finances de V. M. Je ne dirai rien encore ici de ſes dépenſes, en ce qu'on les lui reproche comme des marques d'ambition, puiſque j'ai réſervé ce ſujet pour un autre article; mais ſans pompe, ſans artifice, ſans éloquence, je ſupplierai très-humblement V. M. de conſidérer combien il avoit de moyens légitimes d'y fournir. Outre ce qu'il pouvoit avoir de ſon chef, il avoit plus de douze cens mille livres de bien de ſa femme, que ſon crédit & ſa place rendoient encore de plus grand revenu, ſes revenus or-

dinaires de la Charge de Surintendant, les graces extraordinaires qu'il recevoit de V. M. par les mains de son premier Ministre, & enfin ce qui n'a point de bornes ni de mesures, le fruit de plusieurs millions que par nécessité il avançoit incessamment à V. M. sur son crédit, dont feu M. le Cardinal, & dont V. M. même depuis qu'elle gouverne avec tant de soin & tant d'application les affaires de son Royaume, a toujours trouvé bon qu'il tirât les mêmes intérêts qu'eût pû faire un autre particulier. Que si non seulement en ce temps, mais de tout temps, en prenant de l'argent à cinq pour cent, en le prêtant aux Rois Prédecesseurs de V. M. à dix, à douze, à quinze pour cent, par ce seul profit réïteré & accumulé, des particuliers ont fait des grandes & magnifiques fortunes, ont bâti de superbes maisons, ont laissé des successions opulentes, rempli Paris & les Provinces de leurs richesses, laissé bien souvent pour partage à leurs héritiers, ou à leurs gendres, les plus grandes Charges de la Cour & de la Robe; que V. M. juge, s'il lui plaît, ce que peut faire par ces mêmes avances un Surintendant, à qui sa Charge rend tout

facile, dont les rembourſemens ſont certains, & qui eſt toujours aſſuré d'un profit ſans perte. Certes, SIRE, ſi V. M. joint toutes ces choſes enſemble, elle ne trouvera point, que ni les biens de M. Foucquet, ni ſes dépenſes, le convainquent d'une mauvaiſe adminiſtration.

Je viens aux moyens particuliers par leſquels on prétend l'en convaincre, en examinant (choſe pourtant bien difficile, pour ne pas dire impoſſible) l'emploi qu'il a fait durant tant d'années des Finances de V. M. En quoi, SIRE, je dois faire remarquer à V. M. deux ſortes de temps, l'un dont elle a pris une entiére & parfaite connoiſſance, depuis le mois de Mars 1661. juſqu'au mois de Septembre dernier; L'autre du vivant de feu M. le Cardinal Mazarin, grand homme, grand Miniſtre, ſur qui V. M. s'eſt long-temps repoſée de cette ſorte de ſoins. Il ſeroit difficile de perſuader au public que depuis le mois de Mars 1661. juſqu'au mois de Septembre, en cinq ou ſix mois de temps, M. Foucquet eût fait ces diſſipations & ces pillages dont on l'accuſe, & qu'on met pour fondement à l'indignation de V. M. Le bon ordre établi dès lors par

V. M. même, un Regître de tous les fonds & de toutes les dépenses très-exactement tenu par M. Colbert, nuls payemens que par le commandement exprès de V. M. les moindres graces refusées par M. Foucquet a ses plus intimes amis hors ce commandement, nul argent donné par lui que sur son compte particulier, nulle dépense bien considérable depuis ce temps-là, de très-grandes dettes contractées alors mêmes, pour payer les dépenses du passé, le désir ardent de plaire en toutes choses à V. M. les espérances conçûes de ses bontés, où il avoit mis son cœur & son unique tréfor; toutes ces choses, SIRE, sur lesquelles je ne m'étens point, parce que V. M. les sçait ou les peut justifier par les papiers de M. Foucquet & de ses Commis; toutes ces choses le défendent assez pour ce peu de temps, & parlent hautement de son innocence.

Quant à ce qui s'est passé du vivant de feu M. le Cardinal Mazarin, je ne dirai point à V. M. qu'il seroit digne de sa bonté & de sa clémence d'excuser, de pardonner, d'oublier, de ne point rechercher les fautes d'un temps où sa volonté étoit moins connuë, par-

ce qu'elle ne l'expliquoit pas elle-même. Je ne dirai point, qu'après avoir honoré ce grand homme jusqu'a sa mort de toute l'estime & de toute l'amitié que méritoient ses services, rechercher ce qui s'est fait en ce temps-là sous son Ministére, c'est presque appeller sa mémoire en jugement, & avec d'autant plus de désavantage pour elle, que si on veut l'accuser quoiqu'injustement, elle n'a point de voix pour se défendre. Mais ce que je dirai avec assûrance à V. M. c'est que s'il falloit qu'un Surintendant rendît jamais compte exact & en détail de son administration (ce qui est néanmoins contre l'ordre, contre l'usage, contre la nature & le privilége de cette Charge, comme je le dirai tantôt à V. M.) il lui seroit presqu'impossible de se le rendre à soi-même, sur tout quand l'administration a été longue; bien plus impossible de le rendre à quelqu'un, non pas même à celui dont il a reçû les ordres immédiatement; mais très-absolument impossible de le rendre à tout autre. V. M. éclairée & connoissante comme elle l'est, le jugera aisément par cette réflexion très importante, & que j'abrégerai néanmoins de tout mon pouvoir.

De la maniére, SIRE, dont on a vêcu jusqu'ici en France depuis plus d'un siécle, il s'est toujours fait dans les Finances, pour le bien même des affaires & de l'Etat, une infinité de choses, dont on a caché, dont on a éfacé les traces & la mémoire avec soin, au lieu de la conserver. Il y a véritablement pour une partie des dépenses quelque moyen de les justifier par les Ordonnances qu'un Surintendant a signées, encore y en a-t-il qui ne portent point de cause, ou pour affaires secrétes, dont hors de leur temps il leur seroit bien difficile de rendre raison. Mais quant aux réassignations qui se font sur les billets de l'épargne, billets venus autrefois de pareilles ordonnances, mais dont la source est éloignée d'ordinaire de plusieurs années, il a été toujours presqu'impossible au Surintendant même d'y voir bien clair. C'est aussi de cette sorte de réassignations que l'on s'est toujours servi quand il a été besoin pour le bien des affaires, comme je l'ai dit à V. M. de faire de ces sortes de choses dont on a crû ne devoir pas conserver la mémoire ; ce qui est d'autant plus innocent, SIRE, que ces billets sont des dettes

de V. M. reculées véritablement, & qu'on ne payeroit peut-être pas ſans ces ſortes d'occaſions, mais néanmoins dettes. Cependant ces occaſions ont été toujours & ſi néceſſaires & ſi fréquentes, que cela va beaucoup plus loin qu'on ne peut le dire, ni le penſer; que V. M. le conſidére un peu, s'il lui plaît, en parcourant les articles ſuivans, que j'ai diſtingués & marqués exprès par des chiffres.

1. Je mets en fait à V. M. SIRE, une choſe dont elle peut être aiſément informée, qu'il ne s'eſt preſque jamais fait depuis dix ans de Traité, de Prêt, de Bail conſidérable, où pour faire monter les choſes plus haut au profit de V. M. tout habile Surintendant n'ait tâché de gagner celui ou ceux qui gouvernoient principalement leur Compagnie, & qui la pouvoient porter au point où on le ſouhaitoit, & cela, SIRE, en les intéreſſant, & les indemniſant en leur particulier; & par quelle voye? Par une voye qu'il falloit bien ſe garder de faire paroître, c'eſt-à-dire, par la réaſſignation de quelque billet, ou qui fût à eux, ou qu'ils euſſent acheté, & qu'on aſſignoit ſur ce même fonds qu'ils faiſoient augmenter; mais quand,

par exemple, on les a quittés en leur particulier de cinquante mille livres, pour avoir une augmentation de cent mille écus, ce n'étoit pas perdre ni prodiguer cinquante mille livres, c'étoit en gagner & en ménager deux cens cinquante mille pour V. M.

2. Une infinité de fois la Compagnie entiére qui traitoit, demandoit cette grace elle-même, au-dessus de la remise qu'on lui accordoit, souvent pour se faire une plus grande finance en ce qu'elle acqueroit, & pour n'être si aisément dépossédée de son Traité. Après les choses conclues, elle augmentoit le Traité, à la charge qu'on lui rendit par une réassignation de billet ce qu'elle augmentoit, & ne pouvant faire mieux, dans la difficulté d'argent causée par les guerres, & par la révocation des prêts faits en 1649. on étoit forcé d'avoir cette indulgence pour les gens d'affaires, & ne rompre pas sur cela des marchés d'ailleurs avantageux; indulgence, SIRE, d'autant moins dangereuse qu'on n'a jamais manqué d'autres voyes pour leur faire rendre & rapporter ce que l'état des affaires, & la nécessité du temps avoient contraint de leur accorder au-dela de la raison.

Dans les Fermes, mêmes à peine y en avoit il une ſans quelque indemnité pour la Compagnie entiére, c'eſt-à-dire, ſans quelques droits mal établis, compris néanmoins dans le Bail, mais dont on ne vouloit pas ſe départir pour V. M. parce qu'on en eſpéroit l'établiſſement. On en déchargeoit donc la Compagnie, comme il étoit juſte, mais c'étoit par un réſultat ſecret demeurant le plus ſouvent entre les mains des gens d'affaires même, & d'ordinaire la quittance néceſſaire pour cette décharge, afin qu'elle ne parût pas, ſe faiſoit par billets reaſſignés.

3. Rarement a-t-on fait une affaire extraordinaire ſans que pour la conduire heureuſement & facilement juſqu'à ſa fin, depuis la réſolution du Conſeil juſqu'à l'exécution ſur les peuples, depuis la cire juſqu'à l'argent, il n'ait fallu répondre des graces ſecrétes de V. M. ſur pluſieurs ſortes de perſonnes conſiderables. Ces graces ſecrétes ſe ſont toujours faites par billets réaſſignés. Et le refuſer, SIRE, c'étoit remplir Votre Etat de plaintes, de ſoûlévemens, de déſordres, c'étoit être un fort mauvais Surintendant.

4. Il ne s'eſt jamais vû qu'entre les

perſonnes de la Cour, de la Robe & de l'Epée, il n'y en ait eu que V. M. que S. E. voulût diſtinguer des autres pour le bien de l'Etat par des graces qui revenoient tous les ans, ſans que la choſe parût néanmoins, afin d'éviter les conſéquences, & l'importunité des autres qui étoient au même rang, & en la même prétention; & comment les éviter que par des billets réaſſignés.

5. A-t-on jamais fait une vente du Domaine, une taxe ſur les acquereurs, une augmentation de gages, une création de rentes, où S. E. n'ait jugé à propos de faire quelque grace, quelque bon marché, du moins aux perſonnes de cette ſorte; de leur accorder du moins quelque augmentation de finance ſur les domaines de leur acquiſition, & cela même pour éviter les conſéquences par billets réaſſignés, ce qui s'étend bien plus loin que l'on ne croit, ſi l'on n'en a une entiére connoiſſance. Que ſi quelqu'un nourri ſans doute à l'obſcurité & à l'ombre, ou en d'autres ſortes d'affaires, me dit, que c'eſt-là le mal, & que tout le bien de V. M. ſe diſſipe & ſe prodigue donc en ces graces; il parle, SIRE, je ne crains pas de le dire, il parle comme un

un ignorant, & comme nous parlerions des affaires d'un autre monde. Il ne ſçait pas que donner & répandre eſt, comme a dit un Ancien, l'occupation éternelle des Dieux & des Rois. Il ne comprend pas de quel profit ſont ces pertes apparentes. Il ne découvre pas les reſſorts de la puiſſance Royale, qui donne aujourd'hui pour reprendre demain. Il ne voit point que ce Ciel plein d'éclat & de lumiére, tire de la terre même ces mêmes roſées, ces mêmes pluyes dont elle ſe ſent obligée de le benir. Mais je reviens à la ſuite de mon Diſcours.

6. S. E. dont je ne penſerai ni ne dirai jamais rien qu'avec un extrême reſpect, mais qui a pluſieurs fois dit en public, que V. M. ne mettoit pas un Surintendant en cette place, afin qu'en la ſervant bien il n'y fît point ſes propres affaires, n'aura-t-elle jamais trouvé bon, & fait agréer à V. M. ou agréé elle-même, en vertu du pouvoir que V. M. lui en donnoit, n'aura-t-elle, dis-je, jamais trouvé bon que M. Fouquet tirât des Finances pour lui-même quelque grace extraordinaire? N'aura-t-elle jamais imité feu M. le Cardinal de Richelieu ſon prédéceſſeur dans le Miniſ-

téré, qui bien qu'il n'ait point passé pour trop indulgent ni pour trop prodigue, envoyoit à M. de Bullion tous les premiers jours de l'an pour ses étrennes une permission secrète de la part du Roi, de prendre jusqu'à quatre cens mille livres sur les premières affaires qui se feroient? N'aura-t-elle jamais agréé qu'on fît rien pour les parens même de M. Foucquet, rien pour l'honnête fortune de ce grand nombre de personnes, qui ont travaillé sous lui dans les Finances, qui ont travaillé sous les Controlleurs généraux, sous les Intendans des Finances, sous les Trésoriers même de l'Epargne, & tout cela encore, pour éviter mille conséquences, ne se peut être fait le plus souvent que par des billets réaffignés.

7. Enfin, SIRE, encore qu'ayant toute la vénération que je dois pour Son Eminence, & non seulement dans la bouche, mais aussi dans le cœur, je ne prenne les grands biens qu'il a laissés que pour des marques certaines de la grande générosité de V. M. qui n'a pas crû pouvoir trop récompenser de si grands services; V. M. généreuse comme elle est, & par conséquent oubliant ses propres bienfaits, se peut-

elle bien souvenir des ordres, peut-être même généraux qu'elle a donnés, & avec toute sorte de justice, pour l'établissement de cette haute fortune qu'il n'avoit presque pas commencée encore, quand il sortit pour la seconde fois du Royaume ? V. M. n'aura-t-elle point trouvé bon qu'on ait pris dans les Finances, au moins quelque partie des récompenses légitimes & glorieuses d'un si illustre serviteur, & que cela se fît aussi sans bruit & sans éclat, c'est-à-dire, encore par des billets réassignés ? N'y aura-t-il rien eu de cette nature pour les parens même de son Eminence ; rien pour ce grand nombre de personnes qui ont travaillé & servi sous elle avec tant d'assiduité & de mérite ?

8. Et s'il faut, SIRE, que j'ajoute encore une chose très-considérable, V. M. pensera-t-elle qu'un Surintendant exposé, pour ainsi dire, aux embûches de tout ce qu'il y a de gens à la Cour & à Paris, avec quelque soin qu'il veille sur les Finances, quelque peine qu'il se donne de calculer & de vérifier les dépenses & les payemens, puisse s'empêcher d'être très-souvent surpris en cette même matiére de billets, tantôt par les personnes de la Cour même ;

qui, ainſi qu'on l'a reconnu cent fois, luy viennent demander comme des appointemens reculés, ce qui n'eſt qu'un billet acheté, tantôt par les Tréſoriers des grandes maiſons, ceux des guerres, ceux des bâtimens, ceux de la marine, & autres, qui trouvent ſi ſouvent l'induſtrie d'en faire autant avec des comptes embroüillés, tantôt par ſes propres Commis, plus avides d'ordinaire de bien que d'honneur, aſpirans à faire en peu de temps une grande fortune, qui s'entendent avec les intéreſſés, avec les traitans, qui ſe mécontent exprès, qui rapportent mal ce qu'on leur a commandé de vérifier à l'épargne; & ſi quelqu'un regarde cette confuſion & ces déſordres comme de grandes miſéres, il ſe trompe; ce ſont des ſuites inévitables de la grandeur de l'Etat, & ſont effets néceſſaires de ſa grande felicité. Cependant, SIRE, c'eſt de là que viennent tant de billets mal réaſſignés; c'eſt de toutes ces choſes enſemble que vient le cours & le prix ordinaire de ces billets dans le commerce du monde.

Que ſi aujourd'hui, SIRE, après avoir bien feüilleté les Regîtres de l'Epargne, dès qu'on aura trouvé des bil-

les anciens réaſſignés, qui paroîtront billets achetés, & dont M. Foucquet ne ſçauroit rendre raiſon, hors qu'il eût l'eſprit & la mémoire d'un Ange, on conclut auſſi-tôt, (car c'eſt de cette ſorte de choſes qu'on fait le plus grand bruit parmi ſes ennemis,) ſi on conclut, dis-je, que c'eſt autant d'argent dérobé à V. M. & qu'on lui veuille imputer de cette ſorte tout ce qui aura été donné ſecrétement à quelques particuliers parmi les gens d'affaires, pour perſuader leurs Compagnies à faire l'avantage de V. M. toutes les graces pareilles, ou les ſimples augmentations des Finances accordées aux Compagnies mêmes; toutes les indemnités des Fermes ou la plûpart, toutes les graces ſecrétes faites aux perſonnes conſidérables & puiſſantes, pour faciliter l'exécution des affaires extraordinaires; toutes celles de cette même nature faites annuellement & ordinairement par les ordres de V. M. ou de S. E. aux perſonnes les plus conſidérables de la Cour, de la Robe & de l'Epée; toutes celles qu'on leur a faites par le même ordre en matiére de taxes, de ventes de Domaine, conſtitutions de rentes, augmentation de gages; tout ce que S. E. peut avoir

trouvé bon avec justice, que M. Foucquet tirât d'extraordinaire & de grace des Finances pour lui-même, pour ses parens, pour cette grande multitude de gens qui ont travaillé sous lui dans les Finances mêmes ; tout ce qui par le commandement particulier ou général de V. M. dont elle ne peut se souvenir, aura été fait légitimement pour S. E. pour ses parens, pour ceux qui ont dignement servi sous elle ; tout ce que les surprises des personnes de la Cour, des Tresoriers, des gens d'affaires, de ses propres Commis auront pû dérober à l'exactitude de M. Foucquet, quoiqu'assez grande ; si, dis-je, SIRE, V. M. souffre qu'on le charge de toutes ces sortes de choses, comme autant de crimes ; s'il doit être la victime qui porte toutes les iniquités du peuple, il faut certes avouer que jamais malheur ne fut comparable au sien, que jamais à tant de gloire & tant de bonheur ne succéda tant d'infortunes ; & que sera-ce encore, SIRE, s'il est vrai ce qu'on dit, & que je n'ose assûrer toutefois, parce que je ne le sçai pas avec certitude, mais qu'on dit pourtant d'une maniére à le faire croire, & dont V. M. peut s'éclaircir aisément. On dit, SIRE,

que la plûpart de ces choſes ayant été faites ſur les ordres verbaux de S. E. dont il ne reſte point de preuves, & quelques autres ſur des ordres portés par ſes lettres durant ſes voyages, ou par des apoſtilles aux lettres que M. Foucquet lui écrivoit avec une fort grande marge, encore qu'il gardât avec ſoin toutes ces lettres en pluſieurs liaſſes par mois & par années; encore que pluſieurs perſonnes d'honneur les ayent ſouvent vûës dans ce même Cabinet de S. Mandé, où on a trouvé ſes plus ſecrétes affaires; néanmoins ſes papiers ayant été ſaiſis ſans appeller perſonne pour lui, & ſans nulle des formalitez ordinaires, il ne ſe trouve point ou preſque point de ces lettres-là, qu'on ne peut pas croire qu'il n'ait point voulu garder, lui qui gardoit tant de choſes inutiles, de ſorte qu'il ne lui reſte pas un ſeul moyen de juſtifier ſon innocence.

Mais, SIRE, la bonté Royale, l'équité extrême de V. M. lui tiendront lieu de toutes choſes dans ſon malheur, elles repréſenteront à V. M. que par les termes exprès des Lettres qu'elle a toujours données aux Surintendans, par celles qu'il lui a plû d'accorder deux fois à M. Foucquet, les premiéres avec

M. Servien, les ſecondes après ſa mort, & qui ont été la régle & la loi de ſon pouvoir, il n'étoit tenu *que d'adminiſtrer Vos Finances en ſa conſcience, ſans en rendre raiſon en la Chambre des Comptes, ni ailleurs qu'à la ſeule perſonne de* V. M. Il n'étoit point dit, SIRE, *rendre compte*, car un Surintendant ne compta jamais, mais *rendre raiſon* ſeulement, qui dans la ſignification de ce mot, eſt une choſe très-différente.

Pour rendre raiſon de ſon adminiſtration, je demanderois, SIRE, à ceux qui l'accuſent, ſi ſous le regne triomphant de V. M. & ſi ſous cette Surintendance, l'Etat de Milan s'eſt perdu, comme ſous François I. faute d'avoir envoyé aux troupes l'argent qui leur étoit deſtiné; ſi faute d'une ſomme très-médiocre, comme on l'a pourtant vû de nos jours, & avant lui, il a laiſſé reprendre aux ennemis une des plus importantes places de l'Europe, qui avoit coûté de ſi grandes ſommes & tant de ſang; ſi vos armées, SIRE, ont jamais manqué de vaincre pour manquer de quoi vivre; ſi nonobſtant les dépenſes éfroyables de la guerre, du mariage de V. M. & de la concluſion de la paix, nonobſtant les grandes aliénations qu'on

a été

a été contraint de faire, il ne se trouve point encore aujourd'hui, que par les augmentations qu'il a pratiquées dans les grandes fermes, les revenus de V. M. sont encore plus grands qu'ils n'étoient lorsqu'il commença d'être Surintendant; si les peuples, par la manière dont il s'est conduit avec eux, n'ont point porté ces pesantes charges, autant & plus tranquilement que sous les Regnes précédens; si les Compagnies Souveraines, quoiqu'au milieu des tumultes de la guerre, au milieu presque des mouvemens de l'Etat, & en un temps bien différent de celui-ci, n'ont pas été heureusement ménagées, & portées avec beaucoup d'adresse à faciliter les affaires de V. M. si dans les trois dernières années qui sont celles de la plus grande autorité de M. Foucquet, bien que les dépenses augmentassent tous les jours, il n'a pas trouvé moyen de diminuer les Tailles chaque année de plusieurs millions; si les remises des traités qu'il avoit trouvées au tiers & quelquefois à davantage, n'ont pas été réduites par lui au quart seulement, & les intérêts à dix pour cent, au lieu de douze & de quinze; si les gens d'affaires, si les Officiers même

du Conseil, deux sortes de personnes qu'un Surintendant bien corrompu ménageroit sans doute comme complices de ses crimes, n'ont pas été chargés de taxes sur taxes pour décharger les peuples de la campagne; si en traitant honnêtement les personnes de mérite & de service en toute sorte de conditions, il n'a pas conservé à V. M. le cœur & l'affection de ses sujets, son grand & véritable trésor, ses seules & véritables richesses. C'est, SIRE, la raison que je rendrois pour lui de son administration. Mais combien la rendroit-il mieux lui-même, s'il étoit encore assez heureux pour le pouvoir faire de sa propre bouche aux pieds de V. M.

Mais, SIRE, de quelqu'importance que puisse être cette premiére Partie de la justification de M. Foucquet, parlant non seulement au plus grand Roy, mais aussi au Roy le plus occupé de la terre; il est temps de passer à la seconde, de venir, dis-je, à cette mauvaise & excessive ambition, dont on a fait un de ses plus grands crimes auprès de V. M. & qu'on prétend qu'il a témoignée par ses bâtimens de Vaux, par l'acquisition & les fortifications de Belle-Isle, par les gratifications faites à tant

de perſonnes de la Cour, pour les engager dans ſes intérêts, & par mille autres penſées d'un grand établiſſement.

SIRE, ce n'eſt pas une des moindres marques de la puiſſance & de la ſacrée Majeſté de nos Rois, ce n'eſt pas une des choſes qui donne le moins de reſpect & de vénération pour eux, que cet éclat, cette dignité, cette fortune qu'ils ont répanduë de tout temps ſur ceux qui ont eu l'honneur de les ſervir & de leur plaire. Et quand on fera réflexion ſur tant de grandes & illuſtres maiſons, aujourd'hui des principales de l'Etat, qui n'ont point eu d'autre origine : Quand on ſe ſouviendra, SIRE, de ce que les graces & les bontés de V. M. même ont fait avec tant de juſtice pour feu M. le Cardinal Mazarin, & de cette pompe, de cette grandeur, de cette gloire qui l'ont accompagné juſques dans les bras de la mort, on s'étonnera peut-être bien moins qu'un particulier qui a de l'élévation dans l'eſprit & dans le cœur, qui ſe ſent un zéle extrême pour le ſervice de V. M. qui ne trouve en elle que faveur & que bonté, eſpére mieux qu'il ne devoit de ſa fortune, paſſe quelquefois dans ſes penſées les juſtes bornes que la plus exacte

raiſon leur devroit preſcrire, Je ne prétends pas toutefois, SIRE, loüer en M. Foucquet ce qu'il a toujours condamné en lui-même, Il y a pluſieurs perſonnes d'honneur qui l'ont entendu ſouvent ſe reprocher ſes bâtimens comme des foibleſſes, qui lui ont entendu dire ſouvent, qu'il auroit imité ce fameux Romain dont j'ai parlé, ſi déſormais il n'eût trouvé plus de prodigalité à abbattre qu'à achever : mais que ſi ſon ardeur pour toutes les belles choſes, ſi les propoſitions & les conſeils toujours engageans des perſonnes les plus célebres dans les arts, ſi la facilité d'avoir de l'argent ſur ſon crédit, ſi l'eſpérance d'un plus heureux avenir, ſi ſon aſcendant enfin & ſon étoile, qui n'étant que Maître des Requêtes, lui faiſoit commencer des plans de Surintendant, ſi toutes ces choſes, dis-je, l'avoient porté plus avant qu'il n'avoit crû lui-même devoir aller, il étoit réſolu de corriger ſes fautes, & d'en faire un bon uſage, en donnant à V. M. ce qu'il trouvoit trop beau & trop grand pour lui. En effet, SIRE, on ſçait qu'il a fait porter parole par M. de Brancas à cette ſage, cette grande & incomparable Reine Mere de V. M. de

donner Vaux à Monſeigneur le Dauphin auſſi-tôt qu'il ſeroit né, & V. M. ſçait elle-même la ſupplication très-humble qu'il lui a faite de prendre Belle-Iſle. Et quant à ce dernier, SIRE, je ne doute point que V. M. ne ſoit auſſi informée qu'il en fit l'acquiſition par ordre exprès de feu M. le Cardinal Mazarin, qui fut bienaiſe en ce temps-là d'ôter cette place à une maiſon puiſſante, & alors ſuſpecte, ayant de plus quelque deſſein de s'en accommoder elle-même, dans la penſée qu'on lui avoit donnée pour le Gouvernement de Bretagne; que ce fut elle enfin qui fit expédier des ordres pour fortifier cette place, & que juſqu'à ſa mort elle a laiſſé en incertitude ſi elle ne la prendroit point pour elle-même ou pour V. M. de ſorte, qu'à bien parler, M. Foucquet ne l'a jamais regardée, ni poſſédée, ni fortifiée comme une choſe qui fût à lui, d'autant plus que par la nature de cette acquiſition, qui a autrefois appartenu à la Couronne, V. M. étoit en droit de la retirer pour de l'argent toutes les fois qu'il lui plairoit: & cela étant, SIRE, ſi Vaux & Belle-Iſle faiſoient ſon infortune, la poſtérité ſe ſouviendroit-elle jamais ſans

pitié & ſans douleur, qu'il fut criminel pour avoir donné de nouveaux ornemens à la France, encore qu'il ſe fût contenté de la peine de les faire, & du plaiſir de les remettre à ſon Roi ?

Je paſſe, SIRE, au reproche qu'on lui fait d'avoir fait tant de gratifications, de n'avoir rien épargné pour établir ſon crédit & ſa puiſſance, en engageant une infinité de perſonnes dans ſes intérêts. Que V. M. SIRE, n'écoute point en cette rencontre la voix de la calomnie qui déguiſe toutes choſes, & fait des crimes des meilleures actions. On ne peut certes aſſés loüer, aſſés admirer V. M. du bon ordre qu'elle a établi dans les Finances depuis un an ; de voir qu'elle ſoit maîtreſſe de toutes les graces juſqu'aux moindres, qu'on ne tienne rien que de ſa main, que comme une eſpéce de Divinité préſente aux petites choſes auſſi bien qu'aux grandes, elle fourniſſe à tout, & faſſe tout avec la même facilité que ſi elle n'avoit rien à faire. Mais, SIRE, ſoit que les Rois vos prédéceſſeurs ne ſe ſoient pas trouvés aſſés forts pour un ſi peſant fardeau ; ſoit qu'ils ayent voulu ſe décharger ſur leurs Miniſtres, de l'envie, des importunités & des plain-

tes des peuples & des particuliers ; soit qu'ils ayent crû rendre leur autorité plus vénérable & plus sacrée, en la couvrant & environnant de nuages, & ne la faisant paroître qu'aux grandes occasions ; soit enfin que la gloire de mieux faire fût reservée par le Ciel à V. M. il est certain qu'ils ont toujours laissé aux Surintendans de même qu'aux Chanceliers, aux Gardes des Sceaux, aux Secretaires d'Etat, la dispensation des graces ordinaires, se contentant qu'on leur parlât des plus importantes seulement, & de commander toutes celles qu'il leur plaisoit, sans défendre les autres. Accuser donc M. Foucquet d'avoir avant les defenses de V. M. comme je l'ai remarqué déja, fait payer favorablement plusieurs personnes de la Cour, honorées de la bienveillance de V. M. connuës par leurs services, considérables par leur naissance, par leur rang, par leur mérite, & des personnes qui ne manquent jamais de prétentions légitimes, d'ordonnances, de billets, d'acquits patens, de pensions de V. M. c'est l'accuser, à vrai dire, d'avoir fait sa charge, & de l'avoir faite le plus honnêtement qu'il a pû. Ce sont cependant, SIRE, ces personnes que l'on

TAYLOR INST. OXFORD

veut appeller ſes penſionnaires, qui l'ont été de la même ſorte de tous les Surintendans, mais plûtôt de V. M. & de tous les Rois, dont les Surintendans n'ont jamais été que les foibles miniſtres. Mais il n'a eu pour but que de ſe faire des amis. Quelle injuſte explication, SIRE ? V. M. voit aſſés s'il en a beaucoup fait, s'il lui en reſte beaucoup de véritables. Mais quand en ſervant V. M. il auroit eu deſſein de ſe faire aimer des perſonnes de ſa Cour, où trouvera-t-on qu'il en ſoit blâmable, ni que ce ſoit un fort beau ſecret pour ſervir utilement ſon Maître, ſur tout en France, que de ſe faire haïr ? Les amis que ſe fait un Miniſtre zélé & fidéle, il ne les dérobe pas à ſon Roy, il les lui garde, il les lui ramene dans les temps difficiles, il eſt un nouveau lien qui les attache plus fortement à leur Prince, il ſert d'un témoin irréprochable contre eux, il les querelle, il les accuſe, il les convainc de perfidie & d'ingratitude, s'ils viennent jamais à oublier leur devoir. Qu'on ne rende point ſuſpectes à V. M. des choſes qui ne le doivent point être, qu'on ne lui préſente point des chiméres & des phantômes pour des vérités. Ces

amis, ces liaiſons, ces intrigues, ces charges, ces gouvernemens, un particulier les peut craindre d'un autre, quand il n'eſt pas dans les mêmes intérêts ; mais de vouloir qu'un Roy, un grand Roy, un Roy tel que V. M. en prenne ombrage d'un de ſes Miniſtres, c'eſt mal concevoir ſa force & ſa grandeur, c'eſt juger trop indignement & trop baſſement d'une ſi haute puiſſance. J'aimerois autant que le maître d'un grand & ample héritage ſe mît en peine du travail, de l'empreſſement, de la diligence, de l'union, des amas & des retraites de quelques miſérables fourmis: comme s'il ne pouvoit pas les écraſer du pied quand il lui plaît, ou les diſperſer en moins de rien du moindre ſouffle de ſa bouche.

Juſqu'ici, SIRE, je n'ai parlé qu'à la juſtice de V. M. Que cette juſtice même me permette maintenant de m'adreſſer à ſes autres vertus, à ſa bonté, à ſa clémence, à ſa ſageſſe. Si j'ai défendu M. Foucquet comme innocent, que je parle encore pour lui comme coupable, en faiſant faire à V. M. certaines réflexions générales, mais importantes, qui le ſuppoſant même coupable demandent ſon ſalut & ſa grace

à un Prince tel que V. M. Que V. M. me pardonne, s'il lui plaît, cette longueur en un sujet si important. Je vais finir, je ne lui dirai rien de commun, rien que de grand, rien que d'illustre, rien que digne d'un Roy.

Et pourquoi, SIRE, ne supposerois-je point que M. Foucquet est coupable, si la voix du peuple, si celle des sages disent également, qu'en entrant dans toutes les grandes Charges, & sur tout en celles qui ont un grand maniment, on met sa téte & sa vie entre les mains de son Roy, pour ne dépendre que de sa bienveillance; qu'il n'y a presque jamais eu en France de premier Ministre, de Surintendant, de Général d'armée, de Gouverneur de Province ou de Place, qui étant examiné dans la derniere rigueur des Loix, n'en puisse appréhender toute chose avec justice. Mais en même temps, SIRE, & ces sages, & ce peuple, réclament contre cette justice si exacte, contre cette derniére rigueur, presque autant que contre une haute injustice. C'est une chose très-remarquable, que celle que je m'en vais dire à V. M. attestée cependant par l'Histoire, la véritable, la sage, la fidéle Conseillere des grands Rois

Il n'y a point eu de Surintendant ſans exception, qui dans une adminiſtration un peu longue, à écouter les diſcours du peuple, ou les jalouſies de la Cour, dans ce poſte ſi grand & ſi envié, ſi ſujet à la haine publique, n'ait paru digne de la mort ; mais de ce grand nombre il n'y en a eu en tout que quatre ou cinq de malheureux, & de ces quatre ou cinq même, à peine y en a-t-il un qui après ſa mort, lorſque la colere des Rois, que la jalouſie des concurrens, ou des ſupérieurs, & que l'envie du monde ſont mortes avec lui, n'ait été juſtifié par l'Hiſtoire, n'ait laiſſé, s'il faut ainſi dire, par ſa condamnation plûtôt une ombre & une tache qu'un ornement à la vie de ſon Prince, au moins ſur ce fondement, qu'il vaudroit mieux avoir ſauvé mille coupables, que d'avoir fait périr un innocent. Je ne parle point de (a) Pierre de la Broſſe ſous le Roy Philippe le Hardi, qui n'étoit pas proprement Surintendant,

(a) Papirius le Maſſon au liv. 3. de ſes Annales, en la vie du Roy Philippe le Hardi : *Dantes illius temporis nuſquam vanus Poëta, Brocciam inſontem, & invidia oppreſſum canit.* C'eſt au VI. Chant du Purgatoire. Hiſtoire des Favoris, de feu M. du Puy.

mais Chambellan, & ne fut point recherché pour Finances, mais convaincu par ſes lettres d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, & que néanmoins pluſieurs Auteurs, entr'autres un Italien de grand nom & de grand jugement, ont mis au rang des innocens, comme ces lettres ayant été ſuppoſées. Enguerand de Marigny ſous Philippe le Bel, & Louis Hutin ſon fils, eſt, à vrai dire, le premier comme le plus connu & le plus illuſtre des Surintendans malheureux, pourſuivi chaudement, diſent les Auteurs, par Charle de Valois oncle & comme tuteur du Roy, & qu'il avoit irrité ſous le regne précédent. Il fut condamné ſolemnellement à Vincennes, non point par des Commiſſaires, mais par une aſſemblée de Pairs, ſes plus naturels & plus légitimes Juges. Jamais homme ne paſſa pour plus coupable ; ce n'étoit pas ſeulement péculat, c'étoit neuf ou dix crimes énormes, trahiſon, intelligence avec les ennemis, c'étoit même empoiſonnemens & images de cire, armes accoutumées de la calomnie, renfort ordinaire de fauſſes ou foibles accuſations. Les Grands jaloux de ſon élévation furent ravis de le voir condamner, le

peuple même qui le haïssoit à cause des grandes levées qu'il avoit été contraint de faire pour soûtenir la guerre, se jetta avec fureur sur ses statues : cependant quelque temps après ce même Charle de Valois tombe malade d'une espéce d'apoplexie ou paralysie (d'autres disent d'une langueur inconnuë.) Il examine sa conscience, & pour obtenir de Dieu sa guérison, qu'il n'obtint pas toutefois, il fait faire des aumônes publiques par tout Paris, & fait dire à ceux qui les distribuoient : *Priez Dieu pour l'ame de Monseigneur Enguerand de Marigny, & pour Monseigneur Charle de Valois*, mettant toujours Marigny devant Valois, *ce qui étonna fort* (dit l'Histoire) *ceux qui avoient crû que cette condamnation étoit juste.* On ouvre les yeux alors, on met sa femme en liberté qu'on avoit tenuë aussi coupable que lui, on rétablit ses enfans dans leurs biens, qui avoient été confisqués, on ne le regarde plus que comme une victime de Charle de Valois ; tant l'envie, la jalousie, la colere, ont de pouvoir même sur l'esprit des grands hommes, & sont dangereuses auprès de leurs Rois.

Ensuite & quelques années après seulement vient Gerard de la Guette, Sur-

intendant mort à la question, que toute l'Histoire reconnoît pour innocent, & sacrifié par un très-dangereux exemple à la passion du peuple, qui ayant pris cœur (chose très-remarquable) de la condamnation de Marigny, pour murmurer contre les Finances, & passant dans sa fureur suivant sa coutume, du moindre au plus grand, du Ministre au Prince, des hommes, pour ainsi dire, à Dieu, avoit bien eu l'insolence & l'audace d'appeller publiquement aux Etats Généraux des impositions faites par son Roy.

L'histoire, pour ne rien oublier, parle encore d'un Pierre Remy sous Philippe de Valois, dont la condamnation est assez obscure; car on n'en sçait pas le détail. Il est dit seulement qu'on lui trouva, non pas des dettes & de la misere, mais des richesses immenses pour ce temps-là, & si son Arrêt mérite d'en être crû, il fut condamné non seulement pour péculat, mais encore pour trahison. Quel bon effet produisirent ces recherches & ces condamnations de Surintendans en douze ou treize ans de temps, l'une en 1315, l'autre en 1321, l'autre en 1328. Ceci, SIRE, mérite la réflexion de V. M.

y eut-il plus d'intégrité dans les Finances, les Rois en furent-ils mieux ſervis, les peuples en furent-ils plus contens ? Au contraire, jamais tant de plaintes qu'en ce temps-là, jamais tant de crieries & tant de vacarmes contre les mêmes déſordres, ou véritables ou ſuppoſés. Cette hêre, non pas à cent têtes ſeulement, mais à cent millions de têtes, à qui il eſt toujours dangereux de découvrir, de laiſſer même entrevoir le ſecret & les myſtéres de l'Etat, s'effaroucha tellement, qu'en ce même ſiécle, même dans la calamité publique, ſous le Roy Jean priſonnier, & Charle V. lors Dauphin, ſon fils, ce ne furent que brigues, que factions, que ſéditions, pour demander compte des Finances a tous les Miniſtres de ce temps-là, juſques-là que ces Princes furent obligés, ou plûtôt contraints d'éloigner de la Cour, malgré eux-mêmes, un grand nombre de leurs plus fidéles ſerviteurs : de ſorte qu'en l'eſpace d'environ quarante ans, car il n'y en a guéres davantage de la condamnation d'Enguérand de Marigny qui fut en 1315, juſqu'à ces mouvemens ſous le Roy Jean, qui furent en 1357, en cet eſpace d'environ quarante ans, depuis

qu'on eut une fois commencé d'entamer cette délicate & épineuse matiére des Finances, il se voit plus de recherches, plus de condamnations, plus de bruit & de désordres dans l'Etat & contre les Rois pour les Finances, qu'il ne s'en trouvera presque en tout le reste de douze cens tant d'années de Monarchie ; en un siécle néanmoins où les Finances n'étoient presque rien, où les Surintendans ne comptoient point du détail (car ils ne l'ont jamais fait) mais où ils pouvoient le faire bien plus facilement qu'aujourd'hui par la petitesse de la recette & de la dépense, en un siécle, dis-je, si éloigné de la gloire, de la pompe & de la richesse du nôtre, que les Regîtres de la Chambre des Comptes nous semblent faits pour se réjoüir quand nous y voyons des articles de sept sols six deniers par jour pour les voyages des Chanceliers de France, de beaucoup moindres encore pour réparer les habits du Roy.

Ainsi après ces Surintendans, mais seulement cinquante ans après, ou environ, on trouve Jean de Montaigu sous Charle le Simple. C'est celui dont le bon Religieux de Marcoussi disoit à François I, qu'il n'avoit pas été condam-

né

né par justice ; mais par Commissaires. Nul Historien presque n'a douté de son innocence ; il fut immolé à la faction du Duc de Bourgogne, pour avoir été de celle du Duc d'Orleans.

Ensuite l'Histoire parle de Jacques Cœur sous Charle VII. condamné non par des Commissaires, mais par un Arrêt authentique du Parlement de Paris, sur une infinité de chefs, tenu sur l'heure pour très-coupable, & pour qui le Pape n'obtint qu'à peine, que la mort fut changée en relégation ; & cependant l'Histoire dit encore qu'après sa mort il fut trouvé innocent.

Enfin on voit sous François I. Jean de Semblançay, sage & vénérable vieillard, qui avoit véritablement laissé perdre l'Etat de Milan faute d'envoyer à l'armée les sommes que le Roy avoit ordonnées, mais malgré lui, s'il faut ainsi dire, & forcé par l'autorité, par les menaces, & par la rapine d'une puissance supérieure à la sienne, qui détourna cet argent ailleurs, & qui ne songea depuis qu'à sa perte. L'Histoire, SIRE, ne l'excuse pas seulement, mais déclame contre cette puissance, & contre un Ministre de ce temps-là son ennemi, qui avoit été le second instrument de

ſa mort par un choix affecté de Commiſſaires, tous de ſa cabale ; ce ſont les termes d'un fort ſage Hiſtorien. (*a*)

En dernier lieu, SIRE, & de nos jours on a vû M. de la Vieuville pourſuivi, condamné par une Chambre de juſtice. S'il ne ſe fût mis à couvert de ſes crimes ſuppoſés par un crime véritable, mais pardonnable, en rompant les priſons de ſon Roy, il ſeroit peut-être aujourd'hui au rang des autres ; mais quand l'envie, la haine & l'intrigue ont été diſſipées, on a vû ſa reputation ſolemnellement rétablie, lui-même rétabli enfin dans ſon emploi, finir ſes jours en paix & avec honneur ſous le regne auguſte & équitable de V. M. S'il en faut dire la vérité, SIRE, je ne vois point quelle gloire ont acquis

(*a*) Franciſcus Belcarius Peguillio Epiſcop. Metenſ. Comment. rer. Gall. *At Pratus Cancellarius bipedum omnium nequiſſimus, qui Samblancæo ob ſummam ejus auctoritatem invidebat. (hunc enim ob venerandam ejus ſenectutem Patrem ſuum Rex appellare ſolebat) illi Judices à ſua cohorte, hoc eſt, &c. dedit : nameſi non Samblancæum in ære Ludovicæ, ſed Ludovicam in ære Samblancæi certo eſſe norat. Addicti certis deſtinatiſque ſententiis Judices & Ludovicæ & Prati meta hominem innocentem, ut ferebatur, extremo ſupplicio addixerunt.*

aux Rois vos Prédéceſſeurs les condamnations de tous ces Surintendans ; je vois même que la plûpart ont fait quelque tort à leur mémoire : mais V. M. veut-elle voir une gloire véritable & ſolide, une gloire où les voix ne ſe trouvent point partagées, où il n'y a ni conteſtation, ni difficulté, c'eſt celle de Henri IV. votre grand ayeul, qu'on a loué unanimement, d'avoir trouvé M. d'O dans les Finances, contre lequel on crioit plus qu'on n'a jamais fait contre nul autre, ſon ennemi de plus, & qui lui avoit fait mille peines à ſon avénement à la Couronne, & de s'être pourtant contenté avec une bonté preſque divine d'empêcher les déſordres dans les Finances, ſans lui ôter même ſon emploi juſqu'à ſa mort. Ce n'eſt pas mon deſſein, SIRE, de traiter ici le lieu commun de la clémence ; mais celle de ce grand Prince m'emporte & me ravit en admiration, & ſon ſiécle ni la poſtérité ne l'ont point laiſſée ſans récompenſe. Ne penſez pas, SIRE, que le Combat de Fontaine-Françoiſe, les Batailles de Coutras, d'Arques & d'Ivry, lui ayent acquis le ſurnom de Grand ; il avoit déja déſarmé la Ligue, conquis ſon Royaume,

& fait tous ces grands exploits, qu'on ne lui donnoit point encore ce grand & auguſte titre ; mais quand on a vû que Paris, qui lui avoit tant réſiſté, n'a trouvé en lui qu'un pere, plûtôt qu'un Roy ; que le Duc de Mayenne, qui lui avoit opiniâtrément diſputé la Couronne, n'a été puni que d'une ſimple raillerie, & d'une longue promenade à pied, fort incommode à un homme de ſa taille ; que ce bon Prince n'a jamais perdu qu'avec une extrême violence ſur lui-même, ſes plus mortels ennemis, ſes amis les plus perfides & les plus ingrats, & ceux-là ſeuls qui n'ont pas voulu implorer ſa grace ; qu'en un mot il ſçavoit encore mieux pardonner que vaincre, alors, SIRE, alors le genre humain tout entier, confus & ſurpris de trouver en un même homme le cœur d'un lion avec la bonté d'un Ange, a rompu, pour ainſi dire, toutes les premiéres bornes de ſon admiration, & ne la pouvant plus contenir en elle-même, l'a exprimée comme d'une ſeule voix par ce nom de Grand, qui le fera triompher, & regner ſans ceſſe dans les ſiécles à venir, & ne durera pas moins que le monde.

Un particulier, SIRE, ne perd rien

quand il eſt d'avis que ſon Prince perde un autre particulier, au contraire il ſe défait bien ſouvent d'un ennemi, quoique bien ſouvent auſſi la haine publique pour un ennemi mort lui en fait renaître mille plus redoutables. Mais un Prince perd toujours quelque choſe de ſon bien, quand il perd un ſujet de quelque mérite, en qui les emportemens & l'ardeur, quoique vicieuſe, peuvent être ſouvent la marque d'un grand fond. Comme en ces nobles & célébres chevaux de l'Antiquité, qui après avoir été rejettés par de moindres Ecuyers, déja condamnés à la charette ou à la voirie, indomptables à tout autre main qu'à celle de leurs Rois, mais revenant facilement pour elle par des châtimens mêlés de douceur, n'ont pas laiſſé de les ſervir admirablement tout le reſte de leur vie, de mourir glorieuſement ſous eux dans des batailles, d'être honorés même de leurs larmes & de ſuperbes tombeaux.

Que l'envie & la lâcheté inſultent aux malheureux tant qu'il leur plaira, c'eſt leur coutume ; V. M. eſt trop éclairée pour s'y méprendre, elle n'ignore ni les grands talens de M. Foucquet, ni les ſervices qui lui ont fait mériter

ſouvent tant d'éloges de la propre bouche de V. M. Et ſi les Romains (a), la nation du monde la plus ſevére, ont tenu pourtant, comme il paroît par leurs Loix & par leurs Hiſtoires, que les belles actions devoient quelquefois couvrir les mauvaiſes, le mérite exemter de la peine, & la gloire emporter le crime; que V. M. ſe ſouvienne, SIRE, non pas de la longue adminiſtration de M. Foucquet, puiſqu'on la calomnie, quoique grande & illuſtre en pluſieurs choſes, comme je penſe l'avoir fait voir; non pas, ſi ce n'eſt de toutes les preuves qu'il a données d'un zéle ardent, conſtant, égal en tout temps, en toutes rencontres pour V. M. & pour l'Etat, mais au moins de deux ou trois actions de ſa vie, où ce zéle a paru avec tant d'éclat & de gloire, que l'envie même ne le ſçauroit nier: quand dans les funeſtes déſordres de cet Etat, dont on ne peut ſe ſouvenir qu'avec peine, le Parlement quittoit Paris pour ſe ranger à Pontoiſe, par une fidélité à laquelle V. M. vient de donner des récompenſes glorieuſes,

(a) L. Florus, liv. 1. chap. 3. parlant d'Horace: *Citavere leges nefas; ſed abſtulit virtus parricidam; & facinus intra gloriam fuit.*

n'étoit-ce pas M. Foucquet, pour lequel (tant ſon malheur eſt grand) on ne parle en même temps que de ſuplices? Ne fut-il pas chargé par ſon Eminence du plus grand ſoin, de la principale confiance de cette importante négociation, dont les ſecrets ne ſe peuvent encore publier, mais que l'on regardoit alors comme devant affermir la Couronne preſque branlante ſur la tête de V. M. Ne s'expoſa-t-il pas mille fois le jour pour votre ſervice aux outrages du parti contraire dans ſa Compagnie, aux plaintes publiques, aux fureurs d'un peuple irrité? N'éluda-t-il pas cent fois, & ne fit-il pas preſque lui-ſeul retomber à rien ces tempêtes fatales qui devoient nous écraſer? Ne s'y gouverna-t-il pas avec tant d'eſprit, tant de vigueur, tant d'adreſſe, tant de fermeté, tant de courage, que ſon Eminence en cette occaſion non plus qu'en une infinité d'autres, dont je ne parlerai point, ne pouvoit ſe laſſer de l'admirer, d'en parler & d'en écrire comme d'un des plus grands hommes, comme d'un des plus nobles, des plus vaſtes, des plus beaux & des plus rares génies que la France eût jamais produit.

Quand par une maladie qui fait en-

core frémir les bons François, nous faillîmes à perdre V. M. qu'il ne falut pas moins d'un miracle pour nous la rendre, comme il en avoit falu un pour nous la donner, que la France dans ce grand malheur ne voyoit devant ſes yeux qu'horreur, que confuſion & que ténébres, que tous les plus grands trembloient de l'incertitude des événemens, que les plus puiſſans ne ſongeoient qu'à s'aſſurer de tous côtés, ou qu'à mettre à couvert leurs richeſſes, que nul Traitant, nul homme d'affaire ne pouvoit ou ne vouloit, ou n'oſoit donner le moindre ſecours aux affaires de V. M. Que faiſoit alors M. Foucquet? Avec un courage digne de l'ancienne Rome, mais pourquoi parler de l'ancienne Rome, diſons plûtôt avec un courage digne d'un Miniſtre de V. M. il ne s'endettoit pas ſeulement au-delà de ſes forces pour elle, il vendoit même à Jacquier (*a*) une terre conſidérable de Mᵉ. ſa femme, pour envoyer ſur l'heure même l'argent à l'armée de V. M. devant Dunquerque. Mais, SIRE, toute ſa vie n'eſt pleine que de pareilles actions; & jamais Surintendant ne s'eſt

(*a*) Belaſſiſe.

engagé

engagé pour les affaires publiques plus franchement, plus hardiment, & plus noblement que lui. On n'auroit jamais fait, ſi l'on vouloit dire toutes les marques de ſon zéle, ou de ſon reſpect pour la perſonne de V. M. Qu'elle ſe ſouvienne ſeulement de la derniére qu'il lui a donnée immédiatement avant ſa priſon. V. M. ne lui commanda pas de quitter ſa Charge de Procureur Général; elle lui laiſſa ſeulement entendre de loin, & comme en paſſant, que peut-être ne ſeroit-il pas mal qu'il la quittât pour votre ſervice, où il étoit obligé de donner déſormais en autre choſe trop d'aſſiduité. Balança-t-il un moment, SIRE, pour ſe défaire de la choſe du monde qu'il avoit toujours tenue pour la plus précieuſe? Ecouta-t-il la voix de ſes amis alarmés de cette penſée? Ne répondit-il pas avec toute la confiance qu'on pourroit preſque prendre en Dieu même, qu'il ne vouloit (ce furent ſes propres termes) ni protection, ni ſupport, ni bien, ni honneur, ni vie qu'en la bonté de V. M. & n'employa-t-il pas ſur l'heure même pour Votre ſervice tout ce qu'il avoit reçû du prix de ſa Charge? Certes, SIRE, je ne puis croire que

V. M. en puisse rappeller le souvenir sans en être attendrie. Que seroit-ce si elle voyoit encore cet infortuné même, à peine connoissable, mais moins changé & moins abbattu de la longueur de sa maladie & de la dureté de sa prison, que du regret d'avoir pû déplaire à V. M. & qu'il lui dît : SIRE, j'ai failli, si V. M. le veut ; je mérite toute sorte de supplices ; je ne me plains point de la colere de V. M. souffrez seulement que je me plaigne de ses bontés. Quand est-ce qu'elles m'ont permis de connoître mes fautes & ma mauvaise conduite? Quand est-ce que par un clin d'œil seulement V. M. a fait pour moi ce que les Maitres font pour leurs Esclaves les plus miserables, ce qu'il est besoin que Dieu fasse pour tous les hommes & pour les Rois même, qui est de les menacer avant que de les punir? Et de quoi n'aurois-je point été capable, de quoi ne le serois-je point, si V. M. avoit mieux aimé, si elle aimoit mieux encore me corriger que me perdre?

Mais, SIRE, je détourne mes yeux de cette triste pensée. V. M. voit combien il est digne de sa bonté & de sa grandeur, de ne point faire juger M.

Foucquet par une Chambre de justice, dont même plusieurs Membres sont recusables. Qu'on ne sçauroit prouver les malversations dont on l'accuse, ni par son bien, (car il n'en a point) ni par ses dépenses non plus, car il y a fourni par ses dettes, & par plusieurs avantages légitimes. Qu'un compte du détail des Finances ne se demanda jamais à un Surintendant; qu'homme vivant en sa place ne le pourroit rendre; que cette discussion est sujette à une infinité d'erreurs, sur tout en cette matiére de billets, dont on veut faire un si grand bruit; qu'il n'a point failli depuis que V. M. lui a donné ses ordres elle-même; que la mort de S. E., dont il les recevoit auparavant, peut-être même que la soustraction de ses lettres lui ôte tout moyen de se justifier. Qu'en plusieurs choses, comme on ne le peut nier, son administration a été grande, noble, glorieuse, utile à l'Etat & à V. M. Que son ambition, quand elle passera pour excessive, a mille sortes d'excuses, & ne doit être suspecte d'aucun mauvais dessein. Que ses services, ou du moins son zéle en mille rencontres, sur tout dans les temps fâcheux, & au milieu de l'orage, méritent quelque

conſidération. Que la recherche de quelques Surintendans ſujette à mille artifices de la calomnie & de l'envie, n'a produit aucune gloire aux Rois Prédéceſſeurs de V. M. que la douceur, que la bonté du Grand Henry ſon ayeul, & en cette occaſion, & en mille autres a été célébrée de mille louanges. C'en eſt aſſez, SIRE, pour eſpérer toutes choſes de V. M. Qu'elle n'écoute plus rien qu'elle-même, & les mouvemens genéreux de ſon cœur. Que l'Hiſtoire marque un jour dans ſes monumens éternels : LOUIS XIV. *véritablement donné de Dieu pour la reſtauration de la France, fut grand en la guerre, grand en la paix. Il effaça par ſon application & par ſa conduite la gloire de tous ſes Prédéceſſeurs. Il n'aima à répandre que le ſang de ſes ennemis, & épargna celui de ſes ſujets. Il ſçut connoître les fautes de ſes Miniſtres, les corriger & les pardonner. Il eut autant de bonté & de douceur, que de fermeté & de courage, & ne crut pas bien repréſenter en terre le pouvoir de Dieu, s'il n'imitoit auſſi ſa clemence.*

SECONDE DÉFENSE DE MONSIEUR FOUCQUET.

DEPUIS qu'on a publié contre mon deſſein la premiére défenſe de M. Foucquet que j'avois écrite pour ſa Majeſté ſeule, je me ſuis caché derriére ce Tableau, non pour l'intérêt de mon Ouvrage, mais pour celui de mon ami, écoutant avec beaucoup d'attention ce qu'on en diſoit de toutes parts depuis les plus grands juſqu'au vulgaire. Si l'on ne m'a point trompé, le Roy a lû ce diſcours, je ne ſçai avec quelle approbation & quel effet, mais au moins avec un eſprit de Juſtice, que la Poſtérité, ſi elle eſt juſte, lui comptera peut-être un jour pour quelque choſe de plus qu'une Ville priſe, ou qu'une bataille gagnée. Le Public en généra

m'a paru satisfait & détrompé de bien des choses. Quelques ennemis louans ce discours comme éloquent seulement, ont prétendu le condamner comme peu solide. D'autres l'ont attaqué sur quelques endroits avec des raisons sans beaucoup de fondement, mais non pas sans quelque couleur & quelque apparence. Et c'étoit peu si d'autres enfin n'eussent fait sortir des ténébres de l'Epargne, & répandu dans le monde, je ne sçai quelles affaires, non pas nouvelles ou auparavant inconnues pour eux comme on en est fort bien averti, mais gardées en un corps de réserve pour renouveller le combat, afin que si on croyoit M. Foucquet justifié, un moment après on crût qu'il n'en étoit rien, & que tous les jours il devenoit plus coupable.

J'en ai été blessé, je l'avoue, jusqu'au cœur, & ce qu'on ne croira peut-être pas, mais qui est très-vrai, je l'ai été même pour l'honneur de mon siécle & de ma Patrie. Soit erreur, soit haine, soit préoccupation intéressée, sera-t-il dit qu'elles auront plus d'obstination que la vérité, l'amitié, & le devoir n'auront de constance ? Le nom du Roy majestueux & terrible nous épouvan-

tera-t-il ? Non, puiſque ce Prince héroique oppoſant ſa bonté & ſa juſtice à ſa puiſſance & à ſa colere, n'a point encore condamné M. Foucquet, il ne peut trouver mauvais que l'on continue à le défendre, ou pour mieux dire qu'en ce différend qui n'a pas ſeulement partagé le peuple, mais S. M. même, on vienne avec ſoumiſſion, mais avec courage au ſecours du Roy bon, juſte, clement, généreux & magnanime, contre le Roy puiſſant & irrité.

Aſſûrons-nous en cette équité que nous avons déja éprouvée; & ſi par un bonheur qu'on ſouhaite, & qu'on n'oſe toutefois eſpérer, S. M. jettoit encore les yeux ſur ce diſcours qu'elle y trouve en peu de mots, mais adreſſés à elle-même, notre défenſe avant celle de M. Foucquet. L'une des plus vives lumiéres de l'Hiſtoire ancienne, SIRE, l'un des deux (*a*) foudres de Guerre, c'eſt

(*a*) *Duo fulmina belli Scipiadas.* Virgil. VI. Æneid. *Non dicam duo bella maxima, Punicum & Hiſpanienſe, ab uno Imperatore eſſe confecta; duas urbes potentiſſimas, quæ huic Imperio maximè minabantur, ab eodem Scipione eſſe deletas.* Cicero, Orat. pro Leg. Man. *Sed quemadmodum ſplendor ampliſſimorum virorum, in protegendis reis, plurimùm valuit: ita in opprimendis, non ſanè multum potuit. Quinetiam evidenter noxiit,*

ainſi qu'on les nomme ; le dernier & le plus illuſtre des Scipions avoit détruit Numance & Carthage, les deux terreurs du Peuple Romain, aſſuré à ſa Patrie l'Empire du monde, rempli l'univers du bruit & de la renommée de ſes vertus, lorſque le ſeul éclat de ſa gloire fit abſoudre contre la juſtice même un miſérable qu'il vouloit faire condamner. Que ces triomphes, dirent les Juges de ce temps là, que ces trophées, que ces dépouilles des Nations ſur mer & ſur terre ſoient terribles aux ennemis de l'Etat, mais qu'elles ne puiſſent rien en jugement contre le ſalut d'un Citoyen, qu'elles ſoient plûtôt capables de le ſauver que de le perdre. Ce que nous ne pouvons aujourd'hui, ce que nous n'o-

dum eos acriùs impugnat, profuit. P. Scipio Æmilianus L. Cottam ad Prætorem accuſavit. Cujus cauſa quamquam graviſſimis criminibus erat conſoſſa, ſepties ampliata, & ad ultimum octavo judicio abſoluta eſt, quia homines verebantur, ne præcipuæ accuſatoris amplitudini damnatio ejus donata exiſtimaretur. Quos hæc ſecum locutos credideris. Nolumus caput alterius petentem in judicium triumphos, & trophæos, ſpoliaque, ac devictarum navium roſtra deferre ; terribilis ſit is adverſus hoſtem ; Civis verò ſalutem tanto fulgore gloria ſubnixus ne inſequatur. Valer. Max. VIII. I. II.

ſerions, ce que nous ne voudrions pas même attendre d'ailleurs, nous le demandons à V. M. même. Qu'elle ſe contente, SIRE, d'égaler en reputation comme en courage ces fameux Anciens qui ont ſurpaſſé tous les autres; de faire que la Poſtérité demande comment ce Roy a pû être tout enſemble le plus puiſſant, le plus ſage, & le plus jeune des Rois de ſon temps; de n'avoir eu juſqu'ici, de n'avoir encore que ſa ſeule modération pour borne de ſes conquêtes. Que nos voiſins en tremblent, que les peuples les plus lointains en ſoient étonnés, mais qu'elle ne nous accable point de ſa gloire, qu'elle ne vienne point contre nous avec la ſplendeur & la lumiére de tant de pouvoir, de tant de triomphes. Qu'ils ſoient formidables à ſes ennemis, mais que pas un de ſes ſujets n'en ait rien à craindre. Qu'il ſoit permis de dire, d'écrire, de publier tout ce qui ſans bleſſer cette autorité que rien n'égale, & cette gloire dont rien n'approche, peut ſoulager l'accablement & l'opprobre d'un malheureux. Que s'il y a quelque inégalité, quelque faveur à eſpérer en ſa juſtice même, elle ſoit toute pour la foibleſſe, pour la miſére, pour l'infor-

tune, contre la puissance, la prospérité & le bonheur.

Maintenant que je me suis un peu confirmé, ce me semble, contre cette premiére & juste terreur du nom Royal, je repousserai avec moins de crainte cette armée d'ennemis divers en langage, mais unis en intentions. Commençons par ceux qui nous flattent pour nous combattre. Je suis le premier sans doute qui s'est fâché d'être appellé éloquent, trop heureux d'acquerir avec si peu de mérite un titre si rare & si précieux, si M. Foucquet n'étoit pas plûtôt trop malheureux pour qui la raison même n'est pas raison, & ne se peut appeller qu'éloquence. Quelqu'impatience que nous ayons d'entrer dans un plus juste combat contre des ennemis plus déclarés, & plus légitimes, arrachons à ceux-ci, mais en passant, ces vaines armes des mains, de peur qu'en nous louant encore une fois, ils ne pensent encore avoir droit de condamner ce que nous avons entrepris de défendre. Qu'ils sçachent donc, ces mauvais Juges de la solidité & de l'éloquence, qu'ils ne connoissent ni l'une ni l'autre, quand par une consequence ridicule ils veulent faire passer pour incompatibles

& ſeparer ſi cruellement deux choſes que le Ciel & que la nature ont jointes enſemble : Qu'on ne touche preſque point ſans inſtruire ; que l'éloquence n'eſt elle-même qu'une ſolide & forte raiſon tellement accommodée au ſens général & aux divers goûts des hommes, qu'elle entre dans les eſprits malgré qu'on en ait. En vain vous lui fermeriez une porte, elle s'en ouvre cent à la fois, & ſe montrant premierement claire, nette, & ſimple à la partie ſupérieure & intelligente de l'ame, elle ne ceſſe point qu'elle n'ait enfin pénétré toutes les autres, ſous toutes les formes & les figures diverſes dont elle a beſoin ; rempli l'homme tout entier ; excité en lui ce degré de chaleur que la paſſion ajoute au jugement, & ſans lequel il ne ſe reſout ni ne s'exécute preſque rien au monde. Mais de penſer qu'elle puiſſe ſubſiſter jamais ſeparée de cette ſolidité qui eſt ſon ame, ſa vie, ſa ſubſtance & ſon fondement, je croirois plûtôt que ſans magie on bâtiroit un Palais en l'air, on feroit marcher & reſpirer une peinture, on gueriroit un grand mal avec des paroles, qui quelque choiſies, quelque nobles, quelque riches qu'elles ſoient, en quel-

que belle cadence qu'on puisse les faire tomber, sans cet esprit intérieur de la raison ne sont qu'un vain bruit, & comme a dit un de nos Auteurs après un Ancien (a) que des impertinences harmonieuses, capables peut-être d'éblouir & pour un moment le petit peuple, quand elles sont soutenues des charmes de l'action, de la voix, du geste, des regards, & des mouvemens du visage; mais incapable d'imposer au public dans une froide & simple lecture.

Mais ce sont les moindres de nos ennemis, & j'en vois jusqu'à cinq troupes des plus redoutables.

1. Les premiers examinant cette clause des lettres de provision des Surintendans qui établit S. M. pour seul Juge de leurs actions, ont crû y avoir trouvé qu'elle les doit faire juger par Commissaires. Objection dont je ne parlerois pas, la matiere étant assez amplement traitée dans le discours au Roy, dont je ne veux rien repeter ni rebattre, si en la conjoncture présente cet argument subtil qu'on a fait valoir au Palais ne m'en devoit fournir un solide, noble & royal pour le Louvre.

(a) *Nugæque canoræ.* Horat. de Arte Poet.

2. Les

2. Les autres ont vû dans le discours au Roy, que M. Foucquet pouvoit légitimement soutenir ces dépenses qui lui ont attiré tant d'envie, parce qu'étant contraint tous les jours de faire de prodigieuses avances pour le Roy, S. M. trouvoit bon & ordonnoit que ce fût non seulement sans y perdre, mais aussi avec les mêmes avantages qu'un autre particulier.

Mais au lieu de recevoir cette réponse pour aussi bonne & solide qu'elle est, ils en ont triomphé comme d'une chose dite mal à propos, peu honnête à M. Foucquet, incompatible avec sa Charge, qui le condamnoit au lieu de le justifier.

3. Les autres ont dit qu'un Surintendant comme Surintendant n'est pas véritablement obligé de compter, mais que si outrepassant sa Charge il faisoit lui-même l'Epargne chez lui, (c'est comme ils parlent,) il perdroit le privilége de sa Charge, parce que dans la bonne foi naturelle tout maniment oblige à compter.

4. Les autres ont produit au jour l'affaire prétendue de six millions, dont presque tout le monde parle, & que presque personne n'entend,

6. Et les derniers enfin rappellans toute la severité des mœurs anciennes, & comme nouveaux Catons descendus du Ciel, encore qu'ils sçachent bien que les crimes de plusieurs ne sont pas celui d'un seul, ramassent avec grand soin les désordres qu'on peut remarquer ou se figurer dans toute l'étendue des Finances, a dessein d'aigrir par leurs graves & séveres discours les peuples, les Juges, & directement ou indirectement le Roy même, contre tout ce qui peut avoir contribué à ce mal qu'ils représentent comme le plus grand de l'Etat.

Ce sont les cinq divers articles que je veux traiter dans ce Discours, non point en éludant les objections, mais au contraire en les rapportant plus claires & plus fortes qu'elles ne sont en la bouche de nos ennemis.

I. *Contre l'Objection prise du Droit Romain pour assujettir le Surintendant à la jurisdiction des Commissaires.*

Quant au premier qui est cette objection du Palais, encore que je ne veuille point embarasser ce discours ni de Droit ni d'érudition, cet endroit sera si court

& ſi curieux que j'oſe eſpérer qu'il ne dégoutera perſonne.

Les lettres de proviſion des Surintendans diſent qu'ils ne rendront raiſon de leur adminiſtration ni à la Chambre des Comptes, ni ailleurs, qu'à la ſeule perſonne du Roy. Ce même privilége eſt donné au Surintendant d'autrefois, & à quelques autres dignités par une Loi qui ſe trouve entre celles des Empereurs Romains : Loix dont je ne veux point affoiblir l'autorité, encore qu'on prétende s'en ſervir contre nous. Les uns tiennent qu'elles ne ſont pas loix pour les François, au moins en Pays Coutumier, mais raiſons très-conſidérables. Les autres, que toute la France par un uſage public & par un conſentement tacite les a reçûes pour Droit commun, au défaut des Ordonnances & des Coutumes. Tous en général conviennent que quand elles ſeroient Droit commun, il y a mille rencontres aujourd'hui, où on ne les peut appliquer à la lettre, mais ſelon leur eſprit & leur intention, à cauſe du changement des temps & des mœurs, ſur tout en ce qui regarde la Police générale du Royaume, qui a des principes tout differens de celle de l'Empire Romain. Et pour

prendre un juſte tempérament entre ces diverſes opinions, je comparerois volontiers l'autorité de ces Loix Romaines en France à celle qu'avoient autrefois à Rome les *Réponſes des Prudens*, ou pour le mieux expliquer, des fameux & célébres Juriſconſultes de Rome, dont les Juges n'oſoient ſe départir ou s'éloigner en jugeant, lorſqu'il n'y avoit point de Loi contraire; de ſorte que ſans Office & ſans commiſſion, ſans titre, ſans autorité publique, ſans pompe, ſans Tribunal, ſans braſier ardent qui marchât devant eux, ſans haches d'armes, ſans faiſceaux de verges, ſans Licteurs, ces grands & doctes Perſonnages exerçoient, pour ainſi dire, une Juriſdiction perpétuelle au deſſus de toutes les autres, & qu'ils ne devoient qu'à leur eſprit, qu'à leur ſçavoir & qu'à leur ſageſſe. (*a*) Or dans

(*a*) Zeno Imp. *Quoties viro forte Patricio, vel expatricio, vel ei quem Prætorianæ, vel urbicariæ ampliſſimæ ſedis adminiſtratio illuſtravit, &c. cuive ſacros noſtri nominis theſauros, aut res privatas noſtræ pietatis, aut ſereniſſimæ Auguſtæ noſtræ conjugis gubernandas injunxit: poſt depoſitam videlicet adminiſtrationem, crimen publicum privatumvè (cui tamen non per procuratorem reſpondere liceat) in hac alma urbe vel in Provinciis commoranti ingeratur; Nullius alte-*

cette

cette Loi dont je viens de parler, il eſt dit que le Surintendant ſera jugé en cas de crime par l'Empereur ſeul, ou par celui qui eſt appellé dans la Loi *Cognitor ſacer*, qu'on traduit *Commiſſaire*, & que je traduirois plûtôt *Examinateur Royal*. Car tout ce que nous appellons Royal, ils l'appelloient Sacré, & de ce mot on a voulu au Palais tirer cette conſéquence, que quand le Roy promet de juger ſeul le Surintendant, il le faut entendre ſuivant la reſtriction de cette Loi, ou par lui-même, ou par celui, ou ceux qu'il commettra.

Je ne veux point rechercher en cet endroit ſi cet Examinateur étoit Commiſſaire, ou Officier en titre avec une Juriſdiction ordinaire & reglée; cela même ne feroit pas ſans difficulté, quelque conſéquence qu'on puiſſe tirer au contraire des paroles de cette Loi. Je ne dirai même qu'en un ſeul mot, ce qui eſt pourtant remarquable & déciſif à mon avis, que cet Examinateur avoit

rius judicis. niſi noſtræ pietatis, hujuſmodi eſſe cognitionem, vel ſacri tantummodo cognitoris, cui noſtra ſerenitas hujuſmodi negotii audientiam vice ſua. ſacris apicibus mittendis mandaverit. L. 3. C. ubi Senat. vel Clariſſ. civil. vel crim. conv.

ce pouvoir, parce que la Loi qui le lui donne, l'exprimoit ainſi ; au lieu que notre Loi qui exclut ſans doute les Loix Romaines, toutes les fois qu'elle paroît claire & ſimple, ne dit rien de ſemblable comme elle l'eût pû, dit & exprime plûtôt tout le contraire en renfermant ce pouvoir en la ſeule perſonne du Roy. Mais j'ajouterai deux choſes qui ne me ſemblent pas moins eſſentielles.

La premiere, que prenant le ſens, non pas les paroles de cette Loi, comme j'ai déja dit qu'on ne peut faire autrement aujourd'hui à cauſe de la différence des temps & des mœurs, le droit d'être jugé par cet Examinateur, ſoit Officier, ſoit Commiſſaire, étoit un privilége, comme il paroît clairement pour ces ſortes de dignités, qui en ces temps-là différens du nôtre, ne pouvoient rien deſirer de meilleur ni de plus avantageux. De bonne foi ſommes-nous aux mêmes termes en France, où on n'oſeroit preſque mettre dans des proviſions le droit d'être jugé *par le Roy* ou *par des Commiſſaires.* Le premier eſt très-ſouhaitable ſans doute ; M. Foucquet & les ſiens l'ont demandé avec larmes ; le ſecond l'eſt, à vrai dire, un

peu moins, & cette gloſe renverſe le texte. Et qui n'admireroit juſtement là-deſſus la ſageſſe veritablement profonde, la prudence veritablement incomprehenſible & incroyable des Surintendans, qui pour ſe mettre à couvert de l'avenir auroient demandé avec tant de ſoin & d'empreſſement, comme on le ſçait, une clauſe ſi utile dans leurs proviſions, afin que ſi la fortune venoit à changer pour eux, ils n'euſſent rien à démêler avec le Parlement ni la Chambre des Comptes, toujours contraires aux malheureux; mais avec des Commiſſaires ſeulement, avantage grand & ſignalé en France, après leſquels ils n'avoient plus rien à craindre, & pouvoient dormir en ſureté; ou pour parler plus ſimplement, qui croira jamais que cette clauſe accordée par les Rois, mais inventée, propoſée, & toujours demandée par les Surintendans, ſur tout depuis le procès de M. de la Viéville, & la Chambre de Juſtice de 1624. ait eu pour but d'établir contre eux la Juriſdiction des Chambres de Juſtice?

Mais en ſecond lieu prenons droit, ſi l'on veut, par les propres termes de cette Loi. Quel étoit le pouvoir de cet Examinateur Royal? Ceci eſt très-remar-

quable. Il pouvoit véritablement faire une eſpéce de procédure & une maniére d'inſtruction ſommaire hors des formes accoutumées, telle que celle qu'on a faite juſqu'ici contre M. Foucquet ; mais après cela voyez combien on conſideroit & combien on ménageoit en ce temps-là le ſang, la vie, la réputation des perſonnes qui avoient eu l'honneur de paſſer dans les Charges éminentes, & de recevoir au moins pour un temps en leur perſonne les premiers rayons de la ſacrée lumiere du Prince. Encore que (*a*) condamner & abſoudre ſoient conſtamment & perpetuellement l'effet d'une même puiſſance, contre toutes les régles, contre toutes les formes, contre toutes les Loix, cet Examinateur, Commiſſaire maintenant, ſi vous voulez, pouvoit abſoudre, & ne pouvoit pas condamner ; s'il trouvoit lieu à l'abſolution il paſſoit outre hardiment ſans conſulter le Prince, il avoit droit de punir la calomnie, hors que le calomniateur fût également privilégié ; mais s'il trouvoit (*b*) des crimes puniſſa-

(a) *Nemo qui condemnare poteſt, abſolvere non poteſt.* L. 37. D. de reg. Jur.

(a) *Adeo autem tantarum honores dignitatum duximus augendos, ut ne ſacro quidem cognitori*

bles en l'accuſé, ou quelque difficulté ſur ſon innocence, il avoit les mains liées; il faiſoit ſeulement ſon rapport à l'Empereur qui ſeul alors faiſoit ou l'abſolution, ou la condamnation, ou la grace. Exemple ſingulier, remarquable, noble, digne même d'être connu de notre grand Roy. Et qui ſçait ſi ce Prince, dont les jugemens ſont impénétrables, né pour toutes les grandes choſes, & admirable juſqu'aux moindres, Romain dans ce beau ſpectacle où nous l'avons vû paroître avec tant de pompe, tant d'adreſſe, tant de grace, tant de majeſté, mais plus Romain

noſtro, poſtquam crimen fuerit patefactum, contra hujuſmodi viros, vel eorum ſubſtantias ſtatuendi aliquid, concedimus facultatem: Sed hoc ſolum modo in hujuſmodi viros, vice quoque Principis, Auditori licebit, ut intentatum apud ſe crimen, ſi patefactum fuerit, ad principalem referat cognitionem. Ultionis autem tantis in ferendæ dignitatibus modus, non niſi in Principis reſidebit arbitrio. Cum ſit certum oportere accuſatoris calumniam reo videlicet protinus abſolvendo, inconſulta quoque noſtra Serenitate, prout leges ſanciunt coerceri: niſi forte accuſator non minoris, quam rens ſit dignitatis. In hoc namque caſu, ſuper coercenda hujuſmodi accuſatoris calumnia non immerito conſulenda erit Principalis autoritas. d. L. Quoties 3. §. 1. C. ubi Senat. vel clariſſ. &c.

dans la fermeté, dans les deſſeins & dans le courage, n'imitera point, ou de ſon propre mouvement n'égalera point ſans aucune imitation ces grands Empereurs Romains, d'où nous eſt venue la ſource des Loix & de la Juſtice. Il falloit des Examinateurs, des Commiſſaires, pour examiner, pour interroger, pour inſtruire, pour rapporter; mais c'eſt à S. M. à faire le reſte.

II. *Contre l'Objection des avances qu'on reproche à M. Foucquet.*

Si M. Foucquet étoit ſi heureux dans ſon malheur, je ne dirois rien ſur la ſeconde objection de ces avances qui le ravalent, dit-on, juſqu'à la condition d'un homme d'affaires, qui ne lui doivent pas faire attendre un meilleur traitement, incompatibles, comme on prétend, avec la qualité d'un Surintendant, où il regloit lui-même ſes intérêts, où il étoit tout enſemble Juge & Partie. J'en ai parlé à mon Roy, mais en deux mots. Car il ne l'ignoroit pas, ayant un peu avant le malheur de M. Foucquet arrêté lui-même une de ces avances de ſeize cens mille livres, compoſée de ſommes indubitables par ſes ordres ex-

près & particuliers. Voyez combien je suis impertinent & incorrigible, combien je redoute nos ennemis sur ce sujet, quelle nouvelle & ample matiére je fournis encore à leur objection. Je n'ai point fait auprès de S. M. l'apologie de ces avances qu'on veut faire passer pour illégitimes ; je me serois rendu ridicule, car je parlois à celui qui les avoit approuvées, desirées, ou commandées. J'ai pourtant dit que c'étoit par néceſſité & ne pouvant faire mieux, & je ne dirai preſque rien de plus aujourd'hui, bien que je l'explique & que je l'appuie, puiſqu'il le faut, un peu d'avantage. En un mot donc je dis à nos ennemis, comme diſoit autrefois ce petit (a) peuple à un plus puiſſant : Deux grandes Déeſſes nous défendent contre vous, l'impoſſibilité & la néceſſité. Ne m'entendez-vous point, je vais m'expliquer. Je dis donc bien clairement & bien poſitivement, & bien ſimplement, deux choſes.

La premiére, que M. Foucquet en l'état des affaires ne pouvoit faire autrement.

La ſeconde, que cela étant, non

(a) Les Andriens. *Herodot. in Uran. cap. 3. & Plutarch. in Themiſtoc.*

ſeulement il n'en doit pas ſouffrir, non ſeulement il n'en doit pas être blâmé, mais auſſi il en doit être loué malgré l'envie, mais auſſi il eût été blâmable s'il ne l'eût fait, mais même il eût été ridicule.

Et pour commencer, remarquez s'il vous plaît quelque difference entre les expreſſions dont on ſe ſert, & ſe peut ſervir ſur cette matiere. Ce que vous appellez Prêts, afin de lui donner un nom plus favorable je l'appelle plus veritablement *Avances.* Ce qui vous bleſſe, & ne bleſſe pourtant pas S. M. ſi on le nomme interêt, on le nommera plus proprement & avec plus de juſtice *dédommagement*, avantage, grace, legere reconnoiſſance d'un ſervice rendu qui n'en empêche pas d'autres plus grandes.

Mais ne nous arrêtons pas aux paroles, conſidérons les choſes en elles-mêmes ſans nous épouvanter par ces fantômes de mots, dont ſi nous ne pouvons convenir, la formule ordinaire du Palais nous accordera *ſans que les qualités puiſſent nuire ni préjudicier.*

Qu'eſt-ce qu'il y a donc ici de honteux & de blâmable ? Eſt-ce de ſecourir d'argent un Roy qui en a beſoin pour les affaires de ſon Etat ? Non. Les

Republiques entiéres l'on fait pour nos Rois ; nos Rois le font tous les jours pour les Republiques étrangeres, & pour d'autres Rois. Eſt-ce d'être rembourſé par le Roy de ce qu'on a fourni pour le Roy ? Je ne vois pas que l'un ſoit moins honnête que l'autre. Eſt-ce de ne rien perdre avec le Roy, mais au contraire de recevoir de lui à la fin ſans ſtipulation, ſans contrainte, (car il n'y en peut avoir à ſon égard) autant & plus de profit qu'on en eût reçû, ſi on eût donné ſon argent à un particulier ? Je ne vois rien de moins honteux à qui que ce ſoit au monde, ni de plus digne du Roy, dont les graces ne ſe refuſent jamais non plus que celles des Dieux, & qui tous les jours pour les penſions même qu'il donne aux Princes du Sang, aux Cardinaux, aux Ducs & Pairs, aux Officiers de la Couronne, ſi la néceſſité l'oblige à reculer un peu leurs aſſignations, récompenſe ce retardement par une augmentation toute pareille de la ſomme principale, au moins quand il veut donner quelque marque de ſa bonté & de ſa faveur.

Mais, dites-vous, un Surintendant fera donc la même choſe qu'un homme d'affaires. Je répons que ce n'eſt

pas même choſe, parce qu'elle eſt toute différente en ſon but, en ſes circonſtances ; ou ſi vous voulez que ce ſoit même choſe (encore ſans que les noms puiſſent nuire ni préjudicier) je dis que même choſe avec certaines circonſtances & certaines conditions eſt obſcure & baſſe, avec d'autres eſt relevée, eſt glorieuſe. Parcourez vous-même toute l'étendue de la Republique, vous le trouverez ainſi. Je ne veux pas m'écarter ſi loin ; je me renferme dans notre matiere. L'homme d'affaires en donnant ſon argent au Roy n'a que ſon interêt propre pour but, ſans ſonger ni à la néceſſité ni à la gloire de l'Etat, qu'autant qu'elles s'accordent avec ſon interêt ; le Surintendant ne penſe qu'à cette néceſſité & à cette gloire, ſans compter ſon interêt pour rien, s'il ne s'accorde avec elles. L'homme d'affaires prête quand d'autres voudroient prêter, quand il voit un fond certain pour ſe remplacer. Le Surintendant avance quand perſonne ne veut plus prêter, quand il n'y a nul fonds encore pour le rembourſement, qu'en ſon eſperance, qu'en ſon intention, qu'en ſa penſée. L'homme d'affaires avant que de rien donner, commence par un Arrêt de Prêt, par des Ordonnances qui ré-

dent ſon interêt compris dans la ſomme principale, par un reſultat, par un traité, par un ſceau. Le Surintendant commence par le commandement, par la ſimple parole du Roy ou du premier Miniſtre, par payer aujourd'hui cent mille francs, demain cent mille écus, après demain deux cens mille, ſans gages, ſans aſſurances, ſans ſtipulations, ni conditions, ſans penſer même à aucun profit ni avantage, ſi le rembourſement arrive bientôt, mais s'il eſt reculé, mais ſi la ſomme eſt grande, ſi le Roy ou le Miniſtre l'ordonnent ſans qu'il l'ait demandé, il reçoit avec le rembourſement telle grace qu'on lui veut faire. L'homme d'affaires prend un interêt au-delà du denier dix-huit, parce qu'il prête à ſon Maître qui n'eſt pas ſujet à la contrainte ni à la ſaiſie, qui payera quand il voudra & comme il voudra, qui ne payera peut-être jamais, je dis même quelquefois juſtement par des conſiderations de la néceſſité publique, qu'en un mot il expoſe ſon argent ſur une mer pleine d'orages, & qu'en ce cas les Loix Romaines, même aſſez ſevéres d'ailleurs contre les uſures, permettent celle du centiéme par mois, qui eſt à nôtre maniere

douze pour cent. Le Surintendant au contraire peut recevoir légitimement & honnêtement le même avantage de la main de S. M. non, parce qu'elle l'a promis, car il ne l'a pas même demandé ; non pour le peril qu'il court, car le peril eſt paſſé quand on le rembourſe ; mais parce que S. M. le veut, parce qu'elle n'avoit pû même trouver cet argent ailleurs avec même perte ; que quand les autres ont manqué à leur devoir, elle ne veut pas traiter moins bien celui qui pour la ſervir a fait plus que ſon devoir & que ſa Charge. Ainſi par la difference du but & des circonſtances, ce qui eſt toujours louable, toujours glorieux au Surintendant, eſt en l'homme d'affaires, non pas une choſe honteuſe, gardez-vous bien de le croire, ce ſeroit une erreur, je le dirai hardiment, reprochable à la France, injurieuſe à l'Autorité Souveraine, pernicieuſe à l'Etat, mais une choſe indifférente en ſoi, qui peut même être eſtimée, être louée, quand elle eſt faite honnêtement, comme elle le fut en cet Ancien à qui les peuples éleverent des ſtatues avec cette inſcription, *A l'excellent Partiſan.* (*a*)

(*a*) ΚΑΛΩΣ ΘΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ. Suet. in Veſp. cap. 1.

Mais si je m'arrêtois là, je vois bien que vous me chicaneriez encore en plusieurs sortes. Il faut vous montrer une fois pour toutes que quand un Surintendant stipuleroit des interêts de ses avances, ce qu'il ne fait point; quand il commenceroit de même qu'un homme d'affaires, & par les mêmes expeditions par où il ne commença jamais, quoique dans les suites & à la fin on y puisse avoir recours sous des noms imaginaires, pour s'accommoder à l'ordre des Finances & aux formalités de l'Epargne, il faut, dis-je, vous montrer qu'en ce cas-là même, malgré vos régles prétendues, malgré vos maximes fausses, il ne se ravale point à la condition d'un homme d'affaires, il ne doit pas être traité comme tel. Et puisqu'en répondant à cette Objection avec solidité & avec force, je prétens jetter un grand fondement pour refuter toutes les autres, qu'on ne s'étonne pas si j'y insiste un peu plus long-tems que je ne l'aurois peut-être pensé moi-même.

Il est certain que ce qu'un homme fait par la nécessité de sa Charge pour en remplir les fonctions, pour y satisfaire, non seulement sans reproche, mais aussi avec honneur & avec gloire,

ne lui doit jamais nuire, ni apporter aucun préjudice, c'eſt ce qu'on prouveroit au Palais par vingt textes & par autant de gloſes. Mais remontons aux vives & claires ſources de la nature, ſans leſquelles textes & gloſes, Loix & autorités ne ſont qu'un embarras inutile. Quelque déference que j'aie en mon particulier pour les grands noms, il m'importe peu en ce moment que Juſtinien, que Papinien, que Cujas l'ait dit, je veux que chacun ſe le diſe à ſoi-même.

Qui ne connoît le Protée des anciens Poetes qu'il falloit lier & garroter, qui l'eût pû; mais on ne le pouvoit ſans un ſecours divin, parce qu'il vous échapoit à toute heure en cent formes différentes, s'écouloit en eau, s'envoloit en flamme, quand vous le penſiez tenir en ſerpent ou en lion. Il y a quelque choſe de ſemblable dans toutes les grandes affaires qu'on ne peut aſſujettir à des Loix bien certaines; & non ſeulement dans toutes les grandes affaires, mais auſſi dans toutes les grandes choſes, n'y ayant ni art ni ſcience où la ſeule regle ſans exception ne ſoit celle-ci, qu'il n'y a point de régle ſans exception, de ſorte que quand nous nous

ſommes épuiſés en diſtinctions bien ſubtiles, que nous n'avons plus aſſez de doigts pour compter toutes nos diviſions & ſubdiviſions, encore decouvrons-nous le plus ſouvent qu'a vrai dire nous ne tenons rien, comme ſi cet eſprit infini qui conduit le monde ſe mocquoit de notre vanité, quand nous voulons donner des bornes a ſon pouvoir, & meſurer ſi exactement la nature des choſes, ou ſi notre eſprit humain ſe fâchoit de ſon côté qu'on voulût l'enfermer & l'empriſonner dans les régles qu'il a faites lui-même pour ſon uſage, non pour ſon ſupplice. D'où vient, pour le remarquer en paſſant, que ce ne ſont pas ces grands donneurs de préceptes qui excellent en chaque genre de choſes, mais ceux que le Ciel a fait naître avec un génie heureux & juſte, capable de connoître en chaque genre ce qu'il faut & ce qui eſt néceſſaire : Eſprits ſupérieurs qui ne ſuivent pas les régles, mais qui les font, & ſur la conduite deſquels on les a formées. Mais ce qui eſt vrai généralement par tout, l'eſt ſans comparaiſon davantage en matiere d'affaires publiques & de gouvernement. Veritable Protée qu'on ne voit preſque jamais en

même état, & ſous une figure certaine. Quand donc vous auriez trouvé mille Loix & mille Ordonnances qui reglaſſent le devoir des Surintendans, au lieu que juſqu'ici je n'en ſçache point que leur propre commiſſion, qui ne les régle que par leur conſcience ; quand avec ces Loix vous auriez bien établi vos incompatibilités prétendues, je ne vous dirai pas ſeulement comme je pourrois, comme il ſuffiroit, que le maître des Loix l'a voulu ainſi. Je vous dirai même qu'au deſſus de toutes vos Loix, qu'au deſſus de toutes vos Ordonnances, il y a une ſuprême Loi, une courte mais grande Loi maitreſſe de toutes les autres, que les Romains ont expliquée en cinq mots dans les régles d'une bonne deviſe, qui en notre Langue aura plus de mots, mais non pas plus de ſyllabes. (a) *Le ſalut public eſt la Loi des Loix.* Quand cette Loi parle, toutes les autres ſe taiſent. Les actions, non ſeulement indifferentes en ſoi comme celles dont il s'agit, mais les plus mauvaiſes de leur nature, deviennent juſtes & légitimes ; & ce qui ſeroit quelquefois un horrible aſſaſſinat

(a) *Salus populi ſuprema Lex eſto.*

n'eſt plus qu'un beau ſtratagême. Quand pour obéir à cette Loi, quelqu'un ſemble s'éloigner & s'écarter de ſon poſte naturel, la Republique ſe préſente & intereede elle-même pour cet abſent; ce n'eſt pas lui qui l'a fait, nous dit-elle, c'eſt moi. Voudriez-vous que pour ne pas choquer une Loi il m'eût renverſée? Et le Surintendant qui, lorſqu'il l'aura fallu néceſſairement, aura fait l'homme d'affaires, pour parler ſelon vous, ne doit non plus être traité d'homme d'affaires, que le Général d'armée en enfant perdu, en pionnier & en goujat, parce qu'en des occaſions où il le falloit il aura été le premier au feu, aura planté le premier piquet & jetté la premiere hotte de terre. Et pour ſuivre la même comparaiſon, pourvû qu'un Surintendant ſerve utilement, qu'il ſoit toutes choſes, il ne laiſſera pas d'être un grand Surintendant; comme ce grand Capitaine Athenien (*a*) qui n'étoit, diſoit-il lui-même, ni cavalier, ni fantaſſin, ni picquier, ni lancier, ni tireur d'arc, mais tout cela enſemble, & celui qui commandoit à tous. Et que diriez-vous ſi

(*a*) Iphicrates.

vous aviez vû ce que nous avons appris des plus anciens du Conseil, un M. d'O Surintendant des Finances, non pas en secret mais publiquement, après une adjudication des Gabelles de France, y prendre deux sols pour lui en même temps que la Reine en prenoit un autre. Il disoit que cela même servoit aux affaires, & qu'on eût été ridicule de le soupçonner d'un bas & lâche interêt en une si haute Charge. Il soutenoit, & avec justice, que cette Charge n'étant pas Office, mais Commission, n'avoit pour régles & pour bornes que la seule volonté du commettant; pouvoit légitimement tout ce que le maître sçavoit & vouloit, ou approuvoit, ou souffroit, ou toleroit, ou ne défendoit pas. C'est par cette maxime très-ancienne en France, très-indubitable & très-équitable pour toute sorte de Ministres, & non point par les votres toutes rigoureuses & toutes nouvelles, sans aucune Loi ni Ordonnance pour fondement, qu'il faudroit examiner la conduite de M. Foucquet. Mais quoi, dites-vous, il étoit donc Juge & Partie, il régloit lui-même le profit de ses avances. Oui, mais avec S. E. ou S. M. même, jamais autre-

ment. Mais il ſignoit les expeditions pour ſon revenu. Oui, mais en cela il ne le faut regarder que comme étranger à lui-même, que comme la main dont il plaiſoit au Roy de ſe ſervir, ainſi qu'un Garde des Sceaux ou qu'un Chancelier, quand il arrive comme on l'a vû quelquefois, que pour commencer à ſceler, il ſcele ſa commiſſion ou ſon office, ou dans les ſuites quelque don & quelque grace qui le regardent ainſi que tout Surintendant, quand par le commandement du Roy il ſigne pour lui-même les aſſignations pour ſes appointemens, pour ſes penſions, & pour d'autres graces purement graces.

Mais il faut achever de vous tenir ma parole, & vous montrer en deux mots combien M. Foucquet eût été même ridicule en s'arrêtant à vos difficultés. Suppoſez encore pour un moment cette néceſſité que je vais vous prouver enſuite, & imaginez-vous le plaiſir que vous auriez de trouver un jour dans l'Hiſtoire de M. de Mezeray, ou dans quelqu'une de ces relations particulieres & curieuſes qui ſe plaiſent à remarquer les petites cauſes des grands évenemens ; cette année nous manquâmes deux grands ſuccès,

non pas tant faute d'argent, que par quelques formalités des Finances. On attendoit un grand & infaillible secours de quelques affaires extraordinaires, rentes & augmentations de gages, mais la vérification n'en put être faite assez promptement. Un rapporteur de l'Edit s'alla malheureusement promener aux champs, un autre perdit sa femme, on tomba dans les Fêtes, & après la vérification même dont l'on n'étoit pas assuré, les expeditions de l'Epargne, des Parties Casuelles & de l'Hôtel de Ville étoient longues par la multitude des quittances & des contracts. Girardin le plus hardi des hommes d'affaires avoit promis deux millions d'avance, mais il étoit malade à l'extrémité; Monerot le jeune, qui ne lui cedoit ni en crédit ni en courage, pour quelque indisposition étoit aux eaux de Bourbon; Marchand étoit mécontent d'une taxe qu'on lui faisoit payer, disoit-il, avec injustice, & le bon homme Languet ne vouloit rien faire sans eux; nul des autres n'étoit ou assez fort ou assez entreprenant. Le Surintendant trouvoit de l'argent sur ses promesses, mais la prudence ne lui conseilloit pas d'engager si avant sa fortune particu-

liere dans la publique, il alloit pourtant passer par-dessus, quand de grands & doctes personnages lui montrerent clairement qu'il ne le pouvoit ; car de prêter ces grandes sommes sans en tirer aucun dédommagement, c'étoit ruiner impitoyablement sa famille ; d'en prendre le même intérêt qu'un homme d'affaires, cela étoit indigne & même usuraire ; de faire un prêt supposé sous le nom d'un autre, c'étoit une fausseté. Et par toutes ces circonstances malheureuses l'armée manquant de toutes choses, & le mal étant plus prompt que le remede, nous ne pûmes jamais prendre Stenay, ni secourir Arras.

L'Histoire en seroit bien ridicule sans doute, & si elle est feinte ici, sçachez qu'elle a été mille & mille fois veritable, & que ces grandes machines si belles & si pompeuses au-dehors, où l'on ne voit briller que des Dieux & des Heros, que des pierreries & que des lumieres, ne se soutiennent, ni ne se meuvent, n'avancent, ni ne reculent, ne montent & ne descendent que sur des mouvemens, sur des cordes, sur des poulies de cette espéce qu'on cache autant qu'on peut à la vûe des spectateurs,

Et c'eſt le malheur de M. Foucquet que tout le monde juge de lui, & que perſonne preſque, non pas S. M. même, ne ſçait en détail l'importance, la néceſſité, la franchiſe, je le dirai malgré l'envie, l'extrême générosité de ſes ſervices. Il n'en a eu qu'un petit nombre de témoins, à qui le malheur, ou la crainte, ou l'interêt ferment la bouche. Au contraire, nous dira-t-on, cette néceſſité que vous avez ſuppoſée juſqu'ici, n'étoit que ſuppoſition; il la faiſoit paroître telle pour ſes interêts, & l'avenir montrera bien qu'on n'avoit que faire de ces Prêts & de ces avances. Bon Dieu, comment le peut-on dire à ceux qui l'ont vû ne faire jamais qu'avec une inquiétude mortelle conſolée du ſeul plaiſir de ſervir, ces grandes avances qu'il regardoit éternellement comme les épines & les précipices de ſa Charge? Comment le peut-on dire à qui que ce ſoit en France, ſi par quelque charme & par quelque breuvage on ne lui a fait auparavant oublier tout ce temps-là & le véritable état des choſes.

Ne laiſſons rien néanmoins dans ce tableau, non pas même en éloignement, qui puiſſe bleſſer les yeux de perſonne.

Couvrons plûtôt d'ombres & de nuages tout ce qui pourroit en même temps déplaire & ſervir ; mais figurons-nous ſeulement d'un côté la guerre, ce monſtre affreux que les Poetes repréſentent avec cent gueules ouvertes, & un ventre toujours affamé, qui comme la mort ſa compagne eſt inſatiable, comme le feu ſon cruel miniſtre, ne dit jamais (a) c'eſt aſſez, pour parler aux termes de l'Ecriture. Cette guerre, dis-je, glorieuſe & triomphante pour nous, mais longue pour tout le monde, qui, comme on le ſçait d'original, ſi elle a incommodé nos Finances, a mis ſans comparaiſon plus bas celles de l'Eſpagne malgré leurs Indes & leur Pérou ; & d'autre côté repréſentons-nous une guerre de différente nature, mais interieure & domeſtique, plus difficile peut-être à ſoutenir pour un Surintendant que celle de l'Eſpagne, je veux dire celle d'un nombre infini de perſonnes de toutes ſortes, qui ſe trouvant en poſſeſſion de graces obtenues ou arrachées durant une minorité pleine d'orages, combattoient pour s'y maintenir comme pour leurs feux & pour leurs

(a) Prov. 3. 15.

Autels, tout cela ſous un Miniſtre très-grand & très-habile, qui le peut nier ? mais circonſpect, ſage & moderé de ſa nature, qui ayant d'ailleurs éprouvé qu'il ne falloit craindre pour la France que la France même, autant par raiſon que par inclination, ménageoit le dedans de tout ſon pouvoir, pour n'avoir à faire qu'au dehors. Pourquoi le diſſimuler, de tous ceux qu'il falloit choquer pour mettre les affaires du Roy en meilleurs termes, quand on avoit conſulté cette ſage & exacte raiſon, à peine s'en trouvoit-il un ſeul qui ne pût encore ſervir ou nuire en choſes plus importantes, à qui S. E. je dis prudemment, je dis ſagement, crût pouvoir refuſer du moins une recommandation, du moins un billet de l'un de ces Secretaires, avec cinq ou ſix lignes de ſa main, *di proprio pugno :* qui eſt une maniere d'office preſſant & redoublé que l'Italie a preſque enſeignée à la France, qu'avec un commandement de cette nature quelqu'un trouvât encore un obſtacle, ou un retardement dans les Finances, il ne manquoit pas de faire tomber le lendemain en converſation par lui-même ou par un autre, moitié louant, moitié blâmant, la beauté de

Vaux, les peintures de le Brun, les amis du Parlement, les grandes & ſoudaines richeſſes des gens d'affaires, & cent autres choſes plus capables de faire une forte impreſſion ſur un Miniſtre, (qu'il nous ſoit permis d'en dire ce mot, ce n'eſt pas même une tache dans ce Soleil,) ſur un Miniſtre, dis-je, très-éclairé, grand & incomparable ſans doute, mais qui ſelon le génie des perſonnes d'une prudence conſommée, ainſi que tout le monde le ſçait, ainſi que le diſent tous les jours ſes plus aſſidus & ſes plus fidéles domeſtiques, avoit l'ame éternellement ouverte aux défiances & aux ſoupçons. Voilà briévement & comme d'un ſeul coup de pinceau l'image de ce temps-là, duquel ſi quelqu'un veut juger par le temps préſent ou par l'avenir, il ſe trompe ou fait une très-grande injuſtice. Non ſeulement la tempête de la guerre eſt paſſée, durant laquelle il ne falloit ménager ni voiles, ni cordages, ni mats ni marchandiſes même, ſi on étoit trop preſſé; on en a toujours de reſte quand le vaiſſeau arrive à bon port, mais de plus ſouvenons-nous de ce mot ancien, *pour combien de legions me compteʒ-vous.* Notre Roy le diroit de bonne grace

à la tête de ſes armées, mais à la tête de ſes Finances, pour combien de millions le comptez-vous, lui qui effraye par ſa ſeule préſence toutes les demandes injuſtes & mal fondées, qui étouffe les murmures avant leur naiſſance même, qui contient tout dans le devoir par ſa ſageſſe & par ſon autorité, qui uſe ſans crainte de tous les remédes qu'il croit néceſſaires, & qui cependant au milieu de cette grande application digne de louanges immortelles, s'apperçoit (ſi je ne me trompe) qu'après avoir ſoutenu les charges indiſpenſables de l'Etat, il s'en faut beaucoup qu'il ne reſte une auſſi grande matiere qu'on auroit cru à la rapine & au pillage.

M. Foucquet n'eſpéroit-il pas lui-même toutes choſes, & de ce grand bien de la paix générale, & de l'autorité d'un ſi grand Roy pour la reſtauration des Finances ? n'étoit-ce pas ſa principale penſée, ſon plus grand ſouhait ? Témoin ces belles & laborieuſes tables dont S. M. même a connoiſſance, tirées avec tant de ſoin des Etats du Roy, des Rolles de l'Epargne, & des Regiſtres de la Chambre des Comptes, où paroiſſoient en colomnes année par année depuis très-long-temps toutes les dépenſes gé-

nérales & particulieres de l'Etat, les cauſes ou les prétextes qui les avoient fait augmenter ou diminuer, ce que la juſtice du Roy pouvoit ajouter aux unes ſans profuſion, ce que ſon œconomie pouvoit ôter des autres ſans dureté. Témoin ces beaux & amples mémoires de toutes les ſortes non pas reçûs ſimplement, mais auſſi digérés par lui-même pour décharger les peuples d'une partie des Tailles; mais ſur-tout de la vexation infinie des contraintes qui font leur plus grand mal. Témoin les perſonnes intelligentes envoyées exprès en pluſieurs Généralités ſans titre, ni caractére public, afin que n'épouvantant perſonne, & n'ayant nulle autre application, elles étudiaſſent de plus près & comme par ſimple curioſité l'inégalité des départemens, la miſére des taillables & les moyens d'y remédier. Nous le ſçavons, car les mains qui ont écrit, car ceux qui ont travaillé, car les perſonnes mêmes du Conſeil avec qui il en a eu de ſi longues conférences ſont encore au monde. Mais on n'a garde de parler de ces travaux, ni de tant d'autres qu'il faiſoit, ou par ordre de S. M. ou de ſon propre mouvement, & pour elle-même, qui devoient au moins ſelon ſes ſouhaits

faire refleurir le commerce en France, donner plus d'assistance aux pauvres & aux malheureux, plus de récompenses aux inventions utiles & à la vertu. Il vaut bien mieux entretenir ou amuser le public de tous les papiers mal entendus qui peuvent le décrier, ou lui faire des ennemis, & de ceux qu'on appelle Portraits qui ont fait un si grand & si ridicule vacarme, dont je montrerai pourtant quelque jour ou le mécompte ou l'injustice.

Pourquoi quelque jour? Faisons-le dès cette heure, puisque nous y sommes tombés sans y penser, l'endroit ne sera peut-être pas ni importun ni inutile; nous n'en faisons pas assez d'état pour le traiter autrement que par digression. Nous voici à la fin d'une objection, sur le point d'entrer dans une autre; nous aurons fait en deux mots; nous reviendrons incontinent aux Finances.

Je parle de cette matiere si peu connue, sur le rapport de trois personnes d'honneur & de probité que la Cour ne hait ni ne mépriſe. M. Foucquet voyoit avec une joye qu'on ne peut exprimer le Roy veritablement Roy, & cette grande lumiere qui se découvroit à ses peuples. Il vouloit montrer les peuples à

leur Roy, & faire pour Sa Majesté ce qu'Auguste fit pour lui-même & pour tous ses successeurs, *un instrument de l'Empire*. Là devoient être par ordre les forces & les revenus de l'Etat, suivant les Provinces & les Généralités ; combien de paroisses en chacune, combien de feux, quelle la qualité des terres & du pays, quels Seigneurs, quels habitans, quelle leur application & leur industrie. On y devoit ajouter une connoissance sommaire des principales personnes de France en toutes sortes de qualités & de professions ; je dis des principales, car les médiocres n'en devoient point être. On n'entasse pas pour les Rois, on choisit ; moins encore celles dont il n'y avoit que du mal à dire. Il ne vouloit nuire à personne, ce n'étoit pas son talent ; il évitoit ces mauvaises impressions qu'on pouvoit donner sans y penser comme l'écueil de ce travail. On n'y devoit parler seulement que de ce qui étoit nécessaire, de ce dont le Prince se pouvoit servir au besoin, de ce qui étoit au-dessus du commun, afin que S. M. toute seule prévenant souvent dans la distribution de ses graces, non seulement les demandes, mais les pensées même des personnes de merite lors-

qu'elles croiroient être cachées, ou dans l'aſſiduité de leur emploi, ou dans l'obſcurité des Provinces, ou dans la baſſeſſe même de leur fortune, les ſurprît agréablement, & ſe les acquît davantage par un ſeul bienfait, qu'elle ne le peut autrement par mille. Mais ce n'étoit pas l'ouvrage d'un jour ni d'un mois; pour bien choiſir il falloit tout avoir; il falloit prendre des memoires, non pas d'un ſeul, car un ſeul ſe trompe & eſt trompé, veut tromper quelquefois, mais de pluſieurs; car c'eſt ſur le rapport de pluſieurs qu'on peut à peu près juger de la verité en choſes ſemblables. On trouve aujourd'hui quelques-uns de ces memoires, les uns bons, les autres mauvais, contraires quelquefois les uns aux autres; c'eſt de quoi on s'étonne & on ſe fâche. Il y en a même, dit-on, d'écrits de ſa main, nous en ſçavons la verité. C'étoient memoires donnés ou de bouche par des perſonnes de la Cour que nous pourrions nommer, ou par écrit, à la charge d'en prendre ce qu'on voudroit, & de rendre l'original; on en a pris le plus ſouvent ce que l'on en jugeoit le moins veritable, ou le plus douteux; & tout homme qui ramaſſe des materiaux pour un ouvrage, & qui n'en

eſt pas encore à le fondre, comme on parle, n'écrit pas ce qu'il ſçait, & dont il eſt perſuadé, mais plûtôt ce qu'il ne ſçait pas, ce qu'il ne croit pas, quoiqu'il le trouve en quelque lieu remarquable, ou du moins ce qu'il croit & ſçait ſi peu, qu'il apprehende de l'oublier, qu'il juge à propos de l'examiner encore. Voilà cependant ce qui fait un ſi grand bruit dans le monde, ſcandale aux uns, folie aux autres (comme parle l'Ecriture.)! Voilà ce deſſein ſi ridicule pour un Surintendant, ſi extravagant pour un Miniſtre, ſi indigne de l'approbation d'un grand Roy.

III. *Contre l'Objection du prétendu maniement par lequel on veut le rendre comptable.*

Mais venons à la troiſiéme objection, où il faut examiner ſi M. Foucquet, & tout autre Surintendant peut être obligé en aucun cas de compter de ſon adminiſtration ; ce qui eſt pourtant impoſſible quand on le voudroit, & je l'ai montré amplement dans le diſcours au Roy. Etabliſſons dès l'entrée nos principes, ſans quoi l'objection ne ſe peut

refuter, ni même entendre. Il eſt certain qu'un Surintendant ne peut être tenu de compter. Premierement, parceque dans la nature des choſes, dans la régle générale, nul Ordonnateur ne compte, ce ſont choſes diſcordantes, oppoſées, contraires, incompatibles. Ordonner, eſt de celui qui commande; compter, de celui qui obéit. Ordonner, eſt du droit; compter, du fait. Ordonner, regarde la qualité des dépenſes; compter, la ſomme & la quantité; l'un eſt ſuperieur, l'autre ſubalterne: en un mot, dans ce grand & bizarre nombre d'emplois qu'on voit en France, je n'en ſçache pas un ſeul où la qualité d'Ordonnateur & de Comptable ſe rencontre enſemble & en même égard.

Mais en ſecond lieu, les Surintendans par leurs lettres ont un privilége particulier, ou même pluſieurs; ils ne rendront pas compte, mais raiſon de leur adminiſtration, diſent leurs lettres; & cette raiſon, non pas à d'autres Juges, mais au Roy ſeul, & au Roy, non pas ſuivant certaines Loix qui leur ſoient preſcrites, mais ſuivant leur conſcience.

L'éminence de cette charge, l'honneur d'être éclairé des yeux de ſon Prince, d'entrer tous les jours dans ſon Sanctuaire,

ſtuaire, ne laiſſant pas préſumer qu'en une choſe ſi religieuſe & ſi ſacrée on ait beſoin d'autre Loi que de celle-là, comme ſous les (a) Rois d'Iſrael, on n'en donnoit aucune autre à ceux qui diſpenſoient les tréſors ſacrés pour les grands travaux & les précieux ornemens du Temple, ſans compte, ſans controlle, que celui de leur conſcience & de leur foi.

Ne penſez pas cependant que dans cette liberté qui ſemble ſans bornes, il ait été permis aux Surintendans d'entreprendre tout ce qu'ils vouloient, ainſi qu'on ſe l'imagine faute de ſçavoir l'ordre des Finances, ſans quoi on ne peut avoir que des lumiéres troubles & confuſes ſur ce ſujet.

Il faut regarder dans les Finances à cet égard trois perſonnes principalement; le Surintendant qui ordonne & n'a ſoin que d'ordonner & de faire des fonds pour l'exécution de ſes ordonnances; le Tréſorier de l'Epargne qui n'ordonne rien, & compte à la Chambre des Comptes ſur les ordonnances

(a) 4. Reg. C. 12. 15. *Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut diſtribuerent eam artificibus, ſed in fide tractabant eam.*

du Surintendant, (a) rien ne pouvant être ni reçu, ni employé sans passer par ses mains, ou en argent, ou en papier; parce que de tout ce qui se paye à S. M. généralement lui seul en fournit les quittances, sans lesquelles nul homme n'en est valablement déchargé, & de tout ce que S. M. paye, les ordres publics n'en sont adressés qu'à lui seul.

Enfin il faut encore considérer dans les Finances une troisiéme personne, sur l'emploi de laquelle, quoiqu'il soit très-important, peu de gens ont fait assez de réflexion, c'est celui qui tient le Registre des fonds, autrement la commission de l'Epargne ainsi nommée, parce que c'est une espéce de Controlle à l'Epargne & au Surintendant, & tenue en dernier lieu sous M. F. par M. Colbert. Ceux qui ont été en cette place sous les derniers Surintendans, n'ont jamais été ni leurs commis, ni leurs domestiques, ni nommés & établis pour cela par eux, ni même dans leurs intérêts; mais choisis par la puissance & l'autorité souveraine, plûtôt contraires

(a) Et C. 22. 7. *Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant & in fide.* Idem 2. Paralip. 34. 12.

que favorables pour les éclairer & les observer.

La fonction de celui qui tient ce Regiſtre conſiſte à enregiſtrer d'un côté tous les fonds qui viennent généralement ordinaires, & extraordinaires, & d'un autre côté, toutes les dépenſes qui ſe font par aſſignations ou réaſſignations ſur ces fonds. Non pas ſeulement comme on le fait à l'Epargne, en diſant, un tel billet provenant d'une telle ordonnance a été réaſſigné ſur tels fonds, mais encore plus amplement avec plus de connoiſſance de cauſe : car s'il y a quelque choſe de ſecret & d'interieur, qui pour l'interêt du Roy, ne doive point être ſçû à l'Epargne, moins encore à la Chambre des Comptes, il doit paroitre ſur ce Regiſtre des fonds qui n'eſt pas public comme celui de l'Epargne, mais particulier entre le Roy & le Surintendant, pour leur ſervir de memoire, où par conſéquent ſe démêlent & ſe développent toutes les cauſes des aſſignations & réaſſignations. Qu'on ne s'imagine pas auſſi que celui qui tient ce Regiſtre ne puiſſe pas ſçavoir tous les fonds, toutes les dépenſes, s'il ne plaît au Surintendant. Au contraire, le Surintendant ne ſçauroit les lui cacher,

s'il lui plaît de les ſçavoir. Et que ne peut celui qui a de ſon côté le maître du Surintendant même ? Les Traités ſont connus ; qu'il mande les gens d'affaires pour les lui rapporter, en cas qu'ils ne le faſſent pas volontairement. Si c'eſt trop de peine, qu'il aille à l'Epargne une fois la ſemaine, une fois le mois, qu'il voye le Regiſtre qui eſt public, & qu'on n'oſeroit lui refuſer ; il y trouvera ſur quels fonds on aſſigne, & ce qu'on aſſigne. M. Colbert, dont l'exactitude & la diligence ont de tout temps merité mille louanges, a montré aſſez combien ce Regiſtre pouvoit être exact, & il ne ſe trouvera pas de ſon temps la moindre recette, la moindre dépenſe dont ſon Regiſtre ne rende la raiſon toute entiere. Voilà nos principes indubitables, notre ordre conſtant, le Surintendant ordonne, le Tréſorier de l'Epargne compte, le Regiſtre des fonds controlle en quelque ſorte le Surintendant, & l'Epargne explique la nature particuliére des fonds & des dépenſes. Si vous confondez cet ordre, vous renverſez tout ; ſi vous obligez le Surintendant à compter, faites auſſi que le Tréſorier de l'Epargne ordonne, que celui qui tient le Regiſtre des fonds

compte & ordonne tout enſemble. Il n'y a pas plus d'inconvénient, plus de déſordre, plus d'abſurdité en l'un qu'en l'autre. Voyons maintenant l'objection. Tout maniement, dit-on, par la bonne foi naturelle, oblige à compter, quelque privilége qu'on ait d'ailleurs. M. Foucquet a fait un maniement très-conſidérable; on trouve tant de millions en recette & en dépenſe dans les Regiſtres de ſes commis. Que d'erreur, que d'injuſtice dans le monde? Que de malheur, que de calamité, que d'infortune en la perſonne de M. Foucquet? Que ſera-ce ſi je montre très-clairement que ce prétendu maniement eſt une chimére? Que ce ſont les bonnes actions de M. Foucquet dont on l'accuſe, ſes propres ſervices qu'on améne en jugement contre lui, mais qui trompant l'eſperance de ſes ennemis crient hautement au milieu de leur dépoſition qu'on leur fait violence, qu'ils ne diſent point ce qu'on leur fait dire, que rien n'eſt plus éloigné de leur intention.

Qu'appelle-t-on en France, & parmi ceux qui parlent François, manier l'argent de quelqu'un (ne profanons point ici le ſaint nom du Roi, manier pour S. M. ou manier pour quelqu'un, quant

au ſens du mot c'eſt même choſe ?) Qu'eſt-ce donc que manier l'argent de quelqu'un, eſt-ce lui prêter ? non, ſans doute. Mais quoi, ſi nous lui prêtons non pas une fois, mais deux, mais dix, mais cent, qu'il nous paye tantôt une partie, que tantôt il nous en emprunte autre, eſt-ce manier ſon argent, je ne le penſe pas ; il manieroit plûtôt le nôtre que nous le ſien : prenons une comparaiſon juſte & convaincante. On ſçait aſſez quelles perſonnes puiſſantes (au moins n'aguere) en argent & en crédit ont vécu de cette ſorte avec M. Foucquet, lui prêtant de grandes ſommes dont il s'acquittoit en partie, puis leur en empruntoit d'autres, changeant mille & mille fois la date, la quantité, la nature de ſa dette, mais leur demeurant toujours engagé & obligé. Qu'il leur diſe aujourd'hui : tout maniement oblige à compter ; vous en avez fait un fort grand de mon argent depuis ſix ans ; je vous ai donné bien des effets, bien des millions à recevoir en tel temps, ſur telles perſonnes, rendez-moi compte. Ne répondront-ils pas avec raiſon : nous ne ſçavons ce que c'eſt ? Où trouvez-vous que nous ayons manié votre argent pour vous avoir prêté le nôtre ? Nous vous

honorions & trop, puiſque nous participons à votre infortune ; nous étions vos ſerviteurs, mais non pas vos Receveurs. Quand nous vous avons prêté, vous nous avez donné vos billets. Quand vous nous avez payés nous vous les avons rendus pour les déchirer : voici ceux qui nous reſtent ; l'un a pour quatorze cens mille livres, l'autre pour quinze cens mille, l'autre pour davantage. Il y en a pour douze millions en tout, d'autre compte nous n'en avons ni n'en devons avoir. Quant à ce que vous appellez maniement, encore une fois nous ne le pouvons comprendre ; c'étoit notre argent que nous recevions, & manier c'eſt recevoir l'argent d'un autre, dont on eſt comme dépoſitaire juſques à l'ordre de le diſtribuer, qui eſt tellement à autrui qu'on n'y peut toucher ſans crime, ni en la quantité, ni même aux eſpéces ; je ne penſe pas qu'il en faille dire davantage ; car qui n'entend, qui ne voit que M. Foucquet a fait pour S. M. ce que ces mêmes perſonnes ont fait pour lui ; que ces millions dont on parle, comme s'il les avoit reçûs tous enſemble, mis dans une forte tour, diſtribués à ſon aiſe à meſure qu'on en avoit beſoin, ne ſont que

millions avancés, retirés, & avancés encore par lui quand il a fallu risquer toutes choses, engager, oublier, sacrifier fortune propre, serviteurs, amis, parens, femmes & enfans pour le salut de l'Etat. Le premier million s'avance sur son crédit, qui en doute. Il revient quelques mois après; mais la nécessité de l'employer étoit déja revenue vingt fois fraper à la porte, & sçavoir s'il n'étoit point revenu; ces deux monstres dont je parlois tantôt, l'un furieux avec ses cent gueules ouvertes, l'autre qui en a mille, plus civil, mais plus dangereux, le demandoient l'un & l'autre: le refusera-t-on; il faut donc en être dévoré; plûtôt on leur donne & ce million & un autre, ces deux reviennent & ressortent avec autant de facilité & de promptitude, & toujours rentrant, & ressortant par la même nécessité, font enfin une somme de millions, ou plûtôt de grands, d'importans, d'utiles, de nécessaires, de perilleux, de généreux, & de glorieux services. Et si l'on nous dit (nous sçavons que des Magistrats sages & équitables l'ont dit ainsi) ces avances paroissent bien en gros, mais non en détail & article par article, comme il seroit à desirer. Nous répondons: Elles

paroiſſent autant & plus que celles que faiſoient pour M. Foucquet les perſonnes puiſſantes en argent & en crédit, dont j'ai parlé. M. Foucquet faiſoit ces grandes avances par néceſſité, non par volonté ; il n'en fit jamais, ſans eſperer pour le moins de n'en plus faire de ſa vie. Pourquoi plus de memoires d'une choſe qu'il n'étoit nullement réſolu de continuer ; il en avoit d'ailleurs de trop bons, de trop grands témoins. S. M. l'eſt-elle même depuis qu'elle prend tant de ſoin de ſes affaires ? S. E. diroit le reſte ſi elle vivoit. Les lettres en marqueroient une partie ſi on ne les avoit pas ſouſtraites : je le dis affirmativement aujourd'hui, parce qu'on le ſçait avec certitude. Mais M. Foucquet n'avoit beſoin de nul témoignage ; les billets de l'Epargne qu'il recevoit pour décharge en faiſant ces grandes avances, étoient les billets & les promeſſes du Roy même ; il les a rendus à S. M. ou à ſon Epargne, en ſe rembourſant, comme ceux dont il empruntoit lui-même tous les jours, (je ne le ſçaurois trop répéter,) lui ont rendu les ſiens lorſqu'il a pû les acquitter : Y a-t-il rien de plus ſemblable, de plus naturel, ni de plus juſte ?

Je passe plus avant, nul Surintendant n'a jamais compté ; & cependant il n'y a nul Surintendant dont on se souvienne qui n'ait avancé pour le Roy en des occasions pressées & capitales, retiré son remboursement, & fait encore d'autres avances ; mais il le faisoit jusqu'à deux cens mille livres, à cent mille écus, qui réitérés souvent pouvoient revenir à des millions ; & ces Surintendans pensoient avoir fait une action mémorable qu'on leur devoit compter pour beaucoup. Ils sont innocens ; cependant, c'est M. Foucquet qui est criminel, parce qu'il a fait pour des millions tout à la fois ce que les autres faisoient pour cent mille écus, parce qu'en son temps la nécessité a été plus grande, qu'il a été plus pressé, qu'on l'a traité avec plus d'empire, qu'il a mieux obéi, mieux servi, qu'il a eu plus de soumission, plus de courage, dites, si vous voulez, plus de témérité, plus d'imprudence ; mais je ne le dirai pas, ni son zéle ne le mérite, ni la bonté & la justice du Roy ne semblent le permettre.

Désarmons tout-à-fait l'envie ; vous voulez appeller maniement ce qui ne l'est pas : encore que le sens commun, que la langue, que toutes choses recla-

ment contre cette vaine ſubtilité, je le veux pour un moment, ſoit, j'y conſens. Mais pourquoi n'appellerez-vous pas du moins compte ce qui l'eſt en effet? Pourquoi, ce qui ne ſe fit jamais ni en Finances ni en autre affaire, voulez-vous deux comptes divers d'une même choſe, d'un ſeul maniement? quel compte demandez-vous? Vous l'avez à l'Epargne, & à la Chambre des Comptes; & M. Foucquet n'a pû rien toucher, rien conſommer, rien diſſiper qu'en vertu des aſſignations que vous y trouverez. Mais nous trouvons, me dites-vous, des aſſignations ſuſpectes, nous n'en ſçavons pas la cauſe, le Regiſtre de l'Epargne ne la dit pas. Il ne le doit pas auſſi; allez au Regiſtre des fonds qui les doit dire, s'il a été bien tenu. Il ne l'a pas été, dites-vous. Je n'en ſçai rien; mais à qui en ſeroit la faute? M. Foucquet ſeroit coupable, ſi celui qu'il n'a point choiſi, qu'il n'a point nommé pour cette place, qu'on lui a donné pour l'obſerver, pour l'éclairer, qui a dû tout voir, tout écrire, qui l'a pû ſans peine, comme je l'ai montré, ou l'avoit négligé, ou ne l'avoit pas voulu, ou s'en étoit déchargé ſur d'autres qui ne l'euſſent pas voulu, qui l'euſſent négli-

gé de même. Falloit-il que M. Foucquet tînt un autre compte que celui que le Roy même, que S. E. faisoient tenir ? Oui sans doute, afin de passer pour comptable, afin de déroger à sa Charge, afin d'éterniser la mémoire de ces avances glorieuses, sans doute si on les prend bien, mais pour lesquelles vous le traitez aujourd'hui d'homme d'affaires, de prêteur, d'usurier, dont vous lui faites une infamie & un crime.

J'en dis assez, j'en dis trop, j'ai honte de ma longueur ; mais l'ignorance du Public est grande sur ces matieres, & l'artifice de nos ennemis plus grand encore. Ses commis, dit-on, recevoient directement l'argent & les billets des Gens d'affaires, il faisoit l'Epargne chez lui. L'expression est élégante & forte, elle sonne haut, elle fait impression ; voyez cependant ce que c'est ; ô crime énorme & épouventable ! Ces billets & cet argent étoient dûs à la vérité à M. Foucquet pour ses rembourssemens ; mais ils devoient passer à la rue Saint-Louis, ou à la Place Royale, ou auprès du Pont rouge, & s'y reposer jusqu'au lendemain ; & cependant on les portoit tout droit à la rue Michel-le-Comte, ou à celle des Petits-Champs. Vain

fantôme, que vous voulez nous donner pour quelque chose de bien solide & de bien grand, comme si on ne sçavoit pas que de tout temps, hors qu'on ne parle du temps de Pharamond & de Merouée, le maniement de l'Epargne s'est fait ou en argent, ou en papier, qui est même chose, excepté qu'il y a plus de facilité en l'un qu'en l'autre, les sommes & sous M. Foucquet, & toujours, ayant été payées en mille lieux différens, mais toujours sur les billets, quittances ou mandemens du Trésorier de l'Epargne, ce qui produit même effet que s'il les recevoit, excepté qu'on épargne la peine de compter deux fois. Comme si on pouvoit ignorer qu'en l'année 1655. qui fut la premiere, non de la Charge, mais de l'autorité de M. Foucquet, lorsqu'étant réglé avec M. Servien par S. E. il eut en partage de faire les fonds; ce fut lui tout au contraire qui commença de les faire porter presque tous effectivement à l'Epargne, où les années précédentes on n'en voyoit presque point, tout étant payé sur les billets de l'Epargne par les Traitans avec des abus infinis, par où l'on faisoit perdre aux assignés, ou une partie de leur dette pour composer, ou la dette toute entiére, ou

la patience & le courage de la demander.

Que ſi dans les ſuites on s'eſt relâché de faire paſſer tout l'argent effectif par l'Epargne, ne penſez pas que la ſeule commodité des affaires en fut la cauſe, qui ſeroit pourtant ſuffiſante pour autoriſer ce qui a été fait de tout temps. On en avoit d'ailleurs; (puiſque l'importunité de nos ennemis nous arrache tout ce détail,) on en avoit de ſolides, de fortes raiſons. Une formalité qu'on n'a jamais bien obſervée, ne le devoit pas emporter ſur le bien des affaires, ſur l'utilité du ſervice.

Imaginez-vous ſeulement l'état des choſes, ſans que je le répéte. Un Surintendant toujours preſſé, toujours avançant, & ne retirant ſes avances que pour avancer encore. Il eſt dû au Tréſorier de l'Epargne en exercice d'autres millions auſſi. Perſuadez-lui avec toute votre éloquence, que ce million qu'on va porter aujourd'hui dans ſes coffres, que celui qu'on y portera dans trois jours, que vingt autres qu'on y portera de même ne lui doivent rien, qu'il n'en touchera pas un denier, & ne ſe rembourſera que dans un an ſur les tailles de Dauphiné ou de Guyenne. M. Foucquet

répondoit ſeul de tout au premier Miniſtre qui ne ſe payoit pas de Tréſoriers de l'Epargne, ni de gens d'affaires, quand il falloit de l'argent, ou perir. M. Foucquet ſçavoit, il avoit éprouvé en ſes propres créatures, je ne dis pas en des Tréſoriers de l'Epargne, autoriſés de Charges publiques & conſidérables par leur qualité, il avoit éprouvé, dis-je, que hors de vouloir à tous momens forcer toutes choſes ſans bien-ſéance, ſans pudeur, à quoi il n'étoit pas propre, celui qui reçoit eſt preſque toujours le maitre de la recette, dans laquelle (ſi elle eſt grande ſur tout) il eſt impoſſible de voir jamais ſi clair ce qu'il a touché, ou qu'il n'a point touché, particuliérement, s'il n'a pas pour vous l'attachement & la dépendance d'un domeſtique; de ſorte qu'il a de l'argent quand il veut, qu'il n'en a point quand il ne veut pas, chacun ſe piquant de s'autoriſer de ſon chef, de ſe faire des amis, de faire plûtôt ſa volonté que celle d'autrui, & affectionnant bien ſouvent le plus ce que le maitre, ce que le temps, ce que la néceſſité du ſervice demandent le moins. M. Foucquet n'ignoroit pas que les machines ſi compoſées, qui ont tant de roues, tant de reſſorts, ſi el-

les roulent à leur aise avec plus de commodité & plus de pompe dans les larges allées d'un jardin, ou sur l'herbe d'une belle prairie, s'arrêtent, s'embarassent, se rompent bien plus souvent que les autres dans les chemins raboteux & rompus de la campagne ; & si vous voulez que je parle plus simplement, il sçavoit que ces mains différentes, utiles peut-être en un temps de tranquillité & de repos sont d'un retardement, sont d'un préjudice insigne dans les temps difficiles, bonnes quand on est à son aise, ne valant rien quand on est pressé. Car enfin le Surintendant parlera à son Commis, ce Commis au Trésorier de l'Epargne, ce Trésorier à son Commis, ce Commis quelquefois à un moindre Commis, qui va demander & presser l'homme d'affaires, lequel ne se presse pas, & ne sent presque plus l'autorité & la force du commandement affoiblie par tant de degrés. A la moindre difficulté, (& il y en a toujours à payer) ne fût-elle que sur un mot dans une expédition, ce moindre Commis reparle au plus grand, celui-là au Trésorier de l'Epargne, le Trésorier de l'Epargne au Surintendant, le Surintendant à son Commis qui doit rendre compte de l'expedition

pédition du calcul, & de toutes ſes circonſtances, chacun de ces degrés-là a ſes négligences, ſes retardemens, ſes embarras, ſon indulgence du moins pour un ami : on a beau dire à tous momens, les momens ſont précieux, attendez que la machine ait tourné & retourné. Mais les momens volent cependant ; & les jours & les ſemaines, & les mois ; & les Troupes periſſent, & S. Germain & Fontainebleau tombent, & la maiſon du Roy ne peut plus marcher.

Mais qu'eſt-il beſoin de tant de raiſons contre ce prétendu maniement, j'ai tort, il ne me falloit qu'une grande autorité, qu'un grand exemple, qu'un ſeul témoignage, mais au-deſſus de toute exception & de tout reproche. C'eſt celui de S. E. même, de qui ſans folie ou ſans ſtupidité, on ne peut ignorer ni la ſageſſe, ni les ſervices ; elle étoit chargée de ce grand fardeau que notre incomparable Monarque porte ſi glorieuſement aujourd'hui, mais chargée plus particuliérement de la guerre, des Ambaſſades, de certaines dépenſes, de la maiſon du Roy, & d'autres affaires ſecrétes. Pour ces ſortes de choſes dont le ſoin la regardoit, dont, pour ainſi

dire, elle prenoit ſur elle l'honneur & le blâme tout entier, a-t-elle voulu paſſer par cette longue & ennuyeuſe machine que nous venons de repréſenter ? Nullement, elle a voulu un fonds à part & certain, payé par mois entre les mains de certaines perſonnes qu'elle a commiſes, dont la diſtribution ſe faiſoit par ſes ordres particuliers, ſur ſes propres billets, ſans que le Surintendant ni l'Epargne ſe mêlaſſent d'autre choſe que de ſigner & expedier les décharges néceſſaires, ainſi qu'il leur étoit commandé. Mais quel fonds encore étoit celui-là, petit ou médiocre peut-être ? (Je n'en parlerois pas ſi M. Foucquet n'avoit été contraint d'en parler, & ſi la choſe n'étoit publique.) C'étoit un fonds de vingt millions de livres par an, ſans compter les extraordinaires toujours ordinaires en matiere d'Etat & de dépenſes. Vingt millions qui faiſoient, il n'y a pas encore long-temps, tout le revenu de l'Etat, qui aujourd'hui même étant donnés clairs & nets comme ils l'étoient, en font une ſi grande & ſi conſiderable partie. Et que direz-vous encore (ceci eſt conſidérable, & les Regiſtres des Commis de M. Foucquet en font foi) que direz-

vous, ſi quand on n'a point paſſé par l'Epargne, le plus ſouvent, preſque toujours, ç'a été pour aller plus droit & plus promptement à S. E. qu'il falloit contenter. Cela n'eſt pas difficile à comprendre. Car ce million, par exemple, dont M. Foucquet ſe rembourſe aujourd'hui pour l'avancer demain, encore doit-il le toucher, votre rigueur n'ira pas, à mon avis, juſqu'à le lui défendre, autrement il ſemblera qu'il ne s'en rembourſe pas, que ce n'eſt pas lui qui fournit & qui avance. Cependant ſi ce million va premierement à l'Epargne, puis au Commis de M. Foucquet, faites toute la diligence qu'il vous plaira, encore l'Epargne vous fera-t-elle perdre quelques jours, & il y en a plus de huit ou plus de quinze que S. E. a parlé. M. de Vilacerf, M. Picon, ou un autre, preſſent & ſollicitent à toutes les heures pour elle, qui ne ſe formaliſera point, je vous en aſſure, d'une diligence exceſſive un peu au-delà des formes, mais très-volontiers d'un petit retardement. Et quand ces fonds ne pouvoient venir aſſez régulierement, aſſez ponctuellement dans les termes ordonnez, ne faiſoit-elle pas auſſi (qui ſera maintenant ſi ridi-

cule d'y trouver à dire, & de condamner un effet de son zéle ?) ne faisoit-elle pas aussi des avances & des prêts, mais de sommes fortes & considerables, jusqu'à faire craindre à ses serviteurs en certain temps, que sa fortune toute haute, toute florissante qu'elle étoit, n'y fût un peu trop engagée.

Supposons maintenant ce qui ne pouvoit être, mais qui se peut supposer, qu'avec la chicane, dirai-je, la chicane ou la chimere du maniement, elle mériteroit un nom encore plus odieux, si elle s'en prenoit à un si grand homme, mais enfin supposons qu'avec ce prétexte, ou chicaneur, ou chimerique, on lui eût demandé un compte de ce prétendu maniement, en conscience quel homme de bon sens lui eut pû conseiller d'autre harangue que celle de Scipion : Voici mes Registres, je les apporte, mais c'est pour les déchirer. En ce même jour je signai, il y a un an, la paix générale & le mariage du Roy qui ont rendu le repos à l'Europe, allons en renouveller la memoire au pied des Autels. M'oserez-vous parler de ces armées qui ont toujours triomphé ; de ces Ambassades par qui j'avois arraché aux ennemis de mon Maître jusqu'à la

Couronne Imperiale, ſi celui à qui il la donnoit eût eu ſeulement la force de dire, oui, & de la prendre?

Je ſçai bien qu'il n'y a point aujourd'hui de comparaiſon à faire entre le plus profond abîme de l'infortune & le plus haut comble de gloire & de bonheur : que rien ne ſe peut égaler aux ſervices d'un tel Miniſtre. Mais s'il y avoit autrefois des triomphes pour les généraux, il y avoit au-deſſous mille couronnes & mille prix militaires ; & je l'oſe dire, s'il pouvoit manquer quelque choſe à la proſpérité & à l'illuſtre memoire de ce grand homme, ſi l'on pouvoit y rien ajouter par le ſouhait, ce ſeroit ſans doute que ceux qui ont marché & combattu ſous ſes ordres, ſuiviſſent ſon char, non pas en ennemis ſubjugués, en eſclaves malheureux, & chargés de chaînes, mais en ſoldats victorieux, & les chanſons dans la bouche, non pleines de licence & d'injures comme parmi les Romains, mais d'acclamations, de bénédictions, & de louanges.

IV. *De l'affaire des ſix millions.*

Je viens à l'objection prétendue des

dubitables, le plus briévement qu'il ſe pourra ; ſi la matiere n'eſt belle, elle eſt nouvelle & ſinguliere du moins ; les livres l'ignorent, les hommes la cachent, on ne la trouvera point ailleurs.

Ordonnance, eſt un ordre ou commandement au Tréſorier de l'Epargne, tantôt ſous le propre nom du Roy, tantôt ſous celui du Conſeil, tantôt ſous celui du Surintendant ſeul, ſuivant la nature des affaires, de payer, en termes généraux, certaine ſomme.

Aſſignation eſt un ordre particulier, mis au bas de cet ordre général pour faire payer cette ſomme ſur un certain fonds, lequel ordre eſt ſigné tantôt par le Surintendant ſeul, aux Ordonnances qui ſont ſous ſon nom ou ſous celui du Roy, tantôt par pluſieurs perſonnes avec lui, lorſque l'Ordonnance eſt ſous le nom du Conſeil, car alors elle eſt auſſi ſignée par le chef du Conſeil, Chancelier ou Garde des Sceaux, par celui qui tient le Regiſtre des fonds, & quelquefois encore par un Intendant des Finances, comme Rapporteur, ces Ordonnances tenant de la nature des Arrêts, & ſe nommant Ordonnances du Conſeil.

Toutes

Toutes les Ordonnances, ſi l'on veut en être payé, doivent être aſſignées, & étant aſſignées ſe doivent porter au Tréſorier de l'Epargne. Il n'eſt pas tenu de vous payer, ſi le fond n'eſt déja réellement en ſes mains. Attendez qu'il ſoit venu, c'eſt-à-dire des années quelquefois. Quand il l'aura reçû du Traitant, du Receveur ou du Fermier, & lui en aura fait quittance : alors, ſi l'ordre ne change, il vous payera ; cependant pour ne pas vous laiſſer ſans conſolation, pour la facilité des affaires, pour mille autres raiſons longues à dire, il vous donne au lieu de votre Ordonnance ſon Billet, qu'on nomme Billet de l'Epargne.

Ce Billet porte, qu'il tiendra compte à un tel, Traitant, Fermier ou Receveur, nommant ou laiſſant le nom en blanc, d'une telle ſomme, qui eſt la vôtre, ſur un tel payement, d'un tel fonds, & lui en fournira ſa quittance. C'eſt une eſpéce de mandement, afin que ſi le payement eſt échu, ſi ſans cela même le Surintendant deſire de vous faire payer ; & en donne ſon ordre & ſa permiſſion en particulier, ce Traitant, Fermier, ou Receveur le puiſſe faire ſans crainte, aſſuré qu'en

rapportant ce billet, le Tréſorier de l'Epargne ne lui peut refuſer ſa quittance de cette partie du fonds, comme s'il l'avoit lui-même reçue.

Si vous croyez ne pouvoir être payé de toute la ſomme, mais de partie, ou ſi pour d'autres raiſons, & il y en peut avoir mille, vous deſirez de partager cette ſomme en pluſieurs moindres, le Tréſorier de l'Epargne au lieu d'une ſeule Ordonnance que vous lui donnez, vous donne pluſieurs billets. Ceux qui ſe ſont étonnés d'en voir trente-ſix au lieu d'une Ordonnance de pluſieurs millions, ſont étrangers au pays des Finances, & quelque habiles qu'ils puiſſent être d'ailleurs, ils repréſentent le grand Alexandre voulant parler des ſecrets de la peinture & des couleurs devant les Eleves d'Apelle. Car enfin, s'il étoit beſoin de diviſer, de couper, c'eſt le terme, chacun de ces trente-ſix billets en trente-ſix autres, pourvû que la ſomme totale & le fonds fuſſent toujours les mêmes, il n'y auroit là rien que dans l'ordre, rien qu'on ne faſſe, qu'on ne doive faire tous les jours.

Encore que les Ordonnances portent toutes qu'on payera comptant, il

y en a par lesquelles on n'entend pas qu'il soit rien payé, mais seulement que le Trésorier de l'Epargne fasse une recette & une dépense imaginaire par fiction de droit, terme que l'Epargne ne connoît point & trouvera nouveau, mais qui sera familier à la Chambre de Justice. Par exemple, on ne peut en France constituer une rente, ni sur un particulier, ni sur le Roy qu'au denier dix-huit; les Ordonnances Royales y résistent, les compagnies où la verification est nécessaire ne sçauroient verifier autrement, ni les rentes être reçues à l'Hôtel de Ville. Le Roy est contraint d'en constituer; il s'en faut bien qu'il ne trouve des acheteurs à ce prix. Laissera-t-on perdre l'Etat? Non; mais par cette fiction de droit, comme il s'en voit une infinité dans nos Loix & dans les Romaines, il feindra de recevoir & de donner ensuite ce qu'il ne donne ni ne reçoit. On supputte donc la différence entre ce qu'il touche véritablement, & ce qu'il toucheroit au denier dix-huit, entre le fond effectif & le fond imaginaire; & cette somme quand on l'a supputée, le Roy ordonne que son Trésorier la payera à un nom le plus souvent inconnu, ou pour mieux

dire, il ordonne que ſon Tréſorier en expédiera les quittances. Et pour donner en paſſant cet avis à S. M. & au public, ces derniers termes d'expédier ou de livrer ſes quittances, par leſquels on conſerve tout enſemble & laiſſe entrevoir la fiction, ſont meilleurs ſans comparaiſon en ces ſortes d'ordonnances, que ceux *de payer comptant*, dont on ſe ſert ſi ſouvent, qui effrayent, qui portent la fiction trop loin, qui laiſſent croire que S. M. a pris tout d'un coup pluſieurs millions de l'Epargne, pour en faire une pure liberalité.

Ces ordonnances de différence de fonds (on les nomme ainſi) ſont ordonnances du Conſeil, ſignées par toutes les perſonnes que j'ai marquées ci-deſſus.

On les convertit en autant de billets qu'on veut, de même que les autres.

Si le Traité qui a donné lieu à ces Ordonnances eſt revoqué, on doit faire rappporter l'Ordonnance ou les billets pour les croiſer & biffer, afin qu'ils demeurent nuls. Et comme la revocation ne ſe fait jamais que par Arrêt, ou autre acte public du Conſeil, tous ceux qui ſignent cette revocation, les mêmes qui ont ſigné l'ordonnance, la

doivent biffer ou voir biffée, & n'y manquent point, ſi quelque ſurpriſe ou quelque grande, preſſante & importante raiſon ne l'empêche. Et cette obligation générale eſt encore plus particuliére & plus expreſſe, non ſeulement aux deux Surintendans, s'il y en a deux, comme il y en avoit deux en l'année 1658, mais auſſi à celui qui tient le Regiſtre des fonds, dont la fonction capitale eſt, tant qu'un Traité ſubſiſte, d'en repréſenter le fonds aux Surintendans, afin qu'ils puiſſent aſſigner deſſus, & quand le Traité eſt revoqué, de décharger ſon Regiſtre de ce fonds-là, tant en recette qu'en dépenſe, en faiſant rapporter les ordonnances de comptant, qui n'étoient qu'expéditions néceſſaires de ce Traité, & les billets qui en ſont provenus. Quand même les billets ne ſeroient pas biffés ils ſont nuls d'eux-mêmes, & ne valent plus rien.

Les billets de l'Epargne, parlant généralement, ne portent point ſur le front, chacun : *Je viens d'une telle Ordonnance, ou ſurpriſe, ou legitimement expédiée un tel jour*, ils ſe reſſemblent tous ; la plûpart ne ſont point cottés au haut de la feuille, les autres le ſont, mais

d'un seul mot qui n'explique point, qui fait quelquefois tomber en erreur, de sorte qu'entre les billets, comme entre les hommes, les mauvais ne sont pas distingués des bons par la seule vue, & les hypocrites sont quelquefois ceux qui parlent le mieux en gens de bien. Il faut pour reconnoître un mauvais billet, l'étudier hors de lui-même, sur un Regître de l'Epargne, ou sur plusieurs, ou sur ceux de plusieurs Epargnes, où il a passé & repassé, le suivre jusqu'au bout, remonter jusqu'à sa source, où l'on trouve enfin ce qu'il est, & d'où il vient.

Dans la nécessité des affaires, dans la multitude infinie de demandeurs qu'il faut ou payer ou appaiser, on assigne presque toujours sur un fonds trois & quatre fois plus qu'il ne peut porter, & en cela comme en toutes les choses du monde, *beaucoup d'appellés, peu d'élûs.*

C'est ce qui donne lieu à la réassignation des billets, c'est-à-dire, à un second ordre de payer sur un autre fonds. Cette réassignation se fait en deux sortes, tantôt sur le billet seulement, tantôt sur les ordonnances qu'on nomme remises, ou ordonnances de remise. La suite expliquera cette diversité.

Il y a trois Tréſoriers de l'Epargne qui ſont en exercice de leur Charge tour à tour par année. Si vous commencez en 1658, c'eſt M. Jeanin de Caſtille, en 1659, M. de la Baſmiere, en 1660, M. de Guenegaud, en 1661, revient M. Jeanin de Caſtille.

Chacun de ces exercices (on les nomme ainſi) rend ſon compte à part à la Chambre. Ils doivent pour la netteté des comptes n'avoir rien de commun, ni qui ſoit mêlé enſemble, non pas même les deux divers exercices d'un même Tréſorier, qui eſt en cela auſſi étranger à lui-même qu'à ſes confreres.

Hors l'année d'exercice chacun expédie ce qui regarde cet exercice-là, & rien plus; les deux années hors d'exercice ſe rapportent à la précedente, non à celle qui ſuit; ce que M. Jeanin expédie en Décembre 1660, n'eſt pas de 1661 qui va commencer, mais de 1658.

Quand on reaſſigne un billet de l'un de ces exercices qu'on appelle auſſi *Epargnes*, ſur un fond du même exercice, la réaſſignation ſe fait au pied du billet ſeulement.

Quand on reaſſigne un billet ſur un fond d'un autre exercice, cela ne ſe

peut que par une ou plusieurs ordonnances de remise. Voici quel en est l'usage & le fondement.

Posons que le billet est de M. Jeanin 1658. Vous voulez le faire payer d'un fonds que reçoit M. de la Basiniere en 1659 ? Il faut conserver en leur entier les intérêts & les fonctions des deux Confreres, & la netteté de leurs comptes. L'un doit payer toute la dépense de 1658, dont ce billet fait partie ; l'autre doit aussi recevoir & payer tout son fonds de 1659, sur lequel on a reassigné ce billet ; comment les accorder ? Par une fiction de droit encore, en supposant que M. de la Basiniere remet & paye à M. Jeanin la somme de ce billet, (ainsi il reçoit & employe tout son fonds de 1659.) & que M. Jeanin ayant reçû de lui cette somme en acquitte son billet ; ainsi il paye toute sa dépense de 1658. Cependant la recette & la dépense effective se fait chez M. de la Basiniere ; M. Jeanin ne reçoit & ne paye que par fiction.

On expédie donc sur ce billet une ordonnance de remise, par laquelle sans expliquer la nature du billet ni de la dépense, assez expliquée ailleurs, c'est-

a-dire, dans la premiere ordonnance qui a enfanté ce billet, on ordonne en quatre mots à M. de la Basiniere (a) de remettre des deniers de sa Charge de 1659. telle somme à M. Jeanin son Confrere, pour employer au fait de sa Charge de 1658, ainsi qu'il lui avoit été ordonné. Et cette remise s'attache sur le billet, & porte la réassignation au bas sur un fonds, sur plusieurs, ainsi qu'il est jugé à propos.

Cette ordonnance s'attache sur le billet, non pas avec des cloux de diamans, comme parlent les anciens, que l'on ne puisse pas rompre, ni avec un sceau que l'on ne puisse contrefaire ni altérer; mais avec une épingle seulement, de sorte que toute main qui approche seulement des Finances, tout solliciteur, tout valet peut détacher ai-

(a) Il est ordonné au sieur de la Basiniere, Tréforier de l'Epargne, que des deniers de sa Charge de l'année 1659. il remette ès mains du sieur Jeanin de Castille son confrere, la somme d'un million de livres, pour employer au fait de sa Charge de l'année 1658, ainsi qu'il lui a été ordonné. Fait à Paris ce 9. Juin 1659. Sur les Gabelles de France 1659, cinq cens mille livres. Sur les Entrées de Paris 1659, trois cens mille livres. Sur les cinq grosses Fermes, cent mille livres. Signé, &c.

ſément l'ordonnance du billet ou des billets, (car on en met autant qu'on veut ſous une ſeule remiſe, pourvû qu'ils ſoient de même exercice, & compoſent enſemble la ſomme portée par la remiſe) tout ſolliciteur, dis-je, tout valet peut ſubſtituer à la place d'un ou pluſieurs billets excellens, d'autres billets moins bons, ſi la crainte d'être découvert ne l'en empêche. Et il peut arriver qu'il ſoit découvert en pluſieurs façons, ſur tout ſi le Regître des fonds dont j'ai parlé ci-deſſus fait ſon devoir. Car en confrontant de temps en temps, de jour en jour, les bonnes dépenſes que l'on ſçait être effectivement payées, avec celles qu'on a portées à l'Epargne, on verra s'il y a eu changement de billets, ce changement n'empêchant pas le payement de ceux à qui étoient les bons billets ; mais donnant ſeulement au ſolliciteur de meilleurs billets au lieu d'autres moindres, qu'il avoit peut-être ſurpris ou dérobés.

Avec cette ordonnance de remiſe, à ſuivre votre lumiere naturelle, vous iriez chez M. de la Baſiniere le prier d'envoyer bientôt cette ſomme à M. Jeanin, afin que M. Jeanin vous puiſſe payer. Il le faudroit dans la verité, mais

non pas dans la fiction. Allez au contraire chez M. Jeanin, il reprendra ſon billet de 1658, vous donnera ſa quittance de cette ſomme, à la décharge de M. de la Baſiniere, comme s'il l'avoit reçue de lui. Avec cette quittance & l'ordonnance de remiſe, M. de la Baſiniere vous payera de ſon fonds de 1659, ou vous donnera ſon billet pour en être payé.

Le billet que vous avez rendu à M. Jeanin n'eſt point gardé chez lui; il le déchire, & avec raiſon, comme il l'auroit dechiré ſi le Traitant vous avoit payé, & le lui eût rapporté pour le convertir en quittance. La quittance qu'il donne à ſon confrere fait même effet. On ne garde point deux Actes d'une même choſe, non plus qu'une promeſſe quand on l'a changée en obligation. Vous déchargez véritablement M. Jeanin de ce billet qu'il devoit payer, & qui fait partie des dépenſes à lui ordonnées pour 1658, & compris dans ſon compte; mais vous chargez d'un autre côté ſa recette d'autant, puiſqu'il paroît avoir reçu cette ſomme de ſon confrere pour l'employer. Et quant à l'aſſignation ſur un tel fonds, comme il la faut conſerver pour en

faire foi, elle se conserve sur la remise chez M. de la Basiniere qui compte du fonds, & M. Jeanin de la somme seule imaginairement reçue, imaginairement employée.

Je suis long en ces matieres embarrassées, mais je cherche à instruire, à justifier, non pas à plaire. Je ne dis rien dont vous ne remarquiez tantôt l'usage, l'importance, la nécessité; ajoutons y un mot encore.

Nous avons supposé que ce billet réassigné étoit de 1658, & qu'il étoit réassigné sur un fonds de 1659. Il n'y a là qu'une année entre deux, qu'un seul changement d'exercice; mais quand on reassigne un billet d'un exercice plus éloigné, il ne faut pas seulement une remise, mais deux, mais quelquefois trois, il ne seroit pas impossible qu'il en fallût jusqu'à quatre. Supposez que ce billet de 1658 est reassigné en 1661. C'est encore M. Jeanin; mais lui en 1658, & lui en 1661, sont deux, & n'ont rien de commun ensemble. Il est étranger à lui-même, comme j'ai dit, autant qu'un de ses confreres; & non seulement autant, mais en quelque sorte davantage, car il ne peut pas se remettre cette somme à lui-même comme

il feroit à un confrere, ni la faire paſſer d'un de ſes comptes à l'autre ; tout l'ordre en ſeroit troublé ; il faut compter ſur des quittances que M. Jeanin ne peut pas faire, & donner à M. Jeanin.

On fait donc alors deux Ordonnances de remiſe, comme celle que vous venez de voir ; l'une ordonnant à M. de la Baſiniere de remettre de ſon fonds de 1659 à M. Jeanin pour ſon exercice de 1658, l'autre ordonnant à M. Jeanin lui-même de remettre de ſon fonds de 1661 à M. de la Baſiniere 1659. On pourroit, ſi l'on vouloit, mettre M. de Guenegaud 1660, au lieu de M. de la Baſiniere 1659 en l'une & en l'autre remiſe, mais toujours il faudroit deux remiſes : car enfin on ne peut aller de M. Jeanin à M. Jeanin que par l'un ou par l'autre de ſes confreres ; choiſiſſez des deux chemins celui que vous aimerez le mieux, mais l'un n'eſt pas plus court que l'autre ; puiſque ſuivant le même ordre renverſé que je vous ai déja préſenté, M. Jeanin reprend & déchire ſon billet de 1658, vous donne pour cela ſa quittance, à la décharge de M. de la Baſiniere 1659, qui ſur cette quittance, & ſur une des remiſes que vous lui laiſſez, vous donne ſa quittan-

ce à la décharge de M. Jeanin 1661, & avec cette quittance, & l'autre remiſe que vous donnez à M. Jeanin, il vous paye, ou vous donne ſon billet de 1661 pour être payé.

Quand il y a double remiſe, il y a double facilité de ſubſtituer des billets; car on en peut ſubſtituer ou de ceux de M. Jeanin 1658, en ſe ſervant des deux remiſes; ou de ceux de M. de la Baſiniere 1659, en ſupprimant l'une des remiſes, & employant ſeulement l'autre.

Et ſi le billet eût été de 1655, au lieu de 1658, il faudroit par le même ordre triple remiſe, qui feroit triple facilité.

Et ſi vous le ſuppoſiez de 1654, il faudroit quatre remiſes. Mais rarement arriveroit-il qu'en 1661 un Tréſorier de l'Epargne n'eût pas rendu ſon compte à la Chambre de l'exercice de 1654; & ſi le compte eſt rendu, les billets de cet exercice ne ſe réaſſignent plus de la ſorte; l'exercice & le maniement ſont conſommés; il n'en faut plus parler, les billets ne ſont plus rien, ſont inutiles, ſont morts, encore qu'ils ſoient toujours dûs par le Roy. Mais pour faire ici en paſſant une remarque curieuſe &

nouvelle, en faveur de ceux qui aiment à conſiderer les choſes dans leurs principes : les dettes du Roy tout au contraire de celles des particuliers, plus elles vieilliſſent moins elles ont de priviléges, perdent en quelque ſorte de jour en jour la force de leur hypotéque ; parce que le particulier, eſclave des loix civiles, eſt toujours tenu de payer entre ſes dettes celle qu'il eût dû payer la premiere ; de ſuivre toujours l'ordre de ſon obligation, & non pas celui de ſon utilité ou de ſon plaiſir : au lieu que le Roy reconnoit une autre loi ſupérieure aux loix civiles, un autre ordre dans ſes actions qui eſt celui de l'utilité publique, ſuivant lequel il eſt très-ſouvent plus juſte, parce qu'il eſt plus néceſſaire de payer ce qu'on doit d'hier ou d'aujourd'hui, que ce qu'on doit depuis vingt années. De quoi il ne faut pas s'étonner, puiſque cette utilité publique a étendu ſon empire juſques ſur les affaires des particuliers dans la preſcription ; & que la même dette, qui en cet inſtant à la veille de la trentiéme année, eſt la meilleure & la plus privilégiée de toutes, dès demain même, ou dans une heure d'ici ſi vous voulez, n'eſt pas ſeulement la moindre de tou-

tes, mais n'eſt plus dette dutout. Mais revenons à notre ſujet.

Voulez-vous être payé d'un de ces billets de quelque exercice dont l'Epargne a compté? Il faut le faire revivre, le reſſuſciter, lui donner un nouvel être par la même puiſſance qui lui avoit donné le premier. Il faut que le Roy ou ſon Conſeil ordonnent le payement par une Ordonnance de comptant ſur ce billet, comme ils le feroient ſans ce billet même.

Pour ne venir pas ſi ſouvent à ce miracle, pour conſerver le droit des particuliers à qui le Roy doit toujours, ſoit que ſon Tréſorier compte ou ne compte pas, on a reçû & mis en uſage de faire qu'un billet ſe renouvelle tous les ans ſi l'on veut, & paſſe d'un Epargne, ou d'un exercice à un autre, ſur le même fond où il eſt aſſigné ſans nulle grace, mais par une ſimple expedition de Juſtice, & qui ne ſe refuſe point. Cela ſe fait avec des remiſes ſemblables à celle que vous avez vûe en note, mais toujours ſur les mêmes fonds. Le billet étoit de 1655; il ſera ſucceſſivement de 1656, de 1657, de 1658, ou 59, comme ſi chacun de ces Tréſoriers de l'Epargne, ou de ces exercices

cices le devoient payer, encore qu'aucun ne le paye. Il demeure toujours dans ſa premiere ſtérilité ; il ne devient ni meilleur, ni plus important, ni plus heureux ; il rajeunit ſeulement, il s'éloigne de cette mort des billets dont j'ai parlé, pour voir ſi en vivant plus longtemps il n'aura point quelque meilleure fortune.

Cependant ces remiſes ordinaires, & de la forme ſeulement qui ſont infinies en nombre, donnent une facilité ſans pareille pour ſubſtituer de moindres ou mauvais billets au lieu des bons : car ſans qu'il en coûte rien, vous aurez des remiſes dont vous n'êtes point obligé de vous ſervir pour les billets ſur leſquels on les a expediées, & vous en aurez pour toutes les années qu'il vous plaira, ſelon les billets que vous voudrez ſubſtituer, comme il eſt aiſé de le comprendre par tout ce que j'en ai déja dit.

Voilà nos principes conſtans & nos élemens de l'Epargne. Venons maintenant à l'objection des ſix millions. Je ſerai court ; je l'ai preſque refutée ſans la refuter ; je n'aurai preſque qu'à appliquer en particulier ce que j'ai dit en général, afin qu'on ne pût le mettre en diſpute.

Il y eut, dit-on, un traité signé en 1658, pour une création de rentes sur l'Hôtel de Ville, & en ce traité une Ordonnance de six millions pour la différence de fonds, pareille à celles dont j'ai expliqué la nature. Le traité fut révoqué; les billets qui provenoient de cette Ordonnance devoient être rapportés & biffés comme j'ai dit. Ils ne le furent point, on les trouve réassignés depuis sur de bons fonds; si c'est en partie, si c'est en tout on ne le dit pas clairement; on sçait seulement que c'est en plusieurs années, en divers temps, par plusieurs personnes qu'ils ont été portés à l'Epargne.

En quoi il y a deux choses qu'on blâme; la premiere, qu'ils ayent été conservés, non biffés; la seconde, qu'étant nuls ils ayent été réassignés, pour consommer, dit-on, de bons fonds. Examinons l'un après l'autre.

Quant aux billets non biffés, il y a de l'abus & de la surprise; mais ne m'obligez point à repéter ce que j'ai dit, & considerez que cette surprise qui n'est pas la centiéme de celles de même espéce arrivées dans les Finances sous d'autres Surintendans, ne regarde pas M. Foucquet seul; mais tout autant de

perſonnes qui avoient ſigné l'Ordonnance, & particuliérement ſon Collégue, ſon ancien qui vivoit en ce temps-là, & celui qui tenoit le Regiſtre des fonds. Quoi donc, accuſerons-nous vivans & morts ? Porterons-nous nos yeux injuſtes & peu reſpectueux vers le Ciel ? Non, ce n'eſt ici que l'ouvrage de la terre. L'extravagance elle-même ne ſçauroit ſe figurer un ſi bas, un ſi bizarre, un ſi ridicule complot entre des Superieurs élevés en dignité, en penſées, en mérite, contraires en intérêts, vivans avec bien moins d'amitié que de jalouſie & de défiance. Que dirons-nous donc ? Nous dirons avec raiſon qu'aujourd'hui, comme de tout temps, qu'en France comme par-tout ailleurs, qu'entre les grands hommes comme entre les autres hommes, dans cet étrange accablement d'affaires, dans cette multitude infinie & confuſe d'images differentes, de penſées, de deſſeins, dans cette rapide courſe d'emplois, de travaux, d'ambition, où l'on peut à peine s'arrêter un moment pour penſer à ſoi-même, les Superieurs commandent quelquefois fort bien ce que les inferieurs executent fort mal. Que les choſes ſe different ſous divers prétextes, trainent,

échapent, s'oublient, passent pour faites lorsqu'elles ne le sont point encore. Que l'interêt est le pere des inventions; qu'il y a encore des Mercures assez adroits pour tromper tous les yeux ouverts, non pas d'un Argus, mais de plusieurs.

Quels sont les Mercures? Je n'en dis rien, je n'en sçai rien, ils sont coupables sans doute, mais faisons justice aux coupables même. Ils n'ont pas voulu dérober six millions, ces billets ne leur étoient pas nécessaires pour ce dessein, il y en avoit tant d'autres millions à vendre à si bon marché. La difficulté n'est pas d'avoir des billets, c'est de trouver des millions qui se laissent prendre. Quel étoit donc leur dessein? Il est visible; d'avoir des billets qu'on vendroit & revendroit, de s'en défaire, & d'en tirer de l'argent; en quoi, comme le crime est toujours ingenieux à se flatter, qu'il ferme les yeux à l'avenir, qu'il se fonde bien plus sur quelque mauvais exemple que sur de bonnes raisons, ils n'ont pas manqué de se dire à eux-mêmes qu'ils faisoient un profit sans nuire à personne, que l'avenir penseroit à l'avenir, que ce n'étoit rien qui n'eût été fait mille & mille fois sous d'autres

Surintendans, comme toute la terre le ſçait, dont pas un n'en fut jamais ni accuſé ni ſoupçonné, cette penſée paſſant généralement pour trop baſſe, pour trop indigne dans un emploi ſi élevé. Tant la haine & l'envie ſont malignes, ſont injuſtes aujourd'hui plus qu'en ce temps-là! Tant il eſt vrai que M. Foucquet ſurpaſſe en malheur tous les autres hommes.

Je ne penſe pas qu'il faille inſiſter davantage ſur ce ſujet, ni avec un plus fort, ni plus long raiſonnement. C'eſt un de ces faits qui ſe perſuadent d'eux-mêmes, qui gagnent leur cauſe ſans plaider, en ſe montrant ſeulement aſſiſtés & éclairés, comme parlent les Loix Romaines, (a) de la ſplendeur de la verité.

Il n'en eſt pas autrement en la ſeconde partie de cette objection, touchant les mêmes billets réaſſignés, en laquelle attendant mille éclairciſſemens particuliers que le temps nous donnera, je m'aſſure qu'on ſera content de moi, ſi je fais voir trois choſes. Que nulle apparence, nulle raiſon, nul bon ſens, nul ſens commun ne permettent de

(a) *Quibus ſplendor veritatis aſſiſtit & allucſcit.*

de croire que M. Foucquet ait profité de ces réassignations. Que ces billets qu'on prétend avoir consommé des millions, n'ont peut-être pas consommé un denier. Qu'ils pourroient avoir beaucoup consommé, sans que M. Foucquet fût coupable.

Quant à la premiere, comme j'abrége autant que je puis, je ne veux pas même faire valoir ces raisons, quoique très-fortes, quoique très-considerables. Où a-t-il trouvé tant de millions de reste à prendre, lui qui engageoit tous les jours tout ce qu'il avoit de plus cher au monde pour trouver de l'argent au Roy? Où sont-ils, puisqu'il n'a aucun bien, puisqu'il n'est pas seulement l'homme le plus malheureux, mais le plus pauvre du Royaume? Pourquoi douze millions de dettes, si ces six millions étoient si faciles à dérober? Je vous demanderai seulement vous qui l'accusez, pourquoi employer de faux billets pour tant de millions, puisqu'il s'en trouve dans ses effets pour tant de millions de véritables, de legitimes, dont S. M. ne doute pas elle-même, qu'il ne les ait payés pour elle, & à sa décharge, puisqu'il est constant qu'il a été éternellement en avance, éternel-

lement donc riche & abondant en veritables billets. C'étoit l'artifice, direz-vous (car que pourriez-vous dire davantage ?) montrer & garder ce qui lui étoit dû, prendre ce qui ne lui devoit rien. Miſérable artifice, bizarre artifice, ſi fin qu'il ne l'eſt plus, ſi ſubtil qu'il devient groſſier. Aimer mieux dérober que ſe payer, prendre avec crime & avec danger ce qu'on lui arrachera peut-être demain, que reprendre avec innocence, avec ſureté ce que s'il ne reprend aujourd'hui, peut-être ne reprendra-t-il de ſa vie. Si vous le faites ſi malheureuſement ingenieux, au moins ce que vous ne ſçauriez me refuſer, faites-le toujours ſemblable à lui-même. Qu'il garde ſon caractere partout, qu'il ne ſoit pas Ulyſſe en un acte, Ajax en un autre ; autrement vous ne ſerez pas ſeulement accuſateurs peu veritables, mais Poetes peu induſtrieux. Cet homme ſi exceſſivement fin, ſelon vous, que fait-il en même temps ? Il couvre veritablement ſes larcins avec une grande fineſſe, il réaſſigne des billets manifeſtement faux, afin que celui qui tient le Regiſtre des fonds, qui doit, qui peut voir tous les jours celui de l'E-

pargne, en avertisse S. E. le convainc que dès le lendemain. Car ce qui peut être obscur aujourd'hui étoit alors clair, certain & indubitable. Où est sa finesse ? Qu'a-t-il fait de son esprit ? Qu'est devenu son sens commun ? N'y avoit-il pas au moins de véritables billets au monde, qu'on pouvoit changer avec ceux-là, qu'on pouvoit en tout cas acheter à si bon marché ? Qu'il fasse fonds pour cela ; & si les millions coûtent si peu à trouver, ou qu'il en prenne un peu moins à chaque fois, ou qu'il en prenne un peu davantage, & il les prendra du moins avec quelque sureté.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de son esprit, ni de sa capacité ; nous ne sommes pas assez heureux pour penser à la gloire ; le temps nous rendra peut-être ce qu'on nous ôte de ce côté-là. La posterité du moins, veritable Chambre de Justice, l'élite de tous les siécles, & de toutes les nations, fera là-dessus raison à tout le monde. Aujourd'hui je veux faire ce que vous m'ordonnerez ; je prendrai M. Foucquet de votre main tel que vous l'aurez agreable, ou bon ou méchant, ou solide, ou subtil, ou adroit & ingenieux,

mieux, ou mal adroit & ſtupide. Si bon, il ne dérobera point, il aimera mieux du moins ſe payer. Si méchant, il craindra, il tâchera du moins, puiſqu'il le peut, & ſi aiſément, de couvrir ſon crime. Si ſolide, il préferera un bien légitime, certain, qu'on ne lui peut plus ôter, à une eſperance vaine, criminelle, incertaine qui lui peut échaper à tous momens. Si ſubtil, il fermera du moins toutes les portes, toutes les ouvertures par où il craindra qu'elle n'échape. Si mal adroit & ſtupide, il ne penſera pas même à cet excès de fineſſe qui dérobe au lieu de ſe payer. Si adroit & ingenieux, il y penſera du moins avec plus de précaution & plus d'adreſſe.

J'ai bien moins ſongé à le défendre que vous à l'accuſer ; mais je ne vous dirai rien qui ne ſoit plus vrai-ſemblable.

Je dis, comme j'ai promis de le montrer en ſecond lieu, que ces fonds, qui ſelon vous, ont conſommé des millions, n'ont peut-être pas conſommé un ſeul denier. Que ce ſont peut-être vaines réaſſignations ſur de beaux noms ſans effet, ſur des fonds ſans fonds. Rien de meilleur en apparence que les Fermes du Roy. Mais en Décembre 1660, être

assigné sur les Gabelles de France 1661, c'étoit être plus mal que sur les Tailles de 1670 ; l'un n'étoit pas, & n'est pas encore, mais l'autre n'étoit déja plus. Le futur tout incertain, tout douteux qu'il est, a encore ou plus d'existence, ou du moins plus d'esperance que le passé. Je dis de plus qu'en une autre maniere, ces billets peuvent n'avoir rien consommé qu'en apparence seulement, que les mêmes personnes, ces Mercures dont j'ai parlé, quels qu'ils soient, qui avoient dérobé ces billets, soit qu'ils ayent voulu les déguiser seulement, comme il est assez vrai-semblable, ou les faire déchirer, au lieu d'autres bons billets qu'on réassignoit tous les jours, ont pû par le moyen des remises, ainsi que je l'ai expliqué, substituer ces méchans billets, & garder les bons, dont les dépenses ne laissoient pas d'être acquittées, quoiqu'ils demeurassent en ces mains infidéles pour se répandre quelque temps après dans le commerce du monde avec toute liberté. Je dis que cela s'est pû faire sans peine, non seulement par une personne ou deux, mais par cent, mais par mille, non seulement par des mains connues, mais par d'inconnues, mais par d'ob-

ſcures, par le dixiéme Commis du Commis, par le Marchand, par le Négociant des billets, par le Courtier du Courtier, par le diminutif du Solliciteur, chacun pouvant aiſément en avoir quelques-uns dont il ſe vouloit défaire.

Voulez-vous que je paſſe au troiſiéme point ? Je dis qu'en liſant le diſcours au Roy, que je ſuppoſe toujours dans celui-ci, vous verrez en combien de ſortes légitimes, importantes, néceſſaires, on ſe ſert de la réaſſignation d'un billet pour des dépenſes grandes, mais cachées, où il faut éviter la conſéquence & le bruit. Qu'une partie de ces trente-ſix billets dont il s'agit, s'eſt peut-être répandue dans le commerce entre les mains de ceux qui en faiſoient un ſi grand trafic, que comme une monnoye de bas alloy fait cacher toutes les autres, parce qu'on les garde & qu'on ſe défait de celle-ci, comme une étoffe de même eſpece, mais de moindre fabrique arrivant à Paris, fait rentrer toutes les autres dans les magaſins, parce qu'elles ſont de meilleure garde : ces mauvais billets dont chaque vendeur ſe hâtoit de ſe déſaiſir, que chaque acheteur trouvoit à un plus bas prix, ont fait retirer & renfermer tous

les autres, ont seuls rempli le Théatre, occupé la scene pour un temps, qu'il s'en peut être consommé quelques-uns, & beaucoup en ces sortes d'occasions infinies dont un Surintendant ne peut ni se souvenir, ni rendre compte, mais qui, de quelque séverité qu'on use, ne sçauroient manquer de revenir tous les jours. Qu'en ces sortes d'occasions on ne regarde presque pas les billets quand on les réassigne, parce qu'il ne s'agit pas d'une justice, mais d'une grace ou d'une nécessité; que si vous voulez que je parle pour l'Epargne même, elle ne les considere point, parce que l'assignation lui suffit, parce qu'elle ignore la révocation du Traité, parce qu'elle voit l'importance & la conséquence de l'emploi qui ne laisse nul soupçon d'injustice.

Répondez. Y a-t-il en cela rien d'absurde; rien d'extravagant, rien qui se refute de soi-même, rien que vous puissiez refuter, rien qui n'entre dans l'esprit sans peine, rien qui ne trouve créance parmi ceux que la passion n'aveuglera point?

Quoi donc, lorsque je vous montre si clairement que non pas une personne, mais cent, mais mille, obscures, bas-

ſes, inconnues, capables de tout, ne hazardant rien, n'ayant rien à perdre, peuvent avoir fait ce qui vous ſurprend; que nulle apparence, nulle raiſon, nul bon ſens, nul ſens commun ne peut jetter ce ſoupçon ſur d'autres, vous le rejetterez toujours pourtant ſur la tête d'un Surintendant & du Tréſorier de l'Epargne, que leur charge, que leur nom, que leur honneur, que la multitude même de leurs envieux contiennent dans le devoir, qu'on eût pu convaincre & perdre le lendemain même, qui, s'ils euſſent voulu faillir, le pouvoient, le devoient ſans difficulté avec plus de précaution & d'artifice, dont une conduite ſi ouverte, une ſi grande ſécurité fait aſſez voir l'innocence, qu'on doit en un mot renvoyer abſous par cette ſeule préſomption, comme ces deux freres d'autrefois trouvés endormis auprès de leur pere aſſaſſiné : nul ne pouvant concevoir qu'en deux perſonnes à la fois un profond ſommeil, un ſi tranquille repos pût compatir avec un grand crime.

Vous croirez ce qu'il vous plaira de croire, mais on ne vous croira pas. Où ſera le Juge aſſez hardi, aſſez affamé de faire un coupable, qui faſſe tomber ſur

un homme seul la faute qui peut être de mille ? Qui s'il peut douter seulement, s'il ne se trouve pas entierement éclairci, ne fasse plûtôt en cette rencontre ce que firent plus d'une fois les célebres Juges de l'Areopage, quand ne pouvant se déterminer ni se résoudre, ils renvoyerent les parties à se representer dans cent ans ? Où sera le Juge en un mot, qui parce que vous le direz, parce qu'il le conjecturera, le présumera, ose condamner le moindre des hommes, ce qu'il ne doit ni ne peut selon la raison, selon les loix, selon nos mœurs, quand le Ciel l'auroit instruit par une voye secrette, quand il sçauroit, quand il seroit assuré, si les choses alleguées & prouvées, si les actes, si les témoins ne fondent, ne forment, ne produisent sans autre secours sa connoissance, son assurance, sa certitude ? D'où vient, pour le dire en passant, qu'en tout interrogatoire, quelque connoissance qu'on ait de l'accusé & de ses affaires, on lui demande cent choses dont on ne doute pas ; s'il connoît, par exemple un tel, qu'on aura vû son domestique depuis vingt ans, s'il a un frere qu'on tient peut-être prisonnier à trois pas de là, comment s'appelle ce

frere, à qui on l'a déja demandé, comme il s'appelle lui-même ? Choſes bien vaines & bien ſuperflues en apparence, quand elles ſont de la notorieté publique, quand tout le monde les ſçait, quand perſonne ne les peut ignorer. Mais on auroit beau les ſçavoir ſi elles ne réſultoient des procedures, ſi on ne les y trouvoit, ſi on ne les y voyoit, ſi on ne les y touchoit, un Juge ne pourroit pas s'y fonder.

Qu'ai-je dit ? Où ſera le Juge aſſez hardi, où ſera plûtôt l'homme aſſez inhumain & aſſez barbare pour n'être point touché de douleur & de pitié, s'il ſe repreſente comme il faut un ſi grand malheur ? J'ai fait voir qu'on ne peut imputer à M. Fouquet cette affaire de ſix millions quelle qu'elle ſoit. Que ce maniement prétendu eſt une chimere. Que ces avances qu'on lui reproche ſont des ſervices glorieux. Qu'il ne doit point avoir d'autre Juge que le Roy ; il en a d'autres pourtant, je n'en dis rien davantage. Qu'il ne peut être tenu de compter ; il comptera néanmoins, & ce qu'on ne fit jamais, il comptera ſans comptes, ſans livres de lui, ni de ſes Commis, ſans papiers, ſans communication, ſans commerce,

& pour comble d'infortune en ces affaires, ſi obſcures d'elles-mêmes, ſi inexplicables de leur nature, faites & effacées depuis tant de temps. Si ſon corps malade, ſi ſon eſprit abattu de tant de douleurs, ſi ſa mémoire & ſon imagination remplies de ſi triſtes images le font douter, le font héſiter, s'il ne ſçait point ce que les Regiſtres de l'Epargne ne ſçavent point, ce que le Regiſtre des fonds qu'il ne tenoit pas, qu'on tenoit pour lui, contre lui, pourroit & devroit ſçavoir. Ce n'eſt pas ce Regiſtre qui a tort, c'eſt M. Foucquet qui eſt criminel, qu'il faut traiter en coupable.

Mais de quoi nous ſert la pitié publique que nous avons ſans doute pour nous, & on ne le peut ignorer ; pitié qui redouble nos maux, ou du moins nos larmes en les conſolant ; pitié douce, mais inutile, ſi par mille ſortes d'artifices que nous ne ſçavons qu'en partie, on nous dérobe tous les jours celle des Juges & des Magiſtats, & celle du Prince même ?

V. *Contre ceux qui parlent malignement du déſordre des Finances.*

Et ici je me vois arrivé à la derniere

partie de mon travail ; car j'entens déja non pas les murmures confus, mais les voix hautes & raisonnantes de ces ennemis, & de ces malins déguisés en indifférens & en vertueux, qui ne parlent en general que d'abus & que de désordres, qui ne prêchent que séverité & que rigueur, qui ne laissent point la chambre ardente dans l'enclos du Palais où S. M. l'a renfermée, mais la soufflent, la répandent & la dispersent dans toutes les rues, dans toutes les maisons de Paris. Ne seroit-ce point rendre office au Public, non pas d'éteindre, il n'appartient qu'au Ciel même, mais d'amortir du moins en quelques endroits ce grand feu que tant de bouches allument, que tant de mains attisent, où tant d'autres versent l'huile & le souffre incessamment ? Je sçai bien qu'ils ne nous en veulent pas, ces violens exagerateurs ; ils auroient honte d'exciter une si grande tempête contre la tête d'un seul. Ils n'attaquent point M. Foucquet, mais je ne le défends plus aussi. Ils s'amusent seulement, moi je m'exerce ; il est permis en France d'abuser innocemment de son esprit & de son loisir. Je n'irriterai personne en particulier, quand je voudrois que tout le

monde fût appaiſé, & mon nom que l'on ſçaura dès demain, ſi S. M. le deſire, fera connoître du moins quelque jour à tout le monde, que je n'ai parlé ni par paſſion ni par interêt. Il y a de grands abus dans les Finances ſans doute; mais où eſt-ce qu'il n'y en a point? La corruption s'y eſt gliſſée, il eſt vrai; mais où eſt-ce qu'elle n'a point penetré? Cette partie de l'Etat eſt bien malade; mais quelle autre jouit d'une pleine & d'une entiere ſanté? Soyez ſevere, vous trouverez une infinité d'autres maux autant ou plus grands que celui-ci; ſoyez indulgent, vous verrez qu'au milieu de nos proſperités & de nos triomphes, lorſque toutes les nations étrangeres portent envie à notre bonheur, nous ne devons pas nous croire ſi miſerables pour ce mal que l'on nous veut tant faire ſentir, puiſque nous en avons mille autres plus grands & plus fâcheux que la ſeule coutume nous rend inſenſibles.

Je ne vois preſque rien de conſidérable en France que l'Egliſe, l'Epée & la Robe.

L'Egliſe eſt ſacrée, n'y touchons point. Il falloit (diſent les Theologiens) une miſſion expreſſe au Fils de

Dieu même pour chaſſer les marchands du Temple. Quand même nous apprehenderions qu'ils y-fuſſent revenus, quand nous y verrions des abus & des péculats en des richeſſes bien autres, en des tréſors bien plus précieux que ceux du monde, ce ne ſeroit pas à nous d'en parler.

Voici cette belle & floriſſante Nobleſſe, la gloire & la force de notre Nation. Si nous lui diſions qu'on murmure fort des violences (je ne veux pas dire tyrannies) dont elle fait gemir en paix & guerre les Provinces éloignées: elle nous diroit que le bruit des armes l'empêche le plus ſouvent d'entendre les Loix, elle nous montreroit peut-être ſon corps tout couvert de bleſſures & de cicatrices pour le ſervice du Prince & du Public. Ne la preſſons point, & pour la traiter plus noblement encore, rejouiſſons-nous plûtôt avec elle de ce qu'elle renonce déſormais à ces combats ſinguliers, ſi peu chrétiens, ſi peu humains, ſi peu ſages, ſi inconnus aux autres nations & aux autres ſiécles; ou pour mieux dire, triomphons-en avec notre auguſte Monarque, pour qui, ſi notre reconnoiſſance égaloit celle des premiers

hommes. si nous sçavions aussi bien recompenser les Heros, & rehausser avec autant d'invention & d'adresse par l'éclat des belles fables, le corps de la solide verité, on compteroit quelque jour entre les peuples qu'il a domptés, la nation des duels la plus vaillante & la plus mutine du monde, qui faisoit sous les Rois ses predecesseurs des irruptions continuelles dans le Royaume, jusqu'au milieu de leur Cour & de leur Louvre, & dédaignant le sang vulgaire ne s'en prenoit qu'au plus beau & au plus pur de l'Etat.

Mais que nous dira la Justice, la mere de l'ordre, de la tranquillité & du repos, la protectrice des Loix, la correctrice des mœurs, si nous nous plaignons que malgré ses lumieres presque divines, malgré ses soins infinis, malgré son application extrême, continuelle & infatigable, malgré son pouvoir que nous reverons, malgré ses ordres & generaux & particuliers, les plus beaux & les plus admirables sans contredit qui furent jamais au monde, malgré, dis-je, tant d'insignes avantages que nous lui devons, & qui persuadent à la Perse & à la Chine, qu'à cet égard nous conservons encore le Siecle

d'Or : Je ne ſçai quel poiſon fatal & inviſible, mêlé & incorporé déſormais à ſes remedes les plus ſalutaires, les tourne à notre ruine, jette dans nos vies & dans nos fortunes une incertitude éternelle, une longue & déplorable confuſion ; qu'en nul autre temps, en nul autre pays on ne plaida jamais tant qu'en France, pour ſçavoir où l'on plaidera, puis ſans ſçavoir encore ce que l'on plaide, puis ſans le ſçavoir plus ; que la chicane déſole tout le Royaume ; qu'il n'y a particulier ni famille qui ne s'en reſſente, ni villes, ni campagnes, ni landes même, ſables & deſerts dans leur ſolitude & dans leurs tenebres où l'on puiſſe ſe mettre à couvert des piquures ſi dangereuſes & ſi mortelles de ces ſerpens (c'eſt ainſi qu'un de nos Poetes nomme les Procès) ſoit qu'ils rampent & ſe traînent à terre comme viperes & couleuvres, ſoit qu'ils voletent comme ſcorpions. ſoit qu'ils s'élevent comme dragons ou comme hydres épouvantables à tant de têtes, qu'Hercule même ne les ſçauroit dompter. Procès non du commun, qu'ai-je dit, communs & très-communs aujourd'hui, qui ne marchent qu'en cérémonie & en pompe, ſur les épaules

courbées de plusieurs hommes, sur des mulets, sur des chariots ; où la matiere principale languit étouffée sous la masse des incidens ; où la plus grande question est de trouver la question, consistant souvent en quelque clause d'un testament ou d'un contract un peu trop courte, dont ces montagnes de sacs sont les horribles commentaires : non plus procès, mais guerres, veritables fleaux de Dieu, dont il punit en sa colere les fautes des peres sur les enfans jusqu'à la troisiéme & à la quatriéme génération.

Si nous nous plaignons ainsi, quoiqu'amerement à la Justice, elle nous dira, car elle est juste, que nous avons raison ; qu'elle ne s'offense point de ce discours ; qu'elle s'en afflige plûtôt ; qu'elle fait ce qu'elle peut, mais que la chicane a plus d'esprit qu'elle, & trouve mille finesses contre une de ses précautions ; que ce n'est pas sa faute mais celle du genre humain ; qu'il n'y a rien de si saint que nous ne sçachions corrompre, nul bien si grand dont nous ne trouvions le moyen & l'industrie de nous faire un grand mal.

Ministres sacrés de cette grande Deesse, ou pour mieux dire, Juges & Ma-

giſtrats de toutes les ſortes, qui êtes la Juſtice même, c'eſt à vous que j'adreſſe deſormais ma voix & mes paroles dans la ſuite de ce diſcours, vous qui gémiſſez comme nous de ce malheur, qui prêtez vos mains innocemment comme je le fais moi-même; parce qu'on ne le peut autrement, à ce que vous déteſtez auſſi bien que moi, vous qui connoiſſez mieux que perſonne, & cet abus & tant d'autres, & en general toutes les langueurs du peuple que vous ne pouvez guérir, qui n'avez pas ſeulement devant vos yeux toujours ouverts, ce petit détroit où je viens de faire une courſe, mais au-delà de ces colomnes que je me ſuis établies pour ne point paſſer outre, un large, un vaſte Ocean d'abus & de malverſations de tous les genres, où quelque Pilote plus hardi découvriroit un monde ſi grand & ſi nouveau & de ſi ſurprenans Antipodes. Quand on vous parlera des abus & des déſordres des Finances, comme des ſeuls, comme des plus grands, comme des plus inouis qui ſoient dans l'Etat, ou qui furent jamais au monde, vous ne vous y tromperez pas, repaſſez les yeux ſur l'Hiſtoire de tous les ſiécles, ſur les

venerables reſtes des Republiques les plus floriſſantes & les mieux reglées, ſur tout ce que le temps a épargné des perſonnes les plus éclatantes de ce temps-là ou des plus obſcures ; vous y verrez que ces mêmes déſordres des Finances ont toujours fait, non pas tant le crime des plus grands hommes, que le prétexte de les opprimer. Temoin en Grece les Miltiades, les Themiſtocles, les Periclès, & preſque tous ceux qui furent en grande autorité dans Athenes. Temoin à Rome Coriolanus, Furius Camillus, Manlius Capitolinus, Curius Dentatus, Scipion l'Afriquain, ſon frere l'Aſiatique, Livius Salinator, ce grand Capitaine, cet illuſtre cenſeur, Livius Druſus, citoyen ſi grand & ſi bon, comme il le diſoit lui-même en expirant, que la Republipue n'en eut jamais un plus grand ni un meilleur, un Caius Flavius, un Memmius, un pere de Pompée, un Appius Claudius, un & pluſieurs Catons, & tant d'autres, que je n'aurois jamais fait ſi je voulois rapporter, tous ou perſecutés ou opprimés par l'accuſation du Peculat : ſoit que l'obſcurité des Finances ait fourni dans tous les ſiecles un lieu propre & commode aux embûches de la

la calomnie & de l'envie ; ſoit que de tout temps le mérite un peu elevé, par une faute ſans doute, mais des plus humaines, mais des plus pardonnables, ait confondu ſa fortune avec celle du public qu'il croyoit intéreſſé dans ſa ſubſiſtance, ait compté le moindre de ſes ſervices pour plus que beaucoup d'argent, ait fait plus d'état des cœurs des Citoyens que de leurs bourſes, n'ait pas crû faire un peculat, quand ſans rien garder pour lui-même, il ne prenoit d'une main que pour répandre de l'autre. Et ſi avec la même équité que nos vehemens declamateurs tâchent d'échaufer & d'irriter, c'eſt-à-dire, de corrompre, vous jettez les yeux ſur les fautes des moindres Financiers qu'on appelle aujourd'hui gens d'affaires, vous en trouverez peu de rigoureuſes punitions, mais beaucoup de plaintes. Si le premier des Orateurs ayant peut-être moins d'égard à leurs mœurs qu'à leur fortune, les appelle les plus honnêtes gens (*a*) du monde, l'Ecriture plus croyable, mais donnant en cela beaucoup au dire commun & à l'opinion des Peuples, les met volontiers

(a) *Publicanorum honeſtiſſima natio.* Cicer.

avec les (a) pécheurs, quoique bien souvent elle les fasse voir ensuite autant ou plus gens de bien que les autres. Et quand leurs grandes richesses vous mettront en colere, je ne vous dirai pas qu'elles ne sont assez souvent qu'en grand credit & que les richesses d'autrui qu'on leur confie; je ne vous representerai point que de tout temps, en toutes les parties du monde, le commerce d'argent sur tout grand & étendu a acquis beaucoup d'argent à ceux qui s'en sont mêlés; je vous ferai souvenir seulement que ces richesses ne sont pas du moins pour être portées à quelque autre monde, aux ennemis de la France ou de la Foi. Si leur avidité dérobe ces biens à leur Patrie, leur luxe (on a tort de s'en plaindre) les lui rend aussitôt; ils n'avoient veritablement qu'une bouche à nourrir, mais ils en nourrissent dix mille. Ce n'est point pour eux qu'ils amassent, ne le croyez pas quand ils le croiroient eux-mêmes, c'est pour le Boulanger, c'est pour le Pourvoyeur, pour le Marchand, pour le Parfumeur, pour le Brodeur, pour l'Orfevre, pour le Masson, pour l'Architecte, pour le

(a) *Publicani & peccatores.*

Peintre, pour le Doreur. Et s'il vous ſemble que c'eſt pourtant un grand mal de ramaſſer ainſi en une partie le ſang & l'aliment qui devroient être en pluſieurs, outre qu'il en ſort inceſſamment par une circulation auſſi admirable qu'inévitable, conſiderez encore du moins qu'en des occaſions grandes, importantes, capitales à l'Etat, on tire quelquefois un grand bien de ce grand mal: comme ſi l'eau de mille & mille petites ſources avoit été miſe exprès dans ces vaſtes reſervoirs pour s'en ſervir au beſoin, quand il faudra remplir tous les tuyaux à la fois, & que la pompe aille avec plus de force & de viteſſe. Et n'oubliez point, s'il vous plaît, qu'en Eſpagne, où dans ces dernieres années, on ne pouvoit faire un million d'extraordinaire, quelque preſſés qu'ils en fuſſent, on ne pouvoit aſſez admirer, ni même aſſez craindre ces noms moins célebres, à la verité, & moins glorieux que celui de M. de Turenne, mais qui rendant l'avenir preſent par une eſpece de miracle avec une ſeule feuille de papier, & quelque petit nombre de ſignatures, faiſoient pluſieurs millions en une heure ſur la ſeule parole d'un Surintendant ou de ſon Commis.

Sur toutes choſes ſi l'on fait effort auprès de vous à qui le Prince a confié ſa juſtice, pour tourner ou directement ou indirectement les fautes de tout un peuple contre un ſeul homme, grand & illuſtre, quoique l'envie en puiſſe dire, mais le plus malheureux de tous: pourriez-vous y conſentir, vous qui voyez tous les jours comment l'abus, & la corruption, & la ſurpriſe ſe gliſſent malgré vous-même juſqu'aux portes de votre Sanctuaire, juſqu'au pied de vos Autels. Vous qui avec les intentions les plus juſtes & les plus droites, avec ces veilles & ces fatigues éternelles, avec cette vie ſi laborieuſe & tellement occupée des affaires d'autrui, qu'elle ne vous permet pas de penſer aux vôtres, ne ſçauriez cependant empêcher qu'un peuple obſcur & infini qu'on trouve par-tout, & qu'on ne ſçauroit néanmoins où prendre, quoique marchant ſous vos Enſeignes, ne combatte vos bons deſſeins, ſous prétexte de les ſeconder; que cultivant nos diſcordes comme ſon fonds & ſon propre heritage, il n'immortaliſe les paſſions, les querelles & les fureurs des hommes mortels; qu'il ne reproduiſe inceſſamment autant de monſtres, que

vous en pouvez exterminer ; qu'il ne faſſe trop ſouvent qu'en jugeant éternellement vous ne puiſſiez neanmoins venir à bout de rien juger, & que le centiéme Arrêt ne termine point non plus que le premier cette même affaire qui s'eſt mocquée des Juges inferieurs, qui a laſſé toutes les Compagnies Souveraines du Royaume, qui eſt revenue cinq ou ſix fois, je pourrois dire dix ou douze, abuſer des choſes les plus ſacrées, profaner & prendre en vain le grand nom du Roy en ſon Conſeil : raviſſant cependant non pas le bien du Prince fort & puiſſant, & qui ſe le fait bien rendre ; mais celui de la veuve deſolée ; mais celui du miſerable orphelin qui ne s'en peuvent vanger, & ne leur raviſſant pas ſeulement le bien, mais leur laiſſant encore pour leur malheur & pour leur ſupplice la cruelle & inhumaine eſperance de le r'avoir : juſqu'à ce qu'accablés d'infortunes ils comprennent à la fin que non pas au ſens des verités Evangeliques, mais en un autre bien different, à celui qui n'a rien, cela même qu'il a lui eſt ôté, & qu'il valoit mieux ayant reçû un ſoufflet tendre la joue pour en recevoir un autre, & donner ſes habits tout entiers

que de disputer son manteau. Désordre étrange, qui ne blesse pas la société civile en quelque chose de peu d'importance, mais en son essence, en son fondement, en son but, consistant à ôter la retribution & la vangeance des mains de chaque particulier pour la remettre toujours sage, mais toujours puissante entre les mains du Public. Abus le plus audacieux de tous les abus, qui ne choque pas l'autorité souveraine en sa moindre partie, mais en la fonction capitale des Rois, puisque dans la verité comme dans la langue sainte, juger & regner c'est la même chose.

Et vous, Grand Prince (car je ne puis m'empêcher de finir ainsi que j'ai commencé par V. M. même) c'est un dessein digne sans doute de sa grandeur, ce n'est pas un petit dessein que de réformer la France. Il a été moins long & moins difficile à V. M. de vaincre l'Espagne. Qu'elle regarde de tous côtés, tout a besoin de sa main, mais d'une main douce, tendre, salutaire, qui ne tue point pour guérir, qui secoure, qui corrige & repare la nature sans la détruire. Nous sommes tous hommes, SIRE; nous avons tous failli; nous avons tous desiré d'être consi-

derés dans le monde ; nous avons vû que ſans bien on ne l'étoit pas, il nous a ſemblé que ſans lui toutes les portes nous étoient fermées, que ſans lui nous ne pouvions pas même montrer notre talent & notre merite, ſi Dieu nous en avoit donné, non pas même ſervir V. M. quelque zele que nous euſſions pour ſon ſervice. Que n'aurions nous point fait pour ce bien, ſans qui il nous étoit impoſſible de rien faire ? V. M. SIRE, vient de donner au monde un ſiecle nouveau, où ſes exemples, plus que ſes Loix même ni que ſes châtimens, commencent à nous changer. Nous le voyons, SIRE, nous le ſentons avec joye. S'il y a toujours à l'avenir, comme on ne le peut empêcher, de grandes fortunes pour la mauvaiſe foi & pour l'injuſtice, il y aura déſormais des recompenſes & des établiſſemens honnêtes pour la fidelité & pour la vertu. Si la conſtitution de l'Etat & mille autres raiſons conſiderables font que les charges doivent demeurer venales, il y en aura du moins de chaque eſpéce pour le ſeul merite, par les graces de V. M. Cet homme de bien qui ne ſonge qu'à Dieu & à ſon étude, non pas même à V. M. ni à ſon pouvoir, appren-

dra tout d'un coup qu'elle l'a honoré d'un grand benefice, & doutera long-temps si c'eſt une viſion ou une verité. Nous ſerons tous gens d'honneur pour être heureux, & courrons après la gloire, comme nous courions après l'argent, mourans de honte, ſi nous n'étions pas dignes ſujets d'un ſi grand Roy, par là veritablement, & par cette ſeconde formation de nos eſprits & de nos mœurs le Pere de tous ſes peuples. Mais quant à notre conduite paſſée, SIRE, que V. M. s'accommode, s'il lui plaît, à la foibleſſe, à l'infirmité de ſes enfans; nous n'étions pas nés dans la Republique de Platon, ni même ſous les premieres Loix d'Athenes écrites de ſang, ni ſous celle de Lacedemone où l'argent & la politeſſe étoient un crime; mais dans la corruption des temps, dans le luxe inſeparable de la proſperité des Etats, dans l'indulgence Françoiſe, dans la plus douce des Monarchies, non ſeulement pleine de liberté, mais de licence. Il ne nous étoit pas aiſé de vaincre notre naiſſance & notre mauvaiſe éducation. Nous aimons tous V. M. Que rien ne nous rende auprès d'elle ſi odieux & ſi déteſtables, & que s'empêchant de faillir comme

ſi elle

ſi elle (a) ne pardonnoit jamais, elle pardonne neanmoins comme ſi elle faiſoit tous les jours des fautes. Et quant au particulier de qui j'ai entrepris la defenſe, particulier maintenant & des moindres & des plus foibles, (b) *La colere de V. M.* SIRE, *s'emporteroit-elle contre une feuille ſeche que le vent emporte ?* Car à qui appliqueroit-on plus à propos ces paroles que diſoit autrefois à Dieu même l'exemple de la patience & de la miſére, qu'a celui qui par le courroux du Ciel & de V. M. s'eſt vû enlever en un ſeul jour, & comme d'un coup de foudre, biens, honneur, reputation, ſerviteurs, famille, amis & ſanté, ſans conſolation & ſans commerce, qu'avec ceux qui viennent pour l'interroger & pour l'accuſer ? Encore que ſes accuſations ſoient inceſſamment aux oreilles de V. M. & que ſes défenſes n'y ſoient qu'un moment, encore qu'on n'oſe preſque eſperer qu'elle voye dans un ſi long diſcours ce qu'on peut dire

(a) *Qui cæteris ita ignoſcit, tanquam ipſe quotidie peccet; ita peccatis abſtinet, tanquam nemini ignoſcat.* Plin. Ep. VIII. 22.

(b) *Contra folium quod vento rapitur, oſtendis potentiam tuam, & ſtipulam ſiccam perſequeris.* Job. XIII. 25.

pour lui ſur ces abus des Finances, ſur ces millions, ſur ces avances, ſur ce droit de donner des Commiſſaires, dont on entretient à toute heure V. M. contre lui, je ne me rebuterai point, car je ne veux point douter auprès d'elle s'il eſt coupable. Mais je ne ſçaurois douter s'il eſt malheureux. Je ne veux point ſçavoir ce qu'on dira s'il eſt puni; mais j'entends déja avec eſperance, avec joye, ce que tout le monde doit dire de V. M. ſi elle fait grace. J'ignore ce que veulent & que demandent, trop ouvertement néanmoins pour le laiſſer ignorer à perſonne, ceux qui ne ſont pas ſatisfaits encore d'un ſi grand & ſi deplorable malheur; mais je ne puis ignorer, SIRE, ce que ſouhaitent ceux qui ne regardent que V. M. & qui n'ont pour interêt & pour paſſion que ſa ſeule gloire. Il n'eſt pas juſqu'aux Loix, SIRE, (c'eſt un grand Saint (*a*) qui l'a dit) il n'eſt pas juſqu'aux Loix qui rou-

(*a*) S. Auguſtin ſur ces mots de Salomon: *Noli eſſe juſtus multùm. Lex enim, quia ſeipſum mollire non poteſt, à nobis mitiganda eſt, ut poſſit prodeſſe ſub ſe agentibus. Hic ergo non eſt juſtus multùm, qui Dei imitator eſt.* In Quæſt. Vet. Teſt. Qu. 15. Tom. IV.

tes insensibles, toutes inexorables, qu'elles sont de leur nature, ne se rejouissent, lorsque ne pouvant se flechir elles-mêmes, elles se sentent flechir d'une main toute-puissante, telle que celle de Votre Majesté en faveur des hommes dont elles cherchent toujours le salut, lors même qu'elles semblent demander leur ruine. Le plus sage, le plus juste même des Rois crie encore à V. M. comme à tous les Rois de la terre, *ne soyez point si justes.* C'est un beau nom que *la Chambre de Justice*, mais le Temple de Clemence, que les Romains éleverent à cette vertu triomphante en la personne de (*a*) Jule Cesar, est un plus grand & un plus beau nom encore. Si cette vertu n'offre pas un Temple à V. M. elle lui promet du moins l'empire des cœurs, où Dieu même desire de regner, & en fait toute sa gloire. Elle se vante d'être la seule entre ses compagnes qui ne vit & ne respire que sur le Trône. Courez hardiment, SIRE, dans une si belle carriere, V. M. n'y trouvera que des Rois, comme Alexandre le souhaitoit, quand on lui parla de courir aux Jeux Olym-

(*a*) Plutarque en la vie de Jule Cesar.

piques. Que V. M. nous permette un peu d'orgueil & d'audace ; comme elle, SIRE, quoique non autant qu'elle, nous ſerons juſtes, vaillans, prudens, temperans, liberaux même, mais comme elle nous ne ſçaurions être clemens. Cette vertu toute douce & toute humaine qu'elle eſt, plus fiere, qui le croiroit, que toutes les autres, dédaigne nos fortunes privées, d'autant plus chere aux grands & aux magnanimes Princes, tels que V. M. qu'elle ne ſe donne qu'à eux ; qu'en toutes les autres quoiqu'au deſſus des Loix, ils ſuivent les Loix, en celle-ci ils n'ont point d'autre Loi qu'eux-mêmes. Je me trompe, SIRE, je me trompe : s'il y a tant de Loix de Juſtice, il y a du moins pour V. M. une generale, une auguſte, une ſainte Loi de clemence, qu'elle ne peut violer, parce qu'elle l'a faite elle-même pour elle-même, comme le Jupiter des Fables faiſoit la deſtinée, comme le vrai Jupiter fit les Loix invariables du monde, je veux dire en la prononçant. V. M. s'en étonne ſans doute, & n'entend point encore ce que je lui dis ; qu'elle rappelle, s'il lui plaît, pour un moment en ſa mémoire ce grand &

beau jour que la France vit avec tant de joye, que ſes ennemis, quoiqu'enflés de mille vaines prétentions, quoiqu'armés & ſur nos frontieres, virent avec tant de douleur & d'étonnement, cet heureux jour, dis-je, qui acheva de nous donner un grand Roy, en repandant ſur la tête de V. M. ſi chere & ſi précieuſe à ſes Peuples, l'huile ſainte & deſcendue du Ciel. En ce jour, SIRE, avant que V. M. reçût cette onction divine, avant qu'elle eût revêtu ce Manteau Royal qui ornoit bien moins V. M. qu'il n'étoit orné de V. M. même; avant qu'elle eût pris de l'Autel, c'eſt-à-dire, de la propre main de Dieu, cette Couronne, ce Sceptre, cette Main de Juſtice, cet Anneau qui faiſoit l'indiſſoluble mariage de V. M. & de ſon Royaume, cette Epée nue & flamboyante, toute victorieuſe ſur les ennemis, toute puiſſante ſur les ſujets: nous vimes, nous entendimes V. M. environnée des Pairs & des premieres dignités de l'Etat, au milieu des prieres, entre les benedictions & les Cantiques, à la face des Autels, devant le Ciel & la Terre, les hommes & les Anges, proferer de ſa bouche ſacrée ces belles & magnifiques paroles, di-

gnes d'être gravées sur le bronze, mais plus encore dans le cœur d'un si grand Roy,

(a) *Je jure & promets de garder & faire garder l'équité & misericorde en tous Jugemens, afin que Dieu clement & misericordieux, répande sur moi & sur vous sa misericorde.*

Si quelqu'un, SIRE, nous ne le pouvons penser, s'opposoit à cette misericorde, à cette équité Royale, nous ne souhaitons pas même qu'il soit traité sans misericorde & sans équité. Mais nous qui l'implorons pour Monsieur Foucquet, qui ne l'implore pas seulement, mais qui y espere, mais qui s'y fonde; quel malheur en détourneroit les effets, quelle autre puissance si grande & si redoutable dans les Etats de V. M. l'empêcheroit de suivre & ce serment solemnel, & sa gloire, & ses inclinations, toutes grandes, toutes Royales, puisque sans leur faire violence & sans faire tort à ses sujets, elle peut exercer toutes ces vertus ensemble? L'avenir, SIRE, peut être prevû & reglé

(a) Paroles du Serment de Sa Majesté. *Item ut in omnibus Judiciis æquitatem & misericordiam præcipiam; ut mihi & vobis indulgeat suam misericordiam clemens & misericors Deus.*

par de bonnes Loix. Qui oseroit encore manquer à son devoir, quand le Prince fait si dignement le sien? Que personne ne soit excusé; personne n'ignore maintenant qu'il est éclairé des propres yeux de son Maitre. C'est là que V. M. fera voir avec raison jusqu'à sa severité même, si ce n'est assez de sa justice. Mais pour le passé, SIRE, il est passé, il ne revient plus, il ne se corrige plus. V. M. nous avoit confiés à d'autres mains que les siennes; persuadés qu'elle pensoit moins à nous, nous pensions bien moins à elle, nous ignorions presque nos propres offenses, dont elle ne sembloit pas s'offenser. C'est-là, SIRE, le digne sujet, la propre & veritable matiere, le beau champ de sa clemence & de sa bonté.

ELOGE
D'ANNE D'AUTRICHE.

Cet éloge contient en peu de lignes tous les traits de sa vie. Ceux qui sont capables de juger de la perfection de cet Ouvrage ont admiré des vérités si bien écrites. Mem. de Motteville. Tom. 5. & Lettres historiques par M. Pelliſſon. Paris 1729. 3. vol. in 12.

ANNE D'AUTRICHE Reine de France, l'exemple éternel des Reines à venir apprit la pieté, & toutes les vertus dès l'enfance, & ne les oublia jamais ; épouſa en ſa quinziéme année un grand Roy auſſi ſage qu'heureux en ſes deſſeins, mais jamais plus heureux qu'en ſon mariage ; obtint contre toute eſperance après vingt-deux années de prieres & de bonnes œuvres le plus grand préſent que le Ciel lui pouvoit faire, un fils qui fut cru dès-lors, & qui parut depuis par toute la ſuite de ſa vie donné de Dieu pour le bien de ſes

ſujets ; digne de venir au monde par miracle ; vit ſa joye accomplie par la naiſſance d'un ſecond Prince très-aimable, & qu'elle aima tendrement ; éprouva l'inconſtance des choſes humaines dans une longue adminiſtration de l'Etat, commencée par des triomphes ſur les Etrangers, traverſée par des mouvemens domeſtiques, & par des guerres civiles, achevée par de plus grandes conquêtes, & l'entier rétabliſſement de l'autorité ; fit douter lequel de ces divers temps avoit été le plus heureux pour ſa gloire, & ce qu'il falloit le plus admirer, ou ſa prudence, ou ſa modération, ou ſa fermeté ; contribua puiſſamment à la paix générale, & au mariage de ſon fils, deux ſources de la félicité publique ; pour récompenſe vit la paix régner dans ſa maiſon Royale ; l'Angleterre, après l'Eſpagne, y ajouter ce qu'elle avoit de plus illuſtre, de plus charmant, & de plus beau ; les ſoins, les reſpects & les tendreſſes, auſſi bien que la pieté & la vertu d'une jeune & excellente Reine, lui faire juſqu'à la fin reconnoître en elle à tous momens ſa fille & ſa niéce ; un Dauphin de qui l'on peut tout eſperer lui promettre une longue ſuite de ſucceſſeurs égaux en gran-

deur à leurs ancêtres ; le Roy son fils tous les jours de plus en plus obscurci & relever tout ensemble leur gloire par la sienne ; l'Etat qu'elle avoit tant aimé désormais très-florissant, sous une conduite si haute & si sage n'avoir rien à craindre, pas même de sa prosperité vêcut toujours à la Cour, mais toute à Dieu, bonne, sincere, humble, douce aimable, juste, liberale, charitable, généreuse, magnanime, reconnoissante nul excès que celui des vertus bienfaisantes ; n'oubliant que les injures, dont elle ne se vengea jamais ; enseignant enfin au monde, que même les plus grands maux deviennent des biens à qui les reçoit comme elle ; mourut avec la tranquillité des Martyrs, d'une mort non moins douloureuse, mais plus longue que la leur ; fut regrettée par toute la terre, mais en nul lieu plus véritablement qu'en cette maison dont elle étoit fondatrice. Ses statues à jamais durables, sont les Autels & les lieux saints qu'elle a élevés ou soutenus par ses bienfaits. Son moindre éloge fut d'être du sang des Empereurs, fille, sœur, femme, & mere de Roy. Vous qui voyez tant de grandeurs au tombeau avec cette incomparable Princesse, apprenez qu'il

n'y a rien de ſolide que ce qu'elle poſſéde aujourd'hui. Née de Philippe III. Roy d'Eſpagne, & de Marguerite d'Autriche à Valladolid le Samedi 22 Septembre 1601 ; nommée au baptême Anne-Maurice, au même lieu le Dimanche 7 d'Octobre ſuivant ; mariée avec Louis XIII. Roy de France, ſurnommé le Juſte, le 9 de Novembre 1615 ; mere de Louis XIV. Dieu-donné le 5 de Septembre 1638, & de Philippe de France, aujourd'hui Duc d'Orleans, le 20 Septembre 1640 ; morte le 20 Janvier 1666.

PANEGYRIQUE
DU ROY
LOUIS XIV.

Prononcé dans l'Académie Françoise,

Le troisiéme Février 1671, l'Académie étant extraordinairement assemblée en présence de Monseigneur Seguier, Chancelier de France son Protecteur. Après que Messire François de Harlay de Chanvalon, Archevêque de Rouen, nommé par SA MAJESTÉ *à l'Archevêché de Paris, a été reçu en l'une des quarante places d'Académicien, vacante par la mort de feu Messire Hardouin de Perefixe de Beaumont Archevêque de Paris, autrefois Précepteur du Roy, & a remercié la Compagnie par un discours très-éloquent mêlé des louanges de* SA MAJESTÉ; PAUL PELLISSON FONTANIER *se trouvant Directeur, a dit :*

MONSIEUR,

Cette Assemblée extraordinaire, c
concours de nos Académiciens, leur

peux, leur visage, leur attention, leur silence même, vous ont déja dit combien ils se sentent honorés de votre présence, & touchés de vos bontés. Mais ils attendent de moi quelque chose de plus, & veulent que je parle, beaucoup moins pour la nécessité, que pour l'éclat, en un jour que nos Registres marqueront à l'avenir entre les plus grands & les plus solemnels.

Je ne vois pas un de mes Confreres, maintenant ravis de se pouvoir dire les vôtres, qui par un zéle très-juste pour vous, mais trop injuste pour moi, ne s'imagine que je dois dire tout ce qu'il pense, & le dire avec son esprit, ses lumieres, & sa délicatesse, que je n'ai pas.

Les uns se promettent que pour la gloire de l'Académie, je releverai votre auguste caractere, plus relevé de lui-même que tous les discours humains. Les autres ne doutent pas que je ne fasse valoir le sang illustre, les alliances des maisons souveraines, les honneurs & les emplois, &, ce qu'on ne peut oublier en ce lieu, les lettres si souvent & si heureusement jointes aux armes, dans les grands hommes dont vous sortez. Ceux-ci s'arrêtent principalement aux quali-

tés perſonnelles, ſoit celles de l'honnête homme, ſoit celles du Prélat, également accomplies en vous. Ceux-là en particulier, au profond ſçavoir à qui l'âge même n'a pas été néceſſaire. Un grand nombre à l'adreſſe judicieuſe mêlée de douceur & d'autorité, qui ſe rend toutes les fois qu'il le faut, maîtreſſe des Aſſemblées, des Compagnies, & des Peuples mêmes, pour leur utilité propre, & pour celle de l'Etat. Tous enſemble, à cette éloquence de toutes les ſortes, tantôt privée, tantôt publique, tantôt préparée, tantôt ſoudaine, toujours aſſurée de perſuader ou de plaire, & dont vous venez de renouveller l'idée, ſi belle, ſi vive, & ſi noble dans nos eſprits.

Pour moi, MONSIEUR, je connois, j'admire, je ſens comme eux, tous ces avantages, & mille autres que nous penſons poſſéder nous-mêmes en vous poſſédant. Mais quand ils m'auroient prêté toutes leurs voix, pour faire éclater de ſi grandes choſes autant qu'elles le méritent, je ne ſçai ſi le concert de tant d'éloges, quelque juſte & quelque harmonieux qu'il pût être, ne bleſſeroit point vos oreilles, pour être trop près de vous.

Ne pourrois-je point me soutenir par a nouveauté, & découvrir en quelque partie de l'Art, pour ainsi dire moins fréquentée, des louanges que votre pudeur écoutât sans peine, qu'elle ne pût refuser, qu'elle fût bien-aise de publier elle-même?

Ou je me trompe, ou j'entrevois quelquelque jour & quelque lumiere à ce dessein. Car quand je regarde quelle est la main qui vous donne à nous, qui nous donne à vous; Quand je vois la place la plus importante du Clergé François, celle qui demande le plus toutes les grandes qualités, soit civiles, soit ecclesiastiques, vous être déferée à l'instant & sans hésiter; non point par l'ordre de la succession, ni de l'âge, ni par le hazard, ni par la cabale; mais par le jugement & le choix d'un Prince sage & habile s'il en fut jamais: Je me persuade que les louanges infinies & inépuisables d'un si grand Roy, encore que vous les écoutiez toujours avec joye, encore que vous les portiez vous-même plus haut que personne du monde, comme nous venons de l'éprouver, retombent néanmoins toutes sur vous, vous reviennent, & vous appartiennent désormais; & qu'au lieu d'abandonner vo-

tre éloge, je le continuerai peut-être d'une maniere plus noble, ſi je commence le ſien.

Le plus fameux des Anciens en l'art du Panégyrique, avoit à parler de la plus grande beauté du monde, célébre par ſes avantures, ſortie, comme il diſoit, du ſang de leurs Dieux, reçûe après ſa mort entre les Déeſſes, & donnant ſans ceſſe des marques de ſon pouvoir. Il paſſe légerement tant de grands endroits, que chacun voyoit comme lui; mais il s'arrête au jugement de Theſée, qui crut devoir tout entreprendre pour elle; puis décrivant en particulier toutes les autres actions de ce grand homme, les monſtres domptés, l'injuſtice & la violence réprimées, les loix établies, les villes fondées ou délivrées de la ſervitude, il croit avoir aſſez élevé l'héroïne, en élevant le héros.

J'eſſayerai, quoiqu'avec un génie bien différent, quelque choſe de ſemblable. Vous me le permettez, MESSIEURS. Il y a des temps & des matieres au-deſſus des loix; il y a, vous le ſçavez, des irregularités plus heureuſes que les régles mêmes. C'eſt d'ailleurs louer, ſelon nos coutumes, notre auguſte Fondateur Louis XIII.

que

que de parler d'un tel Fils, la plus haute, la plus durable récompenſe qui ait été accordée ſur la terre à ſa ſageſſe, à ſa tempérance, à ſa juſtice, à ſa pieté. C'eſt louer ſans affectation & ſans envie notre grand Protecteur préſent, la voix, mais la digne voix d'un ſi grand Maître, l'interpréte, auſſi vénérable qu'éloquent & que fidéle, de ſes penſées Royales le premier dépoſitaire de ſes volontés & de ſon pouvoir. C'eſt louer en même temps l'illuſtre Confrere, dont nous réparons ſi heureuſement la perte, qui a travaillé durant tant d'années, à former avec la nature, avec Dieu même, l'ouvrage le plus parfait que nous puiſſions admirer aujourd'hui. C'eſt vous louer enfin, MESSIEURS, & tous les membres de ce Corps, qui partagent ſi diverſement, & en tant de ſortes, ou la confiance du Monarque, ou ſes bonnes graces, ou ſes bienfaits, ou ſon approbation & ſon eſtime.

Ne penſez pas toutefois, MESSIEURS, que je veuille vous prévenir en ſa faveur par cet eſpece d'interêt. Oubliez pour un peu de temps toutes les graces que vous avez reçues, & toutes celles que les belles lettres en reçoivent tous les jours. Ne vous ſouvenez plus que

vous êtes nés François. Effacez même de votre imagination, ſi toutefois il eſt poſſible, cette bonne mine digne de l'Empire, comme parloient les anciens, cet air, ce port, cette majeſté ſi douce & ſi redoutable, ce mélange d'humanité & de grandeur qui éclate dans ſes yeux, qui échape à tous les efforts de la peinture, & de la ſculpture, & qui s'imprime ſi vivement dans les cœurs. Il me ſuffit que vous connoiſſiez la France, & que vous l'ayez connue autrefois. En quel lieu de cette vaſte Monarchie ne le trouverez-vous point lui-même plus grand que la Monarchie, & tel que je voudrois vous le pouvoir repréſenter?

Je ne prétens pas cependant ne rien oublier d'une ſi ample matiere, dans un diſcours d'auſſi peu d'étendue que celui-ci, ni parcourir également avec vous toutes les parties de l'Etat. Au contraire, j'éviterai, MESSIEURS, je le déclare, plûtôt que je ne chercherai dans mon ſujet, tout ce qu'on y a le plus remarqué, le plus loué juſqu'à cette heure. Je paſſe à deſſein une infinité de choſes, dont chacune à part feroit tout l'ornement d'un Panégyrique, pour un Prince moindre que le nôtre. Je laiſſe la Nobleſſe ou purifiée, ou ſoumiſe aux or-

dres de la Juſtice ; une partie du tiers-Etat occupée aux travaux utiles, inconnus auparavant dans le Royaume, & le partage des Etrangers ; tout ce qu'il y a de plus difficile & de plus grand entrepris pour le bien du commerce, juſqu'à la jonction des mers déja ſi avancée, & qui paſſoit auparavant pour le vain diſcours des gens de trop de loiſir ; le peuple en général ſoulagé ; la fécondité récompenſée ; les procès abregés ; les loix réformées ; l'œconomie ſervant à la magnificence & à la libéralité.

Mais ni le grand Archevêque que nous recevons aujourd'hui parmi nous, ni mes propres ſentimens, ne me permettent de paſſer auſſi légerement ſur l'Egliſe, pacifiée depuis peu, floriſſante depuis long-temps par l'application du Prince, par ſes ſoins, & par ſa pieté. Vous, MESSIEURS, à qui tous les ſiécles ſont préſens comme le nôtre, & qui voyez avec douleur les viciſſitudes humaines s'étendre à tout ce qu'il devroit y avoir de plus immuable parmi les hommes, juſqu'à la Religion, juſqu'aux Autels ; remontez à huit ou neuf cens ans dans nos hiſtoires, plus loin encore, preſque juſqu'au temps heureux & malheureux tout enſemble des

Martyrs & de leurs miracles ; vous ne trouverez point ailleurs, je ne crains pas de le dire, les premieres places de l'Egliſe remplies en France de plus excellens ſujets, le mérite plus diſtingué par la récompenſe, l'indignité plus flétrie & plus éloignée par le mépris. Si quelqu'un en peut douter, qu'il regarde ſeulement les victoires non ſanglantes, que le travail, que le ſçavoir, que la pieté de nos Prélats & de leurs troupes ſacrées, remportent à toute heure ſur ceux que des temps tous différens, & le malheur de nos peres, avoient ſéparés de la Foi. Heureux les captifs volontaires qui ſuivent avec joye le char de ce triomphe ! mais ingrats en même temps, ou obligés de reconnoître, que ſi c'eſt l'ouvrage des Paſteurs, le choix des Paſteurs eſt l'ouvrage du Roy, comme le Roy celui de Dieu même. !

Je ne finirois point, MESSIEURS, ſi je ne me renfermois déſormais dans quelques réflexions particulieres, ſimples & abregées, ſur les travaux de notre Monarque. Je veux bien, & il eſt juſte, qu'on admire dans ſes maiſons Royales la nature ſurmontée par l'art ; les fontaines, les canaux, ou plûtôt les rivieres & les mers, par des conduits

soûterrains, occuper la place des sablons stériles & des terres altérées. Mais qui ne l'admirera lui-même infiniment davantage, si par les voyes plus secrettes, plus obscures & plus inconnues du gouvernement, dont il est lui seul l'ouvrier, le conducteur & le maître, il a sçû corriger, surmonter, & changer en mieux, les mœurs, les inclinations, & le génie de ses peuples?

Vous avez vû, MESSIEURS, sous la Régence d'une Reine très-pieuse, l'impieté se montrer quelquefois hardiment, aujourd'hui morte ou muette à la Cour.

Vous avez vû auparavant sous le régne d'un Roy très-sobre, ce que nous ne voyons plus, l'excès opposé à cette vertu, passant du bas peuple aux personnes de qualité, déshonorer la France, comme quelques-unes des nations voisines.

La fureur des duels invéterée & confirmée par tant de siécles, étoit en notre seule nation un mal incurable, dont la guérison est maintenant si parfaite, que nous commençons à l'oublier avec le mal même.

Le commerce maritime étoit impossible aux François, incapables, disoit-on, de chercher un profit où l'on com-

mence presque toujours par des pertes, où l'on ne s'avance que par le bon ordre, par la persévérance, & par le travail. Ce commerce, cependant, aussi bien que mille autres avantages, nous fait aujourd'hui autant de jaloux, que nous avons de voisins.

En quel lieu du monde étoit-il autrefois plus permis & plus facile aux particuliers ? En quel lieu du monde leur est-il aujourd'hui plus difficile & moins permis, de ne point faire leur charge, d'abuser de leur autorité, d'être dispensés des loix, de se dispenser eux-mêmes de leur devoir ?

Quelles histoires, quels livres, quelles Nations, & quelles Langues n'ont parlé de l'insolence du Soldat François, & du peu de discipline de nos troupes ? Elles vivent maintenant, nous l'avons vû de nos yeux en Flandre, elles vivent, même dans les villes conquises, plus régulierement que leurs propres habitans, pendant que les sujets d'Espagne, tremblans, captifs, & renfermés dans leurs murailles, n'osent les perdre de vûe, & s'écarter à la campagne par la seule crainte de leurs propres garnisons.

D'où viennent, MESSIEURS, tant

le changemens à la fois, & si remarquables ? Y a-t-il quelque révolution extraordinaire, quelque conjonction & quelque constellation nouvelle dans le Ciel ? Dispensons-nous de l'observer : laissons-en le soin à ces nouvelles Académies Royales, filles ou sœurs de la nôtre, ouvrages encore de la même révolution, ou plûtôt de la même main si magnifique & si puissante. Ce qu'il y a de certain & d'indubitable, c'est que nos Rois sont nos astres ; leurs regards, nos influences ; leurs mouvemens & leur conduite, la premiere source sur la terre de nos vices & de nos vertus.

Mais peut-être que le Roy dont nous parlons, s'est borné lui-même au-dedans de son Etat. Demandez-le, MESSIEURS, à toutes les nations du monde, à qui l'on peut dire qu'il est & qu'il a toujours été presque aussi présent qu'à nous, ou par la protection, ou par l'amitié, ou par la crainte, ou par l'hommage libre & volontaire que les plus éloignées rendent si souvent à sa réputation & à sa vertu.

Je ne puis encore, MESSIEURS, toucher ici que rapidement, & comme en courant, la matiere de plusieurs volumes. Je ne dirai rien des victoires &

des progrès avant la paix des Pyrenées, où la modestie lui fait prendre bien moins de part qu'il n'en doit avoir. Il commence à gouverner lui-même, ayant désormais pour premier Ministre, le génie, joint au courage, au travail, au secret, à la fermeté, à la ponctualité, à l'exactitude. L'Espagne veut usurper sur nous, dans une Cour voisine, une égalité injurieuse, & qu'on ne lui peut jamais accorder. Elle est aussi-tôt contrainte, ce qu'on n'avoit jamais vû encore, de céder la préséance par une déclaration solemnelle & publique. Dunkerque & la Lorraine cependant se réjouissent de revenir à l'Empire François. On viole à Rome la dignité d'un Ambassadeur; le Roy en tire une double gloire, & de faire hautement réparer l'offense, & de l'oublier. La Pirámide, toute abattue qu'elle est par lui-même, subsistera deux fois dans l'histoire, monument de sa puissance, & monument de sa bonté.

Un Prince Ecclesiastique son allié ne peut dompter une ville aussi forte que rebelle, obstinée dans sa faute par un amour de Religion & de liberté; tout le parti Protestant se doit émouvoir pour elle dans l'Empire. Elle se rend toutefois

fois à la vûe de nos troupes, ou plûtôt au seul nom de notre Monarque, comme si elle venoit de voir tomber ses bastions & ses murailles ; & chacun approuve ce qu'il n'a pû empêcher.

Le Turc est déja près de Vienne avec cent mille hommes ; il n'a plus de riviere qui l'arrête. Toute l'Allemagne tremble, presque toute la Chrétienté. Six mille François d'une valeur heroïque la vont délivrer, & dissipent cette épouvantable armée, mépriſant leur vie, par la noble ardeur d'obéir & de plaire à leur Roy.

Les Hollandois ſes alliés ſe trouvent preſſés par un ennemi voiſin & plein de vigueur. Il les ſauve avec généroſité d'un péril extrême ; n'ignorant pas, mais ne mettant pas en compte ſes interêts à venir. Ils ſont en même temps engagés en une guerre cruelle avec l'Angleterre. Il ſe déclare pour eux comme il l'a promis ; il conſerve néanmoins le pouvoir & l'autorité d'arbitre entre les deux nations, & ſe départ magnanimement de ſes propres avantages pour leur donner la paix.

On refuſe à la Reine ce que le ſang & les loix lui donnent. Après avoir combattu par les raiſons, le voilà qui mar-

che à la tête de ſes armées ; qui étonne les plus vieux & les plus ſages Capitaines par ſa conduite, les plus braves & les plus déterminés ſoldats par ſa valeur ; qui force, qui gagne, qui inonde places & provinces entieres, comme un torrent, que l'hyver même rend plus rapide, ſans qu'il manque rien à ſa gloire, que ce qui manque toujours à celle des héros ; c'eſt qu'on ſe réſout avec peine à leur réſiſter & à les attendre, & que leur réputation laiſſe beaucoup moins à faire à leurs armes.

Mais ce torrent va noyer & ravager comme l'on penſe, amis & ennemis avec la même fureur. Il ſurprend à la vérité amis & ennemis, mais d'une autre ſorte. Il ſe retire beaucoup au-deçà de ſes juſtes bornes ; le Conquérant eſt au-deſſus de ſes conquêtes. Ni ces belles & grandes poſſeſſions, ni les eſpérances infiniment plus belles & plus grandes, ne lui perſuadent ou de violer, ou d'éluder une parole donnée : Rare exemple d'honneur, de modération & d'équité !

Parmi tant de proſperités & de triomphes, s'il faut que la fortune, ou plûtôt cette ſageſſe ſuperieure, qui ne ſemble aveugle qu'à l'aveuglement humain, le traite une fois ou deux comme tout le

reſte des plus grands hommes, & ne ſe montre pas toujours également favorable aux bons deſſeins ; on croiroit, qu'elle ne veut humilier la Nation, que pour relever davantage le mérite du Prince. Auſſi-tôt que nos troupes, & nos troupes les meilleures & les plus fortes, ſéparées de la France par des mers, & éloignées des yeux du Maître, manquent à executer ſes ordres, ou n'en peuvent recevoir de nouveaux ; ce n'eſt plus ce que c'étoit auparavant. L'Afrique & Candie voyent deux entrepriſes contre les Infidéles, grandes, généreuſes, pieuſes, à jamais louables en tout ce qu'elles ont de lui, être néanmoins ſuivies d'un ſuccès contraire : comme pour faire ſentir aux François, ce qu'ils ſçavoient juſques alors, que leurs victoires étoient beaucoup moins un effet de leur valeur, qu'un effet de ſa conduite.

Qu'ajouterons-nous à cet éloge, MESSIEURS, ou plûtôt, qu'en pourrions-nous retrancher ? Ce Prince ne ſeroit-il point, comme tant de Princes, moindre que lui-même à ceux qui l'approchent ; autre en ſes diſcours qu'en ſes actions ; tellement attaché au devoir de Roy, qu'il en oublie tous les autres, celui de pere, celui de particulier ; ſans

magnanimité pour ceux qui le servent ; sans considération & sans bonté pour tout ce qui est au-dessous de lui ; de difficile accès à ses peuples ; impatient du moins, & chagrin par la multitude des occupations importantes ; qui est de tous les défauts le plus pardonnable, & celui que les grands hommes surmontent peut-être les derniers ?

Rien moins, MESSIEURS. De près plus que de loin on découvre à tous momens davantage sa véritable grandeur. Jamais que des sentimens, que des expressions de Roy. J'ai crû mille fois, qu'il n'étoit pas né, mais qu'il avoit été fait notre Maître, comme sans comparaison, plus raisonnable que pas un de ses sujets. Quelqu'autre par une politique basse & maligne, mais qui n'a que trop d'exemples dans les histoires, porteroit envie à son successeur, ou se contenteroit d'avoir mis au monde un Prince en qui la nature lui representât déja d'elle-même tous les premiers traits de ses propres vertus. Il choisit au contraire pour cette éducation Royale tout ce qu'il peut découvrir de plus éclairé, de plus sage, de plus droit, de plus ferme, de plus généreux, de plus honnête, de plus capable, de plus sçavant, com-

me s'il n'y devoit plus penſer lui-même. Il y penſe, comme ſi perſonne ne le devoit ſeconder dans ce travail, juſqu'à mettre par écrit pour ce cher fils, & de ſa main, les ſecrets de la Royauté, & les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou ſuivre ; non plus ſeulement pere de cet aimable Prince, ni pere des peuples mêmes, mais pere de tous les Rois à venir. Quel de nos Monarques a prévenu, comme lui, par ſes libéralités & par ſes graces, les deſirs mêmes des ſiens? En quel temps a-t-on vû les préſens plus magnifiques, les récompenſes plus fréquentes ou plus grandes, même du fond de ſon épargne, & de tout ce qu'il pouvoit retenir ? Quel particulier remarquant auſſi finement les défauts des autres, les a auſſi humainement diſſimulés ? Où eſt l'homme de ſa Cour, qui ſe plaigne d'un mot un peu moins concerté, ou d'une raillerie piquante ? Qui eſt-ce qui n'en a point été écouté, & en tous lieux, avec patience & douceur ? Qui eſt-ce qu'il n'a point obligé, même dans les refus ? Qu'on me montre le malheureux & l'infortuné. Qu'ai-je dit ? Qu'on me faſſe voir l'importun & le fâcheux ; à qui il ait jamais dit une parole dure & fâcheuſe. Qui l'a jamais vû en colere,

ou gemir ſous le penible fardeau qu'il porte, comme s'il le trouvoit plus grand que ſes forces ; ou perdre ſa tranquillité propre, pendant qu'il conſerve celle de l'Etat ?

Je prens à témoin cependant les mains auſſi laborieuſes qu'habiles, nuit & jour occupées ſous lui à l'execution de ſes grands deſſeins, s'il ſe paſſe rien, ſoit au dedans, ſoit au dehors de ſon Royaume, ni aux plus petites choſes ni aux plus grandes, qui ne lui paſſe & repaſſe inceſſamment devant les yeux ; ſi ce n'eſt point par lui que s'entretiennent en tous les climats du monde les negociations étrangeres ; que nos Provinces ſont calmes ; que Paris a tous les jours plus d'abondance, plus de ſureté & plus de beauté ; que les Manufactures s'avancent ; que les Arts Liberaux fleuriſſent ; que les Sciences triomphent ; que les Charges ſe rempliſſent ; que toutes les graces s'accordent ; que les revenus de l'Etat ſe diſpenſent ; que les Troupes ſe conſervent & s'exercent ; que la mer ſe couvre de ſes vaiſſeaux de guerre, & voit décharger nos marchandiſes, où n'alloit auparavant que le ſeul bruit de ſon nom ; que nos fortifications étonnent la Flandre ; que

la multitude, que la grandeur, & que la pompe des Bâtimens Royaux surprennent également le François & l'Etranger ; que les Spectacles passent l'imagination même, donnés au peuple, non comme autrefois pas les Grecs & par les Romains, pour en acquerir l'empire, mais par un pur effet de magnanimité & de bonté ; s'il n'est pas vrai enfin qu'un seul homme, & par conſequent le plus grand des hommes, fait avec facilité ce prodigieux nombre de choſes, que nous avons peine à retenir, & à compter.

Il faut, MESSIEURS, que je contienne mon admiration dans quelque ſorte de bornes. Emue & excitée qu'elle eſt par tant de divers objets, elle oublieroit le temps & le lieu, elle paſſeroit aux figures les plus hautes & les plus hardies. J'appellerois, comme en jugement devant vous, les Rois de toutes les nations & de tous les ſiecles. J'interrogerois, comme preſens, les plus grands de nos Rois, qui regardent ſans doute du Ciel avec plaiſir & ſans envie les merveilles de leur Succeſſeur. Je demanderois au Miniſtre même qui a pris tant de ſoin & de ſon enfance & de ſes Etats, s'il eût at-

tendu ce fruit de ſes conſeils, s'il eût pû predire ce que nous éprouvons, & ſi l'on a paſſé ſes vûes les plus éloignées & les plus grandes. Conſolez-vous toutefois, Cardinal illuſtre, vous qui pouviez ou égaler ou effacer tous les autres ; ce n'eſt pas une honte d'être effacé par lui. C'eſt aſſez pour votre gloire, d'avoir eu quelque part à la ſienne. Mais vous, dont nous ſommes plus particuliérement obligés à celebrer les louanges, premier Protecteur & premier Auteur de notre Societé, Genie tutelaire de ces Aſſemblées, fameux Cardinal de Richelieu, de qui la mémoire venerable par toute la terre, tant que l'on parlera cette langue, tant qu'il y aura des Sçavans, tant qu'il y aura des Miniſtres, & des peuples, & des Rois, Ame grande, Ame haute, Aigle dont je ne puis ſuivre le vol : pouvez-vous ſuivre des yeux celui de Louis Quatorziéme, & voir ce qu'il exécute aujourd'hui, ſans avouer..... Mais où m'emporte le mouvement de mon zéle ? Achevez, MESSIEURS, achevez, & que ce ſoit avec tout votre eſprit, tout votre travail, toutes vos forces, (car il en eſt beſoin,) achevez un jour pour l'honneur de la France &

pour le vôtre, le Panegyrique que je viens d'ébaucher. Et puiſque vous êtes temoins de ma foibleſſe, ſoyez-le de ma paſſion, ou ſi vous voulez, de mon emportement; & que s'il m'eût été poſſible, ébloui des lumieres d'un ſi grand Roy, charmé de ſes vertus, penetré de ſes bontés, j'aurois fait mille & mille fois davantage.

Vous, MONSIEUR, par qui j'ai commencé, & par qui je dois finir; encore qu'il n'y ait ſorte de gloire où vous ne puiſſiez prétendre, comptez toujours pour la plus grande de toutes, celle d'en être ſi particulierement eſtimé. Cheriſſez cette Compagnie; & pendant qu'elle vous cede avec reſpect & avec joye tous les autres avantages, ſans qu'elle en excepte même celui de bien parler, ſouffrez ſeulement qu'elle vous diſpute celui de bien connoitre le Prince, c'eſt-à-dire, de le revérer & de l'aimer.

TAYLOR INST. OXFORD

COMPLIMENT POUR l'Academie Françoise au même Messire François de Harlay de Chanvalon, sur son installation en l'Archevêché de Paris ; Prononcé dans son Palais Archiepiscopal, le 22. Mars 1671.

MONSEIGNEUR,

Voici le comble de notre joye. Tous les Academiciens, jusqu'aux moindres, ont triomphé de se voir en quelque sorte égaler à vous par cette qualité ; tous, jusqu'aux plus grands, triomphent encore de vous voir au dessus d'eux par celle de leur Pasteur & de leur Archevêque.

Presidez heureusement, MONSEIGNEUR, à un Peuple, dont les Princes font une partie. Ce Roy lui-même, dont les louanges sont les vôtres, & sur lequel on ne se peut épuiser, tous les jours plus grand, encore qu'il semble ne le pouvoir devenir davantage ; ce Roy, maintenant l'amour des Etran-

gers, comme celui de ſes peuples, l'admiration des nations les plus reculées, auſſi bien que de ſes propres Conſeils, qui pourroit les ſoumettre toutes enſemble, à qui toutes voudroient être ſoumiſes, n'aura point à l'avenir de plus grande gloire que celle de vous être ſoumis ; & ſa pieté, l'ouvrage du Ciel, dont vous n'avez point jetté les fondemens, mais où vous allez avec ſaint Paul (a) bâtir en grand Architecte, d'or & de pierreries, ſera devant le Ciel même, pour parler encore comme cet Apôtre, votre eſperance, votre joye, & votre couronne.

Mais quel ſentiment intereſſé s'oppoſe à des penſées ſi agreables ? Quels mouvemens, ou de douleur, ou de crainte, les viennent troubler ? L'Egliſe vous a prêté à l'Academie ; il faut, MONSEIGNEUR, que l'Academie vous rende à l'Egliſe, qui va deſormais vous occuper tout entier. Et ſi votre

(a) *Ut ſapiens Architectus fundamentum poſui, &c. Si quis autem ſuperædificat ſuper fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretioſos, &c.* 1. Cor. 3. 10. *Quæ eſt enim noſtra ſpes, aut gaudium, aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum eſtis in adventu ejus.* 1. Theſſ. 2. 19.

repos nous eſt cher, comment pouvons-nous en conſerver ſeulement, ou le ſouhait, ou l'eſperance ?

Quelles veilles pourront ſuffire à tous ceux pour qui vous avez à veiller ? Quel patrimoine, ou public, ou particulier, à cette foule d'infortunés, qui n'en ont point d'autre que le vôtre ? Qui ſera foible & infirme parmi nous, que vous ne le ſoyez avec lui ? A quoi vous ſervent vos propres lumieres & votre propre pureté, s'il faut que vous repondiez de nos erreurs & de nos fautes ? Qu'importe que vous ayez tant contribué à pacifier l'Egliſe ? Le plus difficile vous reſte à faire, ſi l'aigreur & la diviſion bannies des Aſſemblées, ne hauſſant plus la voix dans les chaires, n'éclatant plus dans les livres, ſe cachent encore dans les cœurs & dans les eſprits.

Comment accorderez-vous deux choſes auſſi néceſſaires qu'incompatibles ; la retraite, & la viſite ; la priere, & l'action ; le commerce des Anges, & celui des hommes ? Pour peu que vous ſoyez trop long-temps ſur la Montagne avec Dieu même, ce peuple ſe fera d'autres Dieux ; pour peu que vos mains s'appeſantiſſent, & ceſſent d'être élevées

au Ciel, nous ſuccomberons dans la bataille ; un autre Amalec plus cruel & plus redoutable ſera le vainqueur.

Toutes ces brebis vous ſuivent, & connoiſſent votre voix ; mais chacune en particulier, par les ſoins dont elle vous accable, veut que vous donniez juſqu'à votre vie pour elle. Celles-ci vont perir, ſi vous ne leur diſtinguez à toute heure l'herbe nourriſſante d'avec le poiſon. Ces autres bleſſées & languiſſantes n'attendent pas ſeulement de votre main un appareil à leurs bleſſures, mais même que vous les emporterez entre vos bras. Courez cependant après celles qui ſont tout-à-fait perdues ; ce n'eſt pas la centiéme partie de votre troupeau, mais elles vous doivent faire quitter tout le reſte. De celles-là même que le loup emporte, ſi nous en croyons un grand Pape de l'Antiquité, il faut encore lui en diſputer la toiſon ; il faut lui en arracher la dépouille toute dechirée & toute ſanglante.

Et qui pourra fournir à tant de divers emplois, dont le nombre, dont l'importance, dont la néceſſité nous font trembler ? Vous, MONSEIGNEUR ; Nous ne tremblons plus, car le paſſé nous en repond & nous en aſſure. Ce

ſeroient des difficultés ; ce ſeroient de avis pour un autre ; ce ſont des éloges pour vous. Ne reconnoiſſez-vous point vous-même ſans que je vous le diſe, dans la fidele peinture de ce que vous allez faire, tout ce que vous avez deja fait ? Les actions ſont les mêmes, le theatre ſeulement en ſera plus élevé, & la gloire plus éclatante.

Quelle felicité eſt la vôtre ; d'avoir à employer d'auſſi grands talens au plus grand uſage qu'on en pouvoit faire, pendant que tant d'autres (& Dieu veuille que nous ne ſoyons pas du nombre) cultiveront inceſſamment leur eſprit, ſans en rendre jamais, non pas la dîme, non pas la dîme de la dîme, à celui qui le leur a donné !

Mais ſi ce reproche tombe ſur quelque particulier, & ſans doute ſur celui qui vous parle ; un Corps, qui a l'honneur de vous compter entre ſes Membres, ne le ſçauroit plus apprehender. Par vous, MONSEIGNEUR, & par quelques autres illuſtres ſujets, nous combattons pour la foi, nous rallumons la pieté éteinte, nous reparons les ruines de l'Egliſe, nous nous dévouons à Dieu, nous approchons de ſes Autels, nous touchons à ces redoutables

Myſtéres, où les Anges n'oſent regarder; nous nous offrons éternellement nous-mêmes en ſacrifice.

Si ce Corps a des parties & moins nobles & moins utiles, encore ſerviront-elles à relever le merite des autres; encore pourront-elles le faire éclater par le diſcours.

C'eſt, MONSEIGNEUR, ce que vous devez attendre du moins de notre équité & de notre reconnoiſſance. Ou nous ignorons l'art de rendre un témoignage fidele à la vertu, & le commerce des ſiecles paſſés ne nous peut rien promettre de ceux qui ſont à venir; ou l'on ſçaura quelque jour, & même après nous, ce que nous venons vous proteſter aujourd'hui, qu'eſtimé, cheri de tout le monde, vous n'avez point trouvé ailleurs plus d'admiration, plus d'amour, plus de reſpect, plus de ſoumiſſion que dans l'Academie Françoiſe.

HARANGUE AU ROY, SUR SES HEUREUSES CONQUÊTES,

Prononcée le 25. Juillet 1676. par M. Pelliſſon, alors Directeur de l'Academie.

SIRE,

Cette joye generale & publique du retour & des Conquêtes de V. M. ne peut éclater ailleurs, ni plus vivement ni plus juſtement, que dans l'Academie Françoiſe. Quand chacun revoit avec un nouveau plaiſir un très-grand Roy, un très-bon Maitre, nous ajoutons pardeſſus les autres, un Protecteur très-auguſte, qui ne daigne prendre ce titre que pour nous. S'ils goutent également le repos qu'on doit à ſes travaux heroiques, nous joignons celui des Muſes à celui

celui de l'Etat. Si parmi tant d'autres biens, la gloire immortelle de V. M. qui honore ſon Royaume & ſon ſiecle, touche principalement les eſprits, elle ne ſe repand pas ſeulement ſur nous, comme ſur tous les François, elle eſt proprement notre partage, l'objet de nos veilles, l'eſperance de notre gloire même, & de cette immortalité (*a*) que nous cherchons par nos écrits. Que nous ſerions heureux, SIRE, ſi dans ces communs devoirs nos expreſſions nous diſtinguoient autant que nos ſentimens! Mais c'eſt le propre de la grande admiration & de toutes les paſſions violentes, de donner la voix aux muets, & de rendre l'Eloquence muette. Le peuple, juſqu'au plus bas, juſqu'à celui qu'on prendroit pour inſenſible, parle en ces occaſions d'une maniere ſi naturelle & ſi vive, que nulle étude ne la ſçauroit imiter; ces Compagnies illuſtres, oracles de la Juſtice, qui ſembloient ne ſe devoir expliquer que par des Arrêts, deviennent pour V. M. fertiles en riches & brillans Panegyriques. L'Académie après avoir cultivé avec tant de peine l'Art de bien parler, n'a

(*a*) L'*Immortalité* eſt, comme tout le monde ſçait, la deviſe de l'Academie.

point de paroles en un ſujet ſi ample, preſque réduite à honorer par ſa confuſion & par ſon ſilence, ce qu'elle ne peut ni relever, ni égaler par ſes diſcours. Peut-être qu'une ſi vive lumiere éblouit davantage ceux qui, comme nous, n'en détournent jamais leurs regards. Peut-être que devant également le tribut de nos louanges à toutes les grandes actions de V. M. à peine nous arrêtons-nous ſur l'une que toutes les autres nous rappellent, & rendent nos efforts inutiles pour elle trop partagés.

En effet, SIRE, que laiſſer & que choiſir dans cette abondance de matiere, & cette courte étendue de travail! Il eſt vrai qu'on nommera déſormais Condé & Bouchain parmi les premieres places du monde, par les circonſtances & par la ſuite de leur conquête. Il eſt vrai que nous aurons éternellement devant les yeux la juſteſſe du projet ſurpaſſée par celle de l'execution, l'armée ennemie deux fois accourue, non pas au ſecours, mais au ſpectacle, vaincue ſans avoir même l'honneur de combattre, contente d'admirer un Roy, ſoit qu'il ſe preſente, ſoit qu'il ſe retire en bataille, toujours également maître de lui-même, des ſiens & des ennemis, &

ont le cœur magnanime compte pour
: premier fruit d'une ſi belle victoire,
e pouvoir ſe rendre plus facile à la
aix. Il eſt vrai enfin qu'on penſe &
u'on ſent encore, en parlant à V. M.
out ce qu'on penſoit, tout ce qu'on
entoit auprès d'elle en ce beau jour,
orſque la voyant ſi libre dans un peril
i proche, on condamnoit un moment
vec tout l'Etat les mouvemens trop
enereux de ſon courage ; un moment
après on les louoit, on les admiroit,
on les ſuivoit, on ſe tenoit aſſuré de
vaincre avec elle.

Mais, SIRE, pour célébrer tant de grandes choſes, faudroit-il oublier celles que la poſterité n'oubliera jamais ? Le memorable paſſage du Rhin ; La même journée deux ans après revenue auſſi triomphante à Beſançon ; La Franche-Comté priſe, rendue, repriſe, toujours avec plus d'éclat ; Les manieres de la guerre changées ; L'art inoui juſqu'à V. M. d'attaquer & d'emporter preſqu'en même temps les places les plus grandes & les plus fortes ; Le torrent de ſes premieres Conquêtes de Flandre, & de Hollande ; & toute l'Europe liguée contre Elle, mais juſqu'ici, pour faire trouver ſeulement à ſes armes invin-

cibles, avec beaucoup plus de réſiſtance, beaucoup plus d'honneur.

En ſeroit-ce aſſez ? Et cacherions-nous dans ce Tableau le débris encore fumant des Flotes d'Eſpagne & de Hollande jointes enſemble, & l'infortune du plus fameux de leurs Capitaines, digne en ſa mort d'être honoré des éloges & des genereux regrets de V. M. ? Voudroit-elle qu'on lui derobât en cette ſeule Campagne trois Combats ſur mer, qu'on peut dire qu'elle a gagnés elle-même, elle qui n'a pas ſeulement relevé & rétabli, mais tiré preſque de rien les Forces navales des François, comme pour faire revivre en nos jours toute la magnanimité des (*a*) Romains, lorſque n'ayant encore ni flote, ni experience de la navigation, inſtruits & excités tout enſemble par un ſeul vaiſſeau de guerre que la fortune fit échouer ſur leurs Côtes, ils entreprirent de diſputer à Carthage & à toute l'Afrique l'em-

(*a*) On peut juger par là, autant que par choſe du monde, de quelle magnanimité & de quelle audace les Romains faiſoient profeſſion, *dit Polybe, liv. 1. ſect. 20. Cette action qui a ſemblé ſi grande, qu'elle l'a obligé ſeule, comme il dit, à écrire beaucoup plus amplement & plus exactement qu'il n'auroit fait, tout ce qui la précéde.*

pire de la mer qu'ils lui enlèverent bientôt après.

Avec tous ces traits, combien s'en faudroit-il, SIRE, que le Tableau ne fût achevé, si nous voulions, comme Peintres malhabiles, n'y representer que du lointain, au lieu d'y faire regner & d'y toucher principalement les objets les plus proches ? Nous le sçavons, SIRE, on reverera long-temps après nous toutes les traces de LOUIS LE GRAND. On suivra non seulement sur la Carte & dans l'Histoire, mais sur les lieux mêmes ses marches, ses campemens, & les miserables cabanes qu'il a voulu habiter ; mais on ne le trouvera pas moins grand au milieu de ses Etats, & dans ses Palais magnifiques.

Ici sous un air serain & tranquille il formoit ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde, & ceux qui grondent encore sur le point d'éclater. Il preparoit pour des fins que l'on croyoit impossibles, les moyens également sages & cachés, également surprenans au commencement de chaque Campagne. Il interrompoit ses plaisirs pour écrire de sa main propre l'ordre & la suite de ce qu'il devoit exécuter. Il choisissoit, il marquoit les postes qu'il

alloit occuper en Flandre, plus ſçavant que ſes ennemis mêmes dans leur propre pays. Ici par un miracle en vain attendu, en vain demandé au Ciel ſous nos plus grands Rois, durant tant de ſiécles, il réduiſoit ſa Nobleſſe à ne plus combattre que pour lui, à ne plus connoître de faux honneur, ni de valeur criminelle. Ici rien ne ſe faiſoit que par ſes ordres ; & quatre vaſtes abîmes, le détail des Troupes, des Finances, des Affaires Etrangeres, du dedans du Royaume, n'occupoient qu'une partie de ſon eſprit, pendant que ſes Loix (ſes Loix en effet, non ſeulement pour porter ſon nom, mais parce qu'il les faiſoit lui-même) redreſſoient l'Etat, & que ſa regularité dans tous ſes devoirs, plus que la peine, plus que la récompenſe, nous enſeignoit à remplir les nôtres. Ici il écoutoit tout le monde, toujours prêt, toujours attentif, & decidoit, plein d'équité comme de lumiere, tantôt ſeul, tantôt au milieu des plus ſages, mais toujours avec leur admiration, les differends des particuliers: pendant que ſa magnimité toujours mêlée de la même juſtice, nourriſſoit les Arts, diſtinguoit le merite, redoubloit le prix des biens & des honneurs par

la maniere de les donner. Ici il ſçavoit pardonner nos fautes, ſupporter nos foibleſſes, deſcendre du plus haut de ſa gloire dans nos moindres interêts, tout à ſes peuples, General, Legiſlateur, Juge, Maitre, Bienfaicteur, Pere, c'eſt-à-dire, veritablement Roy.

Nos éloges, SIRE, ſeroient toujours au deſſous de V. M. comme nos remercimens très-humbles au deſſous de ſes bienfaits. Que le Ciel qui nous l'a donnée prenne ſoin de nous acquiter envers elle; qu'il répande ſur ſa perſonne ſacrée autant de graces qu'elle en répand ſur nous; qu'il abrege nos jours pour en ajouter aux ſiens, & pour rendre ſon regne auſſi long qu'il eſt glorieux. Nous ne pouvons faire de plus grands ſouhaits, ni pour V. M. ni pour nous-mêmes.

ELOGE
DE LOUIS XIV,

Tiré du premier Volume des Reflexions sur les differends de la Religion.

VOus voyez donc clairement, si je ne me trompe, quel est notre avantage aujourd'hui ; combien les propres travaux de nos adversaires ont changé en notre faveur la face du combat ; que leurs troupes déja en desordre, pour peu qu'on les pousse, promettent une victoire certaine à l'Eglise ; que les murailles de leur nouvelle Jericho déja ébranlées sur leurs fondemens, n'attendent plus pour tomber que le dernier son des trompettes, un peu plus long & plus éclatant que les précédens. J'entens par ces trompettes le concert si agreable & si charmant pour des oreilles chrétiennes ***** sous un Roy, sur tout, plus grand qu'on ne le peut dire, de qui, si l'on se promet facilement tout ce qu'il y a de plus difficile, après

ce

ce que nous en avons deja vû, ce ne sera point legereté, mais sageſſe.

Ce n'eſt pas ici le lieu de parler de ſes conquêtes, ni de tout ce qu'il a fait d'extraordinaire au dedans & au dehors de l'Etat; le ſujet que je traite m'attache à une ſeule de ſes louanges, mais qui eſt la ſource de toutes les autres. Il m'a ſemblé quelquefois qu'Homere n'avoit penſé qu'à lui. quand il nomme un de ſes Heros, mais plus noblement en ſa langue que nous ne le ſçaurions faire en la nôtre: *Le plus Roy de tous les Rois.* Le Ciel l'a tellement fait & formé pour ce qu'il devoit être, qu'on diroit que gouverner eſt en lui, ce que reſpirer eſt en nous, une action naturelle & inſenſible, qui ſe mêle à toutes les autres ſans en interrompre aucune, ni qu'aucune l'interrompe. Ni temps, ni lieu, ni occaſion ne ſuſpendent & ne retardent ce mouvement continuel, mais reglé & tranquille de Roy & de Maître. En s'habillant, en ſe couchant, en marchant, à la promenade, à la chaſſe, dans les exercices, dans les divertiſſemens, rien n'empêche que partout il n'écoute tout avec autant d'attention que s'il n'avoit dans l'eſprit qu'une ſeule choſe.

On demeure surpris & charmé de le voir à tous momens d'un petit mot répondre non seulement aux propositions, mais aux pensées de ceux qui lui parlent, & comme ne faisant rien, faire incessamment les plus importantes affaires du monde ; veritable chef, ou plûtôt veritable conseil de son Conseil même, comme veritable General de ses plus fameux Generaux, sans que personne puisse s'y méprendre ; & qui n'emprunte point d'autrui la capacité, la sagesse, la justice & la pieté qu'on admire en lui ; mais les inspire lui-même à ceux qui le servent, à proportion de la confiance dont il lui plaît de les honorer.

Delà naît parmi les peuples une admiration & un amour que l'on ne peut exprimer. Tous ses sujets sont ses courtisans, également persuadés en tous lieux, & dans les provinces les plus reculées, qu'en lui seul sont renfermées toutes nos esperances ou publiques ou particulieres, & tout ce que chacun de nous ou possede, ou attend, ou desire, de repos, de tranquillité, de fortune, de bien, & d'honneur. Tous generalement, sans en excepter ceux-là mêmes que l'erreur separe de nous, n'ont en

cela qu'un même esprit & qu'un même sentiment, qui est que plaire, quand ils le peuvent, a un si grand, si bon, & si sage Maître, aller au devant de ses pensées, lui obeir avant même qu'il commande, n'est pas seulement leur devoir, mais leur propre felicité. On sçait, on voit, on sent avec quelle ardeur il desire de ramener tous les François à la foi de leurs peres. C'en est assez avec toutes les dispositions que nous avons déja remarquées, pour esperer, comme nous faisons, de voir en France, & durant son regne, un seul troupeau & un seul Pasteur.

Cet éloge fut d'abord écrit en Latin, & faisoit partie de la Relation Latine touchant l'Etat de la Religion en France. M. Pelliſſon qui en étoit Auteur en a traduit un morceau considerable qu'il insera dans le premier Volume de ses Reflexions.

Voici l'Original.

Quæ cum ita sint, oculis te jam cernere existimo quantum hodie improbis etiam, sed cacis hostium laboribus immutata sit hujus certaminis facies; ut eorum jam inclinata acies, si impellatur, certam Ecclesiæ

victoriam spondeat ; ut Jerichuntis illius jam mota fundamentis mœnia, ultimam tubarum vocem longiorem ac conciſiorem tantum expectent. Tubas ego intelligo auribus chriſtianis pulcherrimum illum & ſuaviſſimum concentum **** Rege præſertim ſupra fidem magno, à quo omnia ardua facilè ſperare, non levitas aut temeritas, ſed ratio & ſapientia eſt. Nec jam hîc res geſtas commemoro, eaque omnia quæ poſteris tradenda, multi nec nobis incogniti ſuſcepere. Unum ut non omittam, me ipſum hujus epiſtolæ argumentum admonet, quod de eo ſcilicet, non de alio Homerus uno verbo omnia complexus, eoque factitio dixiſſe videri poſſit, πάντων βασιλεύτερος ἄλλων ; qui ita ad imperandum natus & effectus ſit, ita ſit pro aliis Regibus Rex, vel quod ille elegantiſſimè dixit, nos niſi barbare dicere non poſſumus, omnibus Regibus Regior, ut quòd unicuique hominum vivere & ſpiriare eſt, omnibus quæcumque agimus conjunctum, nulli adverſum, id illi ſit populos regere: non illum hora, non locus, non res impediat: non inceſſus, non requies, non ambulatio, non venatio, non palæſtra, non joci, non epulæ, non quidquid curando corpori dare neceſſe eſt, ne continuò omnia ab omnibus attentè audiat ; poſtulatis, precibus, cogitationibus perſæpe uno verbo reſpondeat ; nil

genti similis quam plurima semper agat, & quam maxima. Ac sicuti nemini dubium est quin ducibus suis dux ipse multò præstantior sit, ita nulli ambiguum relinquat, suis & Regni, quæ vocant, Consiliis non præesse modò, sed optimè ipsum consulere: non ab alio justum, aut pium, aut sapientem, sed qui suos & justos, & pios, & sapientes efficiat. Unde intelligant omnes in eo omnia publicè privatimque sita, ab uno illo pendere, quæcumque aut teneant, aut expectent, aut sperent, aut cupiant; omnibus una mens sit, etiam illis in Religione discordibus, ut maximo, optimo, clementissimo, providentissimo Domino placere ubi possint, ejus vocem sequi, nutus audire, vota intelligere, magnam esse felicitatem existiment. Quæ si pluribus, quamquam festinans, prosecutus sum, quoniam ad rem imprimis facere videbantur, maximasque nostras illas spes de uno tandem apud nos vili atque pastore,

ELOGE DE LOUIS XIV.

Tiré du second Volume des Réflexions.

AVOUEZ-LE donc, ce qui vous retient, c'eſt que vous ne pouvez croire aux paroles de notre Seigneur lui-même, ni à celles de ſes Saints, ſur les miracles de ſa bonté & de ſa puiſſance dans l'Euchariſtie, lorſque nous les croyons & les adorons ſans les voir. Ce n'eſt pas la grace, ni la foi, comme vous le prétendiez; ce ſont les défiances & l'incrédulité naturelle de l'homme animal qui vous ſéparent de nous. C'eſt là ce qui vous arrache aujourd'hui à ce que vous aviez de plus cher, & vous fait quitter ſans raiſon un air, un climat, des mœurs, des loix, un gouvernement, un Roy que toutes les Nations vous envient; un Roy, nous le ſçavons, tel que vous le feriez vous-mêmes, hors votre erreur, ſi vous aviez à le faire par vos ſouhaits: ſage, juſte, magnanime, bienfaiſant juſques dans la rigueur ſalutaire

dont vous vous plaignez, qui n'eſt en effet qu'une affection de pere pour tous ſes peuples : un Roy enfin qui tire ſes plus grandes louanges de la propre bouche de ſes ennemis, & dont l'envie elle-même fait tous les jours le panégyrique, quand elle l'accuſe d'être trop grand, trop puiſſant, trop redoutable par ſon application, par ſa vigilance, par ſa conduite, par ſon courage, par la bonne volonté de ſes ſujets, par ſes forces, par ſes tréſors, par ſes grandes vûes, par ſes conquêtes qu'il étendra encore, dit-elle, auſſi loin qu'il lui plaira. Voilà ſes défauts, & tout ce qu'on lui reproche ſans ceſſe. Pendant que toute la Terre pleine de ſon nom, & des charmes de votre patrie, apprend à parler François, vous tâcherez de vous former avec peine aux accens de quelque langue étrangere, qui ne laiſſera pas de vous faire entendre à toute heure ce que vous avez perdu. Nous admirerions votre courage, ſi nous pouvions eſtimer ce qui le produit, & l'uſage que vous en faites. Mais pourquoi vous flaterions-nous ? Toutes les grandes erreurs ont eu leurs Martyrs. Miſerable aveuglement de l'eſprit humain ! Il l'ignore lui-même ; & enyvré de ſa-

propre gloire, il s'imagine que c'eſt celle de Dieu.

ELOGE
DE LOUIS XIV.

Tiré du troiſiéme Volume des Réflexions.

MAIS, Seigneur, faites plûtôt éclater ici les richeſſes de votre grace, & pour cet aveugle conducteur, & pour ceux qui le ſuivent. Vous avez tantôt *puni*, Seigneur, *la faute des peres ſur les enfans juſqu'à la troiſiéme & quatriéme génération.* Il eſt temps que vous faſſiez *miſericorde juſqu'à mille & mille générations*, à la poſterité, quoiqu'éloignée de vos premiers Fidéles, de vos Saints, de vos Martyrs, & de vos Apôtres. Déja, Seigneur, par toute l'Europe Chrétienne, l'erreur s'affoibliſſoit en vieilliſſant, & les eſprits revenus de leurs paſſions, s'excitoient les uns les autres pour revenir à vous. Mais lorſque vous ſembliez mettre la derniere main à votre ouvrage, l'Enfer a fait ſes derniers efforts pour s'y oppoſer. *Les Nations frié-*

miſſent, & les peuples ſont de vains projets. Arrêtez, Seigneur, & ſuſpendez en vos mains *la verge de fer qui les briſeroit comme un vaiſſeau de terre.* Que *vos liens* qu'ils *ne ſçauroient rompre*, ſoient les ſeuls liens de la charité, de l'amour, & de la paix.

Rempliſſez toujours de votre eſprit nos Prélats illuſtres qui marchent ſur les pas de leurs peres, qui par leurs veilles, leurs exhortations, leurs écrits courent après les brebis égarées de votre troupeau.

Regardez particulierement, mais avec des yeux de pere, le Fils aîné de votre Egliſe, qui anime leurs mains au travail, qui veille ſur leur ouvrage, à qui l'on ne peut plaire qu'en vous ſervant, dont la foi ne craint rien, que ni obſtacles, ni difficultés ne rebutent. Votre protection toute-puiſſante l'a ſuivi juſqu'ici pas à pas, couronnant toujours en lui vos premieres graces par de nouvelles graces. Pourriez-vous lui manquer aujourd'hui, lorſqu'il ne ſoutient plus que votre querelle? Vous ſeul dans vos conſeils éternels lui donnâtes preſqu'au ſortir de l'enfance cette *étendue de cœur & d'eſprit* que Salomon vous demandoit, pour ſuffire ſeul à tant de devoirs; *ce cœur docile* pour ſe vaincre lui-

même, & se soumettre toujours à vos Loix. Les Rois qui le devançoient en âge, ont avoué qu'il leur enseignoit à regner. Ceux qui sont venus après lui, ont mis leur honneur à l'imiter & à le suivre. Si la France, auparavant foible, épuisée, languissante, a repris sous lui en moins de quinze ou vingt ans, une vigueur, une gloire, & un éclat capables de faire ombrage à toutes les Nations voisines, ce n'est pas que vous ayez donné aux François d'autres esprits, ni d'autres bras, ni des trésors qu'on leur eût cachés, ni des Indes nouvelles. Un seul homme que vous avez mis à la tête des autres, *le prenant par la main*, & le conduisant dans tous ses desseins, a produit un changement dont le monde est étonné ; trop injuste s'il s'en irrite, & s'il lui fait un crime de vos bienfaits. C'est votre ouvrage, Seigneur, vous sçaurez bien le soutenir. Ordonnez à vos saints Anges de camper & de veiller autour de lui. Défendez sa personne sacrée des noirs complots de ses ennemis, ses Etats de leurs injustes menaces. Qu'il n'ait qu'à défendre son propre cœur de cette élevation que peuvent donner aux Rois mêmes selon votre cœur, l'applaudissement du genre hu-

main, & une ſuite continuelle de proſperités & de victoires. Prenez, Seigneur, de nos années pour les ajouter aux années du Roy. Que la juſtice, la pieté, la bonne foi, la moderation, l'humanité, la bonté regnent ſur nous avec lui juſqu'à la fin de nos jours : & pendant que les derniers extremités du monde le reverent, le louent & le beniſſent, qu'il n'y ait aucun François qui veuille en déshonorer le nom & la nation par des ſentimens contraires.

DISCOURS

SUR

LES OEUVRES

DE M. SARASIN.

CEux de mes amis qui m'ont quelquefois entendu parler contre les Préfaces, s'étonneront peut-être que j'entreprenne pour les Ouvrages de feu M. Saraſin, ce que je ne conſeillerois preſqu'à perſonne de faire pour les ſiens

propres. Mais qu'ils me permettent d'appliquer à ces sortes de choses, ce qu'un grand homme a dit autrefois des Pompes funébres, & des devoirs de la sépulture, qu'il est honnête d'en prendre beaucoup de soin pour autrui, & de ne s'en mettre nullement en peine pour soi-même. Et certes, s'il n'y a rien de moins glorieux que de rechercher la gloire lors même qu'on la merite, qui ne voit que de ce grand nombre de Préfaces dont nos Auteurs ont grossi leurs propres Livres, si vous en exceptez quelques-unes où la discretion & le jugement éclatent par-tout, & qui sont ou très-necessaires, ou très-utiles, toutes les autres, quelquelque fleuries & quelque pompeuses qu'elles soient, sont plûtôt dignes de blâme que de louange? Car après tout, entretenir d'abord son Lecteur de l'excellence de ce qu'on lui donne, des difficultés qu'on a trouvées dans ce travail, des qualités qu'il falloit pour les surmonter; le prier & le flatter en quelques endroits, le braver & le défier en d'autres; lui parler tantôt avec soumission, & tantôt avec empire, n'est-ce pas ou lui vouloir arracher son approbation par force, ou comme a dit assez plaisamment un Espagnol, la lui deman-

der les larmes aux yeux, & découvrit au Public une foiblesse d'autant plus grande, que bien loin de s'en défaire on n'a pû même la dissimuler ? Si nos Ouvrages sont bons, assurons-nous sur la foi de tous les siécles, & de tout ce qu'on a jamais fait de raisonnable, que tôt ou tard le monde leur rendra justice, sans que nous ayons la honte de l'en solliciter. S'ils sont mauvais ou fort imparfaits, pensons plûtôt à les supprimer qu'à les défendre, à corriger nos fautes qu'à les excuser, & n'attendons point de notre éloquence, ce qu'on n'a dit qu'en riant de celle du fameux Periclès, que quand il avoit été porté par terre à la lutte il persuadoit aux assistans qu'il n'étoit point tombé, & les contraignoit de croire moins à leurs yeux qu'à ses paroles. Que s'il est d'ailleurs si difficile de se connoître soi-même, combien le sera-t-il davantage de parler de soi-même comme il faut, en quoi lorsqu'on a pensé ce qu'on doit, on ne doit pas toujours dire ce que l'on pense, où la vanité ouverte & déclarée est insupportable, l'excessive humilité toujours suspecte d'une vanité cachée, & la route qu'on peut prendre entre les deux, si étroite & si mal-aisée à tenir, que je ne

ſçai par quelle raiſon, ou pour mieux dire, par quelle erreur tant de perſonnes s'embarquent ſans nulle néceſſité ſur une mer ſi pleine d'écueils, & fameuſe par tant de naufrages ?

Mais nous ne craignons rien de ſemblable, quand nous travaillons pour un ami qui n'eſt plus. Il nous ſied bien d'exiger avec chaleur une gloire & des louanges qui ne nous regardent pas, d'excuſer des fautes que nous n'avons pas faites, de parler pour celûi qui ne peut plus ſe défendre. La paſſion & l'emportement ſont ici de bonne grace; & quand nous irions un peu au-delà de la verité, & que d'un grand Homme nous en ferions un très-grand, ceux-là même qui condamneront notre jugement, eſtimeront notre affection, & ſouhaiteront d'avoir des amis qui nous reſſemblent.

J'eſpere donc qu'on ne me blâmera pas, ſi ayant eu quelque part à l'Edition de ce Livre, & me trouvant obligé d'en rendre compte au Public, je me donne à moi-même un champ plus libre & plus ample; ſi je tâche de reconnoître en cette rencontre tant de témoignages que M. Saraſin m'a donnés de ſon amitié, de le faire voir aux autres

tel que je le vois moi-même,

D'ajouter une voix au bruit de ſes louanges,

& de commencer parmi le peuple, & dans la foule de ſes admirateurs, ces premiers applaudiſſemens qui ſeront vrai-ſemblablement ſuivis de ceux de toute la France.

Qu'on ne me demande point ſi je fais ici une Préface ou une Diſſertation, ou un Livre ſur un autre Livre. Je rends à la memoire de mon ami, ce que j'ai crû lui devoir; & ſi la diverſité des ſujets que j'ai à traiter, & dont je ferai autant d'articles, ne divertit aſſez d'elle-même ceux qui verront ce diſcours, elle leur donnera du moins le moyen de ſe repoſer auſſi ſouvent qu'ils s'ennuyeront dans cette lecture.

I. *Excuſe generale des fautes qui ſont demenrées dans les Ouvrages de M. Saraſin.*

Les œuvres de M. Saraſin, n'ont pas été ramaſſées ſans beaucoup de peine, & paroîtroient infailliblement en meilleur état, s'il eût eu l'avantage de les publier lui-même. A la verité, ni cette genereuſe amie qu'on ne ſçauroit aſſez louer, ni M. Menage, dont le ſeul nom

eſt un grand éloge, n'ont rien oublié de ce qui dépendoit de leurs ſoins & de leur affection pour rendre ce Volume plus accompli ; & pour moi, qui ne pouvois les ſeconder que foiblement, j'ai ſuivi non ſeulement leur exemple, mais auſſi leurs avis, en ce qui m'eſt échu en partage. Mais outre que la plûpart de ces Pieces n'ont été imprimées que ſur des copies tres-imparfaites, les Originaux de l'Auteur ayant été, ou dérobés, ou égarés après ſa mort ; il le faut avouer, il y a je ne ſçai quel dernier tour qui ne peut être donné aux ouvrages de l'eſprit, que par ceux-là même qui les ont faits. Nous n'oſons toucher aux écrits d'un ami mort, comme nous toucherions aux nôtres ; on a quelque reſpect pour le génie d'autrui, quelque défiance du ſien, on craint de confondre deux differentes manieres, & d'en faire une mauvaiſe ; & plus on a de jugement, moins on témoigne de hardieſſe.

Je m'aſſure cependant que ces enfans orphelins, tout infortunés qu'ils ſont, d'avoir ſi-tôt perdu leur pere, auront le bonheur de plaire à leur patrie ; qu'un petit nombre de défauts ſe cacheront ſous l'éclat & ſous la lumiere d'un grand nombre de beautés ; que ſi quelqu'un

qu'un les attaque il ne travaillera que pour leur gloire, & que s'ils ont à combattre, ce ne sera que pour triompher.

II. *De l'Histoire du Siege de Dunkerque*

Des diverses Pieces dont nous avons composé ce Volume, l'histoire du siege de Dunkerque se presente la premiere, qui ayant déja vû le jour, & merité l'approbation publique, semble presque refuser mes éloges, & les renvoyer à quelques-unes de ses compagnes, à qui ils sont plus nécessaires.

Qu'il me soit permis pourtant de dire en un mot, à ceux qui ne connoissent M. Sarasin qu'à demi, & par ses seules Poësies, que c'est l'ouvrage d'une main maitresse qui n'abandonne jamais le jugement pour courir après le bel esprit, & ne cherche point de fleurs quand c'est la saison des fruits. Jusques-là qu'écrivant l'histoire d'une action particuliere qui tient beaucoup de la simple relation, il a retenu son stile dans une juste mediocrité, sans lui permettre de s'elever trop ambitieusement au-dessus de son sujet, & a merité d'extrêmes louanges par cela même, qu'il semble ne les avoir pas recherchées.

III. *De la conſpiration de Valſtein.*

Mais la conſpiration de Valſtein qui vient enſuite, comme elle ſurpaſſoit cette hiſtoire par la richeſſe de ſa matiere, la devoit infiniment ſurpaſſer par la beauté du travail, ſi la deſtinée des choſes du monde, qui ſemble ne vouloir pas qu'il y ait rien de parfait, eût permis à M. Saraſin d'achever un ſi excellent ouvrage. Toutefois, ſi l'antiquité n'a pas laiſſé de mettre au rang des Chefs-d'œuvres quelques Tableaux qui étoient demeurés imparfaits, & quelques lignes tirées ſur une toile vuide, qui nous empêche de rendre la même juſtice à ce fragment, & à ſon Auteur? Il n'en a pas aſſez fait pour nous; mais il en a fait aſſez pour lui-même, & pour nous montrer que s'il eût vécu un peu davantage, il ſe fût acquis toute la gloire d'un excellent Hiſtorien.

En ces deux mots, je prétens avoir renfermé mille louanges, & repreſenté mille grandes & rares qualités. Je ne parle point de ce qui dépend en quelque ſorte, ou de la volonté, ou de la fortune, d'être bien inſtruit, & d'être fidéle pour ne pas employer ſon travail

& ſon induſtrie, ſoit innocemment, ſoit à deſſein, à abuſer la poſterité. Mais outre ces avantages, l'excellent Hiſtorien doit avoir avec une connoiſſance generale du monde & des affaires, un eſprit ſubtil & penetrant, capable de démêler les vrayes cauſes des actions humaines, d'avec leurs prétextes & leurs couleurs; une imagination vive, & judicieuſe tout enſemble, qui conçoive les choſes telles qu'elles ſont, & les jette après au-dehors telles qu'elle les a conçues. Il ne les raconte pas, il les peint. Qu'il parle d'une bataille, d'une négociation, des paſſions d'un Prince, ou d'un Miniſtre, les Lecteurs penſent combattre, ou négocier, être agités des mêmes deſirs & de la même inquietude. Il a d'ailleurs un goût très-exquis de ce qui peut plaire ou déplaire, ennuyer ou divertir; & bien qu'il n'omette rien de neceſſaire, il ſçait étendre ou reſſerrer les divers ſujets, ſuivant qu'il le faut pour la beauté de ſon Ouvrage. Il ne fait pas montre de ſon eſprit, mais il le laiſſe entrevoir par-tout. Il n'eſt pas en embuſcade ſur tous les chemins pour dire de belles choſes, & pour appliquer des ſentences de Seneque; mais il exprime quelquefois un grand ſenti-

ment en un ſeul mot, ou le fait entendre ſans le dire : comme ces perſonnes diſcretes & judicieuſes, qui d'un ſeul mouvement des yeux ſans ouvrir la bouche, approuvent ou condamnent tacitement, ce qui ſe fait ou qui ſe dit en leur préſence. Son ſtile eſt clair, ſimple, familier, mais ſans baſſeſſe, & accompagné par-tout de dignité ; car il ſe ſouvient toujours qu'il entretient toutes les Nations & tous les ſiécles, que toute la terre l'écoute, qu'il parle, pour ainſi dire, devant l'Aſſemblée publique du genre humain, où rien ne lui doit échaper qui ne ſoit mêlé d'un caractere de pudeur, de reſpect & de bien-ſéance. Que perſonne ne m'accuſe de m'étendre trop ſur ce ſujet. Toutes ces grandes choſes dont j'ai parlé, ſe trouvent en ce petit fragment. J'ai dépeint le véritable génie d'un Hiſtorien, mais je n'ai fait que le copier ſur celui qui paroît en cet Ouvrage.

IV. *Du dialogue ſur la queſtion, s'il faut qu'un jeune homme ſoit amoureux.*

Après ces deux hiſtoires, nous avons mis le dialogue ſur la queſtion, s'il faut qu'un jeune homme ſoit amoureux.

Ceux qui ne ſeront pas favorables à notre Auteur, trouveront ici, je le confeſſe, plus de ſujet de l'attaquer, & m'obligeront auſſi d'employer un peu plus de temps & plus de ſoin à le défendre. Ce genre d'écrire a été juſqu'ici peu employé par les François, ſoit qu'on ait cru difficile d'en atteindre la perfection, ſoit qu'une Nation prompte & impatiente comme la nôtre, n'ait pû entierement goûter des Ouvrages où l'on perd toujours beaucoup de temps avant que d'arriver au ſujet, & de trouver ce qu'on cherche : d'où vient, peut-être, que les dialogues n'ont jamais été en ſi grand honneur qu'entre les Grecs & entre les Italiens, gens tout enſemble de grand eſprit & de grand loiſir. Pour moi, s'il m'eſt permis d'en dire mon ſentiment, moins les dialogues ſont en uſage parmi nous, plus je tiens qu'il y aura de gloire à y réuſſir, & à les faire approuver au Public, preſque contre ſon inclination, comme on en viendra à bout infailliblement, ſi on y apporte tout l'art & tout le génie qu'ils demandent. Or, pour le remarquer en peu de mots, il me ſemble qu'il y en a de trois eſpéces, dont chacune a ſon caractere & ſon uſage différent. Les pre-

miers ſont les dialogues, qu'on peut appeller proprement *Didactiques*, qui n'ont pour but que d'inſtruire, & ſe contentent de joindre à la ſolidité de la doctrine, la clarté & l'élégance des expreſſions. Ils ſont principalement utiles en ceci, que repreſentant au naturel les doutes d'un diſciple ingenieux, & les déciſions d'un Maître plein de ſçavoir, ils montrent par l'ordre des demandes & des réponſes, l'ordre des connoiſſances, & le progrès de la raiſon plus nettement, & d'une maniere plus vive & plus animée que ne feroit un ſimple diſcours. La ſeconde eſpéce de dialogues eſt comme oppoſée a cette premiere; car on peut mettre en ce rang la les dialogues de raillerie qui ne prennent que la fleur des choſes, qui n'inſtruiſent jamais qu'en riant, & ne vont a l'utilité que par le plaiſir. Ils y vont pourtant, & leurs traits ingenieux, vifs, ſubtils, fins & délicats, deſcendent quelquefois plus avant dans l'ame que les préceptes les plus ſérieux & les plus graves. Mais entre ces deux eſpéces, il y en a une troiſiéme qu'on doit eſtimer la plus parfaite, & qui n'ayant ni toute l'auſterité de la premiere, ni tout l'enjouement de la ſeconde, tient pourtant quelque

choſe de l'une & de l'autre ; car elle traite des choſes ſolides, & en traite ſolidement ; mais elle y apporte mille ſortes d'ornemens pour les rendre plus agréables. Le Dialogue de M. Saraſin eſt de cette derniere eſpéce, en laquelle trois choſes ſont néceſſaires, ce me ſemble, pour une entiere perfection. Le choix de la matiere, la connoiſſance, & la méditation profonde de cette même matiere, & l'art de la réduire en Dialogue. La matiere doit être de quelque ſcience, ou de quelque art ; mais de ces ſciences & de ces arts qui tombent ſouvent en converſation, & qui ne rebutent point l'eſprit par leurs épines. La Juriſprudence, par exemple, n'y ſeroit pas propre ; la Géometrie & l'Algebre encore moins ; les grandes ſources où il faut puiſer, ſont, la Morale, la Politique, la Rhétorique, & la Poëſie. Enſuite, il faut comme je l'ai dit, avoir profondément médité ſur ſon ſujet, y avoir découvert, ou quelques endroits particuliers qui n'ont point encore été touchés par d'autres, ou des choſes rares ſur ces endroits qu'on appelle *Lieux communs*, qui eſt à mon gré le plus grand & le plus noble effort de l'eſprit humain. Car, qu'y a-t-il de

plus beau que de perſuader aux hommes par de nouveaux moyens, ces maximes générales d'où naît leur félicité ; d'ajouter, pour ainſi dire, de nouveaux rayons, un nouvel éclat, à ces grandes & éternelles lumieres qui éclairent tout le cours de notre vie ? En dernier lieu, il faut poſſéder l'art du Dialogue, pour faire que cette converſation qu'on repreſente, quoique plus ſçavante & plus ſoutenue que les converſations ordinaires, ſoit pourtant une converſation ; c'eſt-à-dire, un entretien libre, familier, & naturel, ſemé partout des jeux, de la gayeté, & de la civilité des honnêtes gens, qu'on y diſtingue le caractere particulier de chacun de ceux qui parlent, qu'on les y connoiſſe, qu'on les y aime. Ainſi les Dialogues de Platon & de Xenophon, ne nous inſtruiſent pas ſeulement par les diſcours de leur Socrate ; mais ils nous font ſouhaiter d'avoir vécû avec lui, & d'avoir vû de nos propres yeux, je ne dis pas ce Philoſophe, je dis cette Philoſophie vivante & animée, ſi ſublime & ſi rabaiſſée, ſi divine & ſi humaine tout enſemble. Ainſi l'inimitable Dialogue que Ciceron nous a laiſſé *de l'Orateur*, ne nous enſeigne pas ſeulement la Rhétorique du monde

monde & des affaires, toute differente de celle du College ; mais nous montre en même temps toutes les graces de la converſation des Romains, & de cette *Urbanité*, que les mots de *Civilité*, de *Galanterie* & de *Politeſſe*, n'expliquent qu'imparfaitement, & à qui notre langue n'a point encore trouvé de nom aſſez propre.

Pour venir maintenant à notre Auteur, de ces trois parties qui compoſent l'entiere perfection du Dialogue, il y en a deux ſur leſquelles, ſi je ne me trompe, on ne lui reproche rien. Sa matiere eſt une queſtion de Morale ; on ne la traite pas ſeulement, mais on ne peut même s'empêcher de la traiter dans les converſations ordinaires ; & pour cet art de dire les choſes avec la familiarité & la liberté d'une veritable converſation, il paroît en toutes les parties de ſon Ouvrage. On voit qu'en cela il a marché ſur les belles traces des Anciens, & heureuſement profité de leurs grands exemples. Il ne reſte donc qu'à examiner les choſes qu'il a employées avec cet art, ſur une matiere ſi judicieuſement choiſie. Il y en a quantité de ſçavantes, d'ingenieuſes, de galantes, & de délicates ; per-

ſonne n'en peut douter, & cela preſque nous doit ſuffire. Tout ce qu'on nous oppoſe, c'eſt qu'il y en a trop peu qui ſoient tout-à-fait à lui; qu'on y voit moins d'eſprit que de lecture, plus de mémoire que d'invention. Et certes, il reconnoiſſoit bien lui-même qu'ayant eu beaucoup d'autres occaſions de faire paroître ſon genie, celle-ci, où il faiſoit parler des perſonnes de grand ſçavoir, lui avoit ſemblé favorable pour étaler & pour répandre ces riches moiſſons qu'il avoit faites dans tous les beaux Livres de pluſieurs Langues; qu'il s'étoit laiſſé emporter à ce deſir avec quelque excès, & n'en avoit pas été le maitre. Mais ſon Dialogue, ſuivant le projet qu'il en avoit fait, devoit avoir deux parties; & comme en cette premiere il avoit beaucoup moins donné au raiſonnement qu'aux autorités, & aux exemples, il ſe propoſoit de faire tout le contraire dans l'autre. De là vient que dans ſon manuſcrit on trouve au titre de ce Dialogue, CONVERSATION PREMIERE. De là vient encore que ſur la fin il marque que cette converſation fut continuée dans le jardin de Renard, comme pour ſe conſerver le droit & la liberté de la

reprendre en une ſeconde partie. D'ailleurs, ſi nous le conſiderons bien, quand un homme eſt reconnu pour avoir l'eſprit grand, noble, fertile comme M. Saraſin, ce reproche d'avoir emprunté d'autrui ce qu'il pouvoit trouver en ſoi-même, & préferé des richeſſes étrangeres aux ſiennes propres, ce reproche, dis-je, ne tient guere plus du blâme que de la louange. Je veux qu'il ait pû mieux faire, mais ne lui compterons-nous pour rien d'avoir bien fait, & en un genre d'écrire, où preſque pas un de nos François n'a rien fait encore ? Je veux qu'il n'ait point merité tous nos éloges ; lui refuſerons-nous donc ceux-là même qu'il merite ? N'imiterons-nous jamais le Heros de Virgile, qui dans les Jeux qu'il célébre en l'honneur de ſon pere, après avoir donné le premier prix au Vainqueur, en donne deux autres, & quelquefois trois à ceux qui ont approché le plus près de la victoire.

V. *De la Diſſertation du Jeu des Echets, & du Diſcours de la Tragedie.*

Maintenant, pour abréger, je paſſe ſur ſa Diſſertation du Jeu des Echets,

quoiqu'assurement elle ne manquera pas de plaire, soit par la curiosité du sujet, soit par la maniere galante dont il est traité, qui montre que le sçavoir & l'enjouement ne sont pas incompatibles en un même Ouvrage.

Je ne parle point aussi d'un de ses premiers Travaux qu'il publia sous le nom supposé de *Sillac d'Arbois*, & qui par cette raison peut-être, ayant été presque oublié dans l'Edition de ses Oeuvres, n'y a pû être rangé en sa veritable place. C'est le sçavant & agreable Discours *de la Tragedie*, qu'il mit au devant de l'AMOUR TYRANNIQUE, & où en louant très-dignement ce fameux Poëme de M. de Scudery, il merita lui-même mille louanges: jusques-là que feu M. de Balzac (*a*) qui étoit déja au plus haut point de sa gloire, sur cette simple lecture, l'estima assez pour lui offrir le premier son amitié, de quoi il reste encore des marques publiques.

VI. *De la Pompe Funebre de Voiture.*

Mais quant à la Pompe Funébre de Voiture, ce chef-d'œuvre d'esprit, de

(*a*) V. les Lettres de M. de Balzac à M. Chapelain. liv. 5. lettr. 1. pag. 538.

galanterie, de délicateſſe & d'invention, je ne ſçai ſi je dois, ou en parler, ou m'en taire ; car ſi je n'en dis rien, il me ſemble que je lui fais trop d'injuſtice ; & ſi je m'arrête à la louer, qui eſt-ce, me dira-t-on, qui la blâme ? Les honnêtes gens ne ſont-ils pas d'accord ſur ce ſujet avec le vulgaire ? Les ennemis même de M. Saraſin ne l'ont-ils pas admiré auſſi bien que ſes amis ? Je prendrai un milieu entre ces deux extrémités, & ſans donner à cet admirable Ouvrage autant d'éloges qu'il en mérite, je me contenterai de remarquer en paſſant trois choſes qui lui ont, ſi je ne me trompe, principalement donné ces charmes, qu'il eſt plus aiſé de reſſentir que d'exprimer.

La premiere eſt la nouveauté du deſſein ; car comme rien ne fait rire que ce qui ſurprend, rien ne divertit agréablement que ce qu'on n'attendoit pas. Que ſi Seneque a fait quelque choſe d'approchant ſur la mort de l'Empereur Claudius, M. Saraſin peut bien l'avoir regardé, mais il ne l'a pas ſuivi, & je ne crains pas de dire qu'il l'a ſurpaſſé de beaucoup, à la gloire de notre Nation, & de notre ſiécle.

La ſeconde eſt la varieté, qui eſt utile

& louable en toutes ſortes d'ouvrages, mais abſolument néceſſaire en ceux qui ne ſe propoſent pour but que le plaiſir. Celui-ci eſt plaiſant par tout, mais de pluſieurs ſortes differentes. Combien voyons-nous de gens au contraire, qui croyent faire une bonne piece d'une ſeule penſée, ou du moins de pluſieurs penſées de même eſpece, qui n'ont toutes qu'un même fondement; comme cet Ancien qui fit un feſtin de pluſieurs ſervices d'une viande aſſez mediocre, déguiſée en une infinité de façons. Ceux qui s'y trouverent, louerent ſans doute l'adreſſe des Officiers; mais je doute fort qu'ils approuvaſſent le jugement du Maitre, & qu'ils ſouhaitaſſent pour le lendemain un repas ſemblable.

Enfin, ce qui donne beaucoup d'ornement à cet Ouvrage, c'eſt que les Vers n'y ſont pas ſeulement mêlés avec la Proſe, mais compoſent avec elle le corps d'une même narration, choſe pratiquée par quelques Anciens, inconnue à nos François, ſi vous en exceptez Theophile. Mais, à mon avis, il l'avoit appliquée hors de ſon veritable uſage, au Traité *de l'Immortalité de l'Ame*, en une des plus ſerieuſes matieres du monde, au lieu que cette liberté de changer

de ſtile, & d'être Poete & Orateur en même temps, doit être reſervée, ce ſemble, aux jeux de l'eſprit, & à ces ouvrages d'invention qui tiennent comme un milieu entre la Proſe & la Poeſie.

VII. *Des Poeſies de M. Saraſin.*

Mais je puis commencer en cet endroit à parler des Poeſies de notre Auteur, entre leſquelles on peut mettre encore l'Ode de Calliope, & la Lettre à Madame la Marquiſe de Montauſier, qui ſont mêlées de Proſe & de Vers. C'eſt de ſes Vers que M. Saraſin a tiré ſa plus grande reputation dans le monde ; & ce n'eſt pas ſans raiſon, car ſoit qu'on parle de la Poeſie galante & enjouée, à laquelle il s'eſt principalement occupé, ou de la plus ſerieuſe qu'il ne laiſſoit pas d'aimer paſſionément, on ne peut, ſans injuſtice, lui refuſer un des premiers rangs entre les Poetes de notre Siecle. Je ferois ennuyeux ſi j'entreprenois de parcourir tous ſes Ouvrages ; mais qui ne ſe laiſſera toucher aux charmes de ſa Souris, de ſa Gloſe, de ſes Stances à M. le Duc d'Anguien, de ſon agreable Proſopopée de la Riviere de Seine, de ſon Epître à M. le

roit assez riche de ce que nous n'avons pas voulu compter entre ses biens. Et qui est-ce, par exemple, qui ne tiendroit à honneur d'être l'Auteur de ces Fragmens que je prends d'un grand nombre d'autres, & à peu près aussi beaux & aussi heureux, qu'on pourra publier quelque jour ?

Comme un Roc sourcilleux tombe dans la campagne,
Arraché par les vents du haut d'une montagne,
Ou du long cours des ans incessamment miné,
Et par l'eau de l'orage enfin deraciné.
Son énorme grandeur par son poids emportée,
Avec un bruit horrible en bas précipitée,
Roule à bonds redoublés en son cours furieux,
Et rompt comme roseaux les chênes les plus vieux;
Tel, &c.

Semblable au Dieu de Thrace il alloit fierement;
Ses armes tout autour resonnoient hautement,
Faisant le même bruit qu'excitent dans les nues,
Les Pins battus des vents sur les Alpes chenues, &c.

Comme on voit quelquefois sur les bords du Strymon,
Cherchant leur nourriture au milieu du limon,
Crier confusément une troupe de Grues;

Sais l'Aigle ou le Faucon paroiſſant dans les nues,
Cette troupe ſe cache au milieu des roſeaux,
Et ſon bruit ne rompt plus le ſilence des eaux.

Je ne crains pas de trop interrompre mon diſcours par des choſes ſi agreables, & j'ajoute encore ces autres fragmens.

Comme on voit quelquefois dans l'Ardenne fameuſe,
Et dans les prés herbus où le Rhin joint la Meuſe,
Deux furieux Taureaux par l'amour courroucés
Se heurter fierement de leurs fronts abaiſſés.
Le troupeau plein d'effroi regarde avec ſilence.
Le nombre des Paſteurs cede à leur violence.
Les deux vaillans rivaux ſe preſſant rudement
Des cornes l'un ſur l'autre appuiés fortement,
Redoublent ſans ceſſer leurs cruelles atteintes;
De longs ruiſſeaux de ſang leurs épaules ſont teintes;
Ils mugiſſent des coups d'un cri retentiſſant,
Et toute la forêt repond en mugiſſant. *&c.*
Par ces commencemens Rome a vû ces côteaux,
Où le fameux Evandre arrêta ſes troupeaux,
Faire baiſſer la tête aux Alpes étonnées,
Surmonter l'Apennin, dompter les Pyrenées,
Et ſoumettre l'orgueil d'Oſſe & de Pelion.

Sieges infortunés de la rebellion.
Rome a vû l'Eridan, le Rhin, l'Hebre & le Tage,
Le Danube & le Nil au Tygre faire hommage,
Et ſes Dieux immortels de ſa gloire amoureux
Ont donné tout à ceux qui donnoient tout pour eux, &c.

Comme avecque grand bruit le Rhône plein de rage,
Soulevé par les vents, ou groſſi par l'orage,
Vient & traîne avec ſoi mille flots courroucés;
L'onde flotte après l'onde, & de l'onde eſt ſuivie,
Ainſi paſſe la vie.
Ainſi coulent nos ans l'un ſur l'autre entaſſés.

Je ne puis finir ſans ajouter cette heureuſe imitation d'un paſſage célébre du Taſſe:

Cruel, qui ſans pitié de ma douleur extrême
Emportes avec toi la moitié de moi-même,
Ou prens celle qui reſte, ou d'un dernier effort
Donne à toutes les deux une ſoudaine mort.

Et cet autre d'un paſſage de Virgile:

Puiſque vous ſouhaitez d'entendre par ma bouche,
O grand Roi, qui je ſuis, & quel malheur me touche,

ne mentirai point, car le ſort rigoureux
m'a point fait méchant s'il m'a fait mal-
heureux.

Cet endroit ſemblera peut-être moins
nſiderable, mais je le rapporte d'au-
nt plus volontiers, qu'on pourra ajou-
r cette Traduction à quelques autres
ie nous avons du même paſſage, &
s comparer enſemble. Et d'ailleurs,
our le dire ici en paſſant, ſi quelqu'un
imagine que la grande Poeſie ne con-
te qu'à dire de grandes choſes, il ſe
ompe. Elle doit ſouvent, je le con-
ſſe, ſe précipiter comme un torrent,
ais elle doit plus ſouvent encore cou-
r comme une paiſible riviere; & plus
e perſonnes, peut-être, ſont capables
e faire une deſcription pompeuſe, ou
ne comparaiſon élevée, que d'avoir
e ſtile égal & naturel, qui ſçait dire
es petites choſes ou les médiocres,
ans baſſeſſe, ſans contrainte & ſans du-
eté.

VIII. *Reflexion ſur la Poeſie en général, & ſur celle de M. Saraſin en particulier.*

Mais pour mieux comprendre quelle
loire notre Auteur a méritée par ſes

Poeſies, faiſons ici une reflexion generale, qui peut-être ne ſera ni deſagreable, ni inutile.

Entre les raiſons qui ont fait attribuer à la Poeſie je ne ſçai quelle divinité, j'en vois deux, ce me ſemble, qui ne ſont pas les moins importantes.

La premiere, que c'eſt en effet quelque choſe de grand & de merveilleux, qu'en un langage auſſi contraint que celui-là, on puiſſe exprimer les penſées les plus ſubtiles & les plus délicates, les plus hautes & les plus ſublimes avec tant de liberté. Quel prodige eſt celui-ci ? Quand nous ne parlons qu'en Proſe, & que l'on nous abandonne tous les termes & toutes les expreſſions d'une Langue, s'il nous vient quelque penſée qui ne ſoit pas tout-à-fait commune, encore avons-nous de la peine à la faire entendre, & le plus ſouvent nos paroles demeurent beaucoup au deſſous de nos ſentimens. Cependant ces admirables Poetes, ces hommes qui ſemblent veritablement inſpirés, après s'être impoſé la neceſſité de n'employer que certaines façons de parler, & de mépriſer toutes les autres comme trop vulgaires, d'enfermer toutes leurs paroles dans une certaine meſure toujours

emblable à soi-même, ajoutez-y, si vous voulez, de finir toujours par des rimes; après, dis-je, s'être soumis à tant de loix si dures & si difficiles à observer, malgré tous ces obstacles, nous font entendre tout ce qu'il leur plaît d'une maniere plus noble & plus aisée, qu'on ne le sçauroit faire dans les discours communs. On croiroit qu'ils ne pouvoient pas dire autrement ce qu'ils ont dit, quand même ils l'auroient voulu, tant les expressions en sont faciles. Ces paroles leur sont tombées de la plume sans dessein; elles ont pris naturellement chacune leur place. La lyre d'Amphion ne faisoit pas, ce semble, de plus grands miracles, quand les pierres attirées par son harmonie se venoient ranger d'elles-mêmes l'une sur l'autre, pour bâtir les fameuses murailles de Thebes.

Mais en second lieu, la Poesie, si je ne me trompe, est estimée divine, à l'égard de son sujet qu'elle produit d'elle-même; au lieu que la Prose l'emprunte d'autrui, & ne fait que l'embellir, & que le polir. Quand nous considerons une maison de plaisir entre les mains d'un maître puissant & curieux, & que nous voyons les montagnes s'ap-

planir pour lui plaire, les précipices ſe combler, les rivieres ſe détourner de leur chemin, les ſources n'aguere cachées ſous la terre jaillir en l'air, ou ſe précipiter en caſcades ; nous admirons certes l'induſtrie des hommes, & ne pouvons nous trop étonner, qu'une créature ſi foible en apparence ſoit capable de ſi grands deſſeins. Mais s'il arrivoit par hazard, que dans cette vaſte étendue de l'air, où auparavant rien n'arrêtoit nos regards, quelqu'un nous fît voir en un inſtant un ſuperbe & magnifique Palais, de grandes & ſpacieuſes campagnes, des monts, des forêts, des rivieres & des mers, nous nous écrierions auſſi-tôt que ce n'eſt pas l'effet d'un pouvoir humain, & qu'il y a là quelque choſe au delà de notre nature. Or il en eſt à peu près de même de la Poeſie & de la Proſe. L'une, comme je l'ai déja dit, prend ſon ſujet d'ailleurs, le changeant, & l'embelliſſant, à la verité, au delà de tout ce qu'on en pouvoit attendre. Mais l'autre ne demandant rien à perſonne, & contente de ſoi-même, tire toute la matiere de ſon propre ſein, faiſant de rien quelque choſe, comme par une eſpece de creation qui ſemble ſurpaſſer

la

la puiſſance humaine. Ainſi on peut dire, que deux choſes rendent ſur tout la Poeſie admirable ; l'invention d'où elle a pris auſſi ſon nom, & la facilité qui lui eſt très-néceſſaire. Je n'entens pas la facilité de compoſer, elle peut quelquefois être heureuſe, mais elle doit être toujours ſuſpecte : j'entens la facilité que les Lecteurs trouvent dans les compoſitions déja faites, qui a été ſouvent pour l'Auteur une des plus dificiles choſes du monde ; de ſorte qu'on la pourroit comparer à ces jardins en terraſſe, dont la dépenſe eſt cachée, & qui après avoir coûté des millions, ſemblent n'être que le pur ouvrage du hazard & de la nature. Qui ne ſent en ſoi, ni les richeſſes de l'invention, ni cette heureuſe facilité, qu'il ne frappe point à la porte des Muſes, car il n'eſt pas neceſſaire de faire des Vers. Qui n'aura que l'une ou l'autre de ces deux choſes, peut devenir un Poete mediocre, je dis même de cette mediocrité qui ne laiſſe pas de meriter de grandes louanges. Qui les joindra toutes deux enſemble, il peut eſperer ſans doute d'être compté en cet Art parmi les premiers. Or il faut être tout-à-fait injuſte pour ne pas reconnoître qu'elles

ſe ſont rencontrées également en M. Saraſin. Car pour l'invention, ſes Poeſies n'ont-elles pas toujours quelque choſe d'ingenieux, de nouveau, de particulier, qu'il n'a point pris d'ailleurs, & qu'il ne doit qu'à lui-même ? Et pour la facilité des Vers, où la trouvera-t-on, ſi on ne la trouve dans ſes Ouvrages ? Il n'y a rien de plus net, de plus libre, de plus aiſé, de plus coulant ; non ſeulement la Nature y paroît par tout ; mais comme a dit un de nos illuſtres amis, elle y paroît par tout à ſon aiſe.

IX. *Du genie de M. Saraſin pour tous les divers genres d'écrire.*

Je m'apperçois bien que je ſuis long, mais quel moyen de ne rien dire de tant de ſortes de choſes de differente nature, où ce merveilleux eſprit a pris plaiſir de s'exercer. Encore n'ai-je rien dit de la guerre des Paraſites qu'il a écrite en Latin, quoiqu'on y voye beaucoup de ſçavoir, beaucoup d'invention, un genie fort ſouple & fort heureux pour tout ce qu'il vouloit entreprendre. Que ſeroit-ce ſi j'avois eu à louer tant d'autres rares Ouvrages, qu'il

montroit souvent à ses amis, mais dont on n'a rien trouvé après sa mort ; & s'il m'eût fallu parler en particulier, d'une Apologie pour la Morale d'Epicure, d'une Histoire de Clovis assez avancée, d'une Traduction (a) entiere & achevée de la vie d'Atticus, écrite par Cornelius Nepos ? Je consens pourtant que l'on me blâme de m'être un peu trop étendu, mais qu'on admire du moins ce qui m'en a donné le sujet. Exceller en un seul genre d'écrire, c'est beaucoup ; exceller en plusieurs, & presque opposés, comme M. Sarasin, c'est la plus certaine marque de la grandeur & de la beauté d'un genie. J'en parlerai encore plus hardiment. On a dit qu'un homme éloquent avoit le même avantage sur les autres hommes, que les autres hommes ont sur les bêtes. Nous pouvons faire sans injustice, presque la même comparaison entre ceux qui ne reussissent qu'en une sorte d'ouvrages, & celui qui est excellent en plusieurs. Car certes de quelque nom qu'il faille appeller cette lumiere qui conduit les animaux, elle produit de si admirables effets, que notre raison toute

(a) Cette Traduction a été retrouvée, & on la peut voir dans la seconde édition, p. 111.

orgueilleuſe qu'elle eſt, eſt forcée de s'en étonner, & de reconnoître qu'elle n'y ſçauroît atteindre. Cependant parce que cette lumiere qui les éclaire ſi divinement en certaines choſes, les abandonne tout-à-fait en d'autres, ſans qu'il leur en reſte un rayon, ni une étincelle : nous admirons ce qu'ils font de merveilleux, mais nous les eſtimons beaucoup moins eux-mêmes, jugeant que ce principe qui les fait ſouvent ſi bien agir eſt quelque choſe d'étranger, plus grand veritablement que notre raiſon, mais qui n'eſt pas à eux comme notre raiſon eſt à nous, qui leur eſt plûtôt prêté que donné, qui les fait aller à leur fin ſans qu'ils la connoiſſent, comme la fléche qui va au but qu'elle ne voit point, guidée par l'œil, & pouſſée par la main de l'Archer. Au lieu que l'homme, comme il a pour les choſes du corps un inſtrument univerſel qui eſt la main, avec lequel il ſe ſert de tous les autres, a auſſi pour les choſes de l'eſprit un inſtrument univerſel, qui eſt la raiſon qu'il employe ſans ceſſe en toute ſorte d'occaſions, à toute ſorte d'uſages, & dont l'étendue plûtôt que la force, le diſtingue de cette autre eſpece inférieure à la ſienne. Par une

conſéquence ſemblable, quand nous voyons quelqu'un exceller en une ſorte d'ouvrage, & ne reuſſir nullement en d'autres, ſi nous voulons dire la verité, aux choſes mêmes qu'il fait ſi bien, nous admirons plûtôt la nature en lui, que nous ne l'admirons lui-même; car nous concluons que s'il n'agit point par hazard, il agit du moins par une faculté aveugle, & par la ſeule imagination qui eſt la partie que nous avons commune avec les bêtes. Mais ce qui nous arrache malgré nous toute notre eſtime & toute notre admiration, c'eſt un eſprit qui agiſſant par ce principe général & univerſel dont je viens de parler, & poſſedant les idées de tous les divers genres d'écrire, paſſe de l'un à l'autre avec une extrême facilité: Comme un habile Imprimeur, qui ayant devant lui tous ſes caracteres diſtingués en leurs differentes cellules, choiſit ſans héſiter & ſans ſe méprendre, les grands, les petits, ou les moyens, ſuivant que la beauté de ſon travail le demande. Quelque choſe qu'entreprenne un genie de cette ſorte, il ſemblera s'y être appliqué de tout temps, & tout entier. Le Protée des Fables, & le Cameleon des Naturaliſtes, qui, peut-être, n'eſt

guére moins fabuleux, ne changeront pas plus facilement que lui. Il ſera tel que la Philoſophie eſt repreſentée dans Boëce, tantôt de la taille ordinaire des hommes, tantôt élevant ſa tête juſques dans le Ciel. Il imitera la ſoupleſſe d'Alcibiade, qui étoit à Sparte plus laborieux & plus auſtere qu'un Lacedemonien; en Ionie plus voluptueux que les Ioniens; en Perſe plus pompeux & plus magnifique que les Perſans, changeant de mœurs comme de climats & de demeure. Sa lumiere ſera comme celle du Soleil, de laquelle les Philoſophes diſent qu'elle n'eſt d'aucune couleur, & n'eſt pas elle-même une couleur, mais qu'elle devient toutes les couleurs, ſuivant les objets où elle eſt reçûe. Il accordera les choſes ſerieuſes & les galantes. Pour être capable de la Poeſie la plus ſublime, il ne ſera pas incapable de la plus baſſe. Les Vers ne l'empêcheront pas d'écrire raiſonnablement en Proſe. S'il ſçait écrire une Hiſtoire, il ne laiſſera pas de ſçavoir faire un Dialogue ou une Diſſertation. Pour être admirable en une Langue, il ne lui ſera pas impoſſible de ſe faire admirer en une autre. Tels ſont les genies du premier ordre, & tel paroîtra, ſi je ne

ne trompe, le genie de M. Saraſin.

K. *Réponſe aux Objections qu'on peut faire contre les Ouvrages de M. Saraſin.*

Mais après lui avoir donné ces louanges, ne repondrons-nous point à ce qu'on peut dire en général contre ſes Ouvrages ? Ce n'eſt pas mon deſſein de prévenir en ce lieu tout ce que l'envie, ou l'ignorance lui pourront oppoſer. Aujourd'hui qu'on déchire impunément les plus célébres Auteurs vivans, qui s'étonnera ſi l'on traite les morts de la même ſorte ? (a) *Il n'y a point de plus agreable concert*, a dit un Poete Grec, *que celui de deux perſonnes, dont l'une dit des injures, & l'autre les écoute ſans y repondre.* Que notre Siécle ait le plaiſir tout entier d'une ſi douce Muſique, & que

(a) Ἥδιον ᾄδὲν οὐδὲ μουσικώτερον,
Ἐς' ἢ δυνάσαι λοιδορούμενον φέρειν.
Οὐ λοιδορῶν γὰρ, ἂν δ λοιδορούμενος
Μὴ προσποιῆται, λοιδορεῖται λοιδορῶν.
Philemon.

Concentus ille eſt auribus gratiſſimus.
Convitiante cum tacetur quopiam.
Qui diſſimulat enim convitium, facit,
Convitians convitietur ut ſibi.
Henricus Stephanus.

rien ne l'interrompe, ni pour les vivans, ni pour les morts. Je ne parlerai donc ici qu'à trois sortes de gens qui agissent de meilleure foi, & dont les objections sont plus importantes.

XI. *Premiere Objection.*

Les premiers sont ceux qui voulant nous faire passer leur chagrin pour solidité, & pour vertu, & sçachant que notre Auteur a été principalement célèbre pour les Ouvrages purement divertissans, rebuteront ses Ecrits, même sans les lire, & l'accuseront de s'être amusé à des choses inutiles.

Ces Juges severes, plus sages que Dieu & que la Nature qui ont fait une infinité de choses pour le seul plaisir des hommes, voudroient que l'on travaillât sans cesse sur la Jurisprudence, sur la Médecine, & sur la Theologie, & nous diroient que rien ne mérite d'être estimé, s'il ne tend à l'utilité publique. En ce dernier point je suis à peu près de leur avis, mais je ne puis croire qu'on travaille inutilement, quand on travaille agreablement pour la plus grande partie du monde, & que sans corrompre les esprits, on vient à bout de

de les divertir & de leur plaire. Appellons-nous inutiles des Ouvrages où le Pere de famille se délassera des soucis domestiques, le Prince & le Ministre des soins de l'Etat, le Magistrat du tumulte & de l'embarras du Palais, le soldat de ses fatigues, l'artisan même de son travail; qui feront oublier pour un temps, à l'un sa pauvreté, à l'autre ses maladies, à un troisiéme ses cruelles passions, à tous généralement leurs infortunes? Ceux qui en jugent ainsi se trompent grossierement, comme il est aisé de le montrer, & prennent les moyens pour la fin, faute d'aller assez avant, & de pénétrer jusqu'aux fondemens des choses. Ouvrons les yeux, & ne nous imaginons pas que ni cette Place destinée au commerce, ni ces écoles où l'on enseigne, & où l'on dispute sans cesse, ni ce Barreau où l'on plaide les causes des particuliers, ni ces Conseils où l'on délibere des affaires publiques, ni ces armées, ces machines, & ces canons, ni en un mot, ce grand nombre de ressorts qui font mouvoir le vaste corps de l'Etat, soient des choses faites pour elles-mêmes, ou n'avent chacune qu'un but particulier. Elles ont toutes un but général, qui est que les Citoyens puis-

ſent vivre enſemble *vertueuſement*, *paiſiblement*, *agréablement*. Ces trois choſes ont été, ou ont dû être en même temps dans l'intention des Légiſlateurs, & de ceux qui ont fondé les Républiques. Tout ce qui contribue à la derniere ſans nuire aux deux autres, bien loin de s'écarter, comme il le ſemble, de l'utilité publique, y va quelquefois par un chemin plus droit & plus court. Par exemple, les écrits d'un célébre Juriſconſulte ſont utiles, qui le peut nier ? Ils inſtruiſent l'Avocat pour bien défendre ſa cauſe ; l'Avocat bien inſtruit fait que le Juge prononce juſtement ; le Juge en rendant juſtice met les Citoyens en repos. Mais on voit ſouvent que les différentes mains de tant de divers Artiſans détournent l'Art de ſon intention naturelle ; & il en arrive comme de ces machines, belles & bien inventées en apparence, qui compoſées de trop de pieces dont quelqu'une vient toujours à manquer, s'arrêtent à toute heure, & renverſent quelquefois ce qu'elles devoient porter. Au contraire, ces autres écrits qu'on traite communément de bagatelles, quand ils ne ſerviroient pas à régler les mœurs, ou à éclairer l'eſprit, comme ils le peuvent, comme ils le doivent, comme ils le font

d'ordinaire directement ou indirectement ; pour le moins sans avoir besoin que d'eux-mêmes, ils plaisent, ils divertissent, ils sément, & ils répandent par tout la joye, qui est après la vertu le plus grand de tous les biens. Qui ne sçait, d'ailleurs, que des raisons très-solides nous attachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas, & qu'un devoir caché & obscur l'emporte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant ? Cet homme que vous blâmez a trouvé peut-être que pour rétablir sa santé qui est ruinée, pour se défendre de la mauvaise fortune, pour le bien d'une famille dont il est l'appui, il lui est plus utile de travailler à des chansons ; qu'à des Traités de Morale & de Politique. Si cela est, je le dirai hardiment, la Morale & la Politique elles-mêmes lui ordonneront de faire des chansons ; & c'est une injustice sans exemple, que de condamner les occupations d'autrui, dont on ne sçait ni les motifs, ni les circonstances.

Mais je vais trop loin, & M. Sarasin n'a pas besoin de cette défense ; car sans parler de quelques-uns de ses Ouvrages solides qui se sont perdus, ni des autres beaux desseins que sa mort précipitée

l'empêcha d'exécuter, on voit assez par les différentes pieces de ce Volume, qu'il aspiroit à la gloire par divers moyens, & qu'il pensoit aux grandes choses comme aux petites, si toutefois il y a rien d'excellent dans les belles Lettres qu'on puisse nommer petit.

XII. *Seconde Objection.*

Il vaut donc mieux que je m'adresse maintenant à ceux qui approuvent à la vérité, qu'on s'applique à cette sorte d'Ouvrages, mais qui n'y pardonnent point de petit défaut, croyant peut-être par leur sévere critique s'acquerir la gloire d'être plus clair-voyans que les autres. Ils se trompent : mais ils n'ont point de malignité, ils méritent qu'on les desabuse en riant, comme je tâcherai de le faire. J'ai vû autrefois un vieux Gentilhomme de beaucoup d'esprit, & qui avoit été fort galant. La vieillesse même sembloit avoir respecté en lui ces deux belles qualités, & n'avoir touché qu'à son corps ; mais sa vûe commençoit à s'obscurcir à tel point qu'il ne voyoit plus qu'avec peine. Cependant il employoit un soin extrême, non pas à guérir ce mal qu'il sçavoit être incura-

ble, mais à le cacher même à ſes plus familiers amis. S'il arrivoit donc qu'il fût en liberté avec eux, il faiſoit un effort extraordinaire pour découvrir ſur leurs habits, ou une tache peu conſidérable, ou un ruban qui ne fût pas en ſon lieu, ou quelqu'autre choſe de cette nature. Et quand il leur avoit donné cette preuve qu'il voyoit, il retournoit avec moins de regret à ſa premiere obſcurité, & ſe contentoit en cette lumiere trouble & confuſe que ſon âge lui avoit laiſſée. N'eſt-ce point par un ſemblable artifice, que tant de perſonnes peu ou médiocrement intelligentes, n'excuſent rien dans les travaux de l'eſprit, & feignent de n'y pouvoir ſupporter les moindres négligences ? Car, en un mot, ceux qui pardonnent ces petits défauts dans un excellent Ouvrage, les voyent peut-être mieux que ceux qui ne les pardonnent pas. S'il y a quelque différence, c'eſt qu'ils en voyent beaucoup mieux les beautés, & qu'ils y ſont plus ſenſibles. Un beau génie les embraſe, pour ainſi dire, de ſon amour. Tout leur plaît en lui, parce qu'ils y trouvent une infinité de choſes dignes de plaire. Qu'on nous diſe que c'eſt une maladie de l'eſprit ; c'eſt du moins une de ces mala-

dies qui ſont des marques de ſanté, dont Hippocrate parle en quelqu'endroit de ſes Oeuvres, & entre leſquelles il met la faim & la ſoif, quoique ce ſoient deux choſes purement naturelles.

XIII. *Troiſiéme Objection.*

Il ſe peut faire que je ſois préoccupé d'une paſſion ſemblable pour les Ouvrages de mon ami ; mais enfin, je ne puis demeurer d'accord d'une opinion que quelques autres en ont, & que je diſſimulerois ſi leurs diſcours ne l'avoient rendue comme publique. J'avoue pourtant que je n'approche de cet endroit qu'en tremblant ; car je vois, ou je crains de voir parmi ceux que je dois combattre, quelqu'une de ces perſonnes que je révére, & de qui les ſentimens me ſeroient par tout ailleurs autant de loix. Hazardons-nous pourtant, & ne craignons point, ou de défendre la vérité, ſi nous ſommes aſſez heureux pour la connoître ; ou de faire voir publiquement que nous nous ſommes trompés, comme il arrive ſi ſouvent à tous les hommes, depuis les plus petits juſques aux plus grands. En un mot, je veux défendre ici notre Auteur, non

pas des admirateurs de feu M. de Voiture, car je le ſuis moi-même autant qu'aucun autre, mais de ceux qui ne veulent rien admirer que lui, qui le tiennent pour l'unique original des choſes galantes, & ne craignent pas de dire, ou de faire entendre, que tous les autres, & en particulier M. Saraſin, ne ſont, ou que de mauvais imitateurs, ou que de médiocres copiſtes.

Je le répete, perſonne n'admire M. de Voiture plus que moi, ſans en excepter cet excellent homme, qui s'étant trop injuſtement condamné lui-même à un ſilence éternel, quand il a vû qu'on attaquoit la mémoire de ſon ami, a rompu, comme le fils du Roy Crœſus, tous les liens de ſa langue, & s'eſt écrié, (mais, bon Dieu, avec quelle grace & quelle force!) *C'eſt le Roy*. S'il ne tient qu'à être l'écho de cette voix, je le répéterai très-volontiers, *C'eſt le Roy*, & ne diſputerai point à M. de Voiture la premiere place en pluſieurs choſes, ſans examiner même ſi elle ne lui eſt point dûe en toutes. Mais certes le champ de la gloire eſt aſſez vaſte pour tout le monde; il y a plus d'un laurier & plus d'une couronne ſur le Parnaſſe. Ne ſçaurions-nous aſſez eſtimer M. de

Voiture, ſans mépriſer ceux qu'il a lui-même eſtimés ? Qu'il ait éternellement l'avantage d'avoir été de la plus belle & de la plus galante Societé qui fut jamais, de qui il a beaucoup reçu, à qui il a beaucoup rendu ; qu'il charme éternellement tout ce qu'il y aura de plus délicat dans le monde ; qu'il ſoit éternellement inimitable, mais qu'on ne nous accuſe pas éternellement de l'imiter, & d'être de ces gens, ou pour parler comme Horace, de ces animaux adonnés à la ſervitude, qui ont, ou bien peu de courage, s'ils n'oſent jamais rien entreprendre d'eux-mêmes ; ou beaucoup de témerité, s'ils prétendent toujours de mieux faire ce que d'autres ont fait avant eux. Quant à moi, c'eſt mon avis qu'un homme qui a le génie auſſi grand & auſſi noble que M. Saraſin, tâche ſans doute d'égaler tous les Ecrivains de ſon ſiécle, mais qu'il n'en imite pas un. Voyons toutefois ſi je me trompe, & en quelle partie de ſes Ouvrages il pourroit n'être qu'un imitateur de ceux d'autrui. Seroit-ce en l'Hiſtoire du ſiége de Dunkerque, ou dans la conſpiration de Valſtein ? Ce n'eſt pas à mon avis ce qu'on veut dire. Dans le Dialogue, dans la Pompe funebre, dans la Diſſertation

ſu jeu des Echets, dans la guerre des Paraſites, dans le diſcours ſur la Tragédie ? Je n'y vois pas plus d'apparence. Courage donc ; nous avons ſauvé la moitié de ce volume, où perſonne ne peut rien prétendre. M. de Voiture a écrit un très-grand nombre de lettres admirables ; & s'il en faut juger par le plaiſir qu'elles nous donnent, c'étoient de tous ſes Ouvrages ceux qu'il aimoit & qu'il eſtimoit le plus. M. Saraſin au contraire n'a preſque rien écrit en ce genre avec ſoin ; & quand il y étoit obligé par quelque raiſon de néceſſité, ou de bienſéance, il ne s'y appliquoit qu'à regret, & avec chagrin, ne pouvant ſouffrir qu'auſſi-tôt qu'on avoit quelque réputation de bien écrire, on n'eût plus la liberté d'écrire comme un autre homme. J'ai vû une de ſes lettres où il s'en plaignoit aſſez plaiſamment, & ces paroles m'en ſont demeurées dans la mémoire. *J'envie la félicité de mon Procureur, qui commence toutes ſes Lettres par*, J'AI REÇU LA VÔTRE, *ſans qu'on y trouve rien à dire.* Ce n'eſt pas que même ſans y penſer, il ne lui ſoit quelquefois échapé des lettres d'un caractere très-agréable, & qui lui étoit particulier ; mais comme il n'en gardoit point

de copie, la plûpart ſe ſont perdues par la négligence de ſes amis ; & à peine en avons-nous trouvé quatre ou cinq, que nous n'avons pas voulu publier, de peur qu'il ne ſemblât que ce fût l'élite d'un plus grand nombre, & qu'en choiſiſſant celles-là, nous euſſions condamné toutes les autres.

XIV. *Continuation de la même matière.*

Je puis dire donc, qu'en tous leurs Ouvrages de proſe ces deux grands hommes ont ſi peu de reſſemblance, que l'un ne donne pas même l'occaſion de penſer à l'autre. Venons aux Poëſies, où j'avoue que nous aurons bien plus à combattre. Je demanderai pourtant encore, ſi c'eſt qu'il y ait quelque Poëſie de notre Auteur, qui reſſemble à quelqu'autre Poëſie de M. de Voiture. A-t-il imité, par exemple, les Stances ſur l'amour d'un ſoulier, la réponſe de Jupiter à la plainte des Conſones, l'Epître à M. de Colligny, les Vers irréguliers à M. le Prince ? M. de Voiture a-t-il fait quelque Ouvrage qu'on puiſſe nommer l'original de la défaite des Bouts-Rimés, ou de l'Epître au Comte de Fieſque, ou du Teſtament de Goulu, ou de la Pro-

ſopopée de la riviere de Seine, ou du Directeur, ou du mauvais Poëte, ou de quelqu'autre des Poëſies de M. Saraſin? Point du tout. Et quand l'un a voulu parler de la Taupe, & l'autre de la Souris, deux animaux aſſez ſemblables, ils ont pris des routes ſi différentes, qu'ils n'avoient garde de ſe rencontrer. C'eſt donc encore un grand avantage, qu'on ne nous peut reprocher du moins aucune imitation particuliere. Mais, dira-t-on, vous en avez imité le principal, le ſtile & le caractere, & cette ſorte de Poëſie que M. de Voiture avoit introduite, qui renonçant à la gravité ſans s'abaiſſer juſqu'à la bouffonnerie, eſt plus propre que pas une autre à divertir les honnêtes gens. Pour répondre à cette objection, il m'eſt néceſſaire de reprendre la choſe d'un peu plus haut.

On a dit que les ſciences voyageoient tour à tour par toutes les parties du monde, & que comme ſi elles devoient leur lumiere à toute la terre, après avoir éclairé long-temps un climat, elles le laiſſoient dans ſes premieres ténébres, pour aller diſſiper celles des autres. A cela on peut ajouter, qu'en tous les climats, & parmi toutes les Nations, chaque ſcience, ou chaque art, a comme

ſes diverſes maniéres qui viennent chacune tour à tour, pour ainſi dire, jouer leur rolle ſur ce grand Théatre, & ſe retirent après pour ſe faire place l'une à l'autre : ſoit que cette varieté vienne du ſeul deſtin des choſes humaines toutes ſujettes au changement, ſoit qu'elle naiſſe de la diverſité des temps, ou de la diverſité des eſprits de ceux qui gouvernent, dont les inclinations ſervent de loix. Or ces révolutions, non plus que celles des Républiques, ne ſe font jamais que par le moyen de quelque eſprit plus puiſſant & plus élevé que les autres, qui ne ſe contentant pas de l'état préſent des choſes, entreprend de ſe faire un nouveau chemin à la grandeur & à la gloire. Mais auſſi-tôt qu'un de ces génies extraordinaires a paru, on en voit de deux autres ſortes qui ſe mettent ſur les rangs. Les uns qui n'ont preſque rien de bon que la volonté de bien faire, le ſuivent à la trace, mais de bien loin, ne ſont que ſes ombres, & que ſes vaines images, l'imitent enfin toujours mal-à-propos, ſans ſe ſouvenir qu'il n'y a point de vertu qui n'ait deux vices à ſes côtés, ni d'élévation qui ne ſoit environnée de précipices. Les autres au contraire, ne prennent pas véritablement

une maniere opposée à la sienne ; car ils s'opposeroient au goût du siécle, qui vient d'embrasser avidement cette nouveauté, ils s'opposeroient peut-être à leur propre inclination, qui les y eût portés d'elle-même, s'ils n'eussent pas été prévenus. Mais en allant du même côté, ils s'ouvrent des routes toutes différentes, ils font cent nouvelles découvertes, quelquefois ils atteignent, quelquefois ils passent celui qui les a devancés, & lors même qu'ils ne font ni l'un ni l'autre, ils se font un caractere particulier qui a son prix & sa propre gloire. Il me seroit aisé de justifier ce que j'ai dit par les exemples de plusieurs Nations, si ma longueur qui ennuye sans doute, mon Lecteur, ne m'ennuyoit aussi moi-même. Pour venir donc à notre sujet particulier ; la Poësie Françoise avoit été gaye & folâtre du temps de Marot, & de Melin de Saint-Gelais ; & quoique depuis elle eût encore paru quelquefois avec le même visage, néanmoins les grands génies de Ronsard, de du Bellay, de Belleau, du Cardinal du Perron, de Desportes, de Bertaud & de Malherbe plus graves & plus sérieux, l'avoient emporté par-dessus les autres, & nos Muses commençoient à être aussi

ſéveres que ce Philoſophe de l'antiquité, qu'on ne voyoit jamais rire. M. de Voiture, qui pourroit lui refuſer cette louange ? vint alors avec un eſprit très-galant & très-délicat, & une mélancolie douce & ingénieuſe, de celles qui cherchent ſans ceſſe à s'égayer. Il ſe ſouvenoit de la liberté de notre ancienne Poëſie ; il avoit devant les yeux celle de quelques Italiens, & les fineſſes des plus polis Auteurs de Rome & de Grece. De tout cela enſemble ne ſuivant perſonne, mais éclairé ſeulement par ceux qui l'avoient précedé, il ſe fit lui-même un genre d'écrire, qui ne charma pas moins par ſes graces que par ſa nouveauté. Il dégoûta même en quelque ſorte la Cour & les Dames, des choſes plus fortes & plus ſérieuſes. Qu'eût fait M. Saraſin, qui vint dans le monde un peu après lui ? Quand ſon inclination l'auroit éloigné de ce même genre d'écrire, je m'aſſure qu'il l'auroit forcée pour s'accommoder au temps. Mais je m'imagine au contraire, qu'il rendit graces à la fortune, de l'avoir fait naître en un ſiécle dont le goût étoit ſi conforme au ſien, & qu'il lui étoit ſi aiſé de ſatisfaire. Il ſe mit donc à écrire en ce ſtile libre, & ſe trouvant riche de ſes propres inven-

tions, en quoi pour ne rien dire de plus hardi, il ne cédoit à perſonne, il n'imita pas davantage M. de Voiture, que M. de Voiture avoit imité Marot, & tous ces anciens Auteurs dont j'ai parlé. Si maintenant des eſprits, & très-ſages & très-éclairés, mais certainement peu favorables à M. Saraſin, veulent confondre ces deux manieres ſi différentes, je leur dirai qu'ils ſe font tort à eux-mêmes, & qu'ils devroient laiſſer à des vûes foibles & obſcures, à ne faire nulle diſtinction entre des choſes qui ont ſeulement quelque reſſemblance. Prenez un homme tout-à-fait ignorant, il mettra tous les Poëtes du monde en même rang, depuis Virgile juſqu'aux faiſeurs d'Acroſtiches. Donnez-lui un peu plus de lumieres, il diſtinguera entre le Poëme Héroïque, la Comédie, la Satyre, l'Epigramme, & l'Elegie; mais il ne fera nulle différence entre Stace & Virgile, Plaute & Terence, Juvenal & Horace, Martial & Catulle; & pour Ovide, Tibulle & Properce, il ne ſe doutera pas ſeulement qu'on puiſſe diſtinguer leur génie & leur caractere. Au contraire, celui qui aura un goût exquis, & une connoiſſance exacte des bons Auteurs, non ſeulement il diſtinguera les caracteres

de tous ces divers Ecrivains, mais même comme toutes choſes ont leur abus & leur excès, il péchera d'un autre côté ; il ſe défiera bien ſouvent du témoignage des Livres & des Manuſcrits ; & trouvant dans les Ouvrages d'un même Auteur quelque légere diverſité de ſtile, il les diſtribuera à divers auteurs, ſans conſidérer qu'un homme eſt quelquefois auſſi different de lui-même que d'un autre.

Que ſi notre Nation & notre ſiécle ne ſont capables de porter en chaque genre qu'un ſeul homme que nous puiſſions admirer ; ſi M. de Voiture n'a rien laiſſé à faire aux autres, malheur à tous ceux qui ſont venus après lui ! Qu'on renonce à la Poëſie galante. Pourquoi s'engager au travail, s'il n'y a plus de gloire à prétendre ? Ne rebutons point, de grace, ſi cruellement tant de beaux eſprits qui courent dans la même carriere. J'en connois quelques-uns, (& combien y en a-t-il d'autres que je ne connois point) dont les écrits, quoiqu'en un genre ſemblable, paſſeront un jour, à mon avis, pour des originaux, & non pas pour des copies. Celui-ci avec le bel air du monde & de la Cour, aura je ne ſçai quoi de fin, de ſubtil, de travaillé,

lé, de tourné, d'uni, de coupé entre le caractere de l'Ode, & celui de l'Epigramme. Cet autre inſpirera à ſes Ouvrages je ne ſçai quel eſprit d'amour, & quelle paſſion tendre & délicate qui ne ſera point ailleurs. Un troiſiéme, quoiqu'en riant, aura l'art de ſemer dans ſes écrits plus de belle morale que tous les autres. Et qui pourroit dire tous les divers caracteres qui ſont déja, ou qui peuvent être à l'avenir en cette ſorte de choſes, puiſque même du divers mélange de ces qualités, comme autant d'élemens, il peut naître une infinité de formes & d'eſpeces différentes ?

XV. *Comparaiſon ſur le même ſujet.*

Eſſayons ſi nous ne pourrions point éclaircir cette vérité par une comparaiſon. Il eſt arrivé quelque choſe de ſemblable en tous les beaux Arts : il n'y en a point qui n'ait été cultivé par un certain nombre d'excellens hommes ; les uns ont précedé, & les autres ont ſuivi ; chacun a contribué quelque choſe du ſien à la perfection de l'Art, de ſorte qu'elle ne ſe trouve entiere en pas un, quoiqu'elle le ſoit en tous pris enſemble. Conſiderons les progrès de la pein-

ture, qui a un ſi grand rapport avec ſa Poëſie. Entre les illuſtres Peintres de la Grece, Apollodore fut le plus ancien; mais on a dit de lui, qu'il ne fit qu'ouvrir les portes de l'Art, où Zeuxis entra le premier par une plus exacte imitation de la nature. Enſuite vint cette foule de grands Peintres, Parrhaſius, Protogene, Timante, Pamphilus, Ariſtide, Nicomachus, & pluſieurs autres, chacun heureux en certaines choſes que Pline a ſi exactement & ſi agréablement rapportées. En l'un on eſtima la ſymmétrie, en l'autre l'invention & le deſſein. Tel fut loué de bien repreſenter les cheveux & les extrémités des corps; tel, de mieux repreſenter que perſonne les paſſions & les inclinations des hommes; tel autre, de finir admirablement ſes Ouvrages, & tel même de les achever en fort peu de temps. Apelle les paſſa tous de bien loin, ſur tout en une certaine grace inimitable qu'il donnoit à tout ce qui partoit de ſes mains. Cependant cet Apelle, ce grand Apelle auſſi louable par ſon ingenuité, que pour l'excellence de ſon Art, cédoit franchement à Amphion pour l'ordonnance, & à Aſclepiodore pour les éloignemens, & pour la juſte obſervation des diſtan-

ces. Allons encore plus avant dans ce chemin ; car il eſt couvert de fleurs, & s'il nous détourne il ne nous égarera pas. Et pourquoi ne parlerions-nous auſſi que de ces Peintres, dont toute la gloire eſt maintenant renfermée dans les Livres, & de qui les noms ſeroient effacés comme leurs couleurs, ſi les Ouvrages des ſçavantes plumes n'étoient plus durables que ceux des meilleurs pinceaux ? Entre ces grands hommes dont nous pouvons admirer encore les tableaux, Raphael étant diſciple de Pietre Perugino, imita d'abord ſa maniere exacte & peinée, comme l'on parle, mais ſéche, & l'imita ſi exactement, qu'on ne pouvoit faire nulle diſtinction entre le travail de l'un & le travail de l'autre. Mais ſon génie ſans comparaiſon plus grand que celui de ſon maître, ne ſe put long-temps contenir dans les mêmes bornes. Il ſe fortifia par l'imitation de Leonard & de Michel-Ange, & y ajoutant des graces que ces deux excellens hommes, tout ſçavans & tout conſommés qu'ils étoient en l'Art, n'avoient jamais eues, il ſe fit une nouvelle maniere très-charmante, & infiniment au deſſus de la premiere qu'il avoit ſuivie. Jules Romain, diſciple de Raphael, eut

un grand esprit, & fut capable des plus grands dessëins, & des plus nobles caprices de l'Art ; mais la douceur & les graces de son Maître lui manquerent, quoiqu'il eût travaillé toute sa vie à profiter de ses exemples & de ses préceptes. Toutes ses figures étoient fieres & hardies, & il fit bien voir qu'en vain notre résolution nous porte d'un côté, quand la nature nous attire & nous entraîne d'un autre. Le Titien au contraire n'eut pour maître qu'un Peintre médiocre ; & cependant il surpassa tous ceux de sa profession en l'agréable mélange des couleurs, & en l'amour qui régne en tous ses Ouvrages. Le Correge fut encore moins redevable à l'instruction d'autrui ; la nature le fit toute seule ; il nâquit & fut nourri dans la solitude ; jamais il n'imita aucun autre Peintre ; toutefois par un admirable effet de son grand génie ses Ouvrages ont une maniere universelle, où l'on trouve quelque chose de tous les autres. Admirons cette diversité. L'un surpasse de beaucoup ceux qu'il imite ; l'autre, quoique grand en plusieurs choses, fait tous ses efforts pour leur ressembler, & n'en sçauroit venir à bout. Celui-ci connoît admirablement ce que toutes les différentes

manieres ont de bon, & n'en peut former une meilleure. Celui-là n'en connoît, ni n'en imite pas une, & l'on diroit qu'il les a prises toutes ensemble. Ils se suivent, & s'instruisent les uns les autres, & sont tous de grands Maîtres, & non pas de petits Copistes.

XVI. *Autre comparaison.*

Mais pourquoi nous arrêter à des comparaisons trop éloignées peut-être de notre sujet, lorsque nous en avons de plus proches. Chacun sçait combien notre langue doit au merveilleux génie de feu M. de Balzac. Ne le dissimulons point avec trop d'ingratitude, elle ne fut plus la même depuis qu'il commença d'écrire ; il lui fit changer de face, & lui donna un nouveau tour. Tous ceux qui ont écrit depuis, (je n'en excepte pas un) lui doivent une partie de leur stile. Ces bonnes gens même qui sont encore abusés, & qui disent *parler Balsac*, quand ils veulent dire, *mal parler*, s'ils parlent quelquefois raisonnablement, ils en ont l'obligation sans le sçavoir, à celui qu'ils outragent & qu'ils déchirent. La gloire de cet excellent homme sera grande & immortelle,

ſans doute, mais elle n'obſcurcira point celle de beaucoup d'illuſtres Auteurs qui ont paru après lui, ni en particulier celle de M. de Voiture, qui lui eſt pourtant, ſi je ne me trompe, plus redevable pour l'expreſſion, que M. Saraſin ne l'eſt à M. de Voiture lui-même pour le caractere de ſes Vers. Enfin M. de Voiture, ſi nous en croyons ſes particuliers amis, étoit très-agréable en converſation. M. Saraſin l'étoit auſſi, mais c'étoit, comme on en demeure d'accord, d'une maniere très-différente. Si l'entretien & les écrits ſont également l'image de l'eſprit, pourquoi ne voudra-t-on pas que la même diverſité de graces & d'agrément qui étoit dans leur converſation, ſe trouve encore dans leurs Ouvrages ?

XVII. *Du génie de M. Saraſin pour le monde.*

J'avois réſolu de finir en cet endroit; mais ce que je viens de dire m'avertit, qu'après avoir employé tant de temps à louer les Oeuvres de M. Saraſin, je puis bien donner encore un moment à louer M. Saraſin lui-même.

Je ne ſçai par quel malheur le génie

pour les lettres, & le génie du monde, compatiſſent rarement enſemble. Parmi ceux qui ſe conſacrent à l'étude, peu ſont capables d'autre choſe que d'étudier. La plûpart ſemblent n'être vivans que dans leurs Ouvrages ; pour être Auteurs ils ceſſent preſque d'être hommes. Ils ont l'ame pleine de grandes connoiſſances ; mais quand il s'agit d'en tirer quelque utilité préſente, ils font voir combien il y a loin de la beauté des contemplations, à la vigueur de l'action & de la pratique : ſemblables à cette fameuſe Galere de l'un des Ptolomées, qui avoit quarante rangs de rames, & pouvoit porter trois mille combattans ſur le Tillac, ſans compter quatre cens Matelots, & quatre mille Forçats qui lui étoient néceſſaires, mais dont la maſſe ſe trouva ſi lourde, qu'il fut impoſſible de la mettre en mer, & qu'elle ne ſervit jamais que de montre. N'en accuſons point les Sciences & les Arts, ce n'eſt pas leur faute, c'eſt celle des eſprits qui ne ſont pas aſſez forts pour les porter, ou aſſez habiles pour les manier, & qui comme des ſoldats, ou infirmes, ou mal adroits, ſe trouvent accablés ou empêchés de leurs propres armes. L'eſprit de notre excellent ami n'étoit pas

de cette ſorte ; & s'il en faut un illuſtre témoignage, je n'en chercherai point d'autre que celui d'un Prince grand par ſa naiſſance, grand par ſon eſprit & par ſon courage ; d'un Prince qui ne juge pas par les yeux & par le raiſonnement d'autrui, mais par les ſiens propres, & qui mille fois, quoiqu'environné d'une foule de perſonnes de qualité & de mérite, trouva comme une Cour toute entiere en M. Saraſin, ſoit qu'il fallût délibérer, executer, ou négocier en des affaires importantes & publiques, ſoit qu'il eût à ſe repoſer ſur quelqu'un de la conduite de ſa maiſon & de ſes affaires particulieres, ſoit qu'il cherchât un entretien ſolide & ſçavant, ſoit qu'il eût beſoin de ſe délaſſer dans un entretien agréable.

XVIII. *De ſa converſation.*

Que ne puis-je repreſenter par quelque grand & hardi coup de pinceau, les charmes de ſa converſation tels qu'ils me ſont demeurés dans la mémoire ! Mais il en eſt de ceci comme de toutes les autres choſes excellentes ; il eſt très-aiſé de dire ce qu'elles ne ſont pas, & très-mal-aiſé de dépeindre ce qu'elles ſont. Ne me demandez point ce qu'a-

voit

voit M. Saraſin pour plaire ſi univerſellement, il n'avoit rien de ce qui déplaît en la plûpart des gens d'eſprit, & de ceux qui font profeſſion des Lettres. Les uns, ou par une vertu trop auſtere, ou par un mépris qui les rend eux-mêmes mépriſables, n'ont de commerce qu'avec les Sçavans, & renoncent volontairement à l'entretien de la plus grande partie du monde. Ils font tort à la Philoſophie; car les Dames, à qui l'on dit qu'ils en font profeſſion, au lieu de concevoir ſous ce nom le bon ſens & l'amour de la raiſon, qui ont naturellement mille charmes, ſe figurent quelque choſe d'étrange & de barbare, qui rend les gens de mauvaiſe humeur, & les empêche d'être ſociables. Ils oublient que Socrate leur fondateur & leur pere (ſi toutefois ils ſont ſa légitime poſterité) rioit & danſoit comme un autre homme, & n'eſtimoit rien indigne de lui que le vice. On en voit d'autres qui n'ont ni ce chagrin, ni cette fierté; mais qui par une trop forte application à leurs deſſeins, ſont toujours diſtraits, & ne portent en aucun lieu que la moitié de leur eſprit, tournant ſans ceſſe la vûe d'un autre côté, comme un amant éloigné de ce qu'il aime. Quel-

ques-uns ayant peu de connoiſſance du monde, & aſſez de jugement, n'y marchent qu'avec crainte, comme en un pays inconnu; ils ne diſent rien pour trop choiſir ce qu'ils ont à dire; on devine plûtôt leur eſprit que l'on ne le voit. Au contraire, quelques autres abuſent du leur, & de la réputation qu'ils ont acquiſe. Ils parlent bien, mais ils parlent trop; ils diſent ſans ceſſe de bonnes choſes, mais ils n'en laiſſent point dire aux autres. Qu'ils faſſent dans la converſation ce que faiſoit cet ancien dans la République, quand il ſe retiroit de temps en temps pour laiſſer paroître des vertus moins éclatantes que la ſienne. Que dirai-je de ceux avec qui on ne ſçauroit parler de rien que de leurs Ouvrages? De ceux qui plaiſent d'abord, mais qui n'ont toujours que les mêmes choſes à dire, auſſi ennuyeux la ſeconde fois, qu'ils étoient divertiſſans la premiere? De ceux qui pour montrer leur eſprit, ne prennent plaiſir qu'à contredire? Des opiniâtres, ſoit que par un ſot orgueil ils diſputent contre la vérité qu'ils connoiſſent, de crainte de ſe dédire, vice indigne d'un honnête homme; ſoit qu'ils ne puiſſent jamais la reconnoître quand ils ſont une fois pré-

occupés (ce qui eſt toujours un très-grand défaut) ſoit qu'ils la ſoutiennent à contretemps & avec trop de chaleur, juſques dans les bagatelles, ſans complaiſance & ſans diſcrétion, en quoi il y a pourtant beaucoup de foibleſſe ? Mais je n'aurois jamais fait, & c'eſt une matiere ſans bornes, que celle où je me ſuis preſque engagé par mégarde. Je m'arrête, & il me ſuffit de dire qu'on ne remarquoit en notre ami pas un de ces défauts ; & que ſoit par là, ſoit par mille autres belles qualités, il plaiſoit à toutes les différentes ſortes d'eſprits, comme s'il n'eût jamais penſé qu'à plaire à chacune ; aux Dames, aux gens de Lettres, aux gens de la Cour, aux plus éclairés, aux plus médiocres, dans les affaires, dans les divertiſſemens ; ſoit qu'il fallût tenir ſa place dans une converſation réglée & ſérieuſe ; ſoit qu'il fallût parmi des perſonnes tout-à-fait amies & familieres, s'emporter à ces innocentes débauches d'eſprit, à ces ſages folies, où les diſcours concertés cédent quelquefois la place aux caprices & aux boutades de la Poëſie, & où preſque tout eſt de la ſaiſon, hormis la raiſon froide & ſévere. Peut-être publiera-t-on un jour des choſes qui feront voir

combien il excelloit en ce dernier genre, où je ſuis témoin qu'il eût été inimitable, ſi ce même eſprit de gayeté qui le faiſoit aller ſi loin, inſpirant un emportement de joye à tous les autres, ne leur eût fait trouver en eux-mêmes plus de forces qu'ils ne penſoient en avoir.

XIX. *Concluſion de ce Diſcours.*

Mais il eſt temps de mettre fin à ce long Diſcours, où je crains bien d'avoir travaillé à ma honte, plûtôt qu'à l'honneur de M. Saraſin. J'ai fait pourtant ce que j'avois principalement ſouhaité, car j'ai donné des marques publiques de l'eſtime que j'avois pour lui ; plût à Dieu qu'elles fuſſent auſſi immortelles que ſes Ouvrages. On maccuſera peut-être d'en avoir trop dit ; mais quand je conſulte la paſſion que j'ai pour ſa gloire, je me reproche de n'en avoir pas dit aſſez. Et je ſçai bien que ſi je n'euſſe rien rejetté de ce qui m'eſt venu dans l'eſprit ſur un ſujet ſi riche & ſi abondant, j'en pouvois dire beaucoup davantage.

ARGUMENT
DU POEME
DE MONSIEUR SARASIN,
INTITULÉ
DULOT VAINCU,
OU
LA DEFAITE DES BOUTS-RIMÉS.

LEs Bout-Rimés n'ont été connus que depuis quelques années. L'extravagance d'un Poete ridicule nommé Dulot, donna lieu à cette invention. Un jour comme il se plaignoit en presence de plusieurs personnes qu'on lui avoit derobé quelques papiers, & particuliérement trois cens Sonnets qu'il regrettoit plus que tout le reste, quelqu'un s'étonnant qu'il en eût fait un si grand nombre, il repliqua que c'étoient des *Sonnets en blanc*, c'est-à-dire, des Bouts-Rimés de tous ces Sonnets qu'il avoit dessein de remplir. Cela sembla

plaisant, & depuis on commença à faire par une espece de jeu dans les compagnies, ce que Dulot faisoit serieusement, chacun se piquant à l'envi de remplir heureusement & facilement les rimes bizarres qu'on lui donnoit. On les choisissoit d'ordinaire de cette sorte pour augmenter la difficulté, quoiqu'au jugement des plus fins ces rimes bizarres soient bien souvent celles qui embarrassent le moins, & qui fournissent le plus de choses nouvelles & surprenantes pour ce stile folâtre & burlesque. Il y eut un Recueil imprimé de cette sorte de Sonnets en l'année mil six cens quarante neuf. Quelque temps après on sembla s'en dégouter, & ils ne furent plus si communs jusqu'en l'année mil six cens cinquante quatre, qu'un homme bien moins illustre par ses grandes charges, que par ses plus grandes qualités, les remit en reputation sans y penser. Car comme il a toujours sçû mêler le divertissement des belles-lettres aux affaires les plus importantes de l'Etat, de la Justice, & des Finances, par hazard, à quelqu'une de ces heures que les soins du public lui laissent, il appliqua ce genre de Poesie à son veritable usage, & fit en se jouant un Son-

net de Bouts-Rimés sur la mort du Perroquet d'une Dame de qualité, dont le nom & le merite sont connus de tout le monde. Cet exemple reveilla tout ce qu'il y avoit de gens en France qui sçavoient rimer ; on ne vit durant quelques mois que des Sonnets sur ces mêmes Bouts-Rimés ; & leur sujet ordinaire étoit, ou le Perroquet, ou Sainte Menehoud, que nous venions de reprendre sur les Ennemis. M. Sarasin fit aussi un de ces Sonnets sur le Perroquet ; mais s'ennuyant à la fin qu'une Poesie comme celle-là, ôtât, pour ainsi dire, le cours à toutes les autres, il commença à parler par tout contre les Bouts-Rimés, & conçut le dessein de ce Poeme, qu'il composa en quatre ou cinq jours, & qu'il n'a pas eu le temps de corriger. C'est une imitation plaisante du Poeme heroique, qui est le plus serieux & le plus grave de tous, ou du moins une des principales parties. L'Auteur s'attache sur tout à deux choses, où les Poetes Epiques font d'ordinaire un effort particulier ; l'une est ce que les Italiens appellent *Rassegna*, la *revûe*, ou le dénombrement des troupes de leurs Chefs ; & l'autre, la description du combat. Il feint que le Poete Dulot (à

qui il donne pour pere le Herty, ce Fou des Petites-Maisons, duquel on a tant parlé,) que Dulot, dis-je, ayant essayé autrefois en vain de détruire la bonne Poesie, s'avise de faire revolter la nation des Bouts-Rimés, & de les amener sous les armes aux portes de Paris. Il les represente conduits par quatorze Chefs, qui sont les quatorze Rimes que le Perroquet rendoit alors si celebres. Il décrit ensuite l'armée des bons Vers, la bataille qui fut donnée dans la plaine de Grenelle, la défaite des Bouts-Rimés, les peines qu'on imposa aux vaincus, & finit son Poeme par la mort de Dulot, comme Virgile a fini le sien par la mort de Turnus. Il a rempli cet Ouvrage de tant de choses agréables, qu'elles doivent faire excuser aux plus severes Critiques celles qu'il y eût changées lui-même s'il eût vêcu. Sur tout il y a quantite d'allusions très-ingenieuses qu'on expliquera en marge, comme étoit son intention, en faveur de plusieurs personnes qui ne sont pas obligées de les entendre.

MEMOIRES,

PLACETS,

INSCRIPTIONS,

EPITAPHES,

LETTRES.

MEMOIRES, PLACETS, INSCRIPTIONS, EPITAPHES, LETTRES.

PROJET DE L'HISTOIRE DE LOUIS XIV.

A M. Colbert.

LE deſſein dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, quoiqu'aſſez confuſément, ſeroit d'écrire toute cette derniere guerre.

Je n'entendrois pas que ce fût en forme de Journal, ni de Relation, &

de ſimples Memoires, ni d'Eloges, ou de Panegyriques, qui ſont tous de caracteres, & de ſtiles differens qu'il faut bien diſtinguer. Ce ſeroit plûtôt comme une grande Hiſtoire à la maniere de Tite-Live, de Polybe, & des autres Anciens.

Il faudroit repreſenter dès l'entrée l'état de toute l'Europe, & particuliérement celui des deux Royaumes de France & d'Eſpagne. C'eſt un beau champ pour parler en abregé de toutes les vertus du Roy, & pour bien faire concevoir ſa grandeur en toute ſorte de maniere, par la ſecrete comparaiſon que le Lecteur feroit lui-même de S. M. avec tous les autres Souverains.

Il faudroit enſuite expliquer les cauſes de la rupture, & les juſtes prétentions du Roy, non pas en Avocat, mais en Hiſtorien. Un recit ſommaire, mais fort digeré & fort étudié des raiſons que les deux Couronnes alleguent, écrit en termes choiſis, & réduit au terme du ſens naturel, feroit entendre aux perſonnes les moins éclairées, ce que les plus habiles ont peine à démêler dans de gros Volumes. On refuteroit ſur la fin, mais toujours dans ce ſtile de narration, les principaux fondemens

du *Bouclier d'Etat*, qui eſt l'ouvrage d'un habile homme, & qui fait beaucoup de bruit chez les étrangers.

Tout cet endroit-là, comme il demande quelque connoiſſance, & qu'il y faut également éviter la longueur & l'obſcurité, ne ſeroit pas le plus aiſé. J'y ai pourtant fait aſſez de reflexions. J'eſpererois en ſortir à mon honneur.

Enſuite il faudroit travailler à ce que peu d'Hiſtoriens modernes ont ſçû bien faire, & preſque pas un de nos François, c'eſt-à-dire qu'il faudroit faire connoître les Acteurs principaux en cette guerre, comme ſi l'on ſuppoſoit que perſonne ne les connoît encore. Car on écrit pour la poſterité qui ne les aura pas vûs ; & ce n'eſt pas même toujours les connoître que de les voir.

Ces manieres de portraits, ou de caracteres, quand ils ſont bien touchés, qu'ils ne ſont ni en trop grand nombre, ni tout d'une ſuite, mais diſperſés & placés avec quelque art & quelque diverſité ; qu'on rapporte en quatre paroles, la naiſſance & les actions remarquables ; qu'on pénétre finement les talens, & la portée de chacun ; qu'on n'en dit ni trop, ni trop peu ; qu'on ſçait en faire entendre toujours beaucoup

plus qu'on n'en dit, produiſent un effet admirable. C'eſt un des grands ſecrets pour rendre l'Hiſtoire animée, & pour empêcher qu'elle ne languiſſe, & ne dégoute jamais. L'eſprit du Lecteur, quand il s'eſt une fois formé ces differentes idées, & qu'il voit enſuite chaque perſonnage remplir la ſienne, s'en fait un ſpectacle très-délicieux.

Entre tous ces caracteres, celui de Sa Majeſté doit éclater.

Il faut louer le Roy par tout, mais pour ainſi dire ſans louange, par un recit de tout ce qu'on lui a vû faire, dire & penſer, qui paroiſſe déſintéreſſé, mais qui ſoit vif, piquant, & ſoutenu, évitant dans les expreſſions tout ce qui tourne vers le Panegyrique. Pour en être mieux crû, il ne s'agit pas de lui donner là les épithetes & les éloges magnifiques qu'il mérite; il faut les arracher de la bouche du Lecteur par les choſes mêmes. Plutarque, ni Quinte-Curce n'ont point loué Alexandre d'une autre maniere, & on l'a trouvé bien loué. Il ſeroit à ſouhaiter ſans doute que S. M. approuvât & agreât ce deſſein, qui ne peut preſque pas ſe bien exécuter ſans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paroiſſe l'avoir agréé, ni ſçû, ni commandé.

L'Hiſtoire paſſe beaucoup de circonſtances que le Journal & les Mémoires rapportent. Elle ne ſe met point en peine de combien de pas la trenchée a été avancée, & quels Regimens ſont entrés en garde chaque jour, quand cela n'a rien produit d'extraordinaire. Mais en récompenſe, (*a*) ſur les actions, & ſur les perſonnes principales, quand il eſt queſtion du Maitre, & d'un exemple inſtruiſant de valeur, de fermeté, de grand ſens, comme notre Roy en a donné mille, elle releve & fait valoir bien de petites choſes que le Journal & les Mémoires ont accoutumé de négliger. Tout ce qu'elle rencontre de grand, elle le met dans un plus beau jour par un ſtile plus noble, plus compoſé, qui renferme beaucoup en peu d'eſpace, & où il n'y a point de paroles perdues.

Les reflexions courtes & ſenſées, les diſcours particuliers, les harangues militaires, les motifs ſecrets, les interêts des Princes, les negociations, les conſeils, les divers ſentimens du Public, les deſcriptions agreables des pays, des villes, des peuples, & de leurs mœurs,

(*a*) Tout ceci eſt omis dans l'Edition des Lettres Hiſtoriques.

des campemens, des travaux, des marches d'armées, tout y trouve ſa place. Si l'on ne ſçait fondre & allier tout cela enſemble en un corps ſolide, plein de varieté, de force & d'éclat, peindre plûtôt que raconter, faire voir à l'imagination tout ce qu'on met ſur le papier, attacher par là ſes Lecteurs, & les intereſſer à ce qui ſe paſſe, ce n'eſt plus Hiſtoire; c'eſt Regiſtre, ou Chronique tout au plus.

CONVERSATION DE LOUIS XIV. DEVANT LILLE.

IL y a tant de difference entre ce qui part purement du cœur du Roy, & ce qui ſe peut dire de plus grand de ſa perſonne, que pour vous faire voir ſes vertus dans leur ſource, je ſerai bien aiſe de vous rendre compte d'un entretien, où j'eus l'honneur d'être en tiers devant Lille, & où ſa modeſtie ſe trouvant vaincue par nos prieres, voici comme il parla des ſentimens de ſon ame

ame ſur tous les ſujets où la converſation ſe tourna, que je ne vous rediraſi point par ordre, pour le pouvoir mieux lier avec mon ſujet.

Les Rois dans leur conduite ſont bien plus malheureux que les autres hommes, puiſque leurs cœurs ne ſont pas expoſés aux yeux de leurs ſujets, comme ſont toutes leurs actions, dont ils ne jugent la plûpart du temps que ſelon leurs interêts & leurs paſſions, & preſque jamais ſelon l'équité.

C'eſt ce qui fait qu'on les blâme ſouvent quand ils ſont le plus eſtimables, & lorſque pour ſatisfaire à leurs obligations, ils ſont forcés de ſacrifier toutes choſes au bien de leur Etat.

Quand j'ai pris le gouvernement de mon Royaume, j'ai bien vû que ma reputation alloit être à la merci de tout le monde, qui peut-être ne me rendroit pas toujours juſtice.

Mais comme je ne ſonge qu'à me bien acquitter de tout ce que je dois à mes peuples, & à ma dignité, j'ai mépriſé, pour faire mon devoir, toutes les autres gloires.

J'ai crû que la premiere qualité d'un Roy étoit la fermeté, & qu'il ne devoit jamais laiſſer ébranler ſa vertu par

le blâme ou par les louanges. Que pour bien gouverner son Etat, le bonheur de ses sujets étoit le seul pole qu'il devoit regarder, sans se soucier des tempêtes, & des vents differens qui agiteroient continuellement son vaisseau.

J'ai fait ce que j'ai pû pour me bien affermir dans une maxime qui seule peut donner du repos à un Roy, & à ses peuples.

Cependant si ma conduite ne laisse pas de trouver des censeurs, & si même je fais quelque faute, comme il est bien malaisé qu'un jeune Roy n'en puisse faire, Dieu n'a pas laissé de benir mes bonnes intentions, puisque je puis dire, sans en vouloir tirer de vanité, qu'il n'y a point dans le monde de Royaume plus florissant que le mien, ni de Roy plus heureux.

Quand après avoir songé au bien de mon Etat, je trouve l'occasion d'en faire à mes sujets particuliers, je confesse que je sens veritablement le plaisir d'être Roy.

Mais comme l'envie ne s'étend pas seulement sur celui qui reçoit un bienfait, mais encore sur celui qui le donne,

J'ai vû souvent qu'on m'a voulu ôter le mérite de mes graces, & de mes

liberalités, pour le vouloir donner à quelque autre.

On ne peut souffrir que personne nous approche sans qu'on dise qu'il nous gouverne.

Et quoique pour reparer un temps où j'avoue que ma trop grande jeunesse avoit laissé trop empieter, j'aye depuis donné mille marques que rien que la justice & la raison n'ont de pouvoir sur moi, on aime souvent mieux croire mes ennemis que mes actions.

On veut que je ne puisse considerer ceux qui me servent & qui me plaisent plus que les autres, sans accuser de foiblesse mon amitié, & pour me rendre plus esclave que les esclaves mêmes, on voudroit pouvoir enchaîner mes inclinations.

Cependant comme je sçai qu'il n'y a rien si aisé à surprendre qu'un Roy qui croit jamais ne le pouvoir être, sans me fier à mes lumieres, j'écoute tout le monde, afin que personne n'abuse de l'honneur de ma confiance.

La verité est toujours bien reçûe, quand on me l'apporte avec respect & sans passion. Et quand on n'a d'attachement qu'à ma personne, on peut aisément se moquer de l'envie, & des

méchans offices de la Cour.

Je fais ce que je puis pour avoir des amis auſſi bien que des ſerviteurs, & quoique je confeſſe que je me ſuis trompé dans le choix de quelques-uns, mon cœur ne peut ſe refuſer d'aimer, ni de faire du bien, qui ſont les ſeuls plaiſirs que je connoiſſe au monde.

L'amour de la gloire va aſſurement devant tous les autres dans mon ame.

Et comme celle que notre valeur nous fait acquerir eſt aſſurement la plus eſtimable, c'eſt celle auſſi où je me trouve le plus ſenſible. Puiſque je vois que je vous ferai plaiſir de vous parler de mon cœur, je veux bien faire cet effort pour l'amour de vous, quelque repugnance que j'aye à parler de moi-même.

Il eſt vrai que j'ai toujours eu de la peine de m'entendre louer de toutes les vertus d'un grand Roy, & de ſçavoir que je ne méritois pas encore celle dont on me flattoit le plus.

Ce titre de Conquerant & de brave qu'on donne indifferemment à tous les Rois, ſans avoir jamais rien fait, outrageoient mon courage; & mon cœur veritablement juſte & genereux ne pouvoit ſouffrir qu'un autre lui fit grace

d'une gloire dont il ſe ſentoit ſeul digne.

Cependant comme il y a quelque choſe de grand à reprimer ſes paſſions, lorſqu'on les peut ſatisfaire, & qu'il n'appartient qu'à un Roy ſans religion & ſans amour pour ſes ſujets d'entreprendre la guerre, pour contenter ſon ambition, j'ai voulu attendre que ce fût la juſtice qui me mît les armes à la main.

Il eſt vrai que j'ai été bien aiſe qu'elle m'ait ouvert la porte de la gloire, & qu'elle m'ait fait naître l'occaſion de montrer à toute la terre qu'il y a encore un Roy au monde.

Voilà l'eſprit qui m'a conduit ; c'eſt ce qui m'a toujourt fait agir.

Maintenant pour vous rendre compte des raiſons qui m'ont fait hazarder ma perſonne dans les occaſions qui n'étoient pas dignes de moi, il faut que je vous faſſe fouiller un peu plus avant dans mon cœur, & que je vous diſe quelque choſe de ce qui s'y eſt paſſé, outre ce que je dois à ma reputation, & à ma gloire, à la Reine, à mon fils, & à mon Etat.

Une valeur brutale qui ne voit goute, & qui ne ſçait que mépriſer la vie,

n'eſt pas celle d'un honnête homme, ni d'un Roy.

Il faut que ce ſoit l'honneur & le bien public qui nous porte dans le danger, autant que le mépris de la mort, & nous ne pouvons rechercher de la gloire aux dépens du bonheur général de nos ſujets.

Ils nous doivent leurs vies, mais la nôtre n'eſt pas à nous, & nous ne pouvons l'hazarder que quand notre reputation eſt néceſſaire à leur repos.

Mais ſi quelque Roy doit avoir ces conſiderations c'eſt aſſurement celui qui voit conſiſter en ſa ſeule perſonne tout le bonheur ou la perte de ſon Etat, qui ayant élevé ſa Monarchie juſqu'au faîte de ſa grandeur, n'a qu'une jeune Reine & un enfant pour la ſoutenir, qui ont beſoin qu'il vive auſſi bien que ſes peuples, pour ne ſe voir pas tous avec ſon ouvrage dans un pitoiable cahos.

Je vous avoue que toutes ces reflexions m'ont ſouvent attendri le cœur, & que j'ai eu beſoin de toute ma vertu pour ne m'y laiſſer pas ſurprendre.

Mais quand je ſonge qu'à la reputation des Rois eſt attachée la felicité de leurs ſujets, & que pour établir une ſolide paix dans mon Royaume, j'aurois

besoin d'aller porter la guerre chez mes voisins qui diminueroient la haute estime qu'ils ont de moi, si je ne leur faisois redouter mon courage en me faisant justice à moi-même, je n'ai plus écouté que la voix de l'honneur & de la victoire, qui sembloit m'appeller au milieu des perils pour m'y couronner.

Si tôt que je me suis vû libre, & que la vûe du bien de mes peuples autant que celle de la gloire m'a permis d'hazarder ma personne, je vous avoue que je n'ai pû laisser languir plus long-temps ma valeur après le jour d'une bataille.

Je sçai bien que c'est la seule occasion digne d'un Roy, & que quand nous tirons l'épée, il faut que le reste du monde tremble sous notre valeur.

Mais pour faire voir qu'on est brave & qu'on sçait mépriser la vie, quand il s'agit de notre reputation, l'on n'a pas besoin de ces grandes journées, & c'est ce qui a fait que j'ai couru par tout où j'ai vû le peril.

Je sçavois bien que difficilement les ennemis seroient en état cette campagne de me donner bataille, & de remettre toute l'Europe qui attendoit de grandes marques de mon courage à quel-

que autre année, me paroiſſoit une raiſon ridicule.

Ainſi voyant que je ne pouvois preſentement eſperer une occaſion illuſtre, où je me ſignalerois, j'ai voulu illuſtrer mes conquêtes en faiſant nommer mon nom dans tous les lieux où j'ai crû que l'on pouvoit acquerir de l'honneur.

Mais il me ſieroit mal de parler plus long-temps de ma gloire devant ceux qui en ſont témoins.

C'eſt pourquoi je laiſſerai à mon hiſtoire le ſoin de la faire valoir, & comme des perſonnes qui m'aiment je vous prierai ſeulement de me dire ſans me flatter, & ſur la fidelité que vous me devez, s'il me reſte encore quelque choſe à faire pour établir ma reputation.

J'interromprai ici la converſation du Roy pour dire que nous lui repondîmes que jamais Prince n'en avoit eu une plus affermie.

Puiſque ſûr votre parole, reprit le Roy, je puis demeurer en repos à cet égard, je vous dirai naivement comme quoi je me trouve dans les occaſions où je ne puis plus m'expoſer.

Je ne ſçai ſi tout le monde eſt comme moi; mais quoique je ne ſois pas envieux

envieux de la valeur d'autrui, je confesse que je ne laisse pas d'avoir de la peine, toutes les fois que j'entens conter une belle occasion, où je ne me suis pas trouvé.

Il me semble qu'on m'ôte de ma gloire, quand sans moi on en peut avoir; & sans me contenter de celle que j'ai acquise, & de la part qu'un Roy qui fait le métier de veritable capitaine, a dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence, je voudrois bien encore partager celle de mes Soldats, en courant le même danger qu'eux.

Cependant je vois bien que j'ai tort; je condamne mes pensées, & je me reproche à moi-même des sentimens que je trouve plus dignes d'un simple Gentilhomme, que d'un grand Roy.

Mais quoique ma raison soit convaincue, je sens bien que mon cœur ne l'est pas.

Et comme dans ces passions qu'on ne peut surmonter en présence, sans sentir de cruelles gênes, de même, quand je vous vois courir à des occasions, où je n'oserois aller, je vous avoue que quoique me dise ma raison, je ne laisse pas de souffrir infiniment.

Ce sont des foiblesses de l'homme,

dont on n'eſt pas exempt, pour être né ſur le Trône, & que je regarde plûtôt comme un défaut de mon amour propre, que comme une vertu Royale.

Cependant comme elles ſont plus excuſables que celles qui leur ſont contraires, j'eſpere que vous leur ferez grace, & que le temps m'en corrigera; mais je ſerois bien aiſe auparavant que les ennemis honteux de m'avoir vû partager leur pais, ſans avoir jamais oſé paroître devant moi, pour ſauver au moins leur reputation, tentaſſent ici quelque choſe, où je puſſe faire paroître un courage auſſi agiſſant qu'intrepide.

Voilà les veritables ſentimens de mon ame, dont j'aurois eu bien de la peine à vous parler, ſi la bonne opinion que vous avez de moi ne m'y eût obligé, & ſi nous n'étions en un lieu où je ne ferai rien qui puiſſe vous la faire perdre.

Quant à l'action que je fis l'autre jour, & que votre amitié me reproche comme un grand crime, je vois bien qu'il faut que je m'en juſtifie, & que je vous faſſe avouer qu'en cette rencontre mon emportement ne fut pas ſans raiſon.

Ne croyez pas que quand je me ſuis reſolu à faire le ſiege de Lille, & que

depuis que j'y ſuis venu, je n'aye bien examiné toutes les difficultés qui pourroient m'empêcher de faire reuſſir un deſſein que j'ai pris ſur moi-même, & où preſentement il y va de ma gloire.

Dans les autres actions que j'ai faites cette campagne, & où j'ai ſuivi autant les avis de M. de Turenne que mes ſentimens, j'ai cru que ſa capacité appuyée de ma préſence ſuffiſoit pour les faire bien reuſſir ; ainſi je me ſuis plus appliqué à apprendre ſous lui le métier de la guerre, & à donner des preuves de mon courage, qu'à la conduite particuliere de mes deſſeins.

Dans celui-ci je n'ai pas fait de même. J'ai crû que le ſiege d'une ville comme Lille, où il y avoit cinq mille hommes de guerre, & cinquante mille habitans portans les armes, & fortifiée de dix-ſept baſtions, d'autant d'excellentes contreſcarpes, avec toutes les choſes néceſſaires pour les défendre, étoit une entrepriſe qu'il n'y avoit qu'un grand Roy qui pût l'enviſager, & la faire glorieuſement reuſſir.

L'honneur d'une ſi belle conquête m'a touché, & m'ayant fait voir encore plus d'eſperance que de difficulté, je puis dire qu'en cette occaſion j'ai dé-

terminé M. de Turenne à me ſuivre, & à ne rien craindre pour ma gloire.

Ainſi j'ai marché droit à Lille avec cet heureux génie qui ne m'a encore jamais manqué.

Quand j'ai vû cette place, je l'ai trouvée incomparablement plus belle & plus forte qu'on ne me l'avoit dit.

Tous les priſonniers que j'ai faits, m'ont aſſuré que leur garniſon étoit compoſée de leurs meilleures troupes, & que le Gouverneur & les habitans étoient tellement unis dans la reſolution de ſe bien défendre, que je n'en devois pas moins eſperer que de leurs ſoldats.

Quant à ce qui regarde le dehors, j'ai trouvé une circonvallation de cinq lieues à garder avec des quartiers qui ne ſe peuvent du tout ſecourir, pendant que j'ai nouvelle de tous les côtés que les ennemis s'aſſemblent pour venir attaquer mes lignes, & que ceux de la ville ſe préparent à faire une ſortie de ſept à huit mille hommes, pour faciliter leur attaque.

Toutes ces difficultés qui n'ont ſervi qu'à rendre mon courage plus ferme, s'étant répandues dans mon armée, j'eus peur qu'elles n'intimidaſſent mes ſol-

dats par l'imagination d'un ſi grand peril ; & voyant bien que la priſe de Lille conſiſtoit à prendre au commencement le deſſus ſur les ennemis, & à ne laiſſer pas aguerrir une multitude infinie de bourgeois par le moindre petit avantage ſur nous : j'ai crû qu'il n'y avoit que mon exemple, mes Officiers & ma Nobleſſe qui puſſent inſpirer à mon armée une vaillance extraordinaire, & qui étonnât d'abord les ennemis.

Pour cela je voulus que ma préſence animât toutes leurs actions ; & afin qu'il ne m'en échapât aucune, j'ai paſſé toutes les nuits au Bivouac à la tête de mes eſcadrons, & la plûpart des jours à la queue de ma Trenchée, afin que ſi les ennemis entreprenoient quelque choſe ſur mes lignes, ou bien qu'ils fiſſent quelque ſortie, je pûſſe fondre ſur eux avec toute ma Cour.

Juſqu'à ce jour mes intentions n'ont point été déçues, & tous mes Officiers ont ſi bien pris l'air que je leur ai voulu donner pour défendre ma gloire, qu'il ſemble que la vie ne leur eſt plus de rien.

Vous avez vû dans la premiere ſortie que les ennemis voulurent faire ſur mon Regiment des Gardes, comment

tous mes Officiers sortirent d'abord l'épée à la main hors de la Trenchée, avec le Comte du Lude premier Gentilhomme de ma chambre, & comment sans donner loisir aux ennemis de se mettre en bataile, ils furent jusque sur leur contrescarpe les repousser, malgré tous leurs dehors & tous leurs remparts qui étoient bordés de mousquetaires.

Vous vîtes de quelle maniere une action de si grande vigueur fit d'abord perdre le cœur aux ennemis, & en donna à mes soldats, que les Officiers eurent peine à retenir & à faire rentrer dans la Trenchée.

Depuis ayant voulu tenter d'en faire une seconde de Cavalerie, plusieurs de vous autres virent comment Monsieur le Duc de Coaslin, Mestre de camp de la Cavalerie, & le Comte de S. Pol s'étant trouvés à la tête de plusieurs Officiers, & de quelques volontaires, pousserent, comme si chacun d'eux eût été suivi d'un escadron, & firent presque le même effet, puisque les ennemis, sans attendre sept ou huit cens chevaux qui venoient les soutenir à toute bride, se retirerent aussi-tôt sous leur mousqueterie. Et il n'y eut que le Chevalier de Fourbin blessé, Lieutenant de mes Gar-

des du Corps, & un des plus braves & des plus ſages Gentilhommes de mon Royaume.

Il eſt vrai qu'avant hier m'étant trouvé avec tous vous autres à la ligne de circonvallation, quand les ennemis voulurent faire une troiſiéme ſortie, & ayant vû déja deux de mes eſcadrons ſortir de leur épaulement, pour les aller charger, je crus que j'aurois mauvaiſe grace de ſouhaiter des marques extraordinaires de votre courage, ſans vous en donner du mien dans une occaſion, où ma reputatiou étoit ſi fort intéreſſée. Il n'y a point de Roy, pour peu qu'il ait le cœur bien fait, qui voye tant de braves gens faire litiere de leur vie pour ſon ſervice, & qui puiſſe demeurer les bras croiſés.

Ainſi je fus bien aiſe que votre courage & votre affection juſtifiaſſent mon ardeur & mon zéle; & de vous commander moi-même dans une action que je croyois qui alloit être aſſez grande, pour en pouvoir partager l'honneur avec vous, & avoir de ſi bons témoins de ma valeur.

Je ſçai que la médiſance n'épargne pas plus la perſonne des Rois, que celle des autres hommes; & quoique les

aignois pas plus les coups de mous-
et, qu'un autre homme.
Mais ici où toutes les apparences
it que l'on verra quelque belle ac-
n, & où ma presence fait tout, j'ai
que je devois faire voir en plein
r quelque chose de plus qu'une vail-
ce enterrée.
t pour vous dire la verité, quoique
faire de *** ne pût en rien dimi-
r ma gloire, je n'ai pas laissé d'en
un peu piqué, & de chercher une
asion, où je pusse la faire éclater par
i-même.
Voilà les veritables raisons qui m'ont
pousser à votre tête peut-être un peu
s avant que ne devoit faire un Roy,
n'auroit pas eu toutes ces considéra-
ns, & qui aime mieux qu'on le blâme
tre un peu trop chaud, quand il voit
ennemis, que trop sage.
Cependant vous voyez qu'ils ont si
t respecté ma personne, qu'ils n'ont
tiré sur moi, comme ils le pouvoient
re; & j'espere que Dieu la conservera
core long-temps pour le bien de mon
at, & pour reconnoître vos services &
tre amitié.

* MEMOIRE

Sur quelques travaux à propoſer aux gens de Lettres.

PREMIERE PARTIE.

DE TOUTES les grandes choſes qu'on entreprend pour la gloire des Rois, les Ouvrages de l'eſprit ſont les plus durables, & leur coûtent le moins.

Il ne faut pas mettre ſeulement en ce nombre les hiſtoires de leur vie, ou leurs Panégyriques en vers & en proſe. Tout ce qui ſe fera par les ordres de S. M. d'utile & d'illuſtre dans les Lettres, parlera d'elle hautement juſques à la fin du monde. Toutes les pierres du Louvre la louent, encore qu'elles ne portent pas toutes des inſcriptions à ſon honneur.

Chacun a droit ſur ſon propre eſprit pour des deſſeins particuliers ; il n'appartient qu'aux Rois d'unir & de fondre, pour ainſi dire, pluſieurs eſprits dans un grand Ouvrage.

Mais cet alliage eſt plus difficile que

celui des métaux ; & s'il faut dire la verité, on a vû réuſſir peu ſouvent de pareilles entrepriſes. La longueur, la négligence & la molleſſe ſemblent preſque inévitables en toutes celles dont l'interêt, la gloire & la honte ſe partagent à tant de perſonnes. De cette varieté de génies qui plairoit par tout ailleurs, il naît d'ordinaire je ne ſçai quel corps à pluſieurs ames, peu naturel & monſtrueux ; je ne ſçai quel édifice inégal & groſſier qui fait remarquer partout la main différente de pluſieurs Maçons, ſans l'eſprit unique de l'Architecte.

Cependant les grands obſtacles, quand on les ſurmonte pour une fin noble & magnifique, ſont de grands ſujets d'admiration. Si l'on peut venir à bout de ceux dont nous venons de parler, ſoit par le choix de la matiere, ſoit par la conduite du travail, plus le ſuccès a été rare juſques-ici, plus il ſera glorieux.

Quant à la matiere, il ſemble qu'on la doit choiſir importante, d'une vaſte étendue, auſſi différente d'elle-même en ſes diverſes parties, que le ſont entr'eux les eſprits & les talens des gens de Lettres ; les uns très-ſçavans, où les autres ſont très-ignorans ; ceux-ci ex-

cellens, où ceux-là ſont moins que médiocres.

Tout ce qu'on peut ſouhaiter là-deſſus ſe rencontreroit peut-être dans un Ouvrage qu'on appelleroit, *L'hiſtoire des Sciences & des Arts*; titre qui embraſſera autant de matiere qu'on voudra, puiſqu'en la plûpart des choſes nous ne ſçavons rien qu'hiſtoriquement, beaucoup plus certains de ce que tels & tels ont tenu, que de ce qu'il nous faut tenir nous-mêmes.

Je n'entendrois pas toutefois par là une de ces Encyclopédies, où ſciences univerſelles qu'on a déja. Ces travaux, quoiqu'ils ayent leur uſage, tiennent preſque toujours beaucoup moins qu'ils ne promettent, réduits ordinairement, & par néceſſité, aux ſimples définitions, diviſions & ſubdiviſions des choſes; ſi ſecs en un mot que l'eſprit n'y trouve rien qui le méne à l'utilité par le plaiſir, ni dont il puiſſe ſe divertir & ſe nourrir; & l'on s'apperçoit avec douleur à la fin de la lecture, qu'en voulant tout apprendre, à peine a-t-on rien appris.

Je prétendrois donc qu'en l'ouvrage dont il s'agit, ſans expliquer tout le détail de ce que chaque ſcience contient,

on traitât en autant de chapitres, sections, ou parties les articles suivans.

1. Quel est le but de chaque science; son utilité pour les particuliers & pour le Public; une description générale des moyens qu'elle employe pour parvenir à ce but.

2. Quels ont été ses premiers inventeurs, dont nous ayons mémoire. Par quels commencemens elle s'est réduite peu à peu en science & en art.

3. Son progrès historique dans les siécles suivans, & chez les autres Nations. Combien de fois elle a changé de face par les diverses sectes, ce qui se trouvera en toutes aussi bien qu'en la Médecine, Physique, & Morale. Les principes généraux & opposés, sur lesquels chaque secte s'est fondée. La vie très-abrégée des fondateurs ou restaurateurs des sectes, caractére de leurs genies divers tiré de leurs écrits, ou de ce qui nous en reste. Jugement de ce que chaque secte a eu de louable, soit pour être conforme aux principes indubitables de la foi, soit pour être commode & utile à la societé. Si cet article est trop grand pour un chapitre, on en fera plusieurs.

4. Ce qu'il y a d'imparfait en chaque science, & par quels obstacles elle ne

peut aller auſſi loin qu'elle voudroit.

5. Méthode pour étudier en chacune avec ſuccès ſuivant le degré de perfection dont la ſcience & l'eſprit humain ſont capables. Jugement des meilleurs livres qui en ont traité, & des meilleurs endroits en chacun. Ordre général, & préceptes particuliers à obſerver en leur lecture.

6. Avis de ce que les Rois, Princes, Miniſtres, & de ce que les ſçavans & gens d'excellent eſprit peuvent contribuer à l'avenir pour rendre cette ſcience plus parfaite.

Pour faire cet Ouvrage communément, c'eſt-à-dire mal, tel particulier en viendra à bout dans ſix mois; pour le faire dans la perfection où l'on peut le concevoir, il y faut pluſieurs années de pluſieurs grands hommes.

Quand j'ai dit, par exemple au troiſiéme article, qu'il faut marquer, & faire connoître le caractére divers de chaque fondateur de ſecte tiré de leurs écrits: je ſuppoſe une lecture nouvelle de tous leurs écrits avec cette intention. Un extrait des bonnes, belles & grandes choſes qu'ils contiennent; des obſervations ſur leur maniere de traiter les ſujets, de raiſonner & de s'exprimer.

Tout cela rassemblé, agité, examiné plus d'une fois par des personnes de grand travail & de grand esprit, digeré enfin, & fondu en un seul corps par quelque personne d'un sçavoir assez universel, d'un beau génie, d'un grand jugement qui sçache se modérer dans cette abondance; prendre seulement ce qui éclaire l'esprit sans le charger; réduire beaucoup de choses en peu de mots; expliquer familierement les plus relevées; ajouter à la beauté des matieres l'ornement naturel & chaste du discours, & surtout réduire à certaines observations générales soutenues d'exemples choisis & agréables, l'esprit des Auteurs, en telle sorte qu'on les connoisse par son rapport un peu mieux que si on les avoit lûs.

On n'apporte point à ces Memoires ni le sçavoir, ni l'esprit, ni la méditation qu'il faudroit pour en tracer même un crayon imparfait; mais on fera peut-être au moins entrevoir, ce qu'on a conçu, je veux dire la difference entre ce dessein & celui des Encyclopédies communes, en supposant qu'on eût à parler, par exemple, d'Aristote, un des plus grands Auteurs de l'Antiquité.

SECONDE PARTIE.

Quant à Ariſtote, on pourroit faire remarquer la beauté, la pureté, la netteté très-Attique de ſon ſtile, & je ne ſçai quelle douceur ſi grande à ceux qui le connoiſſent le mieux, qu'un excellent homme de notre temps, Profeſſeur dans une Académie publique, ne le nommoit preſque jamais ſans exclamation, & ſans cet éloge latin, *Mellitiſſimus Auctor*, un Auteur tout de miel.

Traiter enſuite par quelle raiſon, ou par quel malheur cet Auteur ſi net & ſi élégant, eſt néanmoins en tant d'endroits d'une obſcurité preſque impénétrable; ſoit que par la foibleſſe humaine il tombe dans ce défaut, en affectant la briéveté; ſoit qu'il ſuppoſe avec raiſon, comme il le faut néceſſairement dans le genre d'écrire didactique, ce qu'il a expliqué auparavant, & qu'on n'a pas aſſez remarqué, ou même ce qu'il avoit expliqué en d'autres Ouvrages qu'on n'a plus; ſoit que l'uſage moins familier de la Langue grecque preſque ignorée avant François I. & les Traductions imparfaites dont l'Ecole ſervoit au commencement, ayent fa

prendre

prendre des chemins à gauche, dont on a peine de revenir ; soit que certains termes connus en son temps, & pour ainsi dire, consacrés par les disputes & par les écrits des Philosophes, ne sonnent plus aujourd'hui la même chose pour nous ; soit qu'il lui ait plû enfin de se couvrir de ténébres, à peu près, si l'on osoit comparer les choses profanes aux sacrées, comme l'Ecriture, la plus claire & la plus obscure du monde à divers égards : ce qui ne seroit point si étrange en ce grand homme, puisque la plûpart de ceux qui l'ont précédé, ont couvert leur philosophie aux yeux du peuple sous le voile des Fables, des Allégories, & des Enigmes ; outre l'opinion commune, qu'il en faisoit sa cour à Alexandre, lui donnant le plaisir de voir comment il divulguoit, & ne divulguoit pas tout ensemble ce qu'il lui avoit enseigné.

On pourroit faire remarquer aussi que ce Philosophe, aujourd'hui le Roy & le Dieu des Scholastiques, gens si affirmatifs, & qui ne doutent de rien, est néanmoins en ses expressions l'un des plus modestes dont nous ayons les écrits, ajoutant presque à tout ce qu'il dit, un peut-être ; un, *ne seroit-ce point*, & tels

autres termes, comme pourroient faire les meilleures Sceptiques du monde : En cela imité par Théophraſte ſon plus cher diſciple (a), auſſi bien que par les Juriſconſultes Romains, dont les déciſions les plus formelles portent d'ordinaire, *nous penſions, il nous ſembloit.*

Il faudroit traiter ſans doute des erreurs d'Ariſtote, ou pour mieux dire, des accuſations contre lui, que je diviſerois volontiers en trois eſpéces ; les unes injuſtes & mal fondées ; les autres où il eſt excuſable ; les autres où en le condamnant, on eſt contraint de l'admirer.

On l'accuſe injuſtement, ſi je ne me trompe, d'avoir voulu que la ſervitude fût naturelle dans le monde. Il a voulu dire ſeulement avec S. Paul, que toute puiſſance eſt établie de Dieu : ſon éternelle ſageſſe s'étant ſervie de la perfection & de l'imperfection des choſes, pour les lier toutes enſemble d'une chaîne naturelle d'interêt commun, qui fait que l'inférieur comme le ſupérieur, trouve ſon avantage dans une dépendance légitime ; un ſeul ne pouvant ſe paſſer des autres, ni les jeunes des vieux ;

(a) Ἴσως ἄν. Voyez la note de Scaliger ſur Théophraſte *de Plantis*.

ni les vieux des jeunes ; ni les simples des habiles ; ni les habiles des simples ; ni les foibles des forts ; ni les forts des foibles ; ni les valets des maîtres ; ni les maîtres, ni les peuples de Rois ; ni les Rois des peuples.

On l'accuse avec raison peut-être d'avoir ôté à la providence éternelle la connoissance des choses particulieres. Je dis peut-être, car ce qu'il assure en tant de lieux touchant la sagesse, l'intelligence de Dieu, a persuadé à plusieurs personnes sçavantes, qu'en celui dont il s'agit, il pouvoit avoir un autre sens : entendant seulement que Dieu dans sa connoissance infinie, ne passe pas comme nous d'objet en objet ; mais que contenant toutes choses, au lieu d'en être contenu, il ne les voit qu'en lui-même, & ne les connoît que parce qu'il se connoît. Quand nous ne lui serons pas si favorables, gardons-nous de croire au moins qu'il ait fait sa Divinité incapable de tout voir & de tout entendre ; rien n'est plus éloigné de ses sentimens. Cette premiere cause, dit-il, (& que pouvoit dire un Chrétien de plus beau) cette premiere cause n'a non plus de peine à connoître, que nous à vivre & à être ; c'est le plus grand de

ſes plaiſirs ; en cela conſiſte ſa félicité parfaite. Mais il y a des choſes, ajoute-t-il, qu'il vaut mieux ne point voir que voir : ſans faire réflexion que cette maxime toute humaine n'a ſon fondement qu'en nos défauts, par leſquels ſeulement certaines choſes nous peuvent bleſſer, importuner, ou déplaire. Diſons donc qu'il a tort. Mais qui de nous oſera jetter la premiere pierre contre lui, ſi S. Jerôme lui-même, l'un des plus pieux, des plus ſçavans, des plus éclairés Peres de l'Egliſe, par un même principe, trouve extravagant & ridicule que Dieu ſçache le nombre des inſectes, & combien il naît ou meurt de moucherons à chaque moment, lui qui avoit lû *qu'il ne tombe aucun paſſereau ſur la terre, ſans la volonté du Pere céleſte.* (a)

On accuſe enfin avec juſte raiſon ce grand perſonnage d'avoir fait le monde éternel, en quoi il témoigne aſſez lui-même qu'il avoit été précedé par de plus anciens que lui. Je les condamne tous ; mais qu'il me ſoit permis de le dire : je les admire tous auſſi. Et qui ne s'étonneroit de voir ces génies élevés, imaginer par la ſeule lumiere naturelle, ce que les Arriens, c'eſt-à-dire en certain temps, une bonne partie du monde

(a) S. Matth. c. 10. v. 29.

Chrétien, éclairés par la lumiere de l'Evangile, n'ont toutefois jamais pû comprendre ? J'entends un principe éternel, qui ayant en soi, & par son essence, le pouvoir de produire, eût eu avant tous les temps une production aussi éternelle que lui. Ils ont mis l'Univers au lieu du Verbe, parce qu'ils n'avoient point vû dans Moïse comme nous : *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre* ; ni dans Saint Jean : *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Car au fonds, leurs expressions sur le sujet de l'Univers, ont un rapport surprenant avec celles des Peres & de l'Ecriture même sur la génération éternelle du Fils de Dieu. Il n'a point été tiré d'aucune matiere, disent-ils, ni tiré du non-être aussi. S'il est engendré en un sens, c'est une génération toute autre que la nôtre. Il n'y a jamais eu de temps où il fût vrai qu'il pouvoit être engendré. C'est une production nécessaire du premier principe, mais d'une nécessité sans contrainte qui n'a rien que de grand, que de beau, que de divin. C'est un écoulement de Dieu même ; son ombre ; la splendeur de sa lumiere ; comme quand (a) l'Epître aux Hebreux

(a) *Hebr.* 1. 3. ὃς ὢν ἀπαύγασμα τῆς δόξης καὶ χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ.

dit du Fils éternel de Dieu, que c'eſt la ſplendeur de la gloire du Pere, l'empreinte, ou la marque engravée de ſa perſonne.

Il faudroit encore pour montrer quel étoit l'excellent génie d'Ariſtote, parler de quantité d'opinions qu'on a priſes pour des découvertes nouvelles en ce ſiécle, qui ſont toutefois cachées & reſſerrées en peu de mots dans ſes écrits: comme s'il n'avoit fait nul état des mêmes choſes dont nous nous parons aujourd'hui avec tant de pompe; ſur quoi je ne m'étends point, de peur de paſſer les bornes que je me ſuis preſcrites.

Sur tout il ne faudroit pas oublier à marquer en peu de mots les deux caractéres preſque oppoſés de ſa philoſophie, & de celle de Platon ſon maître. On peut dire avec Origene en quelque endroit, que la philoſophie d'Ariſtote eſt la plus humaine de toutes; avec la plûpart des Peres en mille autres lieux, que celle de Platon eſt la plus divine. Les opinions d'Ariſtote ſur le ſouverain bien, ſur les mœurs, ſur les paſſions, les vices & les vertus, auſſi bien que ſur la politique, ſont très-propres à la vie civile, dignes preſque par-tout du Précepteur d'un grand Roy. La ſolidité de

s raiſonnemens en Phyſique, ſa cou-
ume de déférer peu à l'autorité des An-
iens ſans preuve, ſa maxime générale
e ne rien poſer que ce qu'on voit arri-
er en effet, ou en toutes choſes, ou en
uelques-unes, par laquelle il s'eſt
ompé, en concluant que rien ne ſe
ouvoit faire de rien, que rien qui eût
u commencement ne pouvoit être éter-
el, ſont tout-à-fait du bon ſens humain :
xcellentes quand il s'agit de l'ordre
ommun de la nature, & de ce qui eſt,
non de ce que Dieu peut. Platon au con-
raire d'un vol plus élevé, ſe perd &
s'égare quelquefois dans la nue ; mais
pénétre quelquefois auſſi juſques dans
le Ciel, tantôt redreſſé, tantôt corrom-
pu par la tradition des Prêtres d'Egypte,
dont les fables retenoient encore quel-
ques reſtes des vérités du peuple de Dieu.
Son grand fondement dans la Morale,
qu'il n'y a nul autre mal que le vice, nul
autre bien que la vertu ; qu'il vaut beau-
coup mieux ſouffrir l'injuſtice que de la
faire, eſt d'un eſprit héroïque, & de l'E-
vangile plûtôt que du monde. Les Peres
ont trouvé dans ſes écrits la plûpart de
leurs dogmes chrétiens ; l'immortalité
de l'ame ; trois Etats après la mort ;
une eſpéce de Trinité que les Juifs mê-

me ont apparemment ignorée en la nature divine ; pour le moins un Dieu le Pere, & un Dieu le Fils qu'il appelle l'entendement, la raiſon & la ſageſſe du Pere. Que dirai-je encore ? Il ſemble quelquefois pouſſé d'un eſprit prophétique, comme en ce bel endroit que les plus ſçavans des Peres n'ont pas oublié, où faiſant le portrait & donnant l'idée *du Juſte*, qui eſt le même nom que l'Ecriture donne à notre Seigneur, il prédit qu'il tâchera de réformer le monde ; que ſa doctrine ſera rejettée ; qu'il ſera maltraité, perſécuté, tourmenté, fouetté, crucifié. Admirons cependant le mélange des choſes humaines ; ce bon ami des Chrétiens leur a fait plus de bien peut-être, mais auſſi plus de mal ſans doute, qu'Ariſtore leur ennemi. Près de deux cens ans durant, l'Egliſe n'a preſque point combattu d'héréſie, qui n'eût puiſé quelque choſe dans les ſpéculations ſubtiles, dans les nombres Pythagoriques, dans les figures & les termes géométriques dont ce Philoſophe eſt rempli. D'où vient que Tertullien crie ſi ſouvent contre les Philoſophes, & les nomme tantôt les Patriarches des Hérétiques, tantôt les Cuiſiniers de toutes les héréſies ; ou pour le traduire autrement,

ceux

ceux dont on ſe ſert pour les aſſaiſonner, & pour les confire.

JE CRAINS maintenant de tomber dans une exceſſive longueur, ſi j'entreprens de parler du grand Hippocrate; car il a de tout temps porté ce nom, auſſi bien qu'Alexandre. Je n'en dirai pourtant qu'autant qu'il faut, pour faire connoître la richeſſe & l'abondance de cette matiere, ſi elle étoit traitée avec plus de force & plus de ſoin. Nous n'avons dans les ſciences nul Auteur auſſi ancien, ni qui ait conſervé une auſſi longue & auſſi conſtante autorité que celui-ci; imité & copié par Platon, & par Ariſtote; ſuivi & cité avec éloge par les Loix Romaines; preſque déifié par Ciceron, qui l'égale à Eſculape; familier aux plus ſçavans Peres de l'Egliſe; commenté par les plus grands Médecins de tous les ſiécles, & de toutes les Nations; & parmi le renverſement de tant de Monarchies & de Républiques, retenant toujours par toute la terre, nonobſtant les petites factions contraires, le principal empire de ſon Art. Ses écrits ont été regardés dans tous les temps comme autant d'oracles. Son petit livre d'A-

phoriſmes, ſi familier & ſi ſimple en apparence, paſſe néanmoins, a-t-on dit, la portée de l'eſprit humain. C'eſt par-là qu'il faut commencer l'étude de la Médecine; c'eſt par là qu'il la faut achever. (*a*) Ne penſez pas toutefois qu'il ait acquis cet empire, & cette autorité par ſon orgueil, & par la magnificence de ſes promeſſes, ni qu'il ait fait eſperer aux hommes l'art de ſe rajeunir, le remede vniverſel des Chymiſtes; les ſecrets & les guériſons miraculeuſes de Vanelmond; la ſanté conſtante, & la longue vie de Louis Cornaro, par un régime très-ſimple & très-aiſé; la facilité enfin de ces anciens Médecins, qui ſous le nom de Méthodiques, faiſoient conſiſter toute la ſcience en deux ou trois principes communs. Quant à lui, il n'a pas une ſi grande opinion de ſes forces; tous ces beaux ſonges ſont détruits par ſes principes, & combattus par ſes écrits. Le peut-être, & la modeſtie d'Ariſtote ne lui manquent pas. Si vous l'en croyez, vous n'aſſurerez jamais l'effet d'un remede. Il prend pour un excellent Médecin celui qui ne

(*a*) ἡ τῶν ἀφορισμῶν ἀνθεω πίνην ὑπερβαίνουσα βόνεσιν. Oribaſe Sardien ancien Commentateur grec.

fait que de petites fautes, jugeant impossible de n'en point faire du tout. L'Art est long, (vous dit-il en cette belle & noble entrée de ses Aphorismes, comme s'il avoit dessein de vous rebuter, plûtôt que de vous engager, contre la coutume de toutes les préfaces & de tous les exordes.) L'art est long, la vie courte, l'occasion soudaine, l'expérience dangereuse, le jugement difficile. Il ne suffit pas de faire son devoir ; il faut être aidé par le malade, par ceux qui le servent, & par les choses extérieures. Il se plaint ailleurs que le Médecin est malheureux, non seulement de n'avoir que des objets désagréables, & d'être incessamment affligé des maux d'autrui ; mais aussi de ce qu'en son art, les petites choses même sont quelquefois plus difficiles à sçavoir que les grandes. (*a*) Il passe plus avant ; il semble nous protester quelquefois que son art s'apprend, mais qu'il ne s'enseigne pas ; & qu'en vain il nous donne ses instructions, si nous n'en trouvons ailleurs davantage. (*b*) Et comme l'Ecri-

(a) *De Flatib. sect.* 3. *p.* 78. ὁ μὲν γὰρ ἰητρὸς ὁρεῖ τὰ δεινὰ θιγγάνει, τε ἀηδέων, καὶ ἐπ' ἀλλοτρίησι ξυμφορῆσιν ἰδίας καρπῶται λύπας &c.

(b) ταύτης δὲ τῆς τέχνης τὰ μὲν φλαῦρα χαλεπὸν γνώναι τὰ δὲ σπουδαῖα ῥηίδιον.

ture ſainte, en quelques endroits, aſſemble des propoſitions contraires, qui néanmoins ont chacune un grand ſens : *Répons au fol ſuivant ſa folie : Ne répons point au fol ſuivant ſa folie* ; De même cet excellent Auteur, après avoir dit en quelques endroits : Le remede dans l'aliment eſt très-bon ; le remede dans l'aliment eſt mauvais, très-bon & très-mauvais à divers égards, (*a*) ajoute je ne ſçai combien de contradictions apparentes, où il ſous-entend la même explication, & en tire cette conſéquence : *La nature des choſes ne ſe peut enſeigner.*

Il eſt impoſſible, dit-il en un autre endroit, il eſt impoſſible d'apprendre promptement la médecine, parce qu'il eſt impoſſible d'y rien établir de ferme & d'inébranlable. (*b*) Puis aſſemblant encore d'autres contradictions apparentes, il ajoute que les autres arts ont leurs régles toujours certaines ; que la peinture ſe ſert toujours des mêmes manie-

(a) *De Alimento. p.* 50. 51. 52. ἐν τροφῇ φαρμακείη, ἄριστον. ἐν τροφῇ φαρμακείη, φλαῦρον. φλαῦρον καὶ ἄριστον πρὸς τι, &c.

φύσιες πάντων ἀδιδακτοι.

(b) *De locis in homine. ſect.* 4. *p.* 91. Ἰητρικὴν οὐ δύνατόν ἐστι ταχὺ μαθεῖν διατόδε, ὅτι ἀδύνατόν ἐστι καθεστηκὸς τι ἐν αὐτῇ σόφισμα γένεσθαι, &c.

res & des mêmes couleurs ; mais que la médecine s'accommodant au temps, aux occaſions, aux ſujets, ne fait preſque jamais les mêmes choſes, en fait très-ſouvent de contraires, guérit quelquefois le vomiſſement par le vomiſſement ; la fiévre, la toux, & d'autres maux par les mêmes choſes qui les pourroient donner : faiſant enfin aſſez comprendre par ſon diſcours beaucoup plus étendu, qu'en cette varieté preſque infinie de l'Art, tout eſt vrai, tout eſt faux, mais en divers ſens, dont le choix tombe plûtôt ſous un jugement exquis & profond, & ſous une expérience conſommée, que ſous aucun précepte bien net & bien formel. S'il y a quelque choſe qui éclate preſque en toutes les lignes de ſes écrits ; c'eſt qu'un véritable Médecin, quoiqu'il faſſe profeſſion d'ajouter à la nature ce qui lui manque, & de lui ôter ce qu'elle a de trop ; (car toute la Médecine, dit-il, comme s'il parloit de l'Arithmetique, n'eſt qu'addition & ſouſtraction,) ſe ſouvient néanmoins toujours qu'elle peut faire beaucoup de choſes ſans lui ; mais qu'il ne peut rien ſans elle, & ne la redreſſe, ni ne la gouverne qu'en la prenant elle-même pour régle & pour loi. Ayez-vous de la ſan-

té, & de la vigueur ? Ne distinguez point un aliment d'un autre. Cherchez-vous quelle en doit être la quantité ? Ce n'est point la balance de Cornaro, c'est votre propre sentiment qui vous l'apprendra. En ces régimes exacts, soit dans la santé, soit dans la maladie, les moindres fautes sont mortelles, & il n'est pas permis à l'homme de ne point faillir. Estes-vous en peine durant la maladie de ce qui se passe au dedans ? Observez toutes les ouvertures que la nature vous fait elle-même, & qu'on appelle proprement indications. Entretenez-les plûtôt que de les empêcher. Ce seroit repousser non l'ennemi même, mais les déserteurs du camp ennemi, qui viennent vous en dire des nouvelles. Faut-il la décharger des humeurs qui l'importunent ? Attendez qu'elle ait commencé à les y préparer elle-même. Demandez-vous quel cours il leur faut donner ? Etudiez leur pente, & donnez-leur ce qu'elles semblent chercher. Joignez-vous à la nature, quand elle est encore forte dans le commencement du mal ; ne la chargez point d'alimens à digerer, quand elle est après à digerer le mal même, & que ces alimens ayent toujours une juste proportion d'un côté

avec ſes forces, de l'autre avec ſon beſoin. Ne la troublez point dans la criſe ; c'eſt aſſez la ſecourir, que de ne la point interrompre. Cédez quelquefois à l'orage & à la tempête du mal, pour le ſurmonter enſuite ; mais ſur tout ne prenez jamais de réſolution, ſans appeller au conſeil le tempérament du malade, ſa vie paſſée, ſon ſexe, ſon âge, ſon état, celui de la maladie en ſon commencement, en ſon progrès, en ſa force, en ſon déclin ; ſa qualité ordinaire, ſes révolutions naturelles, le lieu, le temps, la ſaiſon, les aſtres mêmes.

C'eſt là en général, autant que je l'ai pû concevoir, l'eſprit d'Hippocrate, & ſa doctrine, bien différente de celle des Méthodiques, dont j'ai déja parlé, qui faiſoient gloire auſſi de renverſer ſon premier aphoriſme, & diſoient tout au contraire : *L'art eſt court, la vie eſt longue.* Mais quand on les preſſoit d'appliquer leur petit nombre de régles à cette quantité innombrable de maux, les diſtinctions qu'ils étoient contraints de recevoir, montroient aſſez que leur chemin n'étoit pas le plus court, moins propre ſans doute *à abreger l'art, que la vie même.* Deux autres ſectes célébres régnoient en même temps, dont je ne par-

lerois pas, s'il ne me sembloit qu'Hippocrate même, en ce que nous en avons rapporté, termine leurs différends, qui consistoient, à vrai dire, principalement en paroles. Mais quand les esprits des sçavans sont une fois échauffés, comme dans une yvresse de l'ame, ils voyent double tout ce qu'on peut regarder de deux côtés. Pour la postérité qui envisage leurs disputes de sens rassis, la question n'est plus que de trouver la question dont on faisoit autrefois tant de bruit & de vacarme. Les partisans de ces deux sectes ordonnoient les mêmes remedes aux mêmes maux, étoient d'accord des mêmes régles & de la même méthode. Les uns seulement pour établir ces remedes, ces régles, & cette méthode, donnant tout à l'expérience, & rien au raisonnement, s'appelloient Empiriques, (a) très-différens néanmoins de nos Empiriques d'aujourd'hui; les autres soutenant que l'expérience ne pouvoit rien sans raisonnement, s'appelloient Logiques en grec, ou Rationaux en latin. Ce n'étoient qu'invectives de part & d'autre, chacun regardant peut-être l'excès & l'abus seule-

(a) ἐμπειρία. Experience.

ment en ſon ennemi, & de peur de cette extrémité, ſe jettant lui-même dans l'extrémité contraire. Les uns ne pouvoient ſouffrir ſans doute ces raiſonnemens, ou plûtôt ces vaines conjectures de l'art, quand il nous répond de ce qui ſe fait, ou de ce qu'il va faire au dedans de nous, comme s'il y envoyoit non des remedes, mais des hommes très-intelligens dans ces remedes, ainſi que le feint plaiſamment notre Rabelais, grand Médecin lui-même, par une ingénieuſe Satyre contre cette erreur. Les autres étoient perſuadés qu'on tue plus facilement par les bonnes maximes même, que ſans elles, quand on les applique ſans jugement & ſans choix. Diſons à ces deux ſectes, comme on a dit autrefois à celles des Philoſophes, qu'elles ont fait de la vérité ce que les Bacchantes firent d'Orphée dans leur fureur, lorſque l'ayant mis en piéces, chacune s'imaginoit de l'avoir tout entier. Qui ne voit en effet par tout ce que nous avons déja dit, qu'on ne ſçauroit, ſans détruire l'art de la Médecine, ſéparer deux choſes qui le compoſent également, & ne doivent aller qu'enſemble? L'expérience a ſans doute trouvé les régles, mais non ſans le ſecours du raiſonnement;

car c'eſt raiſonner que de tirer une régle de pluſieurs évenemens ſemblables. Cette longue expérience, & ce raiſonnement général des hommes ne ſert encore de rien, ſi vous n'y joignez l'expérience particuliere de chaque Médecin. En vain il trouvera, par exemple, dans ſes livres, qu'on doit changer le régime de vivre au commencement, dans le progrès, au fort de la maladie, & dans ſon déclin, s'il n'a appris ailleurs, & ſur le malade même, à diſtinguer ces quatre ſortes de temps dans les diverſes ſortes de maux. Cette expérience particuliere même le trompera encore, s'il ne raiſonne plus ſur chaque ſujet particulier qu'il a en main, & s'il prétend traiter Alexandre jeune, en Perſe, ſous la canicule, comme il traitoit Philippe déja vieux en Macédoine, au cœur de l'hiver. Ainſi l'expérience eſt partout tantôt reſſerrée dans les régles par les Anciens, tantôt dévelopée, pour ainſi dire, dans l'eſprit du Médecin par ſa propre pratique; & le raiſonnement va par-tout, tantôt montant de l'événement particulier à la régle générale, tantôt deſcendant de la régle générale au ſujet particulier. Si vous prétendez paſſer plus avant, & preſcrire avec cer-

titude jusqu'où l'on se peut confier à l'expérience, & jusqu'où à la raison: sçachez qu'il n'est pas donné aux hommes de marquer si nettement les bornes des choses ; c'est en ce cas proprement que la nature ne se peut enseigner, comme le disoit notre Auteur. Elle semble rire de nos efforts, quand nous voulons l'enfermer dans nos maximes, & prendre plaisir à nous échaper toujours de quelque côté. Depuis tant de siécles que le soleil roule sur nos têtes, on n'a pû trouver encore la juste mesure de son cours, toujours constant néanmoins, & toujours invariable ; il faut de temps en temps ôter, ou ajouter quelque chose à notre calcul, qui est, pour le remarquer en passant, la raison que rend Hippocrate, pourquoi on ne peut compter les crises exactement, & par journées entieres, parce que ni les années, ni les mois ne se peuvent aussi compter juste par les journées entieres. (a)

Mais revenons à notre sujet. Le stile de cet excellent Auteur est pur, simple, facile, net, élegant, plein de gra-

(a) οὐ δύναται ὃ ὅλησιν ἡμέρησιν οὐδὲν τουτέων ἀριθμεῖσθαι ἀτρεκέως. οὐδὲ γὰρ ὁ ἐνιαυτός τε καὶ οἱ μηνὲς ὅλησιν ἡμέρησι πεφύκασιν ἀριθμεῖσθαι. *Lib. Prænot. Sect.* 2. *p.* 11.

vité. Les difficultés de ſes écrits ſont dans les choſes plus que dans l'expreſſion. S'il eſt obſcur en quelques endroits, comme on ne le peut nier; c'eſt qu'il le veut être, pour cacher ſes myſteres aux profanes. comme il le dit lui-même; ou qu'il eſt forcé de l'être, parce que l'étendue de ſa matiere fait qu'on ne la peut toute expliquer, comme il nous l'a déja proteſté. (a) Sa brieveté naturelle peut tirer beaucoup de ſecours & de lumiere de la riche profuſion de Galien, auſſi éloignée de l'indigence qu'elle s'approche du luxe & de la ſuperfluité. Cet Ancien avoit peut-être raiſon, quand il reprochoit au jeune Cyrus & aux Perſes qu'avec beaucoup d'art & d'induſtrie ils rendoient leurs arbres quarrés, parce que la nature les avoit faits ronds, & qu'ils les auroient arrondis ſans doute, s'ils fuſſent ſortis de la terre quarrés. Mais en matiere de ſcience ne trouvons jamais mau-

(a) Τὰ δὲ ἱερὰ ἐόντα πράγματα ἱεροῖσιν ἀνθρώποισι δείκνυται, βεβήλοισι δ' οὐ θέμις, πρὶν ἢ τελεσθῶσιν ὄργίοισιν ἐπιστήμης. In lege, ſect. 1. p. 2. Et dans le ſerment qu'il exigeoit de ſes diſciples, il leur fait promettre d'enſeigner l'art aux deſcendans de leur maitre, & aux diſciples qui leur prêteroient un pareil ſerment, ὡρκισμένοις νόμῳ ἰητρικῷ, ἄλλῳ δ' οὐδενί.

vais, quoiqu'on nous en diſe, ſi parmi ceux qui les cultivent, l'un reſſerre ce que l'autre a étendu, l'autre étend ce qu'on avoit reſſerré avant lui. Ni l'abregé, ni la paraphraſe d'un bon livre n'eſt pas un mauvais livre, comme l'a voulu Montagne. Tous les eſprits n'ont pas même goût. Un même eſprit comprend & retient beaucoup mieux ce qu'il a vû ſous deux formes differentes.

On doute juſtement ſi tous les écrits qui portent le nom d'Hippocrate, ſont en effet de lui; plus juſtement encore quels ſont en particulier ceux qu'on lui a ſuppoſés; & ceux-la même ſont, comme on le croit, de quelques célébres Médecins de ſon ſiécle, ou qui n'en étoient guere éloignés. Dans cette incertitude, la même raiſon qui fait abſoudre pluſieurs coupables, plûtôt que de condamner un innocent, nous portera bien plûtôt vers l'indulgence de ceux qui lui donnent tout, que juſqu'au chagrin de ceux qui ne lui laiſſent preſque rien. Quoiqu'il en ſoit, en cela du moins auſſi bien qu'en la Médecine même, le jugement eſt difficile. Ni les anciens, ni les modernes n'en ſont d'accord. Quelque grand homme reçoit d'ordinaire pour legitime le même livre

que d'autres ont rejetté. La diverſité du ſtile qu'on ne manque preſque jamais d'appeller au ſecours en de pareilles conjectures, eſt ſouvent imaginaire, ſouvent trompeuſe, vient ſouvent de l'âge, ou de la diſpoſition de l'Auteur, quelquefois même de ſa volonté, comme on le peut aſſurer, par exemple, de ſaint Ambroiſe, ſur le témoignage certain de ſaint Auguſtin. Reſte, ce qui perſuade beaucoup de gens, & qui ſemble le plus fort, la difference de ſentimens entre quelques-uns des écrits dont nous parlons, & les contradictions apparentes qu'on ne peut imaginer qu'avec peine en un même eſprit. Mais aurions-nous déja oublié celles qu'Hippocrate lui-même, ou un autre, ſi l'on ne veut pas que ce ſoit lui, a pris plaiſir d'aſſembler quelquefois en une ſeule page, & qui ſont ſi frequentes dans la Médecine, ſi toutefois il y a ſcience, ni art, loix, ni préceptes, écrits humains, ni divins, où l'on n'en pût remarquer de ſemblables. Une ſeconde reflexion; une diſtinction judicieuſe, une explication favorable pour le moins accorderont bien ſouvent ce qui nous paroiſſoit ſi oppoſé. J'en rapporterai ſeulement deux exemples, qui ſans nous engager trop

vant dans les profonds & obscurs mysteres de l'art, éclairciront, ce me semble, non seulement ce que j'ai dit, mais aussi quelques endroits curieux dans notre Auteur. C'étoit une question très-célébre parmi les Anciens, si les liqueurs qu'on bûvoit alloient de la bouche au poumon. En cette question, nous diton, le quatriéme livre des maladies, & le traité du cœur sont contraires. On se trompe, si je ne me trompe moi-même. Au livre des maladies, Hippocrate combat par plusieurs bonnes & solides raisons ceux qui faisoient passer le breuvage tout entier par le poumon, comme par une éponge, qui retenant l'humidité, dont il avoit besoin, renvoyât le reste aux autres parties. Au traité du cœur, bien loin de soutenir cette opinion, comme quelques-uns se le sont imaginé; au contraire la supposant fausse, & que les liqueurs vont de la bouche tout droit à l'estomac, par ce conduit qu'on nomme œsophage, il ajoute seulement que cet autre conduit, qui lui est joint si étroitement, & qui sert à la respiration & à la voix, n'est point tellement bouché par son petit couvercle qu'on nomme épiglotte, qu'il ne se puisse quelquefois écouler par là comme

par une fente, je ne ſçai quelles petites gouttes de liqueur, en forme de roſée, vers la poitrine ; & il le prouve par une experience, qui ſe fait aiſément. C'eſt qu'en faiſant boire à un pourceau, animal ſur tous les autres avide & malpropre, de l'eau teinte & colorée d'azur ou de minium ; ſi on l'égorge à l'inſtant même, on trouvera que ſes poumons en ſont marqués. L'erreur ancienne étoit principalement fondée, comme on le voit dans Plutarque, ſur les écrits des Poetes qui étoient les plus anciens Philoſophes des Grecs, & qui dans leurs ouvrages lyriques, pour s'exciter à ſe rejouir, & à boire, parloient d'arroſer & d'humecter le poumon : ſoit ſeulement par une expreſſion poetique ; ſoit pour avoir tiré une fauſſe conſéquence de la fraicheur que cette partie, comme toutes les autres, tire d'un breuvage frais & abondant ; ſoit enfin que ſans aller dans cette extremité, ils donnaſſent cet effet à ces gouttes & à cette roſée que l'autre, qui eſt le conduit de la voix, peut dérober & ſuccer en paſſant, ſelon le traité du cœur, dont l'opinion bien differente de l'erreur ancienne, que le livre des maladies combat, a été depuis ſuivie par Platon, & peut

& peut bien, comme a dit Galien, être estimée fausse; mais non pas ridicule, défendue encore aujourd'hui par l'exemple des syrops & des autres liqueurs, qui long-temps tenues dans la bouche, & avalées peu à peu, soulagent, comme l'on croit, la plûpart des maladies du poumon. (a)

Mais que diront les Critiques plus hardis que nous, si dans les Ouvrages qu'ils reconnoissent eux-mêmes pour être d'Hippocrate, & qu'on ne lui a jamais contestés, comme sont le livre des Prognostics, ou Prénotions, celui des airs, des eaux, & des lieux, celui du haut mal, ou de la maladie sacrée, il se trouve des sentimens apparemment plus contraires, qui ne les obligent à rejetter pourtant aucun de ces ouvrages? En un endroit il ordonne au Medecin, s'il y a quelque chose de divin dans les maladies de ne le pas négliger. En deux autres il soutient au contraire que toutes les maladies sont également divines, également humaines, toutes venant de Dieu, mais par des moyens naturels. Comment l'accorderons-nous avec lui-même? Ne sera-ce

(a) ἅμα δὲ καὶ εἴ τι θειῶν ἔνεστιν ἐν τῇσι νούσῃσι καὶ τούτου τὴν πρόνοιαν ἐκμανθάνειν. Prænot. sect. 2. p. 3.

point peut-être en disant, qu'au premier endroit il parloit de ce qui pouvoit arriver, mais rarement; qu'aux autres il combattoit ce que le peuple vouloit qui arrivât tous les jours. Ainsi nous devons nous-mêmes croire avec lui que tout est divin & tout humain dans les maladies, en nous mocquant de ceux qui veulent donner au Demon tous les bizarres effets des vapeurs des femmes; ou des payſans, quand ils accusent les ſorciers de tous les maux inconnus qui arrivent à leurs enfans. Cependant nous ne diſputerons pas contre les ſçavans, qu'il n'y eût quelque choſe & d'humain & de divin dans le mal de ce Lunatique-poſſedé, dont parle l'Evangile, ou dans ces maux corporels dont les Apôtres & leurs ſucceſſeurs, qui étoient venus confondre la raiſon humaine par quelque choſe de plus fort qu'elle, puniſſoient quelquefois la rebellion des mauvais Chrétiens, ce qu'ils appelloient livrer à Satan, chatier la chair pour ſauver l'eſprit: malades ſouvent eux-mêmes, de peur qu'on n'en fît des Dieux, ou qu'ils ne viniſſent à ſe croire plus qu'hommes, mais ayant un égal pouvoir au nom de leur maître, & de guerir les maladies, & de

les donner, quoiqu'ils fissent l'un très-souvent, & très-rarement l'autre. Les Grecs, au temps d'Hippocrate, étonnés des effets étranges qui accompagnent d'ordinaire le haut mal, ne l'appelloient pas seulement maladie sacrée, mais se laissoient persuader par des imposteurs, qu'on ne le pouvoit guérir qu'avec des expiations dont ils avoient seuls la connoissance. Il falloit, par les differens symptômes du mal, juger si c'étoit Apollon, ou Hecate, ou Mars, ou les ames des Heros qui l'eussent envoyé, & se servir de divers sacrifices. Les Scythes en même temps avoient une autre maladie sacrée, mais bien différente. Vous auriez vû tel homme n'agueres vaillant, toujours à cheval, & les armes à la main, abandonnant tous ses exercices, se plaindre qu'enfin il n'étoit plus homme par le courroux du Ciel, & se rangeant entre les femmes prendre leurs habits, leurs coutumes, leur maniere de vie, leurs occupations & leur langage; le peuple, au lieu de s'en mocquer, reverer ceux qui étoient affligés de ce mal, comme on reverroit les lieux frapés de la foudre, & chacun trembler en approchant de ces hommes, non hommes, c'est ainsi qu'ils les

appelloient, par la crainte d'un pareil châtiment. (*a*) Aux Grecs Hippocrate represente non seulement avec beaucoup de solidité, mais aussi avec beaucoup d'éloquence l'interêt & les artifices de ces imposteurs : Que s'il falloit estimer divins tous les maux dont les causes sont admirables & secretes, il faudroit mettre aussi en ce nombre les fiévres ordinaires, les fiévres soudaines, & ce qui fait qu'un homme endormi parle, crie, se plaint, marche, se promene, fait quelquefois ce qu'il ne sçauroit faire éveillé : Que ces fourbes sous une apparence de pieté couvrent une impieté extrême : Que c'est ne point croire de Dieux, ou les croire impuissans, que d'entreprendre, comme ils le font, de faire descendre la Lune du Ciel, obscurcir le Soleil, amener la pluye ou le beau temps, & surmonter un mal divin par des remedes humains ; il pouvoit dire moins qu'humains, car il ne s'agissoit que d'observations impures, ou extravagantes, comme de ne

(*a*) De aer. locis & aquis, sect. 3. p. 75. Καλεοῦνται δ' οἱ τοιοῦτοι ἀνανδριες. οἱ μὲν επιχώριοι τὴν αἰτίαν προστιθέασι θεῷ καὶ σεβοντα, τουτέους τοὺς ἀνθρώπους καὶ προσκυνέουσι δεδοικότες περὶ τε ὠυτέων ὕκαστοι.

point porter d'habit noir, de ne jamais mettre une main ou un pied sur l'autre. Quand aux Scythes, il prétend qu'ils accusoient injustement les Dieux, &c.

La suite manque.

PLACETS,

PRESENTÉS AU ROY

PAR M. FOUCQUET.

On peut, dit le P. Bouhours dans ses pensées ingénieuses, *opposer aux Elegies d'Ovide deux placets qui furent presentés au Roy, l'un le jour de sa fête, l'autre le jour de sa naissance : tous deux pleins d'esprit, & de cette éloquence vive, naturelle, insinuante, qui éleve en quelque façon les personnes affligées au dessus des plus fameux Orateurs.*

I. PLACET.

C'est aujourd'hui la plus grande fête du monde, puisque c'est celle de V. M.

comme celle d'un grand Saint & d'un grand Roy, qui compta la clemence & la bonté entre ſes vertus héroiques & divines. Mais, SIRE, quelque célébre qu'ait été ce jour juſqu'ici, la poſterité le trouvera ſans comparaiſon plus memorable, ſi V. M. le ſignale par le pardon que j'oſe encore lui demander pour le plus malheureux de ſes ſujets, & qui a le plus de regret de l'avoir offenſée. Toutes les fleurs, SIRE, que V. M. reçoit aujourd'hui, ne ſeront plus rien demain. Mais ſi nous recevons d'elle ce que ſa ſeule clemence & ſa ſeule magnanimité nous font eſperer, elle ſe couronne elle-même de fleurs éternelles, à qui chaque jour, chaque année, & chaque ſiecle donneront un nouvel éclat. J'oſe, SIRE, en conjurer V. M. par tout ce qu'elle aime le mieux, c'eſt-à-dire, par ſa propre gloire. Et pour accorder ma douleur avec une journée de joye comme celle-ci, je prie Dieu, SIRE, qu'il rende pour jamais V. M. auſſi heureuſe, que je ſuis miſerable.

II. PLACET.

Votre Majeſté me voit encore à ſes

pieds : toujours des placets, toujours des larmes & des importunités. Je ne m'en laſſerai point, que V. M. ne m'accorde le pardon du plus malheureux de ſes ſujets. Il y a aujourd'hui un an que V. M. fit tomber ſur lui les premiers éclats de ſa colere. C'eſt un triſte ſouvenir pour moi ; mais il y a préciſement aujourd'hui vingt-quatre ans que le Ciel fit un miracle en nous donnant V. M. C'eſt un ſouvenir plein d'eſperance & de joye. Ce jour, SIRE, eſt trop heureux pour toute la terre, il ne ſçauroit être funeſte pour nous, il eſt fait pour pardonner, & non pour punir.

Je ne parle plus de fleurs ; les étoiles mêmes qui ont paru quelquefois exprès pour honorer la naiſſance des grands Princes ſeront moins brillantes dans le Ciel, que ne le ſera dans l'hiſtoire l'action de clemence que j'oſe attendre de V. M. & que l'heureuſe rencontre de ce jour ſemble me promettre.

Ces heros de Rome, qui même, s'ils vivoient encore, n'oſeroient diſputer de la gloire avec V. M. ſolemniſoient tous les jours magnifiquement le jour qu'ils étoient venus au monde. Mais pour le ſolemniſer, ils ne faiſoient en ce jour, qu'abolir des crimes, que rompre des

chaînes, qu'affranchir des eſclaves, que s'abſtenir ſcrupuleuſement de ſang, juſqu'à n'en point mêler à leurs ſacrifices : de peur, diſoient-ils, d'ôter en quelque maniere que ce pût être, la vie, ce riche preſent du Ciel, le jour même qu'ils l'avoient reçûe.

Que V. M. vive à jamais, SIRE, & qu'elle vive à jamais heureuſement ; mais qu'elle vive particulierement aujourd'hui de la vie des Princes héroïques ! Car en leur langage, SIRE, vivre, c'eſt faire du bien, c'eſt donner des marques de ſa bonté : témoin ce grand Empereur, qui pour dire : *nous n'avons point fait aujourd'hui de graces*, diſoit à ſes Courtiſans : *Mes amis, nous avons perdu tout ce jour, nous n'avons point vécu.* Il fut ſurnommé, SIRE, les délices de ſa Cour & du genre humain. C'eſt un trop beau titre ; il n'appartient qu'à V. M. Qu'elle ſe hâte de le lui ravir, & que parlant déſormais de V. M. les heureux & les malheureux, les amis & les ennemis, la France, & les nations étrangeres, le ſiecle preſent & les ſiecles à venir, diſent d'un commun accord : Il nâquit le 5. de Septembre, & en pareil jour, par un généreux oubli, il ſe rendit digne d'une mémoire éternelle.

PLACET

* PLACET AU ROY,

Ecrit de la Bastille le 8. Sept. 1665.

SIRE,

Après avoir assuré V. M. du plus profond respect, & de la plus parfaite vénération qu'on aura jamais pour elle, je prendrai, si elle me le permet, un stile plus propre à la divertir qu'à la fatiguer.

Il y a ici une douzaine de libertés, qui toutes ensemble ne valent pas la douziéme partie d'une liberté entiere. On les nomme liberté de la cour; liberté de la terrasse; liberté de s'y promener seul; liberté de l'escalier; liberté d'une fenêtre; liberté d'écrire pour ses affaires; liberté de voir quelqu'un avec un Officier; liberté de le voir sans témoin; liberté d'être malade; liberté de s'ennuyer tant que l'on veut: les deux dernieres ne sont refusées à personne.

De tant de libertés, SIRE, je n'en

ai encore demandé aucune ; mais j'oſe demander très-inſtamment ; & avec toute la ſoumiſſion poſſible, la liberté de louer V. M. c'eſt-à-dire, de mettre ſur le papier, & d'adreſſer à quelqu'un des Beaux-Eſprits d'aujourd'hui je ne ſçai combien d'ouvrages qui pourroient enfin s'effacer de ma mémoire, & où j'ai tâché, dans les divers temps de ma longue priſon, d'enfermer en mille manieres differentes une partie des éloges infinis que Votre Majeſté mérite. J'avois reſolu de n'en parler jamais qu'au ſortir d'ici ; mais comme je ſuis preſſé depuis dix mois d'une fluxion ſur le poumon, & contraint enfin d'entrer aujourd'hui dans les remedes, qui, par l'averſion que j'en ai, pourront auſſitôt me tuer, que le mal même : il me fâcheroit, SIRE, de mourir ſans avoir laiſſé ce bon exemple aux ſujets de V. M. & ce leger témoignage qu'en conſervant juſqu'à la mort la gaieté d'une bonne conſcience, j'ai ſçû honorer & reverer V. M. plus que perſonne ne ſera jamais, & penſer inceſſamment à la ſervir, ou à lui plaire.

J'écris ce placet avec un crayon ſur une feuille arrachée d'un de mes livres, pour éviter une négociation longue, &

peut-être inutile, si je demandois de l'encre & du papier. Je supplie très-humblement V. M. de croire que je sçaurai encore la louer & la benir jusqu'à la fin, sans murmure, plaintes, ni lamentations ; & que ceux qu'elle comble de ses faveurs ne peuvent faire de prieres plus ardentes que moi pour la santé, la grandeur & la gloire de Votre Majesté.

* PLACET AU ROY.

SIRE,

Toute ma conduite passée, ma vénération, si je l'osois dire, pleine d'amour pour V. M. la passion que j'ai toujours témoignée pour sa gloire m'ont toujours fait esperer en ses bontés. Je me vois réduit, si elle n'a pitié de moi, à lui faire la plus triste & la plus cruelle supplication du monde. C'est, SIRE, d'agréer l'abandonnement que je lui ferai, & à mes créanciers de tout ce que j'ai de bien, & cela par un acte public.

J'attache ici la minute de cet acte, tel que les meilleurs conſultans de Paris le jugent abſolument néceſſaire ; & ce n'eſt pas ſeulement pour inſtruire V. M. un peu davantage du ſujet que j'en ai ; mais pour ne rien faire, même dans cette extrémité, ſans ſon approbation, & ne m'expoſer jamais volontairement au moindre hazard de lui déplaire. J'ajoute, SIRE, que mon but unique depuis dix ans étoit de vivre & de mourir dans le ſervice, que je n'ai jamais rien tant ſouhaité, ni ne ſouhaiterai rien tant encore, toutes les fois qu'il me ſera permis d'y aſpirer ; que j'irois même chercher au bout du monde un maitre, je ne dis pas auſſi puiſſant que V. M. mais avec toutes les grandes qualités qu'on admire en elle. Si toutefois je ne lui ſuis utile à rien, comme j'ai trop ſujet de le craindre, & qu'en même temps par une taxe ſans fondement, on m'ôte plus que je n'ai, & juſqu'à l'eſperance de pouvoir vivre, je ſupplie très-humblement V. M. de conſiderer ce que peut faire ici déſormais un homme ſans bien, & ſans emploi ; & de trouver bon que j'aille cacher ma mauvaiſe fortune, ou en attendre une meilleure dans les pays étrangers, dont

j'excepte dès cette heure tous les lieux que V. M. me voudra défendre. J'emporterai, Sire, hors de la France un cœur François, & parlerai de V. M. dans cet exil, comme j'en ai parlé en prison. Il n'est pas possible qu'aussi juste, aussi éclairée, & aussi magnanime qu'elle est, elle n'en soit quelque jour touchée. Mais, quoiqu'il en puisse arriver, pour le moins, Sire, par mon zéle inviolable, je deviendrai avec quelque consolation, & quelque honneur pour moi, l'exemple éternel des bons sujets malheureux; & au défaut de mes très-humbles & très-respectueux services, rien ne m'empêchera de continuer mes prieres & mes vœux pour la santé, la grandeur, & la gloire de V. M.

EPITAPHE

DE

MARIE-ELEONOR DE ROHAN.

ICI repose très-illustre & très-vertueuse Princesse Marie-Eleonor de Rohan : Premierement Abbesse de Caen, puis de Malnoue, seconde fon-

datrice de ce Prieuré, (a) qu'elle redonna à Dieu, & où elle voulut finir ſes jours, plus révérée par ſes grandes qualités, que par ſa haute naiſſance.

Le ſang des Rois trouva en elle une ame royale; en ſa perſonne, en ſon eſprit, en toutes ſes actions éclata tout ce qui peut rendre la pieté & la vertu plus aimables.

Sa Profeſſion fut ſon choix, & non pas celui de ſes parens: elle leur fit violence pour ravir le Royaume des Cieux.

Capable de gouverner des Etats autant que de grandes Communautés, elle ſe réduiſit volontairement à une petite, pour y ſervir avec le droit d'y commander, douce aux autres, ſévere à elle-même; ce ne fut qu'humanité au-dehors, qu'auſterité au-dedans.

Elle joignit à la modeſtie de ſon ſéxe le ſçavoir du notre. Au ſiécle de Louis le Grand rien ne fut plus poli, ni plus élevé que ſes écrits: (b) Salomon

(a) Le Couvent des Religieuſes du Cherche-Midi, Fauxbourg S. Germain.

(b) Elle a compoſé en notre langue non ſeulement de très-bonnes Conſtitutions ſur la Régle de S. Benoît; mais encore une excellente Paraphraſe ſur les Livres de Salomon, ſous le titre de *la Morale du Sage*; c'eſt à quoi fait al-

y vit, y régne encore, & Salomon en toute ſa gloire.

Les Conſtitutions qu'elle fit pour ce Monaſtere, ſerviront de modéle pour tous les autres; comme ſi elle n'eût vêcu que pour ſa ſainte poſterité. Le même jour qu'elle acheva ſon travail, elle tomba dans une maladie courte & mortelle, & y ſuccomba le 8 d'Avril 1681, en la cinquante-troiſiéme année de ſon âge; juſqu'en ſes derniers momens, & dans la mort même, bonne, tendre, vive, & ardente pour tout ce qu'elle aimoit, & ſur-tout pour ſon Dieu.

Tant que cette Maiſon aura des vierges épouſes d'un ſeul époux, tant que le monde aura des Chrétiens, & l'Egliſe des fidéles, ſa mémoire y ſera en bénédiction.

Ceux qui l'ont vûe n'y penſent point ſans douleur, & n'en parlent point ſans larmes.

Qui que vous ſoyez, priez pour elle,

luſion M. Pelliſſon, lorſqu'il dit: *au ſiécle de Louis le Grand, rien ne fut ni plus poli, ni plus élevé que ſes écrits: Salomon y vit, y parle, y régne encore, & Salomon en toute ſa gloire.*

Au jugement du P. Bouhours, la penſée eſt vraie & noble, autant que l'expreſſion eſt juſte & magnifique. *Penſées ingen. p.* 475.

encore qu'il ſoit bien plus vrai-ſemblable que c'eſt maintenant à elle à prier pour nous, & ne vous contentez pas de la regretter, ou de l'admirer ; mais tâchez de l'imiter & de la ſuivre.

Sœur Françoiſe de Longonay, premiere Prieure de cette Maiſon ſa plus chere fille, l'autre moitié d'elle-même, dans l'eſperance de la rejoindre bien-tôt, lui fit élever ce tombeau. Le moindre & le plus affligé de ſes ſerviteurs eut l'honneur & le déplaiſir de lui faire cette Epitaphe, où il ſupprima, contre la coutume, beaucoup de juſtes louanges, & n'ajouta rien à la vérité.

INSCRIPTION POUR UNE demi-lune de Tournay.

LUDOVICUS DECIMUS QUARTUS.

INCERTUM BELLO AN PACE MAJOR,
QUIBUS COPIIS, CONSILIIS, ANIMO,
CELERITATE, FORTUNA.
ANNO 1667. NERVIORUM URBEM
QUATRIDUO CEPERAT;
IISDEM, NE UNQUAM POSTEA
CAPERETUR,
INTER CETERA MUNIMENTA, HOC
QUOQUE
DIEBUS VIX OCTO

AB AREA ET FUNDAMENTIS,
IPSE INSTANS OPERI,
VICTRICIBUS MILITUM MANIBUS
EXTRUXIT,
ANNO DOMINI M. DC. LXXI.

TRADUCTION.

LOUIS XIV.

QUI a fait douter à toute l'Europe s'il étoit
plus grand en guerre ou en paix,
Avec la même puissance, la même conduite,
la même vigueur d'esprit & de courage,
La même diligence, la même fortune,
Qu'il prit en quatre jours la Ville de Tournay
l'an 1667,
Afin qu'elle ne puisse plus être prise,
Entre plusieurs autres Ouvrages, a élevé
celui-ci
Depuis la terre & les fondemens,
En huit jours à peine entiers,
Par les mains victorieuses de ses braves
soldats,
Animés de sa présence,
L'an de grace 1671.

LETTRES DE M. PELLISSON.

* LETTRE I. A M. BOREL.

De Paris, le 3 Octobre 1651.

MONSIEUR, j'ai reçu votre lettre du 9 du mois passé ; mais j'eusse mieux aimé vous voir vous-même : *nil mihi rescribas*, vous sçavez le reste. Les choses sont toujours au même état pour ce qui vous regarde, & vous serez toujours le bien venu. Je ne sçai à quoi vous vous amusez de ne point partir. M. des Masse se trouva dans ma chambre à l'ouverture de votre derniere, & nous lumes ensemble la *Ballade*, qui nous a semblé très-jolie, & très-bien faite ; nous vous en remercions lui & moi. Il y a deux mots que je n'entends point, *lac* & *paletoc* : vous m'obligerez de me les expliquer, si vous ne venez point, comme je crois néanmoins que vous le devez. Je crains aussi que vous n'ayez forgé celui d'*attaq* pour dire *attaque* ; car je ne l'ai point vû ail-

urs, & que celui de *Drac* ne ſoit point
ançois, mais de notre païs ſeulement.
cela près l'ouvrage me plaît extré-
ement, & vous êtes un grand maître,
vous en faites de même en un demi
uart d'heure. Venez, venez, & nous
rons des Ballades, Virelais, & autres
yeuſetés, pour parler en ce ſtile.

LETTRE II. AU MESME.

De Paris, le 5 Février 1661.

MONSIEUR, je vous demande pardon de mon ſilence; il n'y a ien qui me ſoit aujourd'hui plus diffi-ile que d'entretenir commerce de let-res avec mes amis. J'ai vû il y a long-emps vos chapitres, leſquels je vous envoye, ils ſont à mon gré fort bien. Je ſouhaiterois ſeulement que les mar-ges fuſſent un peu plus chargées de ci-ations; & qu'outre les Auteurs claſſi-ques, comme *Mathiol*, *Dioſcoride*, *Frech-ius*, vous en citaſſiez pluſieurs autres ant anciens que modernes, *Hippocrate*, *Galien*, *Sennert*, *Fernel*, *Mercurialis*, *&c.* Quoiqu'il en ſoit, je ſerai très-aiſe que l'Ouvrage ſoit achevé & imprimé

bien-tôt. Il faudroit choisir le plus beau caractére que vous pourrez trouver à Castres, où vous ne manquerez de rien, si M. de Scorbiac s'en mêle, & je crois qu'il le voudra bien, si vous prenez la peine de lui en parler de ma part. J'écris à M. de Rapin, qui vous fera payer les *cinquante livres* tous les six mois : & quant aux vingt écus sur lesquels vous vous étiez tant tourmenté, pour sçavoir à quel dessein je vous les ai fait remettre, mon intention a été que ce fût un extraordinaire, & vous les garderez, s'il vous plaît, sans que cela tienne lieu de reçu. Si l'impression vous incommodoit à Castres, ou qu'elle fût trop chere, on pourroit aisément faire imprimer votre Ouvrage ici, sans qu'il en coûtât rien.

* LETTRE III.

DE M. PELLISSON

AU MESME.

MONSIEUR & cher ami, je vous ſuis infiniment obligé de votre ſouvenir, & du livre que vous m'avez envoyé, dont nous vous remercions très-humblement, M. Breſſieu & moi. Il nous a fort agréablement divertis durant quelques heures. M. Breſſieu ne croit pas pourtant qu'il ſoit du *Coſmopolite*, quoiqu'il imite ſon ſtile & ſa gentilleſſe, & qu'il contienne auſſi de fort bonnes choſes. J'ai rendu . . . à M. de la Vigne, qui vous en eſt fort obligé, & vous en remerciera par une lettre. Je lui ai parlé de vous ſur le ſujet que vous ſçavez; mais il m'a témoigné que ni lui, ni aucun autre de ſa profeſſion qu'il connût, n'étoient point en état d'entretenir quelqu'un chez eux pour leurs enfans, parce que le temps eſt très-mauvais, & que les troubles de ces années dernieres ont incommodé tout le mon-

de. En revanche, un Libraire de mes amis, fort curieux & un peu chimiſte, à qui j'ai parlé de vous, & de ce que vous valez, m'a témoigné que ſi vous étiez à Paris, il pourroit vous y faire ſubſiſter, ou par lui-même, ou par ſes amis, quand vous ne voudriez faire autre choſe que corriger les feuilles des Livres qu'ils font imprimer; & à plus forte raiſon, ſi vous étiez homme à leur traduire des Traités chimiques, parce qu'ils ont quelqu'envie d'entreprendre un Théatre chimique en françois; néanmoins ils ne veulent pas s'engager davantage, avant que de vous avoir vû & connu. J'ai crû que je devois vous donner cet avis, ſur lequel vous prendrez vos meſures, comme vous le jugerez à propos. Je crois bien, que ſi vous étiez une fois en ce païs, cet emploi, ou quelqu'autre meilleur ne vous manqueroit pas. J'ai donné à ce même Libraire, qui eſt fort raiſonnable & fort intelligent, le Mémoire que vous m'avez envoyé; il m'a témoigné que les Livres que vous demandez ſont très-curieux & très-rares; celui que l'on trouvera plus aiſément eſt *Ars aurifera*, lequel il avoit lui-même il n'y a pas long-temps.

ſi je puis le recouvrer, ou quelqu'un des autres, je vous l'envoyerai.

Je croi que je vous ferai plaiſir de vous dire quelque choſe que j'appris hier d'un Arabe que je vis chez M. *Conart :* il s'appelle *Signor Abramo Maroni-e, natif d'une ville nommée Tripoli ſur le Mont-Liban*, qui eſt preſque tout habité par des Religieux, Chrétiens, ou autres. Il fut mandé premierement à Rome par le Cardinal *Caponi*, chef de la Congregation *de Propaganda fide*, qui le fit venir pour traduire quelques Livres de la Bible, & de dévotion en Arabe. Depuis il fut attiré en France par le Cardinal de *Richelieu*, pour travailler à une Bible en toutes langues. Maintenant il étoit au Cardinal *Mazarin*, après la diſgrace duquel il ſe diſpoſe à s'en retourner à Rome. Il eſt homme de ſçavoir & de vertu.

J'appris de lui au ſujet des raiſins de la terre de Chanaan, que ſur le Mont-Liban il en croît encore aujourd'hui, dont les grapes ſont auſſi groſſes qu'un homme, & les grains que des prunes, excellens à manger, mais non pas à faire du vin. Ils ont, en la langue du pays, un nom qui veut dire *Moines pendus*, parce que les Moines y ſont tous vêtus

de noir, qui eſt la couleur de ces raiſins ; leſquels étant de la groſſeur que je vous ai dit, ne reſſemblent pas mal de loin à un Moine pendu.

Il nous parla fort auſſi des pigeons dont on ſe ſert pour envoyer & recevoir des nouvelles d'*Alep* à *Alexandrie*, & d'*Alexandrie* à *Alep*. Les Marchands de ces deux Villes, qui ſont diſtantes de quatre grandes journées l'une de l'autre, ont grand commerce enſemble ; & pour l'entretenir plus facilement, ils nourriſſent chacun des pigeons au haut d'une Tour. Quand ces pigeons ont leurs petits, le Marchand d'Alexandrie prend les meres qui ſont dans la Tour, & les envoye à ſon correſpondant d'*Alep*. Celui d'*Alep* en fait de même, c'eſt-à-dire, qu'il envoye les meres de ſon pigeonnier au correſpondant d'*Alexandrie* ; puis quand ils veulent s'écrire l'un à l'autre en diligence, ils lâchent une de ces meres, qui d'abord s'éléve en haut à perte de vûe, & comme l'on croit pour deux raiſons ; l'une, afin d'éviter les oiſeaux de proye qui volent moins haut ; & l'autre, afin de mieux découvrir le lieu de ſon ancienne demeure, où elle va fondre à tire d'aîle, faiſant en ſix heures ce chemin de quatre jours.

Quand

Quand elle eſt arrivée, elle ne ceſſe de tourner autour du pigeonnier, & de faire bruit de ſes aîles, juſqu'à ce qu'on lui ait ouvert la fenêtre. Les Marchands avertis par ce bruit, lui vont ouvrir, & lui prennent ſa lettre qu'elle porte attachée au pied, ou ſous une aile, & lâchent une autre colombe de même pour faire réponſe. Je demandai au *Signor Abramo*, combien de temps elles conſervoient ainſi cet eſprit de retour, & ce deſir de revoir leurs petits. Il me dit qu'elles le conſervoient juſqu'à deux ans entiers, ce qui eſt, à mon avis, admirable. Ces pigeons, au reſte, ne ſont pas fort gros, comme ceux d'Italie, ou d'Eſpagne; mais petits comme les nôtres. Ils en ont d'autres qui ſont gros comme des chapons, & ne ſont bons qu'à manger.

Vous pourrez rapporter cela dans vos obſervations, ſi bon vous ſemble, avec une autre choſe qui eſt arrivée depuis peu en ce païs, & que je vous dirai, bien qu'elle ſemble d'abord de peu d'importance: c'eſt qu'on a éprouvé par hazard, qu'une poule pouvoit vivre douze jours ſans manger. La riviere de Seine a été furieuſement débordée cette année. M. *du Ryer*, Auteur aſſez connu,

qui a une maiſon de campagne ſur le bord de l'eau, fut contraint de l'abandonner, & elle fut inondée juſqu'au grenier. Quand le déluge commença de paſſer, on trouva dans le grenier qui étoit encore à moitié plein d'eau, une poule perchée ſur un baton, d'où elle ne pouvoit avoir bougé depuis dix ou douze jours que l'inondation avoit duré. Le grenier, au reſte, étoit vuide de toute ſorte de proviſions, & il n'y avoit choſe à manger pour elle, outre qu'il étoit tout rempli d'eau.

Voilà ce que j'avois à vous dire pour cette fois. Je vous ſupplie de m'aimer toujours, & de me croire, &c.

LETTRE DE M. PELLISSON

A Mlle. DE SCUDERY,

Au ſujet des Fêtes de Chambord, pendant que le Roy y étoit en 1668.

JE ſuis perſuadé, Mademoiſelle, qu'on vous a écrit qu'il n'y a point de maiſon Royale, qui ſoit d'un deſſein plus noble & plus magnifique que

Chambord, Le Parc & la Forêt qui l'environnent ſont remplis de vieux chênes droits & touffus, qui ont été conſultés autrefois. Si les anciens Arbres n'avoient été condamnés par un jugement équitable à un éternel ſilence; ſi l'obſcurité de leurs oracles, & l'indiſcretion avec laquelle ils trahiſſoient les ſecrets des amans, n'avoient obligé les Dieux à les reduire à ſervir ſeulement pour l'ombrage & la fraicheur, il y a ſans doute beaucoup d'apparence que ceux de Chambord parleroient plus clairement que de coutume, & qu'ils decideroient en faveur de ce qu'ils voyent aujourd'hui, quoiqu'ils ayent eu l'honneur d'aider aux plaiſirs de François I. dont la grandeur & la magnificence n'ont pû être ſurpaſſées que depuis quelques années. Le temps a été admirable contre l'ordre des ſaiſons, depuis que le Roy eſt parti de S. Germain.

On ſçait aſſez que les grands Rois
A l'Univers peuvent donner des loix,
Qu'on les aime, & qu'ils ſe font craindre:
Mais a-t-on vû quelquefois
En faveur des Heros les Saiſons ſe contraindre,
Et renoncer à leurs droits?

Auguſte une fois en ſa vie,
Voulant donner un Spectacle à ſa Cour,
Avoit beſoin d'un beau jour.
Jupiter complaiſant contenta ſon envie.
Après avoir durant la nuit
Effrayé toute la Terre
De l'éclat étonnant, du déſordre & du bruit
Que cauſent dans les Airs la Pluye & le Tonnerre,
Voulut bien le matin appaiſer ſon courroux,
Et ramener un jour plus tranquille & plus doux.
Virgile a célébré cette heureuſe journée:
Et là-deſſus, ſans héſiter
Il le fait partager avecque Jupiter.
Rome parut étonnée,
De ce qu'au milieu de l'Eté
L'orage fut arrêté.
Ce qu'a dit l'Antiquité
De ce fameux perſonnage
Pourroit bien être augmenté
En faveur d'un tel ouvrage.
Un Auteur qui connoît les beſoins d'un Heros
Loue aſſez mal-à-propos;
Et ſur tout quand il a quelque beſoin lui même,
Il fait peu de ſcrupule & de difficulté
D'impoſer fauſſement à la poſterité.
La flatterie en ce cas eſt extrême:
Il prodigue l'honneur & l'immortalité
Aux depens de la verité.

Mais les Flateurs ici ne ſont d'aucun uſage ;
Un Prince ſans défaut rarement les ménage.
Louis peut ſe paſſer des inutiles ſoins
Des Ecrivains fameux qui ſeront les témoins
De ſa grandeur & de ſa gloire.
Et ſans les travaux des Auteurs,
Sans le ſecours ſuſpect des Filles de Mémoire,
Sans l'embelliſſement qu'inſpirent les neuf Sœurs,
Ses Courtiſans pourront écrire ſon Hiſtoire.

Le Roy & la Reine ſont allés aſſez ſouvent à la chaſſe. Rien n'eſt égal à la magnificence de tous les équipages, & au bonheur avec lequel on a pris tout ce qu'on a attaqué. Les plus grands cerfs ont à peine duré une demie-heure. Les chaſſeurs de profeſſion s'appercevant que les courtiſans étoient ſurpris de voir que les cerfs étoient plus fatigués, & plûtôt laſſés qu'eux, ont allegué des raiſons naturelles auſquelles tout le monde s'eſt rendu. Voici des Vers que de Poy a fait ſur le champ, qui pourront vous inſtruire de l'état de la queſtion.

Les faveurs de l'amour ſouvent ſont dangereuſes.
Un cerf heureux & bien traité,
Après avoir paſſé quelques nuits amoureuſes,

Croit dormir tout le jour avec tranquillité.
Le repos en tel cas eſt un peu néceſſaire.
Qui ne ſçait là-deſſus les choſes qu'il doit faire?
De ce fatal beſoin aucun n'eſt exemté.
Quand de chiens ameutés une troupe abboyante
Qu'anime une Troupe bruyante,
Après l'avoir pourſuivi dans le bois
L'oblige enfin à ſortir dans la plaine;
Mais il manque auſſi-tôt d'haleine.
Il tient peu de temps les abbois,
Et par trop de plaiſir ſa vigueur abbatue
Cede au Chaſſeur qui le preſſe & le tue.

Vous verrez des deſcriptions regulieres, belles & exactes d'une Fête ſuperbe & très-galante, que le Roy donna à la Reine & aux Dames, il y a quatre jours à Herbault. Les Dames ſe promenerent à cheval dans le Parc. Vous ne ſçauriez vous imaginer leur bonne grace, leur air, leurs ajuſtemens, ni la ſurpriſe avec laquelle il les apperçut dans un endroit du bois. Je ne ſçaurois vous dire ſi cet endroit étoit le jeu de longue paume, le mail, ou une étoile; car je ne fus plus en état d'avoir aucune attention.

Auſſi-tôt que je les vis,
Tous mes ſens furent interdits.

Elles étoient auſſi fieres que belles.
Ce n'eſt pas ſans raiſon. Quelques-unes d'entr'elles
Ont fait des coups bien hardis.
J'admire leur audace extrême.
Mais je crains bien un jour pour elles-même ;
Et tels vainqueurs, après leurs grands exploits
Peuvent être vaincus eux-mêmes quelquefois.
Plus la conquête eſt grande, & moins elle eſt parfaite ;
Et leur victoire a bien de l'air d'une défaite.

Le Roy, la Reine, & les Dames deſcendirent de cheval ; ils entrerent dans une Sale fort éclairée, où l'on danſa aſſez long-temps. Je ne puis me réſoudre à vous entretenir de la beauté des Dames, de la diverſité, de la commodité des appartemens. Je pourrois bien vous dire comme Herbault étoit un moment avant que le Roy fût arrivé. Mais tout parut en un moment changé par un enchantement admirable.

Ce que Louis mene avec ſoi,
Pour mieux dire, Louis lui-même,
Répand en un moment une parure extrême :
Je vous le dis de bonne foi.

Je ſuis perſuadé que M. d'Herbault

lui-même n'eût pas connu ſa maiſon ; & que pour peu qu'il eût eu de diſpoſition à ſe flatter, il ſe fût imaginé qu'il étoit devenu le maitre du Louvre, ou du Palais des Thuileries. Je vous-aſſure qu'il me ſemble tous les jours que le Brun, Manſart, & le Noſtre ont employé tout leur talent & leur ſçavoir dans les lieux où le Roy paſſe.

S'il s'aviſoit d'entrer jamais
Dans le mediocre Palais,
Où vous regnez dans les Tournelles
La maiſon auſſi-tôt deviendroit des plus belles.
Le vilain veſtibule en ſeroit decoré,
L'obſcur degré ſeroit tout éclaire,
Le paſſage ſeroit paré.
Que de luſtres dans les ruelles !
Le cabinet enfin vous paroitroit doré.

On paſſa, après que le bal fut fini, dans une Orangerie qu'on avoit preparée pour un ſouper magnifique. La diſpoſition des ornemens, des lumieres, des buffets, & des ſervices étoit admirable. M. le Maréchal de Bellefonds, qui, comme vous ſçavez, eſt propre à plus d'une choſe, avoit fait entremêler des feſtons de pampre chargés de muſcats, avec des orangers fleuris ; & on avoit diſpoſé

diſpoſé au-deſſus une confuſion ſi agreable, qu'il ſembloit que le hazard y eût fait naître des plus beaux fruits de la Touraine. On avoit eu même quelque égard aux nuances ; & ceux de la Cour qui ſont les plus ſçavans, & les plus profonds en ces matieres, n'y trouverent rien à reprendre.

Notre ami le Gouverneur,
Que vous ſçavez être aſſez bon Seigneur,
Avoit ſouffert que ſa Province
Des beaux fruits de l'Automne, & de ceux de l'Eté
En ce jour regalât ſon Prince.
Chacun admira la bonté
Qu'il eut pour Sa Majeſté.

Vous ſçavez, Mademoiſelle, que rien n'eſt ſi perilleux que les inventions. Je ne voudrois pas m'attirer ceux qui les hazardent. Car le nombre en eſt infini ; mais il eſt vrai qu'on ne peut s'imaginer le ſuccès heureux de celles dont je viens de parler, où l'on avoit pris un ſoin ſi exact de contenter tous les ſens, qu'on n'a jamais vû une Fête preparée en ſi peu de temps, avec tant de grandeur & de politeſſe.

Le Roy en donna avant-hier une au-

tre dans le château de Blois, dont vous connoissez la réputation. Tout y étoit merveilleusement bien entendu. Je pourrois faire une description très-pompeuse du lieu qu'on avoit choisi, de l'abondance, & de mille autres circonstances. Elle n'avoit rien d'humain ni d'ordinaire. Je ne suis cependant tenté en aucune maniere de la comparer aux Festins des Dieux. Il me semble qu'il n'eût pas été impossible, sans en faire mention, de parler dignement de Leurs Majestés.

Sur un si beau sujet qu'il est aisé d'écrire !
Pour moi je tiens qu'on ne sçauroit leur dire
Rien de si grand que leur nom.
L'Antiquité me paroît trop usée,
Et la Fable trop épuisée.
Laissons donc en repos Jupiter & Junon.
Le seul nom de Louis donne trop d'avantage;
Et ne suffit-il pas pour le plus grand Ouvrage ?
Touché de la beauté d'un si noble sujet,
J'écrirois tout ce qu'il a fait....
D'écrire tout ce qu'il fait....
Mais je dois seulement l'admirer en secret.
Un silence prudent doit être mon partage.
Je crains de profaner ses exploits glorieux.
Quelques foibles Auteurs sans doute feroient mieux

De prendre ce parti reſpectueux & ſage.
Ils ſont bien moins connoître à la poſterité
La grandeur du Heros que leur temerité.

LETTRE DE M. PELLISSON AU ROY,

Sur ſon Abjuration faite à Chartres.

Cette lettre eſt dans le Recueil de celles de Buſſy, de l'édit. de 1716. tom. 5. p. 160. & fut envoyée à M. de Buſſy par Mademoiſelle Dupré le 2. Nov. 1670.

SIRE,

Quelque profond que ſoit mon reſpect pour V. M. j'ai crû que je devois faire la ſeule choſe du monde qu'il ne faut pas faire pour lui obéir, ni pour

lui plaire, ſans lui en parler. Dieu a voulu toutefois qu'après lui, V. M. y eût la premiere part. Sept ans de priere & d'étude avoient éclairé & convaincu ma raiſon ; le ſeul état d'infortune & de diſgrace où je me trouvois, me rendoient ſuſpectes toutes les lumieres & les inſpirations du Ciel, quoique vives & fortes. Il a plû à V. M. de me tirer de cet état il y a neuf mois. Qu'elle compte déſormais entre les graces que j'ai reçûes de ſa bonté, & dont je lui dois être éternellement obligé, celle qui eſt ſans comparaiſon la plus grande, & qu'elle ne penſoit pas m'avoir faite ; je veux dire tout ce que les hommes pouvoient contribuer à ma converſion & à mon ſalut ; & qu'elle ſoit bien perſuadée auſſi qu'on ne peut être avec plus de veneration, de reſpect & de reconnoiſſance que je ſerai toute ma vie, &c.

M. de Buſſy dans ſa réponſe du 21. Novembre 1670, dit : *La lettre de M. Pelliſſon eſt belle. Rien ne m'affermit davantage dans ma religion, que de voir un bon eſprit comme le ſien, l'étudier long-temps, & l'embraſſer à la fin.*

*LETTRE SUR LE JUBILE'.

COMME tout ce qui se dit & qui se fait chez le Roy, devant les gens de la Cour, devient public, je crois qu'il est nécessaire que je vous rende compte d'une dispute sur le Jubilé, où j'ai été un peu engagé. Mais je vous prie de n'en parler à personne, à moins qu'on ne vous en parle. J'excepte Mademoiselle de Scudery, à qui vous ferez s'il vous plaît la même priere que je vous fais de n'en point parler, si ce n'est pour redresser les faux bruits, en cas qu'on en fît courir. On disputa fort hier au souper du Roy, où je n'étois point, touchant le Jubilé. M. l'Archevêque de Reims soutenoit que M. l'Archevêque de Paris ne pouvoit pas permettre de le gagner hors de son Diocése. J'arrivai à la fin du soupé, mais il ne s'agissoit plus que de sçavoir si le S. Denys de France étoit l'Areopagite. M. de Reims soutenoit que non, & que l'on auroit mieux fait de corriger cette erreur dans le nouveau Breviaire de Paris, que de l'autoriser, ou de laisser la

choſe en doute. En attendant le coucher du Roy, on reprit la queſtion du Jubilé : preſque toutes les perſonnes de qualité de la Cour étant dans les ſentimens de M. de Reims, je ne pûs pas m'empêcher de témoigner que j'étois d'un avis contraire. Je ne vous en dis pas les raiſons, je les ai miſes dans un papier à part, pour ne pas embarraſſer cette narration. On en parla au petit coucher où je fus encore ſeul à ſoutenir ce parti, hors M. le Comte de S. Agnan qui neanmoins ne voulut pas décider. Ce matin, en attendant le lever, on m'en a fait la guerre ; j'ai encore ſoutenu vigoureuſement, & peut-être trop ce que j'avois ſoutenu, & cela contre M. l'Archevêque de Reims, M. le Cardinal de Bouillon, & M. le Cardinal d'Eſtrées. Il eſt vrai que ce dernier gardoit beaucoup de meſures pour ne ſe pas expliquer. Mais pour M. le Cardinal de Bouillon, outre qu'il ſe déclaroit, je ne pouvois pas douter quel étoit ſon avis par un ſeul mot qu'il en avoit dit devant moi, il y a quelques jours. Je crois qu'il n'en a point parlé devant le Roy. La diſpute a été interrompue par le lever. Au ſortir du Prie-Dieu, comme on attendoit que le Roy

vînt à la Messe, on a recommencé. Là parce qu'il m'est échapé, moitié en riant suivant la liberté de la Cour, qu'ils étoient tous prévenus par leurs interêts, voulant dire qu'ils défendoient l'autorité des Evêques contre un prétendu droit patriarchal qu'ils s'imaginent que M. l'Archevêque de Paris se veut attribuer, les deux autres n'en faisant que rire, M. le Cardinal de Bouillon a pris la chose fort sérieusement, & comme pour lui. Il m'a dit premierement que j'étois Ecclesiastique, mais que je n'étois pas encore Theologien, & ensuite qu'étant Clerc, tout Maître des Requêtes que j'étois, on ne parloit point en ce lieu là à des personnes comme eux de la maniere dont je leur avois parlé. J'ai répondu aussi haut que lui, que je recevois avec beaucoup de respect la reprimende que me faisoit un Cardinal de l'Eglise Romaine, mais que je serois fort fâché si je l'avois méritée, & si j'avois dit quelque chose qui le dût blesser, ou ces Messieurs; mais que je ne le voyois pas, & ne pensois pas qu'ils le crussent. La Messe est venue sur cela, après laquelle M. le Cardinal de Bouillon, qui avoit pensé à ce qu'il venoit de faire, a recommencé à me par-

ler par je ne ſçai quoi de M.*** & de Liege, & enſuite m'a tiré à part pour me faire mille excuſes, & juſqu'à ſe ſervir du terme de demander pardon, m'avouant qu'il avoit été un moment en colere, & avoit crû que je l'attaquois perſonnellement. Vous pouvez bien croire que je lui ai fait d'autres excuſes, & d'autres complimens, l'aſſurant, comme il étoit vrai, que s'il ne m'eût pas fait l'honneur de me parler, j'aurois été chez lui l'après-dinée pour ſçavoir par quel malheur il m'étoit arrivé de lui déplaire, ſans en avoir le deſſein. M. de Reims, & M. le Cardinal d'Eſtrées étoient encore là, à qui j'ai voulu auſſi faire des excuſes, mais ils m'ont aſſez témoigné qu'ils ne croyoient pas qu'il en fallût. Voilà tout, & il n'y a rien de plus. Je ne vous écris aujourd'hui que pour cela, & je ſuis toujours à vous de tout mon cœur, &c.

Les raiſons qu'on allegue contre le Jubilé de l'armée n'ont qu'une belle apparence ; elles ſont fondées à la verité ſur de bons principes, mais fort mal appliqués.

Il eſt vrai qu'aux termes ordinaires un Evêque ne peut accorder le Jubilé dans le Diocéſe d'un autre.

Il eſt vrai en général que ceux qui voyagent hors de leur pays ſont ſujets à la juriſdiction civile, & à la juriſdiction eccleſiaſtique des lieux où ils ſe trouvent.

Mais il n'eſt point vrai qu'un corps d'armée, moins encore un corps d'armée où le Roy eſt en perſonne, marchant en pais ennemi, ſoit ſujet à la juriſdiction eccleſiaſtique du lieu où elle ſe trouve campée. Il ſeroit aiſé de le confirmer par les exemples de l'Hiſtoire ancienne & moderne; mais il vaut mieux ſe ſervir d'un ſeul argument convaincant.

Tout le monde reconnoît cette verité au moins juſqu'à un certain point. Car autrement pourroit-on trouver bon qu'une bande de Recollets avec une pierre benite à Paris ſe plantât au milieu d'un champ, y célébrât la Meſſe, y confeſſât, y communiât, & les vivans & les mourans, ſans miſſion, ſans permiſſion, ſans approbation, ſans participation de chaque Evêque Dioceſain: & neanmoins ni les Evêques Dioceſains des ennemis, ni Meſſieurs les Prelats ne l'ont jamais trouvé mauvais, parce qu'on regarde l'armée marchant en pais ennemi, comme on regarde un peuple entier qui s'en iroit faire une conquête,

lequel en attendant qu'il eût une habitation certaine, ne pourroit mieux faire que de vivre sous la discipline ecclesiastique de l'Evêque Diocesain de son Prince, & de ceux que cet Evêque auroit approuvés ou ordonnés.

Mais on dit que toutes ces autres choses sont nécessaires, & que le Jubilé ne l'est pas.

Le Jubilé de l'année sainte, qui est celui dont il s'agit, est accordé par le Pape hors de son tems, non pas seulement aux habitans de Paris, & avec cette restriction locale, mais personnellement au Roy qui l'a demandé, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, aux Officiers & Domestiques de leur maison. Il est accordé pour deux mois seulement depuis la publication; ces deux mois expirent le 20. Avril. Nul autre que l'ordinaire de Paris n'en peut être le dispensateur, les autres Evêques du Royaume ne l'ayant pas obtenu; c'est une nécessité au Roy ou de perdre la grace qu'il a demandée, ou de la recevoir ici. M. l'Archevêque le lui permet, & nous le permet en un lieu, où nul autre Evêque n'a droit ni juridiction sur nous, il faut donc avoir bien envie de disputer, pour y trouver à dire, &

je ne crois pas qu'en y faisant une serieuse reflexion, on puisse douter si c'est l'intention du Pape, ou si ce ne l'est pas.

Au Camp devant Cambray
2. Avril 1677.

Il est certain que le Roy suivit le sentiment de M. Pelliſſon, puisque le 3. il donna ſes ordres pour commencer le Jubilé le lendemain, & qu'il le fit enſuite. Le 27. Monſieur dinant avec le Roy, lui dit: Vous avez fait votre Jubilé, Monſieur, & je n'ai pas fait le mien. Le Roy repondit: ſi j'avois voulu croire ces Meſſieurs (en parlant de M. le Cardinal de Bouillon, & de M. l'Archevêque de Reims) je ne l'aurois pas fait non plus.

MANDEMENT

PAUL Pelliſſon Fontanier, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maitre des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Abbé de S. Barthelemi de Benevent, Adminiſtrateur pour Sa Majeſté du temporel des Abbayes de Cluny & de S. Germain des Prés.

Nous avons vû avec édification & admiration durant toutes ces dernieres campagnes, au milieu de la licence militaire, & parmi tous les autres soins d'un grand Prince, & d'un grand Général, la pieté du Roy s'appliquer particulierement à faire reverer le Dieu des armées, & à reprimer les blasphêmes contre son saint Nom, en faisant de nouveau, non seulement publier dans ses camps, mais aussi observer & exécuter avec une juste severité les peines des blasphémateurs portées par sa Déclaration de Fontainebleau du 3. Juillet 1666. Mais nous n'avons pas appris avec moins de douleur & d'étonnement, que dans les terres & dépendances de l'Abbaye de S. Barthelemy de Benevent, à laquelle il a plû à Sa Majesté de nous nommer, & où nous sommes Seigneurs temporels, ces impietés avoient presqu'autant de cours qu'elles en pouvoient avoir dans les armées les plus dereglées; & que le désordre s'augmentant chaque jour, au grand scandale des gens de bien, demandoit qu'on y apportât un prompt remede. A CES CAUSES, persuadés premierement de l'obligation que nous avons tous, chacun selon l'étendue & la me-

ſure petite ou grande de ſon pouvoir, d'honorer, & de faire honorer le Roy des Rois & le Seigneur des Seigneurs ; & en ſecond lieu que cette obligation eſt encore plus grande & plus préciſe dans les territoires qu'il a pris comme pour ſon propre heritage, en les deſtinant & affectant à la ſubſiſtance temporelle de ſon Egliſe : & ne pouvant mieux ſeconder les ſoins, & pieuſes intentions du Prince très-Chrétien que nous ſuivons, & que nous ſervons ; nous mandons & ordonnons à nos Officiers de la Juſtice de Benevent, de faire publier à cri public, & afficher aux portes des Egliſes, & Marchés, afin que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance, en toutes les terres & paroiſſes dépendantes de notredite Abbaye, ladite Déclaration de S. M. du 30. Juillet 1666. contre les blaſphémateurs. Invitons & exhortons les Curés deſdites paroiſſes d'en faire mention à leur Prône le Dimanche enſuivant, & avertir leurs paroiſſiens que ceux qui tomberont à l'avenir dans ces épouvantables excès, nous auront pour partie formelle. Enjoignons très-expreſſément à noſdits Officiers, non ſeulement de nous informer de tous les ſcandales ſemblables,

mais auſſi d'en commencer la pourſuite criminelle, auſſi-tôt qu'ils en ſeront avertis, ſans autre ordre de nous, à peine d'en répondre en leur nom, & d'être deſtitués de leurs Charges. Requerons & ſupplions les Seigneurs nos voiſins qui ont leurs terres, ſeigneuries & juſtices mêlées à celle de ladite Abbaye de Benevent, d'ordonner le ſemblable à leurs Officiers. Et bien que par la grace de Dieu, nous n'ayons point reçû de pareilles plaintes dans les dépendances des Abbayes de Cluny & de S. Germain des Prés, dont il a plû à S. M. de nous confier l'adminiſtration : comme il ne ſeroit pas impoſſible, quelque ſoin que nous ayons d'être inſtruits de ce qui s'y paſſe, que ce mal ne nous eût été diſſimulé ; & qu'en tout cas l'occaſion nous avertit de le prévenir, plûtôt que de l'attendre : nous ordonnons & enjoignons en ladite qualité d'Adminiſtrateur, à tous les Officiers du temporel deſdites Abbayes de Cluny & de S. Germain des Prés, de faire chacun en droit ſoi une ſemblable & pareille publication de ladite Déclaration de S. M. contre les blaſphemateurs, tenir la main qu'elle ſoit executée ſelon ſa forme & teneur, nous aver-

tir ſoigneuſement des contraventions, & en entreprendre la pourſuite ſans autre ordre de nous, comme ci-deſſus & ſous les mêmes peines. En témoin de quoi nous avons ſigné notre préſente Ordonnance, l'avons fait contreſigner par notre Secretaire, & y avons fait appliquer le ſcel de nos Armes. Donné à Verſailles le ſeiziéme Août l'an de grace 1677. *Signé*, Pelliſſon Fontanier. *Et plus bas par mondit Seigneur*, Soutain. *Et ſcellé de ſes Armes..*

LETTRE DE M. PELLISSON A M. D'HERICOURT,

De l'Académie de Soiſſons, Auteur du Livre intitulé : *De Academia Sueſſionenſi*, imprimé à Montauban 1688. in-8°.

HONNY ſoit qui mal y penſe. J'ai ſçû, M. par notre cher ami M. Dumas, que vous n'aviez pas bien expliqué mon retardement à vous rendre les très-humbles graces que je vous dois. Il eſt vrai que j'ai tort, & je vous

en demande pardon. Ne doutez pas cependant que je n'aye été fort ſenſible au très-beau & très-obligeant preſent qu'il vous a plû de me faire. Voici la verité toute pure. J'ai accoutumé de remercier d'un mauvais livre le premier jour que je le reçois, & d'un bon, après que j'ai trouvé le temps de le lire. Je ne doutois pas que le vôtre ne fût de ce nombre. Je vous aſſure toutefois & ſincerement, qu'il m'a paru encore ſurpaſſer ce que j'en attendois ; je ne dis pas ſeulement pour ce qui peut me regarder, où l'on vous accuſera toujours d'avoir été prévenu par l'amitié ; mais en général pour l'ouvrage entier, qui eſt tel que l'on n'y trouvera jamais rien à déſirer, qu'une plus grande & plus heureuſe matiere. Feu M. Saraſin qui revenoit de la guerre civile de Guyenne avec M. le Prince de Conty, & ne m'avoit jamais ni vû, ni connu, acheta à Paris l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe pour s'en mocquer. Il la lut allant chercher la Cour à Peronne, & revint quelques jours après me demander avec empreſſement mon amitié, repetant ſans ceſſe qu'il n'appartenoit qu'à moi de faire quelque choſe de rien. Si je ne vous étois pas attaché il y a long-temps

long-temps par une parfaite connoiſſance de votre mérite, je ferois très-aſſurement, Monſieur, la même choſe pour vous. Mon ſujet avoit mille avantages ſur le votre, & votre travail a mille avantages ſur le mien. Il ne ſe peut rien ajouter ni à l'élegance de votre latin, ni à la maniere noble, ſimple & naturelle de toute votre narration, dont j'ai été charmé. En un mot, tout ce que que je pourrois prétendre déſormais en ce petit genre hiſtorique, ſeroit d'être *nugarum laude ſecundus*. Ne vous offenſez pas de ce mot, non plus que moi. Vous ſçavez bien qu'en latin il y a *eruditæ nugæ*, qui valent mieux qu'une partie de nos grandes occupations, c'eſt-à-dire de nos vanités humaines. Pour vous faire ma confeſſion, en vous ouvrant tout-à-fait mon cœur comme à un ami, ce qui m'a obligé de parler comme j'ai fait, c'eſt que j'ai ſouvent regret d'avoir donné la fleur de mon eſprit aux belles choſes, & de n'en donner que la lie & le marc à des choſes les plus importantes du monde, dont vous ſeriez bien plus capable que moi. Si vous me faites l'honneur de me marquer par une réponſe le lieu de votre ſéjour ordinaire, car de-

puis celui que vous avez fait en Beam, je ne le ſçai qu'à demi, je vous adreſſerai le peu que j'ai fait ſur la Religion, afin qu'il vous prenne envie de me ſurpaſſer de ce côté-là, comme vous avez fait de l'autre, à la charge que perſonne ne me ſurpaſſera jamais, Monſieur, à vous eſtimer, & honorer, ni à être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

A Verſailles le 23. Juin 1689.

LETTRES

Tirées de la vie de Pierre du Boſc, Miniſtre à Caen, imprimées in-8°. à Rotterdam Leers, 1694.

EN 1658. l'Egliſe de Charenton jetta les yeux ſur M. du Boſc, & lui envoya M. Gaches l'un de ſes Paſteurs, & M. de Maſſanes à Caen, pour le demander à ſon Egliſe.

M. Pelliſſon qui l'avoit connu à Montauban, lui écrivit pluſieurs lettres pour l'engager à repondre aux deſirs de l'Egliſe de Charenton. On en trouve deux ici.

La premiere ne fait que préparer les voyes, & ne parle que des sentimens que tout Paris a pour le Ministre.

PREMIERE LETTRE.

Monsieur, en recevant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai éprouvé tout le plaisir des anciennes amitiés & des nouvelles : car vous m'avez assuré de la vôtre, & vous m'avez fait esperer celle de M. Bardou. En une autre occasion je ne vous parlerois que de lui, qui m'a semblé une personne d'un très-grand mérite ; ou que de ses beaux & galans ouvrages, qui m'ont fait passer une après-dinée entiere le plus agreablement du monde, tant j'y ai trouvé d'invention, d'esprit, & de politesse. Mais quand il devroit lui-même voir cette lettre, il vous estime & vous aime trop, pour trouver mauvais que je me hâte de venir à vous, & que je vous en donne la meilleure & la plus grande partie. Votre célebre Compagnie elle-même, quelque respect que j'aye il y a long-temps pour elle, quelque ressentiment qui me demeure de ses bontés pour moi, dont vous me parlez si obligeamment, souffrira pour

cette fois que je ne lui rende qu'en ce peu de paroles tous les hommages & toutes les graces très-humbles que je lui dois. Il me ſemble, Monſieur, qu'aujourd'hui je ne dois avoir ni louanges, ni remercimens que pour vous, qui après tant d'années d'abſence & de ſilence, me faites encore l'honneur de vous ſouvenir de moi, & de m'aimer. Sçachez pourtant qu'en cela vous m'avez rendu juſtice; car de mon côté je n'ai jamais été capable de vous oublier. J'ai partagé votre gloire avec vous, ſans vous le dire. Les applaudiſſemens qu'on vous a donnés m'ont touché, comme ſi je les avois mérités moi-même; & quand ſur de faux avis tout le monde a couru à Charenton pour vous entendre comme un grand homme, j'ai couru avec cent fois plus d'ardeur que les autres, pour vous entendre comme un ami. Que ce mot de grand homme ne vous faſſe point de peur. Je n'ai pas deſſein d'éprouver votre modeſtie, comme vous avez éprouvé la mienne: & bien que je puſſe avec juſtice vous rendre vos propres paroles, j'aime mieux vous avertir par mon exemple, qu'il ne faut pas tant louer ceux que l'on aime, lors même qu'ils

le méritent, bien loin de le faire quand ils ne le méritent pas. Permettez-moi seulement de vous dire sur votre sujet & sur le mien, mais dans la plus exacte rigueur de la verité, que vous avez choisi la bonne part, & que j'ai une joye extrême de voir un des plus beaux & des plus heureux génies que je connoisse, dans le plus digne & le plus glorieux emploi du monde. Vous nous avez laissé les vanités en partage, & de ces vanités même, ma santé & plusieurs autres raisons m'ont empêché le plus souvent de n'embrasser que les plus vaines. Ainsi, Monsieur, quand je compare ces actions éloquentes où vous acquerez tant d'amis à Dieu, & tant de gloire à votre nom, avec ces autres petits ouvrages qui m'ont fait connoître depuis quelques années, il me semble que je vois en vous Alexandre au milieu de ses conquêtes; & en moi cet homme qu'on lui presenta un jour, & dont il récompensa l'inutile & ridicule industrie d'une mesure de millet. J'en serois encore plus touché que je ne suis, s'il falloit de nécessité que les amis fussent égaux en toutes choses. Mais il y a long-temps que des sages ont décidé le contraire. Il s'agit en amitié moins de

l'esprit que du cœur. Le mérite peut être différent, pourvû que l'affection soit pareille. De ce côté-là, je me vante non seulement de vous égaler, mais encore de vous surpasser, comptant que vous me surpassez de l'autre ; & vous en recevrez des preuves, toutes les fois que je pourrai vous témoigner avec quel respect & quelle passion je suis, &c.

SECONDE LETTRE
AU MESME.

MONSIEUR, c'est une étrange témérité, me direz-vous, que de vouloir ajouter quelque chose aux persuasions de M. Gâches, & de M. de Massanes : je l'avoue. Mais après avoir entendu le plus éloquent Avocat du monde, un Juge équitable ne laisse pas quelquefois d'écouter les paroles en désordre, & la voix confuse d'une Partie qui demande audience en sa propre cause. Si toute notre Eglise vous souhaite avec ardeur, personne n'a plus d'interêt à vous souhaiter que moi. Je n'attends pas seulement en vous un excellent Pasteur, capable de m'exhorter & de m'instruire : j'attends un ancien ami, qui seul pourroit faire toute la douceur de ma vie :

'attends même par le quartier qui vous ſeroit deſtiné, un voiſinage, avec qui e pourrois paſſer utilement & agréa-blement tous les momens, que je pour-rois dérober à vos occupations & aux miennes. Ainſi, Monſieur, ſi la queſtion dont il s'agit étoit une de ces queſtions pour l'ami dont parle Montagne, & qui ſe décide toujours par la faveur; je vous prierois, je vous conjurerois de tout mon cœur, de ne me pas refuſer une des plus grandes ſatisfactions que je puiſſe me promettre; mais il vaut mieux que cela ne ſoit pas ainſi: je ne l'em-porterois pas à mon avis. Trop d'au-tres amis, & plus conſidérables que moi en toutes ſortes, oppoſeroient leurs prieres aux miennes; & vous ſe-riez contraint d'y céder. J'aime donc mieux revenir à une choſe qui eſt bien plus ſelon mon honneur: c'eſt-à-dire, à ne plus conſidérer ce que je deſire, mais ce que vous devez deſirer; & à vous expliquer avec franchiſe, ſans in-terêt & ſans paſſion, mes ſentimens tels qu'ils ſont, en une des plus importan-tes affaires que vous aurez jamais. Si vous trouvez que je me trompe, j'en ſerai fâché; mais j'aurai ſatisfait à ce que j'ai crû vous devoir; & je vous jure

ſincérement, que je prendrois pour moi-même le conſeil que j'oſerai vous donner. Après cette véritable proteſtation, je vous dirai ſans façon, & comme un homme qui vous écrit à la hâte, ce que je ferois, ſi j'étois à votre place. Premierement, je louerois Dieu d'avoir beni mon miniſtére, & de m'en donner des preuves, non ſeulement par l'affection de mon Egliſe, mais auſſi par la recherche de celle de Paris. Après cela, je regarderois avec quelque reſſentiment les témoignages que cette derniere m'auroit donnés de ſon eſtime. Je ne dis pas que je vouluſſe oublier ce que je devrois à la premiere, ou concevoir d'abord le deſir de l'abandonner; mais au moins je penſerois, que quelque choſe qu'il plût à Dieu d'ordonner de ma vocation, il me feroit la grace ſans doute de trouver par-tout ma patrie, par-tout la même douceur, la même ſatiſfaction. J'attendrois donc avec patience, & ſi je puis le dire ainſi, avec une indifférence chrétienne, ce que mon Egliſe, & ce que le Synode ſon ſupérieur réſoudroient de moi, ſans favoriſer par mes actions, ni par mes diſcours, ni l'un ni l'autre des deux partis. Mais ſi l'affaire ſe réduiſoit à ce point,

que

que mes propres Juges me fissent juge moi-même de ce que je devrois devenir, alors je me dépouillerois, autant qu'il me seroit possible, de toutes mes affections, & de toutes mes inclinations naturelles. Je n'aurois plus ni pere, ni mere, ni freres, ni sœurs, ni femme. Je ne penserois plus du tout, ni à ce qui me pourroit plaire à Caën, ni à tout ce qui pourroit me toucher à Paris. Je regarderois seulement en quel des deux lieux ces talens, que les uns desirent, & que les autres veulent retenir, pourroient être plus utiles à la gloire de Dieu, & à son service; Quelle des deux Eglises auroit plus besoin de mon ministére; Quelle des deux seroit la plus difficile à bien pourvoir; En quelle des deux, en un mot, je pourrois servir davantage, non pas à une Province, ou à une Ville en particulier, mais à toute la France en général, & à tout le corps des vrais Chrétiens qui sont au monde. Sur ces fondemens, je ne marchanderois point entre Caën & Paris. S'il falloit se déterminer, je me déterminerois nettement & hardiment; & n'ayant pour but que de faire mon devoir, je n'appréhenderois pas qu'on m'accusât d'avoir voulu faire autre cho-

ſe. Je condamnerois même, comme criminels, les ſcrupules qui me voudroient perſuader le contraire, & mettrois au rang des mauvaiſes hontes celles qui m'empêcheroient de me déclarer. Voilà, Monſieur, comme j'en uſerois, ce me ſemble. Je puis dire, comme autrefois un grand Apôtre, que j'ai tourné tout ce diſcours ſur moi-même, par une façon de parler; mais Dieu m'eſt témoin que je vous ai parlé en ſincérité de cœur. Je le prie avec toute l'ardeur dont je ſuis capable, qu'il vous inſpire les réſolutions que vous prendrez; & je ſuis avec tout le reſpect, & toute la paſſion poſſible, &c.

*LETTRE
AU PAPE INNOCENT XI.

TRES-SAINT PERE,

Me voici encore une fois (a) aux pieds de votre Saintеté, avec une offrande que j'espere, qui ne lui sera pas désagréable. C'est la liste générale de ceux qui ont abjuré l'hérésie en France depuis la fin de l'année 1676, jusqu'à la fin de l'année derniere 1681; & qu'on peut dire que la pieté, les soins & l'applica-

(a) M. Pellisson avoit écrit au Pape Innocent XI. deux lettres avant celle-ci, dont on trouve l'extrait au premier Volume des Réflexions sur la Religion.

Cette troisiéme lettre fut écrite en latin, & traduite en françois, pour être vûe du Roy qui l'approuva; mais les affaires s'aigrissant, elle ne fut point envoyée. Ces mots sont à la tête du Mss. que j'ai vû, & qui étoit corrigé de la main de M. Pellisson.

Voilà sans doute pourquoi il n'en donna qu'un extrait. J'ai crû qu'on la trouveroit avec plaisir ici toute entiere.

tion du Roy ont rendus à l'Egliſe. Je ne puis oublier avec quelle joye, véritablement Apoſtolique, V. S. reçut il y a deux ans un catalogue ſemblable, qui n'alloit que juſqu'à la fin de 1679. & n'étoit que d'environ dix mille perſonnes ; avec quelle humanité toute ſainte, elle voulut même me faire l'honneur de me le témoigner par un Bref qu'elle daigna m'adreſſer. Je ne doute pas qu'elle ne ſoit encore bien plus touchée, de voir que ces grands progrès ſe redoublant inceſſamment, deux autres années ajoutées à ces trois premieres, ont fait monter ce nombre de prédeſtinés juſqu'à cinquante mille huit cens trente. Il ſemblera peut-être à V. S. que je lui donne bien tard une ſi bonne nouvelle ; mais elle ſçaura, s'il lui plaît, que par beaucoup de raiſons, qu'il eſt inutile de lui expliquer, la liſte de chaque année ne ſe peut faire bien exactement que quatre ou cinq mois après l'année expirée, ſur les états des Evêques & des Intendans des Provinces, qui me ſont remis par ordre de Sa Majeſté. D'ailleurs, (car pourquoi rien déguiſer à V. S. qui en la haute place qu'elle tient, n'a pas moins de lumiere que de pouvoir ;) quelqu'impatience

que j'euſſe de me donner l'honneur de lui écrire, je me retenois moi-même, voulant & ne voulant pas, dans l'eſpérance de voir terminer dans peu les affaires de notre Egliſe de France ; & qu'alors je pourrois encore plus à propos ajouter cette joye à toutes les autres. Je n'ignore pas, T. S. P. un bruit que les chefs des Hérétiques ont premierement tâché de répandre par-tout, augmenté depuis, & pour ainſi dire, cultivé avec ſoin par ce grand nombre d'envieux, qui eſt une ſuite naturelle & néceſſaire de la gloire & de la proſpérité du Roy. Ils ont fait entendre que les converſions de Poitou, qui ont été les plus nombreuſes, & au-delà de tout ce qu'on en pouvoit eſpérer, n'étoient que l'ouvrage de la violence, ou de la crainte ; & qu'on avoit en un mot moins perſuadé, que commandé la Religion catholique. Mais ſi V. S. me permet de lui expliquer ce que j'en ſçai avec beaucoup de certitude, elle trouvera que ce bruit a très-peu de fondement, & beaucoup de malignité. (a) Il eſt inoui, & je puis

(a) On lit en marge ces mots écrits de la main de M. Pelliſſon : *Cela étoit très vrai quand je l'écrivois. On n'a pas toujours tenu depuis la même conduite, ſur-tout en* 1685, *quand*

l'assurer sans crainte, qu'on ait commandé à qui que ce soit d'abjurer son erreur ; qu'on l'ait exigé de qui que ce soit par la force, ou par les menaces. Voici la vérité telle qu'elle est. Le Poitou, plus qu'une autre Province, est rempli de tout temps d'un nombre infini d'Hérétiques, errans comme brebis sans Pasteur, & les dernieres années avoient plûtôt augmenté que diminué le mal. Deux Evêques avoient long tems tenu le Siége l'un après l'autre, à qui leur mauvaise santé, ou d'autres obstacles, n'avoient pas permis un grand travail dans leur diocése. Mais l'homme ennemi, dont l'Evangile parle, qui se léve de nuit, pour semer le mauvais grain parmi le bon, n'avoit eu garde de s'endormir. Le Roy venoit de remplir cette place très-importante, d'un nouvel Evêque, Hardouin de la Hoguette, que le zéle, le sçavoir, & les manieres douces & honnêtes rendoient plus propre qu'un autre à réparer les désordres du passé. Une fiévre quatre-opiniâtre dont il étoit travaillé, n'empêcha pas qu'entrant dans son Diocése, il ne com-

on voulut se hâter d'achever l'Ouvrage, pour révoquer l'Edit de Nantes.

mençât à le visiter, & à y faire au grand plaisir & au grand étonnement des peuples, toutes les fonctions d'un bon & fidele Pasteur. Il trouva un Intendant de justice dans la Province, déja appliqué depuis quelque temps, selon les ordres du Roy, à regagner par la douceur, par les graces, & par les bienfaits ceux qui s'étoient éloignés de l'Eglise, & qui y travailloit avec beaucoup de succès. Ces Intendans sont pris ordinairement de notre corps de Maîtres des Requêtes, & ne sont pas perpétuels en cet emploi; mais pour trois années, si ce n'est que pour de bonnes raisons il plaise au Roy de les continuer. Ce sont ceux à qui nos peres, dès le commencement de la Monarchie, donnoient le nom de *Missi Dominici*, comme qui diroit, Envoyés du Maitre, chargés de l'exécution de ses ordres, & de l'informer de tout ce qui se passe dans leur département. On remarqua d'abord un peu de discorde entre l'Evêque & l'Intendant; mais ce fut de cette bonne & heureuse discorde, dont parle Hesiode, & qui fut une source de bien pour le public. Ils entrérent en une grande émulation l'un pour l'autre, qui rendroit davantage à Dieu, ou à César; ou plûtôt à Dieu & à César

tout enſemble ; qui feroit enfin valoir davantage les talens qui lui avoient été confiés. Il ſe rencontra que quelques troupes de celles qu'on a accoutumé de mettre en quartier d'hyver, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, dans les différentes provinces du Royaume, avoient été envoyées en celle-là. Le Roy avoit déja exempté de la taille pour deux années les nouveaux convertis. L'Intendant avoit ordre de les favoriſer en toutes choſes. Il y ajouta du ſien, non pas toutefois ſans le faire approuver à S. M. de les exempter encore du logement effectif des gens de guerre, toujours importun & deſagréable, aux lieux où on le pouvoit facilement, & ſans trop charger tous les autres. Un grand nombre de gens du peuple, & pluſieurs même de la nobleſſe, tous ſi peu inſtruits, qu'ils ne ſçavoient, ni la foi de l'Egliſe, ni leur erreur même, touchés de ces marques de bonté du Roy, prirent envie de ſçavoir au moins ce que pouvoit deſirer ſur la Religion, par tant de graces, par tant de bienfaits, un Prince ſi grand & ſi puiſſant ; & quel mouvement le portoit donc à agir ainſi avec eux, non pas en maître, mais en pere. Ils commencent à écouter les exhorta-

tions & les instructions de leur Evêque, à s'entretenir avec ceux qu'il leur envoye, à répondre bien ou mal aux questions qu'on leur faisoit, à en faire d'autres eux-mêmes, à s'éclaircir peu à peu de tout ce qu'on leur avoit dit de l'Eglise, à s'étonner ensuite d'avoir eu jusques-là si mauvaise opinion de nous, si bonne opinion d'eux-mêmes, convaincus, comme ils étoient par leur propre cœur, de n'avoir jamais eu ni une lumiere, ni une sainteté extraordinaire. Un juste dépit les prend là-dessus; ils s'écrient presque d'une voix commune, qu'on les a donc trompés; & par un mouvement surnaturel & divin, ils ne font plus que s'exciter, & s'animer l'un l'autre à reprendre le bon chemin, dont leurs peres les avoient malheureusement détournés. Au contraire, ceux à qui un esprit opiniâtre & superbe tenoit lieu de vertu; ou pour mieux dire, ceux dont l'heure n'étoit pas venue, & dont il n'avoit pas encore plû à Dieu de toucher le cœur, mirent leur honneur à ne rien écouter; & s'érigeant en héros de leur secte, accablérent ceux-ci d'injures & de reproches, comme gens foibles & lâches, qui n'avoient pû résister, ni à l'espéran-

ce, ni à la crainte. Pour fonder cette crainte prétendue, ils relevoient toutes les suites presqu'inévitables du logement des gens de guerre, qui néanmoins ne se faisoient pas moins sentir chez les Catholiques que chez les Huguenots; mais dont les seuls Nouveaux Convertis étoient exceptés par une espéce de grace. Ils exageroient tout ce que le soldat pouvoit avoir fait d'insolence ou de vexation à ses hôtes, non pas par aucun ordre, ni par aucune pensée de les convertir, mais en retombant facilement, comme il arrive toujours, à son inclination naturelle, contre toutes les défenses, & toute la discipline militaire, si exacte aujourd'hui dans nos troupes, qu'à peine l'a-t-elle jamais été davantage en quelque siécle, & en quelque nation que ce soit. L'Intendant n'en fut pas plûtôt averti, qu'il fit une recherche sévere de tout ce qui pouvoit être arrivé de semblable. Il abandonna à la rigueur des Loix, quelques particuliers coupables; mais il ne voulut pas souffrir aussi qu'un grand nombre d'innocens demeurassent en proye à la calomnie, & périssent par des crimes supposés. Ceux qui avoient commencé ces vaines plaintes, ne lais-

ſérent pas de les continuer toutefois, trop heureux d'avoir quelque choſe à dire à leur peuple contre cette multitude de converſions, qu'ils trouvoient pour eux d'un ſi dangereux exemple. Le Roy qui n'ignore rien, & dont la ſageſſe eſt extrême, ne crut pas s'en devoir uniquement rapporter à l'Intendant. Il ſe fit informer par des voyes ſûres & ſecretes de tout ce qui s'étoit paſſé. Il trouva que les fautes des ſoldats n'étoient ni fort grandes, ni fort extraordinaires; & que ni les Commandans, ni l'Intendant n'y avoient aucune part. Pour ôter néanmoins aux obſtinés ce mauvais prétexte, & pour ſoulager en même temps cette Province, il envoya les troupes ailleurs. L'Intendant Marillac, qu'ils prenoient principalement à partie, homme d'une race illuſtre, d'un très-bon eſprit, d'une grande intégrité, ne fut pas traité ſelon leurs ſouhaits. Le Roy le retira de ſon emploi, où il avoit été au-delà des trois années ordinaires; mais il l'appella auprès de lui, & de Maître des Requêtes le fit Conſeiller d'Etat, qui étoit depuis long-temps l'objet de ſon ambition & de ſes eſpérances. Il envoya en ſa place un autre Maître des Requêtes

Bâville de Lamoignon, l'un des meilleurs sujets de la Robe & du Conseil; & pour faire son éloge en peu de mots, véritable fils de ce grand homme, feu Guillaume de Lamoignon naguere Premier Président au Parlement de Paris, que l'Etat, que les belles Lettres, & que ses amis particuliers, dont j'étois du nombre, regrettent encore, & regretteront toujours. Celui-ci, & l'Evêque de Poitiers s'attachent autant que jamais, & avec un merveilleux succès, à ce grand & saint Ouvrage; mais dans une si étroite & si parfaite union, qu'on diroit qu'ils sont tous deux Intendans, & tous deux Evêques, tant ils sçavent bien & heureusement employer l'instruction, l'exemple, l'exhortation, les bienfaits, les loix, le crédit, l'autorité Royale & sacerdotale mêlées ensemble, à raffermir d'un côté cet édifice de Dieu; à l'élever de l'autre, à fortifier, (a) comme parle l'Ecriture, ce qui est encore infirme, à guérir ce qui est malade, à lier ce qui est rompu, à ramasser ce qui est abandonné, à chercher ce qui est perdu. Si je ne parle à V. S. que du Poitou, où le grand nombre des hu-

(a) Ezechiel. 34. 4.

guenots rend ce progrès plus éclatant & plus remarquable, elle ne croira point s'il lui plaît, qu'il n'en soit de même ailleurs par toute la France, &c. *Le reste au 1. vol. des Réflex. pag.* 203.

* LETTRE
SUR LE MENSONGE.

IL y a sur le mensonge des questions dangereuses à décider. Qui oseroit combattre l'opinion de S. Augustin ? Mais qui oseroit aussi la pratiquer dans toute son étendue ? Suivant cette opinion, qu'un scélerat vienne l'épée à la main pour égorger votre ami, votre pere, votre bienfaiteur, votre Roy, N. S. lui-même, supposé qu'il vêcut encore ici d'une vie mortelle, il faut laisser faire ce furieux, plûtôt que de lui dire : il vient de partir ; vous le trouverez infailliblement à cent pas d'ici, si vous allez un peu vîte de ce côté-là.

Les Casuistes ne sont pas d'accord sur la question, si un Accusé doit déclarer un crime dont il n'y a point de preuve. Les uns prétendent qu'encore

qu'il ait prêté le ſerment de dire la vérité devant ſon Juge légitime, il peut & doit la nier, s'il ne tient qu'à cela pour ſauver ſa vie, qui eſt, diſent-ils, la premiere de ſes obligations. Les autres ſoutiennent au contraire qu'il y a des obligations bien ſupérieures, celle du ſerment, celle d'obéir à la juſtice & aux loix de ſon pays. Socrate eût été pour ces derniers, & je crois qu'ils ont raiſon. Mais je ne ſçai ſi quelque Confeſſeur s'eſt encore réſolu d'envoyer par là ſon Pénitent au ſupplice.

Feu Madame de Longueville ſe faiſoit un grand ſcrupule de faire dire à ſa porte: *Madame n'y eſt pas.* On avoit beau lui alléguer que ces paroles ne trompoient perſonne, & avoient pris un autre ſens par l'uſage; comme quand on aſſure quelqu'un qu'on eſt ſon très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, on ne ment point, pourvû ſeulement qu'on ſoit diſpoſé à lui faire plaiſir, ſans qu'on ſoit prêt, auſſi-tôt qu'il l'ordonnera, d'aller panſer ſes chevaux, ou lui apprêter à dîner. Ces raiſons ne la ſatisfeſoient pas; mais, ce qu'il faut véritablement eſtimer en elle, c'eſt qu'en une occaſion importante, elle obſerva contr'elle-même toute la ſincérité qu'elle preſcrivoit aux autres.

Dans le chagrin de n'avoir pû obtenir une grace du Roy pour une de ſes créatures, il lui échapa des paroles fort indiſcretes & fort peu reſpectueuſes, pour ne rien dire de plus. Un ſeul homme les avoit entendues, qui ne lui fut pas fidéle. La choſe revint au Roy, & du Roy à M. le Prince, qui aſſura que cela ne pouvoit être, & que ſa ſœur n'avoit point perdu l'eſprit. Je l'en croirai elle-même, repliqua le Roy, ſi elle dit le contraire. Le Prince va voir ſa ſœur. Elle ne lui déguiſe rien. Il tâche inutilement durant une après-dînée entiere, de lui perſuader qu'en cette occaſion la ſincérité ſeroit une ſimplicité, qu'elle fera même plus de plaiſir au Roy de nier, que d'avouer ſa faute. Voulez-vous, dit-elle, que je la répare par une plus grande, non ſeulement envers Dieu, mais envers le Roy. Je ne ſçaurois gagner ſur moi-même de lui mentir, lorſqu'il a cette généroſité de m'en croire, & de s'en rapporter à moi. Ce Gentilhomme a grand tort; mais après tout, il ne m'eſt pas permis de le faire paſſer, quand je le pourrois, pour un impoſteur, & pour un calomniateur, puiſqu'il ne l'eſt pas en effet.

Le lendemain elle alla à la Cour ; & après avoir obtenu de parler au Roy en particulier, au lieu de nier, elle ne fit que demander pardon. Le Roy répondit à cette bonne action par une plus grande. Non seulement il lui pardonna, mais il lui fit quelqu'autre grace qu'elle n'avoit pas attendue, & elle crut remarquer qu'il la traita depuis avec plus de considération & de bonté qu'auparavant.

J'ai appris cette petite histoire de Mademoiselle d'Epernon, Carmelite, fille de grand esprit, & de grande pieté, qui étoit alors dans l'étroite confidence de cette Princesse.

On a vû le Roy en une autre occasion remarquable, distinguer héroïquement entre les fautes contre sa propre personne, & les fautes contre l'Etat, & se trouver heureux de pouvoir être aussi indulgent sur les unes, qu'il se croyoit obligé d'être sévére sur les autres.

Il ne s'ensuit pas que, pour avoir mal parlé dans quelqu'emportement de douleur, un Courtisan soit toujours prêt à mal faire. Leur passion tient de celle des Amans, dont M. Ménage a dit :

Ils

Ils ont dans leur fureur l'ame encore enflammée,
Le cœur encore atteint;
Et tous ces grands dépits ne ſont que la fumée
D'un braſier mal éteint.

Je finis par un beau paſſage de Q. Curce, qu'il eſt bon que les Rois liſent, mais dont les ſujets ne doivent pas abuſer. Ce ſont deux Capitaines Macédoniens freres, qui parlent à Alexandre, Liv. 7. (a)

» Nous ne nous ſouvenons point, « Seigneur, d'avoir jamais tenu des diſ- « cours contraires au reſpect qui vous « eſt dû; & je dirois qu'il y a long-temps « que vous êtes au-deſſus de l'envie, ſi « je n'avois peur que vous cruſſiez qu'a- « vec des paroles flatteuſes, je vouluſſe « couvrir les crimes qu'on nous impoſe. « Que ſi par hazard il eſt échapé quelque choſe de licentieux à vos ſoldats « malades ou bleſſés, accablés des fatigues « de la guerre, ou expoſés à des périls « continuels, leurs ſervices méritent bien « quelqu'indulgence, & qu'on attribue «

(a) Il me ſemble que j'y vois nos braves François.

» plûtôt leur faute au chagrin qui ac-
» compagne la misere, qu'à aucune sorte
» de mauvaise volonté. Quand nous
» souffrons, nous sommes tous criminels.
» Chacun s'émancipe de parler ; nous
» faisons bien davantage, & nonobstant
» l'amour propre, nous tournons nos
» mains contre nous-mêmes. En cette
» fâcheuse humeur, si les enfans ren-
» controient leur pere, à peine le pour-
» roient-ils souffrir. Au contraire, tout
» nous vient-il à souhait, revenons-
» nous chargés de présens & d'honneur,
» on ne peut durer avec nous ; un trans-
» port d'allegresse nous saisit, & nous
» met hors de nous-mêmes ; ni la co-
» lere, ni la joye du soldat ne sont ja-
» mais modérées. Toutes nos passions
» nous entraînent avec violence. Nous
» blâmons, nous louons, nous sommes
» touchés de pitié, ou enflammés de co-
» lere, selon les divers objets qui nous
» emportent. Aujourd'hui nous ne par-
» lons que d'aller conquérir les Indes,
» & dompter même l'Ocean. Demain
» l'amour de la patrie, de nos femmes,
» & de nos enfans nous rappelle. Mais
» toutes ces pensées, tous ces murmu-
» res se dissipent au premier son de trom-
» pette. Alors nous courons chacun à

nos rangs, & tout ce que nous avons « conçu de colere & de dépit dans nos « tentes, nous l'allons décharger sur la « tête de nos ennemis. «

* LETTRE

De M. de Fermat, Conseiller au Parlement de Toulouse, à M. Pelliſſon, du 26. Decembre 1656.

MONSIEUR, je vous tiens ma parole, & je vous envoye mes deux corrections critiques sur le Frontin *de Aquæductibus*, qui est un Traité bien corrompu, & auquel je pourrois sans vanité donner du secours, si j'étois aidé de quelques manuscrits *melioris notæ*.

La raison de la transposition que j'ai remarquée au second endroit est assez manifeste. Frontin veut indiquer l'alteration, qui avoit été commise en certains tuyaux par ceux qui vendoient & distribuoient l'eau, qu'il appelle *Aquarios*. Les tuyaux qu'ils avoient alterés étoient quatre en nombre, sçavoir *Duodenaria*, *Vicenaria*, *Centenaria*, & *Cen-*

tenum-vicenum. Mais comme l'alteration ſe peut faire ou en diminuant du juſte, ou en l'augmentant, ils s'étoient ſervis de toutes les deux manieres. Car ils avoient diminué *vicenaria* ſeulement, parce que ce tuyau étoit principalement employé dans le détail, & avoient augmenté ceux dont ils recevoient l'eau en gros qui étoient *centenaria* & (a) *vicenaria.* Pour le *duodenaria*, ils l'avoient auſſi augmenté, quoique ce fût une petite meſure. Mais c'étoit apparemment pour couvrir leur fraude; parce que le préjudice qu'ils euſſent reçu de *duodenaria* étoit fort petit, à cauſe que ce tuyau n'étoit guéres en uſage, outre que ſon augmentation n'étoit pas fort grande. Cela ſuppoſé, Frontin a voulu clairement diſtinguer ceux qui étoient augmentés, d'avec celui qui étoit diminué, & par là il eſt probable qu'il a parlé en premier lieu de *vicenaria* qui eſt le ſeul diminué, après quoi il a ajouté, *reliquis tribus modulis plus deprehenditur*, c'eſt-à-dire que les autres tuyaux ſont alterés par augmentation. Or ces paroles ſeroient mal miſes, ſi *vicenaria* n'avoit précedé, & non pas *duodenaria.* Et je ne doute point que le paſſage ne fût

(a) Il a voulu dire *centenum-vicenum.*

dans les manuscrits tout comme je l'ai mis dans mon écrit. Mais le Copiste ayant crû que le *duodenaria* devoit marcher plûtôt que le *vicenaria* par ordre d'arithmetique, il a crû qu'il y avoit transposition dans le manuscrit, ne prenant pas garde à la raison qui obligeoit Frontin à changer l'ordre naturel (qui étoit celle de la difference des alterations desdits tuyaux) de sorte que l'opinion d'une transposition imaginaire en a infailliblement produit une veritable que j'ai réparée, pour rendre à Frontin le sens que ce faux Copiste lui avoit ôté, &c.

LETTRE DE M. SCARRON A M. PELLISSON.

MONSIEUR,

Vous pouvez lire devant moi ce que m'écrit le Patron. (*a*) Après tous les bons offices que vous me rendez auprès de lui, vous pouvez bien ouvrir les lettres qu'il m'écrit ; & j'ai en quelque façon à me plaindre de ce que vous n'avez pas lû devant moi celle-ci aujourd'hui. Il eſt encore plein de bonté pour moi ; il échauffe à tel point ma reconnoiſſance, & me rend ſi confus, que s'il m'en écrivoit ſouvent de ſemblables, lui que je dois aimer plus que perſonne du monde, je croi que je m'irois à la fin poignarder à ſes pieds, ne ſçachant rien hors de cela aſſez fort pour bien exprimer un reſſentiment auſſi veritable que le mien. Je vous envoye

(*a*) M. Foucquet.

ce billet, afin que vous disiez aussi bien que moi qu'il n'y a rien de plus obligeant. Renvoyez-le moi, car je le veux garder dans les Archives qui me sont les plus cheres, comme un gage de la bienveillance qu'a pour moi le plus généreux de tous les hommes.

Outre cette lettre en prose, il y en a plusieurs en vers adressées à M. Pellisson. Je me contente d'en donner trois extraits.

Premier Extrait.

Presentement je suis fort irrité
Contre le sort dont je suis maltraité;
Et si je veux laisser faire à ma bile,
Mes vers iront pour le moins à cent mille.
Mais tant de vers, même de ma façon
Allarmeroient mon ami Pellisson.
Il a, ma foi, bien autre chose à faire
Qu'à voir les vers d'une Epître colere.
Mais il est bon; mais il est généreux;
Mais il sçait bien qu'au pauvre malheureux
Il est permis quelquefois sans contrainte
D'importuner un Ami de sa plainte.

Second Extrait.

Je n'ai pû donc en aucune façon
Remercier mon ami Pelliſſon,
Depuis le temps que les trois mille livres
Que je reçus comme un convoi de vivres,
Ou ſi l'on veut comme un convoi d'écus
Firent lever le ſiege ou le blocus,
Dont Creanciers gens de mauvais viſage,
D'eſprit mauvais, de plus mauvais uſage,
Sourds a la plainte, & ſourds à la raiſon
Troubloient ſouvent la paix de ma maiſon.
Je ne voi plus un certain Secretaire
Du ſieur Meraut, dont je ſuis locataire,
Qui chaque jour me diſoit aigre-doux:
Monſieur Meraut ſe recommande à vous.

Troiſieme Extrait.

A moi l'Hiver, qu'il géle, ou qu'il dégele,
Me fait toujours une guerre cruelle.
Mais ſi tu veux, en gliſſant quelques mots,
Et fût-ce même un peu mal à propos,
Ton génereux, ton adorable Maitre,
Le mien auſſi, ſe ſouviendra peut-être
Du nouveau don que ton dernier billet
Fit eſperer à ſon humble valet.

LETTRE

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE SORBIERE A M. PELLISSON,

Datée de Paris le 6 Avril 1660.

J'Espere que vous ne trouverez pas mauvais que je vous envoye mes raisonnemens sur l'amitié comme à un de mes amis. Vous m'avez fait l'honneur de me dire quelquefois que vous vouliez être de ce nombre, & vous m'en avez donné des marques en deux affaires que j'ai eues auprès de M. le Surintendant. . . Vous ne pouvez point aussi mieux reconnoître mon amitié que par la vôtre. Je ne vous la demande point parce que vous êtes le favori d'un Grand, mais parce que vous êtes le favori des Muses, & que vous êtes plein d'honneur & de vertu, pour le moins autant que d'esprit & de belles connoissances. . . Je ne donne point mon estime & mon amitié à tout le monde; & je vous prie de croire que si je n'a-

vois pas de vous tous les sentimens qu'il faut avoir d'une personne extraordinaire, je ne vous offrirois pas ce que je vous offre. Il ne faut être ni grand Seigneur, ni puissamment riche, pour devenir mon ami. Mais il faut être tel que je me represente que vous êtes en vous même, & sans avoir aucun égard à tout ce dont la fortune reconnoit votre mérite:

Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

Prenez vos mesures là dessus, & voyez si je vous fais tort, lorsque je veux vous nommer mon ami.

EXTRAIT
D'UNE AUTRE LETTRE
DE M. DE SORBIERE
A M. PELLISSON,

Datée de Paris le 13 Septembre 1660.

JE me réjouissois dans ma chambre avec un de mes amis, & nous y raisonnions agréablement, sans nous trop arrêter à aucune matiere, lorsque quelqu'un venant de votre part nous a fait changer de discours, & a suspendu la joie que je prenois dans cette liberté. Vous serez étonné M. de l'effet qu'a produit la bonne nouvelle qu'on m'a apportée. J'ai demeuré près d'un quart d'heure interdit, & je ne fusse pas sitôt revenu de mon étonnement, s'il n'en eût fallu dire la cause à mon ami qui étoit fort surpris de mon silence. Je la lui ai expliquée; & vous avez été tout le sujet de notre entretien, après que je lui ai eu raconté de quelle maniere,

en une visite dont il vous avoit plû m'honorer, vous vous étiez chargé d'une affaire, & comment au bout de huit jours vous m'en envoyiez l'expedition telle que je l'avois souhaitée, sans qu'il eût été besoin de vous en solliciter... Je vous écris, M. pour vous dire que mon étonnement est procedé d'une promte reflexion que j'ai faite sur votre vertu.. Qu'il feroit beau dans le monde, ai-je dit en moi-même, que la societé civile seroit une chose admirable, si tous ceux qui sont dans les affaires publiques étoient de la trempe de M. Pelisson; & que c'est une chose déplorable, que dans un grand Roiaume il ne s'en trouve seulement pas une douzaine! J'avoue que sa naissance, son éducation, le sçavoir dont il s'est rempli, & la sagesse qu'il a cultivée lui donnent un grand avantage par dessus beaucoup d'autres, &c.

TANAQUILLI FABRI EPISTOLA,

Quam præfixit ſuæ Lucret. editioni.

RE M novam, vir Illuſtris, & quæ, ni fallor, varia hominum judicia experietur, feciſſe videbor; qui, cum tot præſtantibus viris Aula Principis floreat, te ſub cujus nomine recens Lucretii editio appareat, idque aſperrimis tuis temporibus, præter cæteros elegerim. Sed illi ipſi, ſpero, à quibus conſilium meum fortaſſe carpetur, rem certè non peſſimi exempli factam à me fuiſſe fatebuntur; quin, & ſi ſapiant, ejuſmodi amicos ſibi optaverint, qui adverſis caſibus à cultu officii & obſervantiâ præſtantium virorum non deterreantur, nec ſtudium & ſedulitatem ſuam ex habitu rerum vel intendant vel remittant. Quid porro, ſi non uni mihi injuriam facient, ſed & maximo Principum,

Quos sol renascens littore Eoo videt,
Et quos relabens occiduis videt plagis.

Quasi scilicet debita egregiæ virtuti præmia persolvi nolit, neque eos coli & amari patiatur, quibus ipsius judicium usque adhuc tam benignè indulsit. At ego vix fieri posse arbitrer, ut à quo virtutum omnium, quæ quidem Principis Majestate dignæ sint, nova in dies documenta proflantur, is ingratos probet; quo genere nullum in imperio tetrius est aut scelestius. Quamobrem, præstantissime Pelissone, quid alii sentiant satis securus, illuc pleno gradu contendam, quo me & virtutis significatio, & honesti officii ratio vocabunt, Lucretiumque in urbem mittam meæ in te venerationis gratitudinisque non apud Gallos tantum nostros, sed & apud exterarum gentium homines interpretem ac testem futurum. Utinam modo custodes vel fallere possit, vel exorare! Sed Deus meliora etiam. Utinam igitur illi nec fallere necesse sit, nec exorare! Sed tandem tandem ubi ipse in urbem advenerit, tibi tum redditus sis & Musis quas antehac sæpius vel tuis ipsius copiis κατὰ τὰ Αρκεσιλαου παίγνια

vel per illuſtres viros qui ſe tuis conſiliis præbebant, tam comiter adjuviſti. O diem illum vere beatum atque amabilem!

Tum meæ, ſi quid loquar audiendum,
Vocis accedet bona pars; & ô Sol,
O pulcher, ô laudande, canam, recepto
Dulcis, amico.

περαίνει καλὰ Ἥλιε: & tu, vir illuſtris, diu diuque vale. Salmurii III. Kalend. Octob. M. DC. LXII.

EPITRE
DE M. LE FEVRE
A M. PELLISSON,

En lui adreſſant ſa Traduction du Traité de la Superſtition, compoſé par Plutarque.

APRÈS avoir été homme de bien en Latin, il n'y aura point de danger, ſi je ne me trompe, de l'être un peu en François. Les Dieux de l'Etat

ne trouverent pas mauvais autrefois que j'euſſe envoyé mon Lucréce en un lieu où les Dedicaces n'étoient peut-être jamais allées. Et j'eſpere qu'on ne deſapprouvera pas non plus aujourd'hui que j'envoye encore au même lieu une petite verſion que j'ai faite depuis quelque temps. Je me ſouviens, MONSIEUR, que votre nom porta bonheur à Lucréce, & que beaucoup de gens ſouhaiterent de le voir à cauſe de la lettre Latine que je vous écrivis alors. Et je m'aſſure auſſi que ce même nom ne fera pas moins de bien à Plutarque, quand on le verra à la tête du Traité que je vous envoye aujourd'hui. Mais pour vous parler franchement, & vous dire la veritable penſée de mon cœur, ſi je ſonge aux Morts, & ſi j'ai quelque ſoin de leur gloire, je ſonge auſſi aux Vivans en même temps. Car quoi que je ne faſſe rien pour la vanité, je ne ſuis pas neanmoins fâché qu'on diſe quelquefois du bien de moi. Et là deſſus il faut m'expliquer & vous dire ce qu'on ne vous a peut-être pas appris pendant votre longue priſon. C'eſt, MONSIEUR, que je n'ai jamais reçu plus d'approbation, ni même plus de benedictions,

que du Livre que je vous ai dedié il y a bien-tôt quatre ans. En effet, comme parmi les gens de lettres, & parmi les personnes du grand monde, il n'y en a point qui ne connoissent l'étenduë de votre merite, & qui par consequent ne vous plaignent : il est certain aussi que comme je ne pouvois rien faire qui fût plus agreable aux uns & aux autres, je ne pouvois rien faire non plus qui leur pût persuader plus fortement, que je ne suis pas tout-à-fait indigne de l'affection que vous avez pour moi. Si bien que depuis ce temps-là quantité de personnes bien-faites ont parlé de moi d'une maniere si avantageuse que je n'y puis songer sans sentir je ne sçai quelle complaisance pleine de douceur & de consolation. Au moins certes suis-je bien assuré, Monsieur, qu'on croira dorénavant que je suis capable d'amitié, & que l'ingratitude & la bassesse de cœur ne sont pas des reproches que l'on me puisse faire avec beaucoup de justice. Souffrez donc, je vous supplie, la hardiesse que je prens encore de me servir de votre nom, & croiez que la chose du monde que je souhaite le plus ardemment, c'est que la Renommée aille bien-tôt publier par

toute la France, & chez nos voisins; les quatre lignes que vous allez lire.

Les Dieux ont à la fin exaucé nos prieres:
Acante se voit libre, & par sa liberté
Les Graces & Venus si long-temps prisonnieres,
Sortent aussi de leur captivité.

Je suis, & serai toujours, avec toute sorte de reconnoissance & de respect, Monsieur, Votre très-humble & très-obeissant serviteur.

Le Févre.

A Saumur ce 15 Janvier 1666.

Il me semble, Monsieur, que dans le dernier billet que vous m'écriviez il y a quelque temps, vous me mandiez en propres termes, qu'*à l'avenir je serois fou, si je ne mêlois à mes ouvrages serieux, en Grec & en Latin, bien des folies Françoises, & que quand je voudrois, je surpasserois*, &c. C'est donc à dire, s'il vous plaît, que desormais je pourrai dire des folies & être sage; & c'est donc à dire aussi, que le sage qui dira de ces folies, sera assuré de votre approbation, par la regle qui dit, *Nostras esse aliquid putare nugas.* A la bonne heure

donc ; je vous envoye les deux dernieres, que j'ai faites. Je ſerois ravi qu'elles vous puſſent faire paſſer un quart d'heure de temps agreablement. Au reſte pour l'intelligence de ce que je vous envoye, vous n'avez qu'à vous ſouvenir d'une choſe, qui n'eſt pas pourtant autrement neceſſaire ; c'eſt que la perſonne à qui les deux Folies ont été adreſſées, a de l'eſprit infiniment, & qu'elle écrit d'une maniere tout à fait galante & delicate.

Après cela, bon Dieu ! que je ſerois content,
Si le mien quelque jour vous en diſoit autant.
Mais, las ! proche de vous il ſera ſans parole.
Car, comme vous ſavez (& vous le ſavez bien)
Tous portraits ne ſont pas inſtruits en même école;
Et ſouvent le portrait d'un Docteur ne dit rien.

Et après cela, encore une fois, dira-t-on que les idées ſe diſſipent ; *& ceux* qui font ravage chez moi, diront-ils, que le Maître n'eſt jamais au logis ? Mille pardons. Après tout, votre nom n'y eſt pas, ni le mien non plus. Je ſuis de toute mon ame, &c.

JE le ſens bien, je tombe de fievre en chaud mal, & je ſuis l'homme du monde le plus trompé, ſi je ne ſuis amoureux de votre portrait. Mes réveries perpetuelles me convainquent de cette verité : & vous en douterez auſſi peu que moi ſi vous avez bien la complaiſance de lire ce qui ſuit :

Fuſſiez-vous le plus habile en l'art de deſſiner,
Que ne furent jamais Apelle ou Miquel-Ange,
Je vous donnerois bien ſix mois à deviner
Qui l'a fait ce portrait étrange.
Etrange eſt-il bien en effet,
Cet aimable petit portrait,
Puiſqu'il voit, qu'il entend, qu'il rit & parle mêmes ;
Il eſt plus que ſorcier, il eſt plus qu'enchanteur,
Puiſqu'il ſçait les deſirs qui naiſſent dans mon cœur,
Et qu'il m'a dit cent fois, ha Daphnis que tu m'aimes!

Vous ſçavez l'hiſtoire ou la fable de celui qui aima autrefois comme moi ; mais il fut plus heureux que je ne ſe-

rai jamais ; car les Dieux de ce temps-là étoient, ſans doute, plus pitoiables que ceux qui regnent aujourd'hui, & l'image qu'il aimoit ne lui dit jamais : les idées ſe diſſipent, vous ne ſongez plus à moi, &c.

EPITRE DU P. CRASSET,

A M. PELLISSON,

En lui dédiant ſa Diſſertation ſur les Oracles des Sibylles, en 1678.

MONSIEUR,

Quoique je défende en cet Ouvrage la cauſe du monde la plus juſte, que j'aye pour moi tous les Peres des premiers ſiecles, du conſentement même de mes adverſaires qui n'en peuvent diſconvenir : j'ai crû cependant devoir encore rechercher votre faveur & votre protection, ayant à combattre le plus illuſtre des Proteſtans, qui s'eſt acquis beaucoup de reputation parmi

les Doctes, & qui les a presque tous attirés à son parti.

La qualité de Juge que vous exercez avec tant d'honneur, & tant d'integrité, la connoissance parfaite que vous avez des matieres de religion, la vaste étendue de vos lumieres, la grande capacité de votre esprit, la force & la pénétration de votre jugement, la droiture inflexible de votre cœur, & l'attachement invariable que vous avez toujours eu à la vérité, quand vous l'avez connue, justifieront ma conduite devant tous les hommes, & feront voir que c'est avec beaucoup de raison que je vous choisis pour l'arbitre de notre different.

Mais quand tout le monde n'auroit pas la connoissance de toutes ces rares qualités que vous possedez avec tant d'avantage : le seul choix que le plus grand & le plus sage de tous le Monarques a fait de votre personne pour instruire tous les siecles à venir de ses belles & heroiques actions, qui étonnent tout l'univers, est une preuve éclatante de votre mérite ; & ce seroit, si nous en croyons nos jurisconsultes une espece de sacrilege que d'en douter.

En effet, c'est le Prince du monde

qui s'entend le mieux à connoître les gens, & qui se trompe le moins au jugement qu'il en porte. Il a la passion des Héros, qui est celle d'acquerir de la gloire : mais il hait les fausses louanges comme une récompense indigne de la vertu, & qui n'est recherchée que de ceux qui n'en méritent point de veritables. Comme ce grand Monarque fait des actions qui paroîtront incroyables à la posterité, & qu'il n'y a point d'écrivain qu'il ne lasse par la multitude & la rapidité de ses conquêtes, il vous a choisi comme un des plus habiles, & des plus irreprochables témoins de sa gloire, se persuadant avec justice qu'on donnera facilement créance à une histoire qui vous aura pour Auteur.

C'est cette même connoissance de votre grande capacité dans les affaires, & du zele passionné que vous avez pour son service, qui l'a porté à vous confier les trésors de la plûpart des Eglises de son Royaume, dont il vous a établi l'œconome & le depositaire, ne trouvant point de plus fidele dispensateur des biens sacrés, que celui qui mépriſe, comme vous faites, les profanes.

Le zele infatigable que vous avez

pour la religion, à qui votre conversion a donné tant de poids, & dont vous étendez le domaine par de continuelles conquêtes, me fait espérer, Monsieur, que mon travail ne vous sera point désagréable; car je n'y traite pas seulement un point d'histoire curieux, & propre à vous délasser l'esprit : mais j'établis encore la croyance de la divinité de Jesus-Christ, par une des preuves les plus éclatantes que nous ayons, & qu'on nous veut à présent ravir par la plus grande de toutes les injustices.

C'est la fin que je me suis proposée dans cet ouvrage que je vous présente, Monsieur, comme à la personne du monde la plus capable d'en juger. Je ne vous demande point que vous vous laissiez prévenir en ma faveur, mais que vous pesiez les raisons que j'apporte, & les témoignages des Auteurs que je produis.

C'est la grace que je désire, & que se promet celui qui a pour vous tout le respect imaginable, & qui ne peut vous donner de marque plus visible de son estime, & de sa soumission, qu'en vous assurant à la tête de son ouvrage, qu'il est, &c.

LETTRE ET FABLE
A M. PELLISSON,
PAR M. BOURSAULT.

Cette Lettre eſt la premiere de ſon Recueil.

MONSIEUR,

Comme il y a peu de perſonnes au monde qui vous honorent plus ſincérement que moi, il y en a peu auſſi qui prennent plus de part, non ſeulement à la juſtice que le Roy vous rend, mais à la bonté que S. M. vous témoigne. Ce Monarque éclairé qui fait un diſcernement ſi juſte de toutes choſes, & ſur tout qui diſtingue ſi bien les veritables honnêtes gens de ceux qui ne cherchent qu'à le paroître, vous dédommage glorieuſement de tout ce que votre probité vous a fait ſouffrir. Il a vû par votre fidelité pour M. Foucquet, combien

vous êtes capable d'en avoir, à quelque épreuve qu'on vous puisse mettre, & comme il est lui-même le premier; & le plus honnête homme de son Royaume, il se fait, si je l'ose dire, une espéce de devoir d'être l'appui de tous ceux qui font le leur. Quelle foule de gens suivoient le pauvre M. Foucquet dans sa fortune, qui dans sa disgrace n'ont pas fait semblant de le connoître; ou qui ne l'ont connu, que pour rendre son malheur plus grand! Jamais je ne me souviens de sa chute, & de la maniere dont il a été abandonné de ceux qui lui étoient redevables de tant de bienfaits, que je ne me souvienne aussi d'une Fable, dont je vous supplie, Monsieur, de faire vous-même l'application.

FABLE.

PRES de Lesbos fut jadis un Figuier
Qui rapportoit le plus beau fruit du monde:
Planté sur le bord d'un vivier,
Il se lavoit les piés dans l'onde.
Tous les Oiseaux d'alentour
Se donnoient rendez-vous sous son épais feuillage;
Et tant que duroit le jour,

Ils y chantoient leur amour,
Et benissoient son ombrage.
Mais comme dans le monde il n'est rien de certain,
Et que c'est une mer qui n'est point sans naufrage :
Après un temps calme & serein,
Il survint tout à coup un furieux orage.
Les vents en un moment agiterent les airs ;
Il sembloit que la pluye alloit noyer la terre.
Enfin après beaucoup d'éclairs
Le Figuier malheureux fut frapé du tonnerre.
Les Oiseaux effrayés d'entendre un si grand bruit,
Dans le hameau prochain vont chercher un asile ;
Et l'orage passé, chacun d'eux s'entresuit
Pour venir habiter leur premier domicile.
Mais l'Arbre qui pour eux avoit eu tant d'appas,
Accablé sous le faix d'une telle disgrace,
Avoit si fort changé de face,
Qu'on ne le reconnoissoit pas.
Les premiers qui le reconnurent,
Furent un Epervier, un Milan, un Vautour,
Qui l'insulterent tour à tour,
Et pour ne le plus voir à l'instant disparurent.
Suivez-nous, & vous ferez bien,
Dirent-ils aux Oiseaux qu'ils crurent pitoyables.

Ce Figuier désormais au rang des miserables
Ne peut plus nous servir à rien.
Pour moi, dit une Tourterelle,
Qui ne concevoit rien de plus cher que l'honneur,
Je prétens partager sa fortune cruelle,
Puisque j'ai partagé ce qu'il eut de bonheur.
Il m'a fait tant de bien, reprit une Colombe,
Que je m'en souviendrai toujours;
Je lui veux consacrer le reste de mes jours
Dans quelque disgrace qu'il tombe.
Plût au Ciel pouvoir par mes chants,
Ajouta tendrement un Rossignol habile;
Lui rendre ses attraits, & forcer les méchans
A revenir un jour lui demander azile!
Combien au tableau qui paroît
En voit-on qui sont tout semblables?
C'est ainsi que l'on reconnoît
Les faux amis des veritables.

N'est-il pas vrai, Monsieur, que voilà une peinture naive de ce qui est arrivé à la disgrace de M. Foucquet; & qu'il y a eu bien plus d'Eperviers & de Milans que de Colombes & de Tourterelles? Le personnage que vous avez fait dans son malheur est plus glorieux pour vous, que celui que vous faisiez dans sa prosperité; & quoique vous fussiez

le canal par où couloient les graces dont on peut dire qu'il étoit la ſource, il y a bien plus de grandeur d'ame à l'avoir ſervi quand il a été abandonné de la Fortune, que lorſque la Fortune le ſuivoit. Le Roy ne pouvoit mieux vous marquer l'eſtime qu'il fait de votre zele, qu'en le mettant à l'épreuve pour lui-même. Et ſi les emplois dont il va vous honorer ſont proportionés à votre merite, je n'en ſçai point que vous ne puiſſiez dignement remplir. S'il eſt vrai ce que vous m'avez dit tant de fois que je ne puiſſe trahir mes ſentimens, perſuadez-vous, s'il vous plaît, que c'eſt quand je m'explique avec vous, & que je vous proteſte que je ſuis, &c.

Fin du ſecond Tome.

Devaux
23.11.90
3 vols
[VOLTAIRE]

911622